QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11951

– VENDREDI 1er JUILLET 1983

Les cotisations des employeurs à l'assurance-maladie pourraient être déplafonnées

LIRE PAGE 30



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 4

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Kadhafi chez Hassan II

Le colonel Kadhafi rencontre, ce jeudi 30 juin au Maroc, le roi Hassan II. La nouvelle a de quoi surprendre quand on sait la vieille inimitié qui existe entre les deux hommes. Nul n'a oublié que le « guide de la révolution » libyenne avait ouvertement soutenu les deux putschs manqués des militaires marocains en 1971 et 1972 et qu'il s'était réjoui publiquement de l'annonce trompeuse de l'assassinat du souverain par les rebelles. Le colonel n'a mis qu'une fois les pieds dans le royaume, en 1969 : juste après avoir renversé le roi Idriss, il était allé participer à un sommet arabe comme s'il avait voulu narguer la monarchie chérifienne. Mais les deux hommes, que tout oppose par ailleurs, ont du moins en commun d'être des manœuvriers.

Ces derniers temps, le dirigeant libyen a accumulé les déboires dans sa politique africaine. Il n'a pas obtenu, en particulier, la présidence tant convoitée de l'Organisation de l'unité africaine. Il n'a pu que prendre ombrage du rapprochement entamé par le président Chadli Bendjedid – à la fois allié et rival – avec Hassan II et le président Bourguiba. Alors que l'O.U.A. a recommandé l'ouverture de négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario, qu'il a toujours soutenu depuis 1973, ne risquait-il pas, s'il s'abstenait de toute initiative, de se trouver « marginalisé » dans le processus d'édification maghrébine.

Le colonel Kadhafi l'a si bien senti que, de retour à Tripoli, le 16 juin, après avoir quitté intempestivement le sommet de l'O.U.A. et effectué une tournée au Proche-Orient, il faisait une déclaration qui n'est pas passée inaperçue à Rabat : « La Libye a achevé d'accomplir son devoir à l'égard du Sahara occidental. Il n'y a plus aucun litige entre le Maroc et la Libye concernant cette région. Le problème fondamental de l'heure est de permettre aux Arabes d'affronter le danger sioniste. »

Une semaine plus tard, le roi dépêchait à Tripoli son conseiller, M. Guedira. Un communiqué officiel annonçait, mercredi 29 à Rabat, cette « visite d'amitié et de travail » qui offrira l'occasion aux deux chefs d'État de « nouer des rapports (...) et de passer en revue la situation et les problèmes actuels du monde arabe ». Un premier rapprochement sans lendemain s'était esquissé lors du sommet de l'O.U.A. à Nairobi, en juin 1981, lorsque la Libye avait donné l'impression de « lâcher » le Polisario pour mettre dans l'embarras une Algérie qui avait déjà entamé des contacts secrets avec le Maroc.

Une négociation des plus serrées étant à la veille de s'engager avec les Sahraouis, Hassan II souhaite savoir si son interlocuteur ne se ravisera pas une fois de plus. En fournissant au Polisario les armes qui lui permettraient de relancer la guerre avec succès en cas d'échec des pourparlers, il pourrait interdire en effet le référendum d'autodétermination prévu avant la fin de l'année.

Le colonel Kadhafi ne peut ignorer la volonté d'Alger et de Rabat d'en finir avec ce conflit, malgré les nombreux obstacles qui restent à surmonter pour trouver une solution permettant à tous les intéressés de « sauver la face ». Il ne supporte pas d'être laissé à l'écart du double tête-à-tête entre Marocains et Algériens, Marocains et Sahraouis. Champion – souvent impulsif et brouillon, mais convaincu – de l'unité arabe, il entend bien tenir sa place dans la partie maghrébine qui se joue depuis le début de l'année.

La C.E.E. demande de nouvelles fermetures d'usines sidérurgiques en Europe

La disparition des aides publiques en 1985 obligera les laminoirs et les aciéries à s'adapter à la diminution constante de la consommation

Communautés européennes (Bruxelles). – D'ici 1985, la capacité de production de la sidérurgie européenne, établie en produits laminés à chaud, devra être réduite de 26,7 millions de tonnes par rapport aux données de 1980. C'est ce que vient de décider la Commission européenne à l'échéance prévue du 30 juin, conformément au « code des aides » arrêté par les Dix en juin 1981.

S'agissant de la France, la réduction de la capacité de production devra atteindre 5,2 millions de tonnes au lieu des 4,7 offerts à Bruxelles, au bout du compte, par le gouvernement.

Les autorités de chaque Etat membre devront faire savoir, d'ici à la fin de l'année, de quelle manière

De notre correspondant

elles exécuteront jusqu'à 1985 les décisions qui viennent d'être prises par la Commission, autrement dit quelles installations elles ont l'intention de fermer.

C'est en Belgique et en Italie qu'il faut s'attendre aux plus vives difficultés. C'est en effet dans ces deux pays que l'effort de contraction de l'appareil de production exigé par la Commission s'éloigne le plus des programmes présentés par les gouvernements.

Le « code des aides » prévoit que, afin d'adapter la sidérurgie européenne à une demande fortement déclinante, toute aide publique doit désormais être subordonnée à une diminution des capacités de production.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 26.)

SORTIR DE LA CRISE

De quelques évidences

Lire page 2 l'article de Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Horaires accrus pour les universitaires

Le gouvernement veut obtenir une gestion financière plus rigoureuse et l'harmonisation des carrières

Le ministre de l'éducation nationale a diffusé, mercredi 29 juin, les textes de deux projets de décrets relatifs au statut et aux obligations de service des enseignants du supérieur. L'objectif du ministère est de mettre fin à l'extrême diversité des procédures et des statuts actuels, de *« donner aux universitaires les moyens d'aller de l'avant »* et d'*« imprimer l'élan nécessaire à la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement supérieur »*.

Dès l'année universitaire 1983-1984, une augmentation des obligations de service des enseignants est prévue par le premier texte, qui fixe à trente-deux semaines au lieu de vingt-cinq la duré maximale de l'année universitaire 1983-1984. Il correspond à la volonté d'une réduction importante des heures complémentaires assurées par des vacataires dès la prochaine rentrée. Ce texte sera soumis à l'examen du comité technique paritaire (C.T.P.) le 11 juillet.

Le second projet de décret – d'une tout autre ampleur avec ses soixante et onze articles, et qui est soumis à consultation – prévoit, à compter du 1er octobre 1984, une réforme profonde des carrières universitaires en créant un *« statut particulier des corps des personnels enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur »*. Il répartit les enseignants en deux corps (les maîtres de conférence et les professeurs des universités), fixe impérativement à trente-deux semaines les obligations d'enseignement et alourdit les horaires hebdomadaires. Ce projet de décret institue le semestre ou l'année sabbatique rémunérée et organise des procédures de recrutement, nomination, mutation et avancement, incitant à la mobilité géographique et favorisant les recrutements extérieurs.

Ces orientations sont cohérentes avec les circulaires diffusées dès l'été 1982 par le ministre de l'éducation nationale et le directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche, M. Jean-Jacques Payan (*le Monde* du 25 septembre 1982). Mais la négociation qu'il a menée avec les responsables des syndicats d'enseignants, l'hiver dernier, ponctuée de grèves et de manifestations, n'avait pu déboucher sur un accord à propos des carrières.

Aujourd'hui, les syndicats protestent contre le projet de décret, qu'ils accueillent *« sans surprise »*. M. Jean-François Tournadre, secrétaire général du syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup-FEN), y voit une *« tentative de coup de force »*, tandis que la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) proteste contre un système *« bâti selon les critères classiques du carriérisme individuel »*. Les deux organisations envisagent de ne pas siéger, le 11 juillet, lors de l'examen du projet par le C.T.P.

Le texte doit ensuite être soumis au Conseil supérieur de la fonction publique, au Conseil d'État, puis au conseil des ministres, avant sa promulgation, qui n'interviendrait pas avant l'automne prochain, c'est-à-dire au moment où le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, qu'il accompagne, devrait être discuté par le Sénat.

PHILIPPE BERNARD.

(Lire nos informations page 9.)

M. PIERRE MAUROY invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* » dimanche 3 juillet de 18 h 15 à 19 h 30.

Le chef du gouvernement répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Rollat du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Gilles Leclerc de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

Les émissions dominicales du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* » seront interrompues pendant les mois de juillet et d'août et reprendront début septembre.

AU JOUR LE JOUR

Cour

Année après année, les magistrats-jardiniers de la Cour des comptes se penchent sur l'administration et brandissent devant le peuple indigné les mauvaises herbes qu'ils découvrent.

Leur patience est admirable, car toujours repoussent, sur le gravier aride de la rigueur, les parasites du privilège, de la prébende et de l'abus.

C'est le feuilleton de chaque été : la Cour des comptes ou le jardin des mécomptes.

BRUNO FRAPPAT.

LE DÉBAT SUR L'INSÉCURITÉ

La justice au fond des urnes

par BERTRAND LE GENDRE

La justice est redevenue un enjeu politique comme au printemps de 1980, à l'époque du projet « Sécurité et liberté ». Aujourd'hui, comme il y a trois ans, c'est moins de politique criminelle qu'il s'agit que de politique tout court. Le projet Peyrefitte était un symbole. L'opposition d'alors jeta toutes ses forces dans la bataille, M. Mitterrand en tête, portant ainsi un coup très rude au septennat finissant de M. Giscard d'Estaing.

Les attaques dont M. Badinter est aujourd'hui la cible relèvent du même calcul. Sa politique pénale est devenue l'un des derniers symboles d'une gauche qui ne varie pas et qui tient ses engagements contrairement à ce qui se passe dans le domaine économique. Forcer le gouvernement à revenir sur cette politique, à se renier, tel est l'espoir caressé par l'opposition. Y parvenir contribuerait à ruiner le crédit de l'équipe au pouvoir auprès de l'électorat de gauche déjà passablement troublé par les revirements de sa politique économique.

L'enjeu justifie la vigueur des attaques dont le garde des sceaux a été et est l'objet. Cela explique aussi pourquoi MM. Mitterrand et Mauroy se sont décidés à voler au secours de M. Badinter, le premier sur Antenne 2 au début du mois, le second dans *le Monde* la semaine dernière.

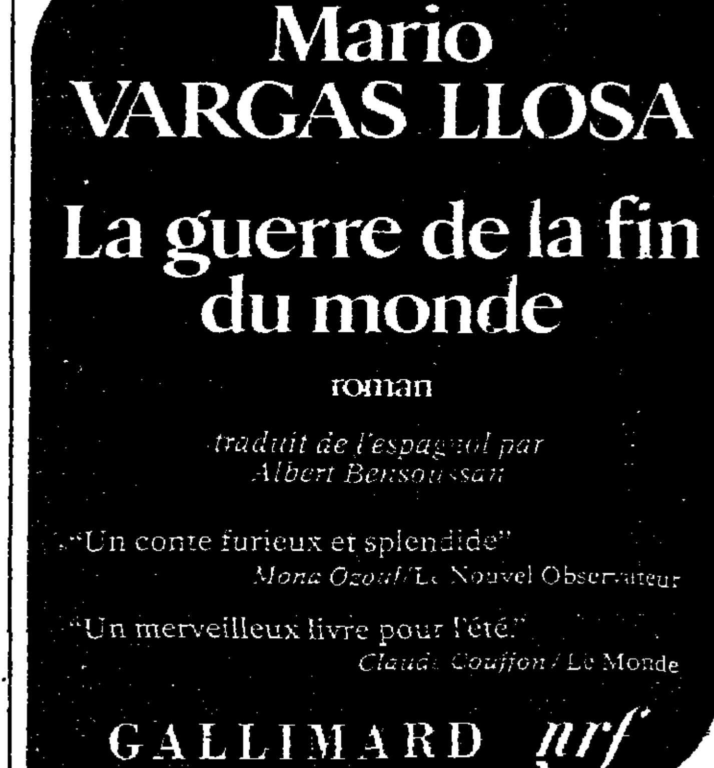
Le danger couru par la gauche apparaît plus clairement depuis les manifestations de policiers du 3 juin. Plus clairement, car il avait été précédé de harcèlements qui laissaient prévoir la tournure prise aujourd'hui par les événements. Il y eut cette grève des surveillants de prison observée symboliquement le 10 mai 1982 et cette manifestation de « matons » venus crier sous les fenêtres du ministère de la justice : *« Avocats malfrats ! »*. Le *« Badinter assassin ! »* des policiers, le 3 juin, relève de la même logique « déstabilisatrice » et envenime un débat que M. Mauroy aurait aimé voir s'engager *« autrement »*.

Le débat est politique, car il ne porte que secondairement sur les faits. Le prétendu laxisme de la justice n'existe que dans l'esprit des détracteurs, et encore pas toujours, certains sachant parfaitement à quoi s'en tenir. Ils savent en particulier que les cours d'assises prononcent des peines d'emprisonnement plus longues qu'hier, que M. Badinter accorde moins de libérations conditionnelles que ne l'avait fait M. Peyrefitte et M. Mitterrand moins de grâces que M. Giscard d'Estaing. Si le chef de l'Etat a commis une erreur d'appréciation en graciant Roger Knobelspiess, cela n'est rien à côté de la responsabilité qu'a prise M. Peyrefitte, en 1977, en libérant Thomy Recco, lequel devait commettre ensuite six nouveaux meurtres.

De tels arguments n'émeuvent pas l'ancien garde des sceaux. Qu'importe la sévérité de M. Badinter, a-t-il expliqué au « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* », puisque son discours est *« contraire »*. L'avant-veille, pourtant, le ministre de la justice expliquait, dans ces colonnes, qu'il était partisan de *« la fermeté à l'encontre du crime et de la grande délinquance organisée »*. Là où l'ancien et l'actuel garde des sceaux divergent, en revanche, c'est à propos des petits délinquants, auxquels M. Badinter souhaite éviter, si possible, l'emprisonnement. Et encore, n'est-ce pas M. Peyrefitte qui a déclaré un jour que la prison était un *« pourrissoir »* ?

La plupart de ses critiques ne résistant pas aux faits, l'opposition met en cause le climat d'insécurité engendré, selon elle, par l'abolition de la peine de mort et la supression des tribunaux d'exception, comme si la disparition de la guillotine avait une influence sur le nombre des homicides, constant depuis le dix-neuvième siècle.

(Lire la suite page 12.)



UN PLAN DE RIGUEUR CONTRE LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Homicides par inconscience

par FRANÇOIS GROSRICHARD

L'été laissera derrière lui son dramatique bilan. Les montagnes, la mer mais, surtout, la route auront tué des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants. L'imprudence, la négligence, auront eu raison de toutes les mises en garde. Ce sera comme en 1982 ou en 1981, et la politique n'y est pour rien.

On ne sait plus très bien, devant tant de vies gâchées sur l'autel de l'inattention et de la désinvolture, ce qui l'emporte – au fond des sentiments, – du découragement ou de la volonté réaffirmée de faire cesser l'hécatombe ; de la répression ou de la persuasion ; de la sanction ou de l'éducation des conducteurs ; de la peur du gendarme ou du respect des autres. Depuis qu'elle est posée, depuis qu'on dit et répète qu'elle n'est pas une fatalité, la douloureuse question de l'insécurité routière n'a jamais reçu de réponse satisfaisante, ni de solutions enregistrant des résultats tangibles.

Douze mille morts, plus de trois cent mille blessés, quelques dizaines de moins une année, quelques centaines de plus une autre. La réalité ne s'éloigne jamais de cet irrépressible et terrible noyau statistique. Comme si Provins était chaque année rayée de la carte. Comme si Rennes était brusquement peuplée d'estropiés et de familles décimées, d'espérances brisées, de destins fauchés par le summum de l'absurde.

Les accidents de la route ont ceci de révoltant que, à la différence des collisions de trains, des tragédies aériennes, des naufrages, ils auraient pu, dans la plupart des cas, être évités, avec un peu plus de prudence et d'attention de la part des automobilistes. Et puis, ils alignent, week-end après week-end, leurs lourds bilans, dans une quasi-indifférence générale. Ainsi, neuf personnes ont été tuées, en deux jours, dans le département de la Manche, par des véhicules roulant trop vite. Mais ces événements, illustration de la mort banale, font « moins de bruit » que le meurtre d'un jeune homme dans le vingtième arrondissement ou la mort de deux aérostiers américains.

Techniciens, médecins, hommes politiques, gendarmes, sociologues, journalistes, s'interrogent. Pourquoi les dangers de la route laissent-ils les Français si insensibles, au point que leurs comportements n'évoluent pas, ou quasiment pas, d'une année sur l'autre ? Comment se fait-il que des foules aient pu se mettre en marche pour vénérer le pacifisme ou pour s'opposer à la construction d'une centrale nucléaire – source d'un très hypothétique cataclysme, – alors que, sous nos yeux, régulièrement, presque familièrement, la route continue ses ravages et ses crimes ? Pourquoi le risque de mort a-t-il des vertus plus mobilisatrices que la mort réelle, vérifiée, constatée ?

Voilà l'interrogation primordiale à laquelle il faudrait tenter de répondre avant d'élaborer et de lancer une quelconque politique de la route.

Les constructeurs ont beau imaginer des véhicules toujours plus sûrs et mieux conçus ; les ministères ont beau dégager des fortunes pour éditer des brochures et des cartes, lancer des campagnes au demeurant bien faites, multiplier les conseils pour « couper » le temps de conduite et inciter à flâner dans les régions traversées ; les journaux et la télévision ont beau publier des photos-choc ; les ingénieurs ont beau faire des déviations ou des ponts pour éliminer les points noirs ; les gendarmes ont beau installer des radars et dresser des procès-verbaux ; nous avons beau, les uns et les autres, machinalement souhaiter à ceux qui partent : « Bonne route, soyez prudents ! »... Rien n'y fait.

(Lire la suite page 27.)

Le Monde

idées

Sortir de la crise

La France ressent de plus en plus les conséquences de la crise mondiale. François Rachline ne voit pas d'autre solution pour y faire face que la thérapeutique Delors et demande à tous les Français de la soutenir. Maurice Faure appelle la communauté européenne à sortir de sa léthargie. Henri Modiano et deux étudiants de Yale préconisent l'institution d'une taxe mondiale sur la consommation des matières premières pour venir à bout de l'endettement international et mettre les pays du tiers-monde à même de se procurer de nouveaux équipements.

Le choc Delors

par FRANÇOIS RACHLINE (*)

NOUS guettons la moindre amélioration de la balance commerciale *et la multiplication* des mécontentements nous irrite ou nous émeut. On en oublie l'essentiel : notre pays connaît, en ces temps de crise, ce qu'on pourrait appeler une révolution culturelle.

Entre l'an 1000 et 1800, le revenu réel des Français fut multiplié par 2 ou 2,5. De 1800 à 1940 environ, nouveau doublement. Et de 1950 à *1979, c'est par plus de 4 qu*'il est multiplié. Pendant cette dernière période, le produit intérieur brut (PIB) croît en moyenne annuelle de 5 %. Mais si le PIB règle sa croissance sur un rythme de 1 à 1,5 % en moyenne annuelle, comme c'est actuellement le cas, ce sont soixante-dix années qui sont nécessaires pour doubler ce surplus.

Or la France a continué de vivre depuis le premier choc pétrolier (1973-1974) en dépensant beaucoup. *De 1981 à 1982, la relance* à contre-courant du gouvernement socialiste a permis momentanément de maintenir ou d'augmenter sensiblement le pouvoir d'achat des Français, mais a accéléré la dégradation de la situation relative de la France.

1983 marque une véritable rupture : le choc Delors. Le plan de rigueur adopté peut se résumer ainsi : le pouvoir d'achat n'a jamais cessé de croître depuis le premier choc pétrolier, alors que pour absorber ce choc et le *suivant (1979-1980) sans* créer d'écart inflationniste avec nos voisins les plus sérieux il eût fallu comme eux réduire notre train de vie. Il est temps de rompre avec une décennie d'illusions.

Les économistes ont coutume d'utiliser une égalité fondamentale pour exprimer l'équilibre comptable à l'échelle de la nation : $Y + M = C + I + G + X$, où Y représente le PIB, M les importations, C la consommation, I l'investissement G les dépenses publiques et X les exportations. Du côté gauche de l'égalité on trouve donc les ressources disponibles sur le territoire (d'origine intérieure et extérieure) ; du côté droit figurent les emplois de ces ressources, *c'est-à-dire la demande* totale en provenance des ménages, des entreprises (l'investissement est une demande de biens d'équipement), de l'État et de l'étranger. Comment agir sur ces différents flux ?

Y ne croît plus ou augmente faiblement, ce qui fait que si la de*mande reste forte, il faudra augmen*ter M, qu'on veut précisément réduire. Il faut donc agir sur le niveau de la demande, sachant qu'on ambitionne de rééquilibrer la balance commerciale en grossissant si possible le volume des exportations X et en réduisant au mieux les importations M.

Restent donc C et G, c'est-à-dire *essentiellement la consommation* des ménages et les dépenses publiques. En limitant G, l'État donne l'exemple d'une gestion plus rigoureuse; en restreignant la consommation, on contracte la demande, et donc en partie les importations.

Le gouvernement a choisi de jouer sur les deux tableaux, en privilégiant la baisse de la consommation. *Il devra donc amputer le pou*voir d'achat. Depuis la guerre, aucun gouvernement français *n'avait osé y toucher vraiment.* Voilà l'option fondamentale. C'est celle de la gauche des réalités. D'ici à la fin de cette année, c'est ce que devrait réaliser le plan Delors. Le ministre de l'économie l'a souvent répété : les salaires ne devront pas augmenter de plus de 8 %, même si la hausse des prix devait dépasser ce taux, ce que le gouvernement se refuse à en*visager. S'il maintient le cap, le pou*voir d'achat des Français baissera de quelque 1,5 % en 1983. Ce serait un événement.

Une bataille qui n'est pas gagnée

Quelles que soient ses modalités techniques, quelles que soient ses insuffisances, c'est cela le plan de rigueur. Au-delà du choc psychologique immédiat et des effets conjoncturels qui commencent à se manifester, c'est toute une philosophie économique qui fait son chemin. En ce sens, le plan Delors peut constituer une vraie rupture, mais le *consensus est loin encore d'être réa*lisé.

Certes des hommes comme M. *Edmond Maire ont compris cette* nécessaire mutation, quitte à regretter que le gouvernement n'ait pas *consulté et motivé les syndicats;* certes les Français dans leur ensemble ont admis sans trop protester les prélèvements supplémentaires; certes l'opposition, par les voix séparées de MM. Raymond Barre ou Jean-Pierre Fourcade, a discrètement approuvé l'orientation générale de la nouvelle politique, tout en déplorant qu'elle soit tardive, insuf*fisante et incomplète;* certes le gouvernement demeure solidaire, mais on entend gronder les critiques.

Des déclarations de M. Anicet Le Pors, en contradiction avec M. Jacques Delors au sujet de la limitation à 8 % des hausses de salaires, aux appels de M. Philippe Herzog pour une nouvelle relance, le P.C. prend graduellement ses dis*tances. Peut-il associer son nom* à une baisse du pouvoir d'achat ?

Le parti socialiste est divisé. Certains de ses responsables considèrent qu'on pourrait rééquilibrer nos comptes sans affecter notre niveau de vie. Partisans d'une sortie du système monétaire européen, ils pensent que le protectionnisme nous épargnerait l'austérité qu'ils voient poindre derrière la rigueur. C'est la gauche des illusions, qui n'est pas encore vraiment battue.

L'opposition devrait savoir, que la politique de rigueur est indispensable pour un temps, et que seule la *gauche peut obtenir l'assentiment* des syndicats pour la mener à bien. Spéculer sur un échec serait presque miser sur une situation économique et sociale dramatique, annonçant de graves désordres. Qui peut le souhaiter ? La gauche devrait tout faire pour assurer la réussite du plan Delors, il y va de cette crédibilité qu'on lui a toujours refusée *a priori.*

Les Français dans leur ensemble devraient mesurer la portée d'un échec du plan Delors : la sortie du S.M.E, l'intervention probable du F.M.I., le recours à un protectionnisme systématique, le tout aboutissant à une *baisse de notre niveau de* vie que certains experts chiffrent à 15 % et même à 20 %.

*C'est l'intérêt supérieur de la dé*mocratie en France qui est en jeu. Que notre pays refuse d'adapter son comportement à une situation mondiale difficile, et c'est le principe même de l'alternance politique qui risque d'être compromis.

(*) Économiste, université de Paris-X.

De quelques évidences

par MAURICE FAURE (*)

ON entend de tous côtés en France entonner l'hymne de la défaite. Nous aurions cédé à Williamsburg sur les questions de sécurité, alors que les Américains témoignent quotidiennement de leur arrogance en laissant négligemment flotter à la hausse un dollar qui noie notre économie.

Un mot d'abord sur la sécurité. Comment peut-on sérieusement mettre en doute le bien-fondé des positions exprimées par le président de la République depuis deux ans ?

Le protectionnisme américain

A Williamsburg, nous avons souscrit à une déclaration reprenant nos thèses, rappelant les menaces et les propositions de négociations, suggérant que la question des SS-20 soit abordée dans sa globalité : ce n'est pas de la faiblesse. Il fallait, au contraire, beaucoup d'honnêteté et d'audace pour approuver l'énoncé d'évidences auxquelles en lui-même chacun souscrit, mais n'ose généralement pas associer son nom.

Mais mon propos vise surtout l'économie. On connaît les doutes que nous avons exprimés quand, à l'été 1981, la France s'est lancée à contre-courant dans une politique keynésienne qui a eu pour effet de rompre certains équilibres déjà précaires. D'ici à imputer tous les malheurs du pays à la gestion actuelle, il y a un écart que certains, à tort, franchissent allègrement. C'est là où j'en reviens à Williamsburg. La déclaration finale est bonne. Elle énonce un certain nombre de principes pouvant remettre l'économie mondiale sur les rails : les dangers des déficits budgétaires excessifs, des taux d'intérêt réels élevés, des fluctuations monétaires erratiques. Je voudrais m'attarder sur le rôle du dollar qu'on a trop tendance, dans notre pays, à identifier à un baromètre de notre économie.

Première évidence, le cours d'une monnaie ne reflète plus la santé économique d'un pays. Que l'on compare les évolutions du yen (dont la parité est au plus bas) et du dollar, que l'on étudie le rapport mark/dollar depuis cinq ans : l'épreuve de vérité du franc, c'est le mark et non le dollar. Que le dollar monte par rapport à l'ensemble des monnaies est grave, mais ne traduit pas la faiblesse du franc. Les réajustements du franc par rapport au mark sont en revanche autant de témoignages de nos insuffisances.

Deuxième évidence, l'économie mondiale exige du dollar davantage *qu'il ne peut donner* : ce n'est plus seulement une monnaie de réserve et un instrument d'évaluation, de référence et de transaction. Il monte, en temps de crise, en raison de son rôle de valeur refuge; il monte égale*ment* quand la situation s'améliore, en raison du rôle dominant de l'économie américaine.

*Reste que la surévaluation du dol*lar entraîne pour les États-Unis un déficit commercial d'environ 60 milliards de dollars. Les exportations ont du mal à se maintenir. Les fermiers grognent. Les syndicats, qui ont accepté de très fortes réductions de salaires, et les industriels, qui ont réalisé des gains de productivité extraordinaires ces dernières années, se révoltent contre la pénétration du marché américain par des marchandises étrangères que seul un dollar surévalué rend plus compétitives.

Les démocrates s'insurgent contre le niveau du dollar. Il ne faut donc pas croire que toute l'Amérique souhaite un dollar cher. Il y aura bien un jour quelqu'un à Washington pour s'attaquer au monstre du déficit budgétaire.

Le risque, pour nous Européens, est le développement du protectionnisme aux Etats-Unis. Nous ferions donc bien d'y regarder à deux fois avant de brandir nous-mêmes la menace protectionniste : la France dépend tellement plus de l'étranger (importations + exportations françaises = 57 % du P.N.B.) que les Etats-Unis (24 % de leur P.N.B.) que notre pot de terre se casserait avant même de heurter l'américain. Si l'idée d'une « forteresse France » pouvait faire illusion en 1981, ce n'est plus le cas en 1983 : on ne sort pas du S.M.E. avec des caisses entamées. On ne devient pas protectionniste et hexagonal en multipliant les emprunts internationaux et communautaires. Bref, cette hypothèse relève aujourd'hui du mirage, et il est surprenant qu'elle soit envisagée par ceux qui justifiaient les nationalisations comme *« des machines de guerre tournées vers l'exportation » !* Imagine-t-on que nos partenaires ne recourraient pas à des mesures de rétorsion ? Sait-on que nous ne pourrions au mieux que limiter de 3 % en six mois nos importations si nous faisions le choix du protectionnisme ? *A la vérité,* l'économie française est partie prenante de l'internationale depuis les années Pompidou, et *cela* n'est pas *plus* réversible que la rotation du Soleil.

A cet égard, il est plus que préoccupant de constater que notre industrie d'exportation manque de compétitivité. Au cours des derniers mois, nos exportations en francs n'ont augmenté que de 12 % vers les Etat-Unis, alors que ces derniers ont accru leurs ventes de 13 % en dollars dans la même période. Il n'est plus supportable que notre déficit commercial avec les Etat-Unis ne cesse de croître, au point que notre taux de couverture vient de passer de 60 % à 50 % au moment même où l'évolution de la valeur des devises devrait jouer en notre faveur. La comparaison avec les chiffres R.F.A.-Etats-Unis, diamétralement à l'opposé, devrait nous faire réfléchir : nos exportateurs n'ont pas su tirer parti des évolutions monétaires.

Les liquidités internationales

Il nous faut enfin trouver des solutions au problème des liquidités internationales. L'idée d'une conférence monétaire au plus haut niveau est bonne. Il faut voir si la création d'une monnaie internationale pouvant se comparer au dollar, et comme réserve et comme instrument de transaction et d'évaluation, est possible.

Parallèlement, il faut réfléchir à des solutions permettant d'éviter que matières premières et pétrole (plus de 30 % de nos importations !) soient libellés en dollars. Ne peut-on envisager la signature de futurs contrats d'achats de matières premières en monnaie européenne et non plus en dollars ? Au lieu de tout attendre des États-Unis dont il y a peu pourtant à espérer, pourquoi ne pas nous tourner vers des solutions dynamiques permettant de faire un pas en avant sur la voie européenne ? Encore *faudrait-il que* la Communauté sorte de sa léthargie, surmonte ses crises au lieu de les *laisser pourrir, bref, tienne* les engagements pris à Stuttgart.

Un dernier mot : ce n'est pas parce que les États-Unis *s'efforcent* de nous associer de plus près aux structures politico-militaires de *l'OTAN qu'il deviendrait* de notre devoir de lâcher la forêt de l'équilibre eurostratégique pour l'arbre *d'un nationalisme* illusoire. Ce n'est pas parce que l'actuelle administration Reagan se refuse jusqu'à présent à faire les pas concrets nécessaires à une reprise économique internationale qu'il nous faut réagir avec un aveuglement comparable : il ne servirait à rien de répondre aux erreurs évidentes de ce grand pays par nos propres égarements. Que l'Europe, dont les *intérêts fondamentaux* sont ici *solidaires,* parle enfin d'une seule voix, et elle sera entendue à *Washington* comme dans le reste du monde.

(*) Président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Pour une taxe mondiale sur la consommation

par HENRI MODIANO (*), CLAUDE GUAZZON (**) et LAURENT MODIANO (**)

« *LE roi dollar* », « *Le dollar au plus haut* », « *Le dollar responsable de la crise des monnaies occidentales* » ? Nous ne sommes pas d'accord.

Il y a une quinzaine d'années, 1 dollar valait 4 francs suisses, aujourd'hui il en vaut 2. Vers la même période, il achetait 3,5 deutschemarks ; aujourd'hui 2,5. Le taux dollar/florin hollandais évoluait de même.

Le dollar, en fait, remonte en ce moment, très lentement et peut-être partiellement, vers sa valeur des an*nées 60 et du début des années 70.*

Le « roi dollar » n'écrase que les monnaies faibles : la lire, le franc *français,* le franc belge. Ces trois monnaies ont perdu bien plus face au deutschemark, au franc suisse ou au florin que vis-à-vis du dollar. Que cela nous plaise ou non, voilà la vérité.

Maintenant, que réserve l'avenir prévisible ? Rien de bon : le conflit entre le président Reagan et son Congrès dure depuis trois ans. Et ce *conflit rend probable la poursuite* de la hausse du dollar. Le Congrès démocrate ne votera jamais, en effet, une réduction des budgets civils et sociaux. Le président opposera son veto à toute réduction du budget militaire et à toute augmentation des impôts. Le déficit énorme (200 milliards de dollars !) durera donc. Le Trésor américain sera obligé de le combler par *l'emprunt. Il entrera* en concurrence avec les emprunteurs privés, ce qui maintiendra des taux d'intérêt élevés sur le dollar ; or l'inflation américaine est très faible. Le prêteur sera rémunéré d'un différentiel d'inflation de plus de 5 %. Il affluera sur ce marché, achètera du dollar... et le fera monter. Nous pouvons considérer comme très probable, avant *longtemps,* un dollar à 3 deutschemarks.

Le problème est, pour les monnaies faibles du serpent, de ne plus décrocher de ce deutschemark. Est-ce possible ? Oui, mais au prix d'un effort encore beaucoup plus rigoureux que le plan Delors avec *véritable* baisse de tous les pouvoirs d'achat, chômage à l'anglaise, etc. Un *gouvernement* de gauche (ou de droite, d'ailleurs) peut-il l'imposer aux Français ?

Car il est totalement illusoire d'espérer « convaincre » les Américains. Les convaincre de quoi, d'ailleurs ? De diminuer les dépenses militaires qui sont la sauvegarde de tout l'Occident ? De renoncer à sa foi libérale, pour le président, ou à leur électorat, pour les congressmen démocrates ?

On comprend donc fort bien les tentations — elles ne sont pas seulement françaises — de la *relance* intérieure, de la fuite vers un système *protégé où l'on espère la reconquête* du marché national. Mais ce n'est plus possible aujourd'hui avec nos *réserves épuisées,* et *notre endette*ment.

Que faire alors ? A l'échelon de la nation, pas grand-chose, malgré le courage du plan actuel. A l'échelle internationale, il reste l'espoir d'un entraînement par le redémarrage américain puis allemand. C'est peu. Peut-être me permettra-t-on de jeter, à ce point, dans la grisaille, la lueur d'une idée.

L'autre relance

La relance vraie, le redémarrage de l'économie, la résorption progressive du chômage, tout cela ne peut venir que du retour des circonstances internationales qui avaient produit le « boom » 1955-1973 : d'un côté, les pays industriels fournisseurs ; de l'autre, d'immenses marchés à équiper. Au milieu, pour financer les États acheteurs, non pas d'autres États, mais des banques, américaines très largement.

De cet immense transfert d'équipements, de biens, de technologie, est résultée une dette immense.

La montée continuelle des taux d'intérêt l'a rendu insupportable. Le service des intérêts seuls est de plus de 10 milliards par an pour le Brésil, par exemple. Il ne peut l'honorer qu'en empruntant l'argent qu'il lui faut rendre.

Nous avons vu qu'il ne faut pas attendre de vraie détente sur les *taux d'intérêt intérieurs américains,* en dollars. Il faut donc chercher une autre solution pour alléger les taux extérieurs appliqués aux pays débiteurs. Les banques prêteuses ne peuvent rien faire. Toute diminution de leur encaissement, toute « provision » pour créance douteuse aboutiraient au dépôt immédiat de leur propre bilan.

*C'est donc à des ressources exté*rieures qu'il nous faudrait faire appel. Elles ne peuvent en aucun cas, provenir du budget des États. Ces budgets sont tous en déficit et c'est ce déficit qui est une des causes des taux d'intérêt élevés. Ce que nous suggérons, c'est une taxe spéciale sur la consommation internationale. Son produit, remis au F.M.I., servirait exclusivement à négocier avec chaque pays à la fois l'échelonnement du remboursement de sa dette et la bonification du taux. Si le Brésil continue à payer 10 milliards par an, il faut qu'au moins la moitié serve à amortir le principal, l'autre moitié et la bonification réglant aux banques les intérêts.

Sur quoi asseoir une telle taxe dont l'assiette doit être très large pour que le taux soit acceptable ? Sur les grandes « commodités », avec, en tête, le pétrole bien sûr.

Que l'on ne nous parle pas d'une surcharge insupportable : le pétrole se vend aujourd'hui à moins de 30 dollars le baril contre 40 il y a dix-huit mois. Une taxe de 1 dollar par baril lèverait 15 à 20 milliards de dollars par an et serait plus légère que les variations spéculatives annuelles sur le pétrole. Il suffirait que la taxe soit perçue au niveau de l'importation.

Même chose pour le sucre, le blé, le maïs, le soja, etc. Leurs cours varient souvent de 30 % à l'intérieur d'une *même année,* au *gré des spé*culateurs. Alors qu'une taxe de moins de 10 % fera hurler... les mêmes. Précisons que, pour ces produits, la taxe devrait probablement être prélevée à l'exportation.

Mais voyons, sans entrer dans les détails qu'une conférence internationale aurait à régler, quelles seraient les incidences. Nous vivons un marché déprimé. L'acheteur y est roi, le producteur esclave. C'est ce dernier qui aurait, au début, *de facto,* à absorber la taxe dans ses prix. Aujourd'hui donc, les vendeurs de pétrole, de sucre, de céréales seraient pénalisés. Notons qu'il s'agit là soit de pays riches (Arabie, Émirats, États-Unis, Canada), soit de pays moins riches mais alors endettés *(Mexique, Venezuela, Nigéria) qui* paieraient d'un côté sur leurs produits mais encaisseraient de l'autre la bonification de leur dette.

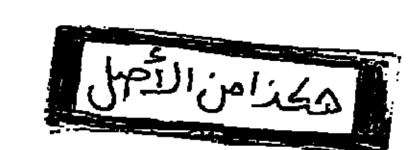
Chacun y trouverait son compte puisque les pays riches verraient progressivement redémarrer leurs exportations de biens (États-Unis, Europe, Japon) ou de pétrole (les autres), dès que l'économie repartirait.

Que se passerait-il alors ? Le marché s'inverserait, deviendrait favorable aux vendeurs qui répercuteraient la taxe dans leurs ventes. Ce seraient les pays importateurs de pétrole (États-Unis, Japon, Europe) ou de nourriture (Japon, Europe) qui supporteraient, *de facto,* son paiement. Mais aucun d'entre eux ne le refuse*rait dans une perspective d'expan*sion. Une remarque d'importance : les Américains seraient, dans deux périodes successives, les plus gros payeurs (suivis par les pays arabes). Mais ils seraient aussi les plus grands bénéficiaires puisque la boni*fication profiterait avant tout à leurs* banques. Elles encaisseraient enfin des créances très douteuses. Il me paraît donc juste d'exiger d'elles, sous contrôle du F.M.I., que cet argent miraculé soit recyclé dans de nouveaux prêts au tiers-monde, pour l'achat de nouveaux équipements.

Nous aurions ainsi, finalement, prélevé une taxe sur la consommation pour que son produit serve à l'investissement et à la relance. La passivité internationale actuelle est volontaire. On préfère *laisser pourrir* plutôt que de faire face à la réalité. Ne vaut-il mieux pas, au contraire, prendre acte de l'incapacité des grands débiteurs et, plutôt que de faire l'autruche, organiser le moratoire et l'utiliser pour la relance ?

(*) Ancien député.

(**) Étudiants à l'université Yale.



Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Etats-Unis

PENDANT LA CAMPAGNE DE 1980

L'équipe de M. Reagan se serait procuré des documents destinés à M. Carter

De notre correspondant

Washington. – La dix-huitième conférence de presse de M. Ronald Reagan a été dominée, le mardi 28 juin, par une affaire mal élucidée qui tracasse les milieux politiques américains. On se demande si, à la veille des élections de 1980, un document important de l'équipe Carter n'est pas tombé entre les mains du candidat républicain, permettant à celui-ci de remporter un duel télévisé. La révélation a été faite par Laurence Barrett dans son nouveau livre *Jouer avec l'histoire*. Il y est question d'une « taupe » qui aurait communiqué au camp Reagan les fiches destinées à M. Carter pour préparer le débat du 28 octobre 1980.

Le président américain a d'abord réagi par un haussement d'épaules. « *C'est beaucoup de bruit pour rien* », expliquait-il le 24 juin aux journalistes qui l'interrogeaient. Mais les commentaires embarrassés de certains de ses collaborateurs et les attaques du parti démocrate l'ont amené à changer d'attitude. Lundi, la Maison Blanche a demandé au département de la justice de faire toute la lumière sur cette affaire, et, mardi, elle a publié tous les documents en sa possession.

Il s'agit d'un millier de pages, parmi lesquelles une note destinée à M. Carter. Ou plutôt une ébauche de note, car le texte définitif – fourni par les démocrates – n'est pas identique. On y trouve des chapitres du genre « Questions à poser à Reagan » ou « Répliques de Carter aux affirmations de Reagan ».

Interrogé mardi sur ce texte, le président américain a affirmé qu'il en ignorait totalement l'existence jusqu'à ces derniers jours. « *Je n'avais jamais rien vu de tel*, a-t-il dit. *Je ne me souviens d'aucun usage particulier qui en aurait été fait* » (dans la préparation du débat d'octobre 1980).

Le directeur de la C.I.A., M. William Casey, qui dirigeait à l'époque la campagne de M. Reagan, n'en a également « *aucun souvenir* ». Il est pourtant désigné par le chef de l'état-major de la Maison Blanche, M. James Baker, comme celui qui aurait communiqué le texte à l'équipe chargée de la préparation du débat. *Dans cette équipe figurait* M. David Stockman, actuel directeur du budget, lequel avait pour rôle de jouer M. Carter dans une confrontation fictive avec le candidat républicain. M. Stockman reconnaît qu'un document démocrate est passé sur sa table et qu'il a été « utile ».

Personne n'accuse l'équipe Reagan d'avoir volé un texte (ce serait un nouveau Watergate). Mais on se demande comment un tel document lui est parvenu, quel usage elle en a fait et si elle n'aurait pas dû le renvoyer aussitôt à son propriétaire.

Dans les textes publiés mardi par la Maison Blanche, on trouve quelques lignes d'un *militant républicain*, M. Wayne Valis, qui écrivait à deux responsables de la campagne : « *Ces notes proviennent d'une source intimement liée à un membre de l'équipe Carter. Rien de spectaculaire, mais intéressant. Digne de confiance.* »

Rien ne permet d'affirmer que M. Reagan lui-même en a eu connaissance. Chargés de le préparer au débat avec M. Carter, ses collaborateurs *élaboraient des fiches* et des scénarios à partir de nombreuses sources. A les entendre, celle-là ne contenait rien d'original – les arguments et les faits étaient depuis longtemps sur la place publique – et fut à peine utilisée. Ce n'était, après tout, *qu'un des innombrables textes* qui circulent à Washington en période électorale. S'il y a eu transmission malhonnête, n'est-ce pas le fait d'un employé de l'autre camp ?

La presse américaine hésite depuis plusieurs jours sur l'importance à donner à *cette affaire. La Maison* Blanche, pour sa part, s'en serait bien passée. Surtout en une période préélectorale où semble s'ébaucher une nouvelle candidature de M. Reagan.

ROBERT SOLÉ.

Une majorité d'Américains est favorable à un système de primes pour les enseignants méritants

De notre correspondant

Washington. – Les enseignants américains sont au centre d'un débat politique qui fait couler beaucoup d'encre depuis quelques semaines. Débat simple en apparence, se résumant à une seule question : faut-il donner des primes aux maîtres les plus méritants ? Si le président Reagan répond « *oui* » *sans hésiter*, ses adversaires démocrates se montrent assez partagés. La controverse sur le « Merit Pay » illustre une inquiétude générale sur la qualité de l'enseignement aux Etats-Unis. Jusqu'à une date récente, les Américains étaient obnubilés par la mixité raciale dans les écoles. On en parle moins aujourd'hui, alors que l'incertitude économique crée le besoin de *se rassurer : de solides études apparaissent* plus que jamais comme un passeport pour l'avenir.

Le « Merit Pay » a déjà été introduit dans certains districts scolaires. « *C'est la bonne voie*, déclarait récemment M. Reagan, *si nous voulons la qualité, il faut la récompenser.* » Mais avant d'être une récompense, ces primes sont un moyen de pallier la médiocrité des salaires. Les 2,2 millions de maîtres des écoles publiques crient misère. Ceux qui entrent dans la profession gagnent souvent un tiers de moins qu'un ouvrier débutant dans l'automobile ou le bâtiment. Quant aux plus expérimentés, ils n'ont aucune chance de dépasser 19 000 dollars par an, selon une échelle rigide qui définit les salaires en fonction de l'*ancienneté*.

Autant dire que l'enseignement attire peu et retient mal. Ce sont souvent les étudiants les plus faibles qui s'y engagent et les maîtres les plus brillants qui sont tentés de le quitter. Pourquoi exclure les incitations financières ?, demandent les *partisans du « Merit Pay »*. *Tous les* secteurs de la vie économique pratiquent une telle méthode. L'enseignement supérieur lui-même comporte des disparités de salaires qui stimulent les professeurs. On peut bien évaluer de temps en temps le travail des maîtres qui, à longueur d'année, distribuent aux élèves récompenses *et punitions*.

Comment identifier les meilleurs ?

Le Tennessee, par exemple, vient d'adopter le principe d'une « évaluation » tous les cinq ans. Quarante pour cent des maîtres doivent être promus et gagner davantage. A Los Angeles, un système semblable est appliqué pour la première fois : deux cents maîtres sur vingt mille – sélectionnés par les chefs d'établissement, les parents d'élèves et le corps enseignant lui-même – recevront *1 000 dollars de plus par année et* seront chargés de former des débutants.

Les adversaires du « Merit Pay » *dénoncent tous les dangers d'un* tel système. Comment identifier les meilleurs maîtres ? Le District de Seiling (Oklahoma) le fait à partir des résultats scolaires. Mais ceux-ci ne dépendent-ils pas autant des élèves que des enseignants ? On peut tomber sur une bonne classe ou sur un mauvais numéro.

Autre objection : désigner quelques maîtres méritants revient à montrer du doigt ceux qui ne le sont pas, en fonction de pourcentages artificiels. Dans le District de Penn-Manor (Pennsylvanie), le journal local publie la liste des promus. On imagine la réaction des familles, dont les *enfants dépendent* d'autres maîtres. Sans compter les jalousies *et les tensions* ainsi créées dans le corps enseignant.

Les deux principales associations de maîtres ont d'autres raisons de s'opposer au « Merit Pay ». Offrir plus d'argent à quelques-uns, *remarquent-elles*, c'est *consacrer* moins d'argent à tous les autres, *compte tenu de la limite des crédits*. Ces associations redoutent un favoritisme fondé sur des considérations politiques et craignent de voir leur échapper la négociation sur les salaires. Elles s'aperçoivent cependant que la majorité des Américains (80 % si l'on en croit un sondage de *Newsweek*) est favorable au « Merit Pay ». Ce qui les amène à assouplir un peu leur position.

Même les partisans du « Merit Pay » reconnaissent que ce système serait d'une efficacité très limitée. L'enseignement aux Etats-Unis souffre de biens d'autres maux que recensait récemment un rapport officiel (*le Monde* du 15 juin). Mais pour M. Reagan, c'est un cheval de bataille idéal : simple, clair, relativement peu coûteux et parfaitement en accord avec sa conception de la société.

R. S.

Pérou

Le gouvernement se durcit face à la guerre « sans compromis » du Sentier lumineux

Lima. – Les « faucons » sont-ils en train de gagner du terrain sur les « colombes » dans le gouvernement péruvien ? C'est en tout cas l'interprétation qui est donnée à certains événements de ces derniers jours : la démission du ministre du travail – connu comme progressiste, – le *refus de dialogue avec les guérilleros* du Sentier lumineux, et une politique de plus en plus « musclée » envers l'opposition, grâce à la suspension des garanties constitutionnelles décrétée pour deux mois, au début de juin, sur tout le territoire.

Le gouvernement, présidé par M. Fernando Belaunde depuis le 20 juillet 1980, avait une vocation libérale. S'il se durcit, c'est surtout parce que *les guérilleros maoïstes redoublent* d'activité. Au lieu de déposer les armes, comme leur avait proposé le chef de l'Etat, l'année dernière, ceux-ci ont multiplié les représailles contre les « *traîtres* » et les « *mouchards* » qui ont changé de camp depuis que l'armée a pris en main la répression dans la région d'Ayacucho, où ils opèrent. Dans le même temps, le Sentier lumineux a élargi son rayon d'action, s'attaquant de façon sporadique à Lima et aux provinces situées au nord, au nord-est et au centre du pays.

En outre, l'opposition et les syndicats critiquent, avec une véhémence croissante, la politique d'austérité budgétaire recommandée par le *Fonds monétaire international* (F.M.I.), et appliquée depuis le 3 janvier dernier par le nouveau ministre de l'économie, M. Rodriguez Pastor, ancien haut fonctionnaire d'une importante banque privée américaine, la Wells Fargo Bank.

Ce sont d'ailleurs les contradictions entre la politique néo-libérale de M. Pastor, et la concertation sociale pratiquée par le ministre du travail, M. Alfonso Grados, qui ont provoqué la crise ministérielle du 27 juin. M. Grados avait critiqué à maintes reprises le « *coût social tragique* » d'une politique qui étrangle les plus défavorisés et ruine les producteurs en inondant le marché de biens importés.

La démission de M. Grados a été précipitée, semble-t-il, par l'incarcération du président de la Confédération générale des travailleurs péruviens, M. Isidoro Gamarra, âgé de soixante-dix-huit ans, et de plusieurs *dirigeants syndicaux*, en représailles pour une grève générale qui a eu lieu en mars. Le nouveau ministre du travail, M. Patricio Ricketts, est considéré comme un « dur ». Il a fait campagne contre tout dialogue avec le Sentier lumineux, comme le proposait le procureur général de la République, M. Cavero Egusquiza.

Le magistrat a lancé cet appel afin d'éviter un « *bain de sang qui peut dégénérer en guerre civile* ». De nombreuses personnalités indépendantes, *ainsi* que les partis politiques du centre et de la gauche unie, l'*ont* appuyé. En revanche, les représentants de la coalition au pouvoir jugent impossible de « *dialoguer avec des délinquants* ».

L'initiative du procureur n'avait guère de chances de succès : le Sentier lumineux « *dialogue les armes à la main* » comme le ressassent ses porte-parole. Le « *camarade Anibal* », arrêté à la suite d'une série d'attentats dans la capitale, le 27 mai, a d'ailleurs déclaré : « *Notre idéologie est fondée sur la guerre populaire et il n'y aura que des vainqueurs et des vaincus. Pas de compromis.* »

NICOLE BONNET.

Guatemala

L'état d'urgence est proclamé

Guatemala (*A.F.P., A.P., Reuter*). – *Le gouvernement du général* Efrain Rios Montt a, le mercredi 29 juin, annoncé l'instauration de l'état d'urgence dans tout le pays, alors que circulent au Guatemala d'insistantes rumeurs de coup d'Etat.

La décision du chef de l'Etat a été prise à la suite de remous très sérieux dans l'armée. *Le 28 juin, l'un* des anciens membres du triumvirat qui avait dirigé le coup d'Etat militaire du 23 mars 1982, avant de céder la place au seul général Rios Montt, le colonel Francisco Gordillo, avait, dans une interview télévisée, réclamé la démission du président et annoncé qu'il passait dans la *clandestinité. Cet événement* survenait alors qu'on savait que l'armée, dans son ensemble, entendait voir modifier l'actuelle situation institutionnelle. Ses éléments les plus modérés souhaitaient retirer au président l'essentiel de ses pouvoirs, tandis que les plus durs voulaient *purement et simplement le renverser*. Les deux schémas comportent l'organisation rapide d'élections et le retour à un gouvernement civil.

Afin, sans doute, de répondre à ces pressions, le général Rios Montt a accepté la démission de six conseillers militaires – des officiers qui avaient participé au coup d'Etat de 1982 – et jouaient, depuis lors, un rôle important dans la vie politique et administrative du Guatemala.

L'instauration de l'état d'urgence, dans ce pays à la vie publique traditionnellement violente, survient trois mois seulement après la levée de la plus récente déclaration d'état de siège.

Le 30 juin est, au Guatemala, jour de la « fête de l'armée ». Les observateurs sont évidemment attentifs à tout mouvement qui pourrait survenir dans les casernes.

UNE COMMISSION DU SENAT VOTE UN BUDGET MILITAIRE PROCHE DES DEMANDES DE LA MAISON BLANCHE

Washington (*A.F.P.*). – La commission des forces armées du Sénat a approuvé des crédits de près de 200 milliards de dollars pour les dépenses militaires pendant l'année fiscale 1984. Cela correspond, pour l'essentiel, aux requêtes du président Reagan, a indiqué mercredi 29 juin le président de la commission, M. John Tower. Trois des éléments principaux du programme de modernisation *des forces stratégiques* – le missile intercontinental MX, le *bombardier B-1 et le sous-marin Trident* – sont sortis indemnes d'une semaine de délibérations à huis clos

Des crédits de 5 milliards de dollars ont été approuvés pour la production de 27 missiles MX et les recherches sur un nouveau type de missile de petite taille qui serait déployé dans les années 1990. Toutefois, pour se conformer au projet du budget 1984 récemment adopté par *le Congrès et qui ne prévoit que 5 %* d'augmentation du budget de la défense au lieu des 10 % souhaités par la Maison Blanche, la commission sénatoriale a réduit les achats d'armements. L'armée de terre ne pourra ainsi se procurer que 600 chars M-1 au lieu de 720. La marine s'est vu refuser l'achat de 2 des 22 bâtiments qu'elle souhaitait acquérir et l'aviation 12 des 48 chasseurs *F-15 qu'elle désirait se procurer*.

COUVRE-FEU POUR LES JEUNES A DETROIT

Detroit (*A.F.P.*). – Les mineurs de moins de dix-huit ans *habitant la ville industrielle de* Detroit (Michigan) devront être rentrés chez eux à 22 heures les jours de semaine et à 23 heures les vendredi et samedi soir, a annoncé, mercredi 29 juin, le maire de cette ville, M. Coleman Young. Ce couvre-feu débutera à la fin de cette semaine et restera en *vigueur pendant tout l'été*. Son objectif, a expliqué *M. Young, est de faire diminuer* la criminalité en interdisant les *rues aux jeunes*, considérés comme les principaux responsables de la violence.

Une mesure semblable avait *été prise* par les autorités municipales en 1981 et 1982 pour tenter de mettre un terme à l'activité des gangs de jeunes délinquants. Selon les statistiques de la police de Detroit, les agressions et les viols ont augmenté respectivement de 14 % et 31 % au cours du premier trimestre de 1983 par rapport à la même période de l'année précédente.

DIPLOMATIE

Le Quai d'Orsay « s'étonne » des déclarations de M. Zagladine sur les forces françaises

Le ministère des relations extérieures s'est « *étonné* », mercredi 29 juin, des déclarations de M. Zagladine, chef adjoint de la section internationale du comité central du P.C. soviétique, selon lesquelles les forces françaises étaient prises en compte dans les négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe (M.B.F.R.) et l'avaient été également lors des négociations SALT 1.

M. Zagladine, en visite à Paris avec une délégation du Soviet suprême de l'U.R.S.S., avait fait ces déclarations mardi, après un entretien avec le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson (*le Monde* du 30 juin), et les a répétées mercredi à Europe 1.

Le porte-parole du Quai d'Orsay a rappelé que « *les négociations de Vienne, qui se déroulent depuis près de dix ans sans qu'aucun résultat n'ait à ce stade pu encore être enregistré, ne concernent que les effectifs de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN et du pacte de Varsovie stationnés en Europe centrale* ». « *Les forces françaises en R.F.A., qui relèvent uniquement du commandement français et dont le stationnement a fait l'objet, après la sortie de la France de l'organisation militaire intégrée, d'accords bilatéraux avec la R.F.A.*, a-t-il précisé, *ne sont pas incluses dans une négociation à laquelle la France ne participe pas. De même, il n'est pas possible d'affirmer que les forces nucléaires françaises et britanniques ont été prises en compte dans les négociations* (soviéto-américaines) *SALT 1. Il s'agit d'une interprétation unilatérale soviétique dite « déclaration Semionov » qui avait été rejetée dès l'époque par la délégation américaine. Ce refus a été confirmé lors du débat de ratification de l'accord SALT 1 devant le Congrès américain.* » (M. Semionov était le négociateur soviétique des accords SALT 1 de 1972.)

La délégation soviétique, qui a été reçue mercredi au Sénat et jeudi matin par M. Mauroy, premier ministre, part dans l'après-midi pour une visite dans le Sud-Ouest. – (*A.F.P.*)

EUROPE

R.F.A.

Un budget d'austérité pour 1984

Bonn *(A.F.P.)*. — Le gouvernement a adopté, mercredi 29 juin, un budget d'austérité pour 1984 qui favorise l'investissement privé et prévoit une compression des dépenses publiques (moins 11,5 milliards de marks par rapport à 1983). Le gouvernement de Bonn met ainsi en application le programme de rigueur annoncé pendant la campagne électorale, qui vise une relance de l'économie et un assainissement des finances publiques sans recours à l'impôt.

Totalisant 257,75 milliards de marks, ce budget est en hausse de 1,8 % par rapport à celui de 1983, soit moins que l'inflation qui devrait être de 3 à 3,5 %, selon les estimations. Le déficit budgétaires sera réduit : 37,34 millards de marks contre 41 milliards cette année.

Les ministères les plus touchés par ces économies seront celui des postes (moins 19 %) et celui de la recherche scientifique (moins 15 %). Les ressources affectées au ministère de l'économie progressent, en revanche, de 11,5 %, celles affectées à la défense de 3,7 %. Le plus gros poste budgétaire, celui des dépenses sociales, n'augmente que de 2,2 %.

Les première victimes de cet effort seront les fonctionnaires, qui devront renoncer à toute augmentation de leur traitement pendant deux ans à partir du 1er juillet 1983, ce qui devrait permettre à l'ensemble des services publics d'économiser 8,5 milliards de marks.

Encourager l'investissement

Les dépenses sociales sont également affectées : l'Etat limitera l'augmentation de la part des allocations, vieillesse qu'il verse aux retraités (l'idée d'une augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, qui avait été avancée par certains membres du gouvernement, a finalement été écartée). Les allocations-retraite versées aux veuves remariées diminueront, ainsi que celles de certaines catégories de demandeurs d'emploi.

L'État consacrera 1,5 milliard de marks à des actions en faveur de la croissance économique. Parmi eux, 600 millions doivent aider à la restructuration de l'industrie sidérurgique.

D'autre part, le taux de la T.V.A. doit augmenter d'un point, en passant à 14 % le 1er juillet 1983, ce qui devrait rapporter 4 milliards de recettes supplémentaires à l'État. Une part de ces recettes (500 millions) sera consacrée à l'amélioration de l'intéressement au capital des salariés, le reste étant déduit des impôts de l'industrie.

Les fonctionnaires ne seront pas les seuls à enregistrer une baisse de leur pouvoir d'achat. Pour la troisième année consécutive, les salariés viennent d'y consentir en signant avec le patronat un accord prévoyant une hausse de 3,2 % des salaires, sur la base d'une inflation de 3,5 %.

Le gouvernement de Bonn garantit un crédit de 1 milliard de marks à la R.D.A.

Le gouvernement de Bonn a accepté, mardi 28 juin, l'octroi d'un crédit bancaire de 1 milliard de marks à la R.D.A. C'est le plus important crédit bénéficiant d'une caution publique jamais accordé par la R.F.A., à l'exception de celui consenti à la Pologne en 1976. C'est aussi la première fois que Bonn accorde à la R.D.A. un prêt d'une telle importance sans contre-partie commerciale : aucune clause ne prévoit l'achat par Berlin-Est de produits ouest-allemands.

On peut s'interroger sur la signification politique d'une telle opération, d'autant plus que M. Franz Josef Strauss, le leader de la C.S.U. bavaroise, en a été un ardent partisan : c'est la Bayerische Landesbank, la banque régionale bavaroise, qui est à la tête du consortium bancaire octroyant le crédit. Or M. Strauss s'est toujours montré très critique à l'égard de la politique interallemande menée par les précédents gouvernements (dirigés par les sociaux-démocrates). Il la jugeait trop laxiste et estimait qu'il fallait cesser de payer sans obtenir de véritables contreparties, sur le plan humanitaire en particulier. Lorsque, en avril dernier, deux Allemands de l'Ouest sont morts en R.D.A., à quelques jours d'intervalle, au cours d'interrogatoires par la police est-allemande, les amis de M. Strauss avaient été les plus virulents dans leurs protestations, tandis que le gouvernement de Bonn s'efforçait de minimiser ces incidents et d'éviter qu'ils ne soient une cause de détérioration des rapports interallemands.

Selon le quotidien *Die Welt*, M. Strauss s'apprêterait à séjourner pendant plusieurs jours en R.D.A. au mois de juillet et y rencontrerait le chef du parti et de l'Etat est-allemands, M. Honecker.

La République fédérale a-t-elle obtenu de Berlin-Est l'assurance de contreparties politiques à ce geste ? Ses attentes portent essentiellement sur deux points : le montant du change obligatoire imposé par la R.D.A. aux visiteurs ouest-allemands, que Berlin-Est a augmenté en octobre 1980, ce qui a provoqué une forte baisse du nombre des passages ; et l'âge à partir duquel les Allemands de l'Est sont autorisés à séjourner en République fédérale et même à s'y installer.

Ou bien le gouvernement de Bonn a-t-il voulu, à un moment où une lourde menace pèse sur les rapports interallemands, marquer avec éclat sa bonne volonté ? Depuis des mois, les autorités de Berlin-Est ne manquent pas une occasion de mettre en garde contre les conséquences néfastes qu'aurait sur les rapports entre les deux Etats l'installation à la fin de l'année de fusées Pershing-2 en R.F.A. A quelques jours du voyage de M. Kohl à Moscou, le 4 juillet, ce prêt serait un gage de la volonté d'apaisement de Bonn. — C. T.

Roumanie

LE PARTI COMMUNISTE EXAMINE LES RÉSULTATS DU SOMMET DE MOSCOU

Un plénum du comité central du parti communiste roumain a été convoqué mercredi après-midi 29 juin à Bucarest avec la question du sommet des pays membres du pacte de Varsovie à l'ordre du jour, a annoncé, mercredi, l'agence roumaine Agerpres.

Selon les observateurs, ce plénum, qui se poursuit sous la présidence de M. Ceausescu, chef du parti communiste et de l'Etat roumains, pourrait permettre de lever un coin de voile sur les travaux du sommet extraordinaire de mardi à Moscou *(le Monde* du 29 juin).

A Bruxelles, l'OTAN n'avait exprimé, mercredi, aucune réaction officielle au communiqué de Moscou, mais, selon « *une source atlantique* », les dirigeants du pacte de Varsovie, en s'abstenant de toute prise de position nouvelle sur les euromissiles et la sécurité en Europe, auraient voulu faire « *un geste d'apaisement* » en direction de l'Occident. « *Le communiqué de Moscou n'est que la répétition du texte déjà publié en janvier à Prague, lors du précédent sommet des dirigeants du pacte de Varsovie, notamment sur le gel des dépenses militaires et le non-recours en premier à la force* », remarque-t-on de même source.

A Moscou, l'agence Novosti a publié mercredi un commentaire démentant un désaccord entre les pays du pacte de Varsovie. « *Les dirigeants des pays socialistes ont refusé l'invitation occidentale à la confrontation contenue dans la déclaration de Williamsburg*, déclare l'agence. *En revanche, le sommet de Moscou a une fois de plus montré la constance et le plein accord avec lesquels les nations du pacte de Varsovie sont engagées pour préserver la paix.* » — *(A.F.P., A.P.)*

Yougoslavie

M. ANDRÉ LAURENS A BELGRADE

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Invité par la rédaction de *Politika*, le plus influent et le plus ancien des quotidiens yougoslaves, M. André Laurens, directeur du *Monde*, a passé trois jours à Belgrade, où il a été reçu par MM. Dragoslav Markovitch, membre de la direction collégiale de la Ligue ; Lazare Moïsov, ministre des affaires étrangères ; Branislav Ikonitch, chef du gouvernement de la République fédérée de Serbie. — P. Y.

Pologne

Nouveau voyage à Rome du cardinal Glemp

Le cardinal Glemp devait arriver à Rome, ce jeudi 30 juin, pour un séjour — inattendu — d'une semaine. Les évêques des diocèses que le pape a visités pendant son voyage accompagnent le primat de Pologne. Aucune autre indication n'a été donnée. On affirme, d'autre part, au Vatican que les rumeurs qui circulent après l'audience que Jean-Paul II a accordée à M. Walesa ne sont pas fondées.

A Varsovie, l'agence Tass publie le texte d'une interview que le général Jaruzelski a donnée à une revue de Kielce. Le chef de la junte dit que la visite du pape n'a pas déçu « *l'attente et les espoirs des autorités* ». Il ajoute que l'interprétation des discours du souverain pontife était « *une question de bonne ou de mauvaise volonté. Le gouvernement n'a jamais affirmé qu'il avait des vues identiques avec l'Eglise sur toutes les questions* ».

Trybuna Ludu, organe du P.C., publie, sous la rubrique « Points de vue et opinions », une virulente critique de l'Association des écrivains polonais (Z.L.P.), suspendue après décembre 1981.

Les principaux responsables de la Z.L.P. sont accusés d'avoir donné leur appui à une littérature « *clandestine* » et de nourrir des sympathies pour les « *impérialistes américains* », les « *revenchards ouest-allemands* », voire pour Israël, ce qui était un argument rarement employé dans les polémiques depuis les grandes purges « *antisionistes* » de 1968.

L'article contient une véritable liste noire des auteurs « *antisocialistes* » qui sont accusés d'avoir pris le contrôle, en décembe 1980, de l'Association des écrivains polonais. Cette liste comporte une trentaine de noms, parmi lesquels on relève ceux de Jan Jozef Szczepanski (président de la Z.L.P.), Andrzej Kijowski, Kazimierz Brandys, Jerzy Andrzejewski (décédé cette année), Stefan Kisielewski, Tadeusz Konwicki, Marek Nowakowski, Wladyslaw Bienkowski (ancien ministre de l'éducation nationale), Anka Kowalska, tous considérés habituellement comme des personnalités marquantes de la culture polonaise contemporaine.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PROCHE-ORIENT

LA CRISE ENTRE L'O.L.P. ET DAMAS

Les partisans de M. Arafat conservent toujours des positions autour de l'axe Chtaura-Masnaa

Après la vaste offensive lancée mardi dans la vallée de la Bekaa par les dissidents de l'O.L.P., soutenus par les Syriens, les combats ont continué mercredi 29 juin, mais sur une moindre échelle. La route Chtaura-Damas, bloquée mardi par les troupes syriennes, a été rouverte au trafic, mais demeure peu sûre. Les barrages syriens installés tout au long de cette route, et qui avaient été retirés mardi à cause des combats, ont été rétablis.

Cependant, contrairement aux premières informations faisant état du contrôle par les mutins de la route Chtaura-Masnaa (poste frontière syro-libanais), les partisans de M. Arafat se trouvaient toujours dans leurs positions au nord de cette route à Bar-Elias et Taanayel. Mais ils ont été contraints d'abandonner leurs positions à Raouda, au sud de cette route, et à Deir-Zanoun, où le chef des mutins, le colonel Abou Moussa, s'est installé dans les bureaux d'Abou Jihad, le commandant militaire du Fath.

Les troupes syriennes, pour leur part, ont parachevé l'encerclement des positions des loyalistes du Fath et empêchent l'acheminement de tout renfort, notamment à partir de la ville de Baalbek, fief des forces de M. Arafat dans la Bekaa. Mais, en dépit de la difficulté de leurs positions, les fidèles de M. Arafat ne semblent pas avoir l'intention d'évacuer la Bekaa pour se réfugier au Nord-Liban. « *Nous sommes déterminés à combattre pendant longtemps. Nous sommes face à certaines difficultés, mais nous avons assez de munitions pour repousser d'autres attaques* », a déclaré mercredi Abou Jihad.

A Damas, le président syrien, M. Hafez El Assad, a accusé, mardi, implicitement et sans le nommer, M. Yasser Arafat d'avoir « *désavoué, souvent avec préméditation, les sacrifices consentis par la Syrie, les efforts qu'elle déploie et le sang de ses martyrs. Nous riposterons par les moyens qu'il faut à ceux qui veulent nuire à la Syrie* ». M. Abdel Halim Khaddam, le ministre syrien des affaires étrangères, est encore allé plus loin, en accusant M. Arafat — toujours sans le nommer — d'être « *tombé dans le piège du complot contre la cause palestinienne* » et d'« *avoir servi Israël à travers les campagnes de calomnies qu'il a déclenchées contre la Syrie* ».

Le président syrien a également réitéré son opposition catégorique à l'accord israélo-libanais, soulignant que « *la zone de sécurité israélienne* (définie par l'accord) *s'approchait jusqu'à 23 ou 24 kilomètres de Damas, alors qu'elle était éloignée de 200 kilomètres de Tel-Aviv* ». « *Si la défense de Damas*, a-t-il dit, *exige une guerre, nous sommes prêts. Nous ne pouvons admettre qu'Israël soit si proche de la capitale syrienne.* » Estimant que l'accord israélo-libanais est encore plus dangereux que les accords de Camp David, M. Assad a évoqué en détail « *les servitudes que cet accord impose au Liban* » et qui, a-t-il affirmé, « *n'ont pas de précédent dans les relations entre les peuples et les nations* ». « *Il n'est permis à personne de traiter unilatéralement le problème du Proche-Orient, et c'est pourquoi nous avons condamné Sadate. A quel titre ne condamnerions-nous pas un responsable libanais, s'il a commis le même acte, sinon pire.* » — (A.F.P., A.P., Reuter.)

● *Les forces israéliennes* ont tué, mercredi, un civil libanais au village de Kfarsir, dans la région de Nabatiyeh, au Sud-Liban. L'incident a eu lieu lorsque les habitants du village ont tenté d'empêcher les soldats israéliens d'arrêter le fils de l'imam du village, en se groupant devant la mosquée, tandis que les Israéliens effectuaient des perquisitions dans les maisons. — *(A.F.P.)*

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

PROCHE-ORIENT

La Syrie ou le miroir aux alouettes

III. – *Les funambules*

Les guerres et la sédition intérieure ont conduit l'armée syrienne à exercer la réalité du pouvoir politique et économique. Certains officiers ainsi que de hauts fonctionnaires et des intermédiaires qui leur sont proches se sont enrichis d'une manière illicite. L'austérité instaurée, sous la pression de la conjoncture, suscite la grogne de la bourgeoisie d'affaires (voir *le Monde* des 29 et 30 juin).

De notre envoyé spécial
ERIC ROULEAU

Damas. – Quel est l'objet *utilitaire* qui renchérit à l'usage ? La réponse à la devinette, du moins pour les Syriens, est aisée : la valeur d'une voiture d'occasion ne cesse de s'accroître au fil des années. M. A. B., médecin à Damas, vous dira que la Renault qu'il a revendue en décembre dernier à 88 000 livres syriennes lui avait coûté 32 000 livres en 1975 et qu'elle est cotée aujourd'hui à 100 000 (1). La Mazda neuve qu'il a acquise à 110 000 livres en février dernier a, depuis, doublé de prix...

Notre interlocuteur est l'un des vingt-huit mille particuliers qui ont reçu la voiture japonaise qu'ils avaient commandée il y a deux ans en versant 80 % de son prix à l'Etat, détenteur du monopole en la matière. Il en est ravi, bien qu'il sache qu'il a payé le véhicule quatre fois son prix normal, la différence étant constituée de taxes et de droits de douane. Le gouvernement jubile, lui aussi, à juste titre. « *Nous avons gagné sur tous les tableaux* », explique M. Abdel Kader Kaddoura, vice-président du conseil chargé de l'économie. En effet, il faudrait ajouter au profit net réalisé d'autres bénéfices tirés de l'opération. Que l'on en juge : le gouvernement a obtenu des fournisseurs des facilités de paiement pour cinq ans, ce qui lui permet d'investir la somme de 1,2 milliard de livres que lui ont versées, au comptant, les acheteurs. La ponction des liquidités réalisée dans le cas d'espèce, comme dans d'autres, contribue, en outre, à maîtriser l'inflation et à stabiliser la valeur de la monnaie. Rien d'étonnant dès lors que l'Etat s'apprête à importer un nouveau lot de voitures dans les mêmes conditions...

Sans de telles astuces, l'économie syrienne n'aurait pas eu à son actif des réalisations spectaculaires qui ne manquent pas d'impressionner les observateurs étrangers. Malgré des ressources financières limitées et vulnérables, malgré les dépenses militaires qui absorbent les deux tiers du budget de fonctionnement, le gouvernement baasiste a, entre autres, doté le pays de réseaux routiers et ferroviaires ; agrandi et modernisé les ports et les aéroports ; édifié des hôpitaux, des universités et des *stades ; bonifié des terres arrachées* au désert et aux marécages, introduit l'électricité et l'eau potable dans des centaines de villages. Dans les deux dernières années, il a réduit de moitié le taux d'inflation (de 25 % à 12 % environ) et réévalué la livre syrienne, malgré la flambée du dollar et la hausse des prix sur le marché mondial.

Bien que les crédits alloués à la sécurité nationale dans le budget de cette année soient deux fois plus élevés que ceux prévus, au total, pour l'enseignement, la santé publique, la sécurité sociale et les subventions aux denrées de première nécessité, les Syriens figurent parmi les peuples les mieux dotés de la région. La République baasiste, en tout cas, ne compte aucune « poche de misère ». Le despotisme qu'engendre l'Etat-patron va de pair avec la sécurité matérielle que fournit l'Etat-providence. L'embauche boulimique dans le secteur public, la pléthore des forces armées et des cohortes prétoriennes, l'émigration de près d'un million de travailleurs, ouvriers spécialisés, membres des professions libérales, portent, certes, préjudice au pays, mais elles ont largement contribué à résorber le chômage.

Des avantages matériels insuffisants

Assuré d'un emploi, le citoyen syrien bénéficie, en outre, de la gratuité de l'enseignement, de la maternelle à l'université comprise, et des soins médicaux dans les établissements de l'Etat. Ce dernier lui fournit une foule de produits – pain, riz, sucre, huile, mazout, lait en poudre pour nourrissons, produits pharmaceutiques – deux, trois, et parfois quatre fois moins cher que dans les pays voisins. Le pain, par exemple, coûte trois fois plus à Beyrouth qu'à Damas ; le sucre (rationné comme l'huile et le riz) est vendu, au supermarché gouvernemental, à 1 livre le kilo, contre 3,5 livres chez l'épicier du quartier. Il est vrai que, dans le premier des deux cas, il faudrait se résigner à des pénuries occasionnelles et à de longues queues d'attente.

Les agriculteurs – que le régime baasiste soigne tout particulièrement – reçoivent de l'Etat des crédits à bas intérêt et aussi des machines, graines et engrais à des prix inférieurs au coût de revient ; *ils* sont, en revanche, contraints de céder toute leur production de céréales à des prix fixés par le gouvernement, « *raisonnables* » dans la plupart des cas, « *généreux* » quand il s'agit du blé (indispensable pour nourrir la population) et du coton (l'une des sources de devises). Malgré cela, la grande majorité des coopératives des petits exploitants sont déficitaires en raison de leur incapacité de gérer rationnellement des propriétés morcelées par des réformes agraires successives, et des obstacles élevés par une bureaucratie encombrante.

Les fonctionnaires ont davantage de raisons de se plaindre. Leurs traitements, qui ne sont pas indexés sur le coût de la vie (ils ont été augmentés une seule fois en 1980 dans des proportions allant de 25 % à 70 %), sont plus que modestes ; ils se situent dans une fourchette de 1 000 à 4 500 livres (pour un ministre), avant déduction de l'impôt, qui s'élève, en moyenne, à un tiers du revenu. Le fait que l'échelle des salaires soit fondée non sur les fonctions occupées mais sur les titres universitaires – un ingénieur ou un professeur, par exemple, peut gagner davantage qu'un gouverneur de province ou que le directeur général d'un ministre – ne constitue qu'une médiocre consolation.

En effet, malgré la réglementation des loyers, aucun des traitements précités ne suffirait à payer la location d'un appartement de quatre pièces, à moins d'avoir la chance d'occuper une habitation construite avant 1970. Or le doublement de la population depuis l'avènement du Baas au pouvoir il y a vingt ans (de 5 à 10 millions d'habitants) et la migration rurale ont suscité une crise du logement sans précédent. Et, tandis que les familles s'entassent dans des locaux exigus, que des centaines de milliers de jeunes renoncent au mariage ou l'ajournent faute *de pouvoir se loger, la ville* de Damas, à elle seule, compte 60 000 appartements inoccupés. Deuxième paradoxe : se voulant « *respectueux de la propriété privée* », le gouvernement se refuse à la réquisitionner. En revanche, il a mis en chantier des ensembles d'habitations vendues à prix coûtant, sans être pour autant à la portée de toutes les bourses. Faute de crédits suffisants, le volume et le rythme de la construction ne permettraient pas de résorber la crise avant plusieurs décennies (2). On comprend mieux, dès lors, pourquoi les autorités ferment les yeux quand des fonctionnaires se laissent soudoyer ou, plus honnêtes, désertent leurs bureaux pour se livrer à des activités lucratives supplémentaires.

L'épée de Damoclès

Comme la quasi-totalité des pays du tiers-monde, la Syrie vit au-dessus de ses moyens, et c'est grâce essentiellement à l'aide financière des États arabes qu'elle parvient à boucler son budget. Parce qu'elle est la seule à résister à Israël, depuis la paix séparée conclue par l'Égypte, les participants au « sommet » arabe de 1979 lui avaient alloué une rente annuelle de 1 850 millions de dollars. Cependant, l'Irak, la Libye et l'Algérie ne payent pas leur quote-part, laissant à l'Arabie Saoudite et à certains pays du Golfe le soin de financer l'effort de guerre de la République baasiste. Ainsi la Syrie n'a reçu l'année dernière que 750 millions de dollars, à en croire le vice-président du conseil, M. Kaddoura. L'épée de Damoclès subsiste néanmoins, ce qui fait dire à ce dernier : « *Nous ne voulons pas être à la merci des intempéries politiques, des sautes d'humeur de tel ou tel autre chef d'Etat arabe.* »

D'où les multiples mesures prises pour assainir les finances de l'Etat. La production minière (phosphate et pétrole) et agricole a été intensifiée avec quelque succès, à l'exception du blé et de l'orge, dont les récoltes sont en *légère* baisse. La rentabilisation du secteur public, soutient encore M. Kaddoura, a dégagé en 1982, pour la première fois depuis quinze ans, *un surplus* de quelque 900 millions de livres. Le rapprochement avec l'Iran khomeiniste – en dépit de sérieuses divergences idéologiques et politiques – a permis de compenser la défaillance de l'Irak en obtenant de Téhéran la fourniture de 6 à 7 millions de tonnes de brut, dont 1 million à titre gracieux. Un budget d'austérité aidant, la Syrie a réussi à limiter son endettement extérieur, selon la Banque mondiale, à 4,2 milliards de dollars, montant relativement modeste compte tenu de son programme de développement et de ses dépenses militaires.

Il est vrai que la dette publique connue ne comprend pas les créances contractées à l'égard de l'Union soviétique (essentiellement pour l'achat d'armements), qui figurent dans une comptabilité distincte *et tenue secrète. On présume* que Moscou a consenti à Damas des crédits à long terme, comportant un faible intérêt.

Malgré les conditions favorables de remboursement qu'octroie généralement l'U.R.S.S. à ses « amis », le président Assad a toujours favorisé le commerce avec l'Occident, en particulier avec la C.E.E., qui demeure le premier partenaire de la Syrie. Cependant, après un déclin constant depuis dix ans, les échanges avec les pays de l'Est s'accroissent depuis peu. D'une part, les restrictions imposées au secteur privé, les délais mis à régler les factures et les déboires *infligés* par une administration tatillonne ont découragé nombre de firmes occidentales ; d'autre part, les difficultés financières *croissantes qu'éprouve* la Syrie incitent celle-ci à se tourner vers des fournisseurs plus complaisants, surtout quand ceux-ci assurent à la République baasiste les moyens, politiques et militaires, pour se défendre.

« *Nos gouvernants*, nous disait un homme d'affaires, *sont de prudents funambules qui se sont dotés de multiples filets de sécurité, l'un d'eux consiste à éliminer physiquement ceux qui pourraient mettre en péril l'existence, voire la stabilité, du régime.* »

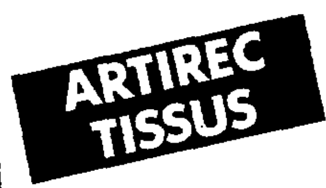
Prochain article :

LA « VICTOIRE » DE HAMA

(1) La livre syrienne vaut environ 1,30 F.

(2) Les appartements modestes valent de 2 000 à 6 000 livres syriennes le mètre carré, tandis que ceux situés dans les beaux quartiers se vendent entre 500 000 et 3 millions de livres l'unité, quarante à cinquante fois leur valeur en 1965.





AFRIQUE

La guerre du Tchad

RENFORCÉE PAR LES LIVRAISONS FRANÇAISES

L'armée gouvernementale se réorganise pour prendre de vitesse la rébellion

Correspondance

N'Djamena. — Les Tchadiens sont partagés entre la nécessaire discrétion sur la nature de *« l'aide technique »* que la France leur fournit et la tentation de se targuer d'un appui considérable.

Les partisans du silence ont beaucoup de mal à contrôler les débordements des bavards. De toute façon, il est vain de nier l'arrivée des armes quand chaque vol nocturne ébranle toute la ville endormie. Qu'en est-il exactement de ces avions ? Certains disent que sept appareils auraient déjà déposé à N'Djamena leur volumineuse cargaison ; d'autres sources donnent un chiffre plus modeste : trois DC-8 chargés de 35 tonnes chacun venus de France.

Une troisième information confirme les trois avions français, mais y ajoute cinq appareils *« étrangers »*. Hélas ! la nuit, tous les avions sont gris. On affirme tout de même que l'ancienne base aérienne, que les Français avaient évacuée il y a quelques années et que les Libyens avaient éphémèrement occupée, serait en cours de restauration. *« Le plus important n'est pas que tant ou tant d'avions soient déjà arrivés,* nous dit un proche collaborateur du ministre de la défense. *Le fait capital est que la France est décidée à fournir aux Tchadiens les moyens de reconquérir les places prises, de restaurer l'autorité de l'État sur tout le territoire et de se débarrasser définitivement de cette entreprise de déstabilisation. »*

La quantité et la qualité du matériel fourni doivent, en tout cas, être efficaces car il s'agit, ni plus ni moins, de reconstruire, pour ne pas dire de créer, une armée tchadienne : 100 tonnes d'armes (fusils d'assaut de fabrication non française, leurs munitions pour vingt jours de combat, mortiers de 120 millimètres pour contrer l'artillerie adverse, mortiers légers de 81 millimètres, lance-roquettes antichars et les munitions correspondantes) permettraient d'équiper d'urgence mille cinq cents hommes. Pour contrebalancer la force adverse, il faudrait 300 tonnes d'armes et de munitions. Restent les moyens de transmission, le carburant pour les véhicules et, le plus difficile à amener à pied d'œuvre, les véhicules adaptés. Le chiffre de 400 tonnes de matériel acheminé dans les dix jours ne semble donc pas exagéré si l'on admet que la France a décidé de « mettre le paquet ».

Reste que cette manne meurtrière exige la présence de spécialistes pour le service après-livraison. C'est là le point le plus délicat à régler. Paris est, dit-on ici, décidé à respecter scrupuleusement l'application de l'accord de coopération technique et veut surtout éviter de « déraper » vers l'intervention militaire.

Il faudra bien que des instructeurs français arrivent au Tchad. Combien ? Peut-être quelques dizaines de spécialistes, probablement civils, engagés par contrat.

Pendant qu'à Farcha atterrissent les DC 8 cargos, dans le Nord les combattants de M. Goukouni Oueddeï tentent sans doute de ne pas perdre leur temps. Si leur armement est considérable (leurs artilleurs disposeraient même de plusieurs pièces de très longue portée que seuls, jusqu'à présent, quelques États et l'O.L.P. au Liban, avant l'évacuation de Beyrouth, possédaient), leur cohésion ne serait pas exemplaire. Et les difficultés d'acheminement en carburant et munitions, de plus en plus loin des bases arrières, ralentiraient fortement leur avance, notamment dans l'Est. On assiste donc à une course entre les attaquants du Nord et les forces gouvernementales en pleine réorganisation.

Les dix jours qui viennent seront décisifs. L'Élysée le sait. Les voisins du Tchad aussi, qui se disent que la France a pris un pari et ne peut pas se permettre de le perdre. On a beaucoup commenté ici les propos de M. Mitterrand parlant d'*« aide sans limite »*. Mardi, le ministre zaïrois des affaires étrangères a succédé à l'envoyé spécial du président du Gabon. N'Djamena se félicite de ces marques de soutien mais ne crie pas victoire pour autant. C'est vrai que la guerre dans le Nord n'est pas le seul fléau : le problème frontalier avec le Nigéria n'est pas réglé, et la tension serait encore montée en plusieurs points de la frontière toujours fermée. La délégation tchadienne reçue à Lagos ne donne aucune nouvelle. Dans le Sud, l'attentat contre des prêtres et leurs accompagnateurs (*le Monde* du 29 juin) peut avoir indirectement quelque lien avec la crise du Nord. Des troupes ont été envoyées en renfort vers Moussoro, délestant dangereusement les forces de sécurité dans le Sud : *« Les éternels pillards sont manipulés par des Libyens infiltrés, par la R.C.A. qui les paie et les pousse aux exactions »*, dit-on au ministère de l'intérieur tchadien.

Dans les rues de la capitale, le soulagement est presque palpable. Certains commerçants rêvent déjà d'un retour au calme propice aux affaires et, peut-être, de l'arrivée de clients *« conseillers techniques »*. Pourtant la partie est loin d'être jouée.

PIERRE DEVOLUY
(*R.M.C.*)

Les forces de M. Hissène Habré s'apprêtent à contre-attaquer

estime M. Christian Nucci, ministre français délégué chargé de la coopération et du développement

« Les forces gouvernementales tchadiennes du président Hissène Habré se sont regroupées et s'apprêtent à contre-attaquer », a annoncé, mercredi 29 juin, M. Christian Nucci, ministre délégué chargé de la coopération et du développement.

Répondant à l'Assemblée nationale à une question de Mme Denise Cacheux (P.S., Nord), M. Nucci a ajouté que les forces de l'ex-président Goukouni Oueddeï, qui ont pris Faya-Largeau vendredi dernier, *« bénéficient d'un soutien logistique important venant de l'extérieur du Tchad »*, et que la prise de cette ville du nord du Tchad est due à un *« déséquilibre manifeste des forces en présence »*.

« De l'avis des observateurs du conflit, M. Goukouni dispose d'une armée moderne, mécanisée et soutenue par une artillerie puissante, dont la précision indique qu'elle est servie par des éléments particulièrement compétents et entraînés », a indiqué le ministre.

M. Nucci, qui s'est rendu à N'Djamena dimanche, puis y a fait une nouvelle escale mardi, a qualifié le gouvernement de M. Hissène Habré de « légitime » et a révélé que les partenaires africains de la France ont, *« dès la chute de Faya-Largeau, exprimé une très vive inquiétude devant l'aggravation soudaine du conflit, qui leur semble liée à une activité de déstabilisation menée par la Libye dans cette région de l'Afrique »*.

M. Nucci a aussi révélé que le chef d'Etat éthiopien Mengistu, président en exercice de l'O.U.A., avait multiplié, ces derniers jours, les consultations avec les pays riverains du Tchad, tandis que de nombreux contacts bilatéraux avaient lieu entre chefs d'Etat.

« La France et le Tchad sont liés par des accords de coopération d'Etat à Etat, a ajouté M. Nucci. *C'est en application de ces accords que la France a apporté son soutien au gouvernement légitime pour la reconstruction du pays, ainsi que pour l'équipement des forces nécessaires au maintien de sa sécurité. »*

M. Nucci a précisé qu'il s'était rendu à N'Djamena à la demande de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. *« J'ai longuement rencontré le président Habré, qui m'a fait état très précisément de la situation et des besoins les plus urgents du gouvernement tchadien susceptibles d'être satisfaits dans le cadre des accords de coopération franco-tchadiens. »*

Kenya

HOMME-CLÉ DU RÉGIME DEPUIS VINGT ANS

M. Njonjo a été suspendu de ses fonctions par le président Arap Moi

De notre correspondant

Nairobi. — La crise politique kenyane a connu, mercredi 29 juin, un nouveau rebondissement. Le président Arap Moi a suspendu de ses fonctions M. Charles Njonjo, ministre des affaires constitutionnelles et homme-clé du régime depuis vingt ans. Le chef de l'État a de surcroît ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire au sujet de *« graves irrégularités »* qui auraient été commises par M. Njonjo, mais dont on ignore la nature.

La crise avait éclaté début mai lorsque M. Moi dénonça l'existence d'un *« traître »* accusé de convoiter sa place avec le soutien de certaines puissances étrangères. Il n'avait désigné ni le *« traître »* ni les puissances incriminées. Très vite pourtant, au fil des révélations distillées par la presse et les politiciens, M. Djonjo correspondait au portrait-robot du traître. Il fit front et rejeta toutes les accusations lancées contre lui. On lui reprochait également ses liens supposés avec l'Afrique du Sud et Israël. A la mi-mai, la président convoquait le comité directeur du parti unique, la Kanu. Mais, au lieu de répondre à l'attente du public en nommant le *« traître »*, il se contentait d'annoncer la tenue d'élections anticipées pour septembre prochain.

La campagne contre le traître reprenait de plus belle et M. Njonjo fut, il y a une dizaine de jours, désigné nommément par le ministre du tourisme dans l'enceinte du Parlement. Plusieurs autres ministres réclamèrent sa démission, mercredi, lors d'une nouvelle séance houleuse, un ministre adjoint, M. Martin Shikuku, présenta à ses collègues parlementaires des documents prouvant, selon lui, que M. Njonjo avait reçu de l'argent de Londres et des Etats-Unis.

M. Njonjo a une nouvelle fois plaidé son innocence et affirmé sa totale loyauté envers le président Moi. L'affaire est donc maintenant entre les mains de la justice. Il est un peu tôt pour prévoir les répercussions politiques de ce nouvel épisode. Pendant dix-sept ans, M. Njonjo fut le procureur général du Kenya (attorney général). Ce poste lui conféra une puissance sans égale qui fit de lui un homme craint et respecté.

Eminence grise de Kenyatta, il connaît toutes les arcanes de la vie politique depuis l'indépendance. Jusqu'à présent, pourtant, nul n'a jamais pu prouver qu'il avait failli à son devoir de loyauté envers le président. Au contraire, c'est lui qui, avec l'aide du vice-président, M. Mwai Kibaki, permit une transition sans heurts après la mort de Kenyatta et aida M. Moi à consolider son assise. Il n'empêche que ses ennemis sont nombreux dans les allées du pouvoir. Ceux-ci ont, semble-t-il, juré sa perte. Ils feront tout pour l'empêcher de se présenter aux élections, puis pour le dépouiller de tout rôle politique. M. Njonjo dispose encore d'une grande influence, notamment dans la haute administration, et la fidélité de plusieurs ministres lui demeure pour l'instant acquise. Mais au Kenya comme ailleurs, l'élément essentiel réside dans la confiance du président. Or celle-ci lui semble désormais retirée.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Tunisie

PORTANT SUR PLUSIEURS MILLIERS D'IMMEUBLES

Une négociation va s'ouvrir avec Paris sur le patrimoine des Français

De notre correspondant

Tunis. — Des pourparlers franco-tunisiens vont reprendre à Tunis, vendredi 1er juillet, sur le problème du patrimoine immobilier français construit ou acquis avant l'indépendance. A l'étude depuis plusieurs années, il n'a guère avancé jusqu'ici.

La Tunisie souhaite que l'opération s'effectue dans le cadre de la coopération avec Paris, c'est-à-dire par l'octroi de crédits à très long terme et non, comme des voix se sont élevées pour le demander, par une nationalisation pure et simple. Le ministre de l'habitat, M. Moncef Bel Hadj Amor, l'a répété récemment devant la Chambre des députés en affirmant que le gouvernement reste soucieux de préserver *« les excellentes relations franco-tunisiennes en trouvant une solution par le dialogue »*. Mais avant que ne soient établies les modalités de ces crédits, faut-il encore que les deux parties arrivent à un accord sur l'évaluation des biens.

Sur les quelque douze mille biens immobiliers étrangers existants dans le pays avant le 1er janvier 1956, cinq mille neuf cents logements et mille neuf cents locaux industriels et commerciaux, totalisant 100 000 mètres carrés, appartiennent à des Français, le reste à des ressortissants de diverses nationalités (Italiens, Belges, Britanniques). Les logements français sont pour la moitié environ concentrés dans la région de Bizerte-Menzel-Bourguiba (ex-Ferryville), où les habitations sont généralement modestes, les autres étant situés à Tunis et dans la banlieue, ainsi que dans quelques villes du littoral. Lors des précédentes discussions, les deux parties étaient convenues de procéder à une évaluation des lieux d'habitation sur la base de l'année 1955 et étaient parvenues, sans trop de difficultés, au chiffre de 116 à 120 millions de francs, qu'il convenait toutefois d'actualiser.

Les Tunisiens proposent — mais seulement s'ils obtiennent satisfaction sur les conditions de crédit — d'appliquer un coefficient 2, et les négociateurs français s'en tiennent jusqu'ici au coefficient minimum 3. Lors de la visite à Tunis de M. Jacques Delors, en novembre dernier, il était question, sans plus, d'un crédit de 30 millions de francs échelonnés sur trois ans pour les logements de la région de Bizerte-Menzel-Bourguiba, mais l'évaluation de ceux-ci est loin de concorder pour les Tunisiens, qui évoquent leur extrême vétusté. Ils ne représentent pas plus de 54 millions de francs, alors que la France les estime à au moins 81 millions.

Les nouvelles discussions qui vont s'engager porteront en priorité sur ces logements, dont les locataires — pour la plupart disposés à l'achat — appartiennent à des catégories sociales dépourvues de moyens et devront obligatoirement recourir à l'aide de l'État pour acquérir les appartements qu'ils occupent depuis plus de vingt ans et dont les propriétaires n'ont évidemment aucune intention de retour.

De multiples raisons font que les autorités tunisiennes se montrent de plus en plus impatientes de trouver une solution à cet ultime contentieux avec Paris. Il y va d'abord de la sauvegarde d'une partie non négligeable du patrimoine immobilier du pays. Au rythme actuel de leur dégradation, la plupart des immeubles appartenant aux étrangers seront d'ici à une dizaine ou à une quinzaine d'années inhabitables, du moins dans des conditions d'hygiène et de sécurité minima.

Nombre de gérants de ces biens ne semblent préoccupés que par la perception des loyers et leur propre profit, sans se soucier des réclamations des locataires ni des mises en garde — purement formelles, il est vrai, — des services municipaux. C'est ainsi que dans des cours d'immeubles en plein centre de Tunis, les ordures peuvent s'entasser pendant plusieurs jours, et que les tuyauteries de gaz ou les fils électriques dénudés constituent un danger permanent. Une telle situation, lorsqu'elle concerne des immeubles qui furent de grand standing et qu'il est encore possible de sauver de la ruine, attise évidemment les convoitises des spéculateurs (particuliers fortunés et certains offices immobiliers) qui « travaillent » d'ailleurs en collaboration étroite avec quelques gérants.

Conseillés par des spécialises en la matière parfaitement au fait des arcanes de la procédure, profitant de certaines lacunes dans la législation, jouant sur les lenteurs et quelquefois les négligences de l'administration, usant d'intimidations à l'égard de locataires le plus souvent ignorants aussi bien de la transaction que de la loi, les spéculateurs ont eu la partie belle jusqu'à ces derniers temps. Certains n'ont pas hésité à falsifier des documents officiels pour arriver à leurs fins. La justice et les administrations concernées sont actuellement saisies de plusieurs affaires qui, jusqu'ici, n'ont pas été rendues publiques. Ces véritables escroqueries se doublent, très vraisemblablement dans bien des cas, d'infractions à la législation sur les transferts. Les contrats de ces ventes sont en effet enregistrés à Tunis, souvent à des prix dérisoires — le quart de la valeur réelle n'est pas rare, — dont le montant est versé sur un compte bloqué, alors qu'un complément modique est payé de la main à la main à l'étranger au vendeur qui considère que, ainsi, « il ne perd pas tout ».

La plupart du temps, aucune plainte n'étant déposée, les pouvoirs publics n'ont pas la possibilité d'intervenir directement et dans les délais impartis par les textes. Aussi en attendant qu'une solution globale soit trouvée au rachat de tout bien immobilier étranger, la Chambre des députés vient-elle d'adopter une nouvelle loi complétant et renforçant la législation existant déjà en matière de gestion de ces biens et de protection de leurs occupants. Désormais, toute autorisation de vente devra émaner du ministère de l'habitat et non plus des autorités régionales, et les locataires auront un délai de cinq ans, au lieu de six mois, pour engager toute action en annulation d'une vente qu'ils considéreraient comme irrégulière. En outre, l'exercice de la profession de régisseur d'immeuble sera soumis à une autorisation du ministère de l'habitat, qui pourra contrôler lui-même leurs conditions et, au besoin, se substituer à eux pour l'entretien et la réparation des immeubles.

MICHEL DEURE.

Angola

● RECTIFICATIF. — Une coupe a rendu inintelligible un passage du reportage d'Yves Loiseau sur les otages tchécoslovaques détenus en Angola par l'UNITA (*le Monde* du 30 juin). La mort d'un otage s'est produite le 19 avril, et non pas le 24 juin, à la veille de la remise des femmes et des enfants détenus aux délégués du C.I.C.R.

ASIE

Inde

A LA RECHERCHE D'UNE AUTRE FORME D'EXPRESSION POLITIQUE

La longue marche de Chandra Shekhar chef du parti Janata

De notre correspondant

New-Delhi. — Chandra Shekhar, président du parti Janata, vient d'arriver à New-Delhi au terme d'une marche à pied de 4 100 kilomètres : par cet exploit, il espère donner un coup de pouce à l'opposition politique au pouvoir de Mme Gandhi.

Les jardins du Rajghat, à l'est de Delhi, avaient pour l'accueillir un air de fête : les plates-bandes et les buissons étaient piétinés et les marchands des quatre saisons nombreux au rendez-vous. Une foule de plusieurs dizaines de milliers de personnes attendait le héros du jour. Celui-ci arriva avec un rien de retard, les yeux lourds de fatigue, la barbe longue et les pieds bandés. Ballotté par la foule, il s'approcha de la stèle contenant les cendres du mahatma Gandhi. Là, à l'issue de sa *« marche de conscience »* qui l'avait mené d'un bout du continent à l'autre, le chef du Janata se recueillit un instant, prit un poignée d'œillets d'Inde, qu'il posa sur le mémorial, et fit le vœu solennel de se consacrer à l'amélioration des conditions de vie, de *« misère »* dira-t-il, de plus de 500 millions d'Indiens.

Six mois plus tôt, le 6 janvier, M. Chandra Shekhar, avec une cinquantaine de compagnons, avait commencé un « padyatra », une marche à pied de plus de 4 000 kilomètres, de Kanyakumari, à la pointe méridionale extrême du sous-continent, jusqu'à la capitale. Au début, il faut le dire, sa décision d'abandonner son siège au Parlement pour une randonnée aussi longue sans raison bien précise avait provoqué des sourires sur les bancs de l'Assemblée et des critiques à peine déguisées au sein de son propre parti. On lui reprochait de *« jouer »* à Gandhi et de fuir ses responsabilités de parlementaire.

Lui, en revanche, estimait qu'il fallait découvrir une autre forme d'expression politique plus appropriée et plus proche des masses. D'autant, disait-il, que Mme Gandhi s'est tellement coupée du reste du pays qu'elle n'entend plus les injonctions que lui adresse le Parlement. Au départ, M. Chandra Shekhar posait la question : *« Trente-cinq années après l'Indépendance, qu'avons-nous réussi à bâtir? Au lieu de disparaître, la pauvreté n'a fait que s'accroître et le gouffre séparant les nantis des pauvres n'a fait que s'élargir. »*

Un « vieux gauchiste »

« On m'a traité de naïf », confiait-il il y a quelques jours, alors qu'il forçait le pas pour arriver à destination dans les délais qu'il s'était accordés. *« On disait que, pour savoir quels étaient vraiment les problèmes qui touchaient la vie des trois quarts de la population indienne, il me suffisait de consulter les statistiques disponibles dans la bibliothèque de l'Assemblée nationale... Mais j'ai voulu voir par moi-même quelle était cette misère, en découvrir l'intensité et, si possible, établir un contact entre la politique et les habitants de ce pays... Je suis un vieux gauchiste, vous savez ! »*

Ancien militant du parti socialiste indien, M. Chandra Shekhar avait rejoint les rangs du parti du Congrès en 1965, convaincu à l'époque que le vieux parti de l'indépendance possédait encore la volonté de réformer l'Inde. Quelques années plus tard, il resta avec Mme Gandhi lorsque ses opposants le quittèrent pour former le Congrès (O). Durant ces années, M. Chandra Shekhar gagna la réputation d'un « jeune Turc » dans l'aile gauche du parti. Entre-temps, la crise politique paralysait l'Inde.

Le 25 juin 1975, Mme Gandhi proclamait l'état d'urgence et bâillonnait l'opposition, tout en reprenant le contrôle absolu du Congrès (I). Le 26 juin 1975, à trois heures, huit ans jour pour jour avant l'entrée triomphale qu'il vient de faire à Delhi, M. Chandra Shekhar était jeté en prison. Il se souvient encore des dix-huit mois qu'il passa dans sa cellule en solitaire comme un des moments *« les plus enrichissants »* de sa vie. Lorsqu'au début de 1977 Mme Gandhi organisa des élections et leva l'état d'urgence, il rejoignit l'opposition et fut, à ce titre, un des architectes de la victoire de la coalition du Janata, qui gouverna l'Inde jusqu'en décembre 1979.

M. Chandra Shekhar avait déjà entamé sa marche lorsque les élections de janvier dernier dans les Etats du Karnataka et d'Andhra-Pradesh ébranlèrent les bases du pouvoir de Mme Gandhi ; assis à l'ombre d'un arbre, il écoutait alors *« la misère qui s'exprime par sa propre voix »*. Il arriva à la conclusion que quatre priorités s'imposaient : l'eau potable, qui fait défaut à 55 000 des 70 000 villages du pays, les services médicaux, les écoles et la justice pour les couches les plus vulnérables de la société.

Au cours de sa marche, Chandra Shekhar n'a pas seulement médité sur la grandeur et la misère de l'Inde, il s'est aussi convaincu que l'unité à long terme des partis d'opposition était un rêve dangereux. Le président du Janata a déjà déclaré que l'Inde ne pouvait être gouvernée que par un seul parti... Et si certains sont tentés de voir en lui un autre Gandhi, d'autres craignent qu'il ne se transforme en un émule de Mme Gandhi.

(*Intérim.*)

● *M. Shultz à New-Delhi.* — Le secrétaire d'Etat américain est arrivé mercredi 29 juin à New-Delhi pour une visite officielle de quatre jours. M. Shultz venait de Bangkok. Sa visite a été qualifiée par le gouvernement indien de *« très importante »*. — (*Corresp.*)

…nisie

…RS MILLIERS D'IMMEUBLES

…a s'ouvrir avec Paris …ine des Français



Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Six textes en navette

L'Assemblée nationale a débattu, mercredi 29 juin, des textes suivants :

● **Droits et obligations des fonctionnaires.** — La commission mixte paritaire n'ayant pu parvenir à un accord sur ce projet, qui constituera le titre I du nouveau statut de la fonction publique (*le Monde* des 5 et 6 mai), les députés sont revenus, en troisième lecture, au texte qu'ils avaient adopté en deuxième lecture. Ils ont ainsi maintenu, malgré les souhaits de M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat à la fonction publique, la possibilité pour les statuts particuliers de ne pas imposer *« la notation »* des fonctionnaires.

● **Démocratisation du secteur public.** — Dans les mêmes conditions, les députés reviennent, en troisième lecture, au texte qu'ils avaient précédemment adopté pour ce projet de loi qui prévoit notamment que des salariés seront élus au conseil d'administration des sociétés appartenant à l'Etat (*le Monde* des 28, 29, 30 avril, 8, 9, 10 et 22 juin).

● **Ministres plénipotentiaires.** — Là aussi les députés reviennent en troisième lecture, après échec de la commission mixte paritaire, au texte qu'ils avaient adopté en deuxième lecture pour ce projet qui permet d'ouvrir le corps des ministres plénipotentiaires à des non-fonctionnaires (*le Monde* des 2, 24 et 30 juin).

● **Protection des victimes d'infractions.** — En troisième lecture, les députés ont approuvé, sans le modifier, le texte de compromis auquel était parvenu le Sénat en deuxième lecture (*le Monde* daté 26-27 juin). Ce projet de loi est donc définitivement adopté.

● **Activités privées de surveillance et de gardiennage.** — Les députés ont accepté le texte qui avait été mis au point par la commission mixte paritaire sur les deux articles du projet où il y avait encore désaccord entre les deux assemblées après deux lectures. Comme le souhaitait le Sénat, une même entreprise pourra, à la fois, s'occuper de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds. Il a aussi été décidé que nul ne peut être employeur ou employé de ces sociétés *« s'il a fait l'objet, pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ou pour atteinte à la sécurité des personnes et des biens, d'une sanction disciplinaire ou d'une condamnation à une peine d'emprisonnement correctionnelle ou à une peine criminelle, avec ou sans sursis, devenue définitive »*.

● **Appareils de jeux.** — La commission mixte paritaire était parvenue à un accord sur ce texte. Les sénateurs, qui en sont membres, avaient accepté, contrairement au souhait manifesté par leur assemblée, que les appareils du type « jack-pot » soient interdits dans les casinos comme dans tout le reste du pays. En revanche, et comme le demandait le Sénat, la commission mixte paritaire, proposait d'autoriser la fabrication en France de ces jeux mais seulement pour l'exportation (*le Monde* daté 8-9 mai, 17 et 29 juin). M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, ne le veut pas ; d'abord, parce qu'il pense que cette possibilité facilitera la fraude, ensuite parce qu'il la juge contraire au traité de Rome. Sa demande, à l'Assemblée, de supprimer cette autorisation a été très mal accueillie par le groupe socialiste. M. Pierre Joxe, le président de celui-ci a répondu : *« Dites-nous ce que vous voulez ; mais une autre fois il faudrait peut-être y réfléchir à deux fois avant que le gouvernement ne demande la constitution d'une commission mixte paritaire »* (dont l'objet est justement de rechercher un accord entre sénateurs et députés.) L'Assemblée a suivi le ministre, mais M. Raymond Forni (P.S., Territoire-de-Belfort), président de la commission des lois a refusé de voter l'amendement de cette commission pour ne pas « retourner sa veste ».

TH. B.

Débattre classiquement...

« Débattre autrement », avait souhaité M. Pierre Mauroy dans *le Monde* du 24 juin. Le premier ministre n'a pas été entendu, du moins à l'Assemblée nationale !

L'opposition parlementaire a vivement réagi, mercredi 29 juin, à l'admonestation que le chef du gouvernement lui avait adressée dans cet article.

Et cette réaction au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité a permis aux députés de débattre très classiquement, c'est-à-dire de privilégier les bons mots aux échanges d'idées.

C'est M. Philippe Mestre (U.D.F., Vendée) qui ouvrit le feu : *« A quelle opposition vous adressiez-vous ? »*, a-t-il demandé au premier ministre. *A l'opposition actuelle ou à l'ancienne opposition, celle dont vous étiez avant le 10 mai l'un des dirigeants ? Ou encore à cette opposition que l'on voit s'activer de plus en plus au sein du gouvernement comme à l'intérieur des groupes de la majorité ? »*

L'ancien directeur de cabinet de M. Barre se livra à une analyse du texte de M. Mauroy. Chacun des résumés qu'il fit des arguments du premier ministre fut conclu par un *« c'est vrai ! »* émanant du chœur des députés socialistes, particulièrement en voix.

En revanche, quand M. Mestre reprocha implicitement à M. Mitterrand d'avoir participé au fameux meeting de Charléty en mai 1968, c'est un *« c'est faux ! »* — véridique — qui lui répondit.

Fort de ce soutien de sa majorité, le premier ministre a souligné notamment : *« J'ai constaté que (...) Mme Veil et MM. Barre et Monory s'étaient appliqués, à leur tour, à calmer le jeu et à souhaiter — comme je l'ai fait moi-même — que le débat démocratique conserve le niveau souhaitable (...) Je suis satisfait. Cela signifie que toute l'opposition ne pense pas comme les plus bruyants, ceux que l'on entend le plus souvent et qui veulent, eux, bousculer les échéances démocratiques. »*

M. Mestre, bien entendu, ne fut pas convaincu : *« Dans l'opposition, nous ne nous soucions ni de vos conseils, ni de vos reproches, ni de vos admonestations et encore moins de vos menaces. Vos propos ne seraient admissibles que si, avant de les tenir, vous aviez balayé devant votre porte ; or vous ne l'avez pas fait ! »*

Cette réponse fut relayée par M. Emmanuel Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes), qui, lui, a retenu de l'article du premier ministre, *« que si un membre de l'opposition se permettait de vous faire la moindre peine (...), il serait responsable de tous les échecs, de toutes les erreurs du pouvoir socialiste ! »*

Pour justifier sa position, le premier ministre opposa aux déclarations conciliantes des responsables U.D.F. qu'il venait de citer celles d'élus du R.P.R : *« M. Michel Debré aurait déclaré qu'il* « serait extraordinairement coupable de ne pas chauffer à blanc toutes les élections ».

Voilà des propos pour le moins suprenants dans la bouche d'un ancien ministre. Si j'en crois toujours la presse de mercredi matin, M. Labbé se serait demandé « si on peut admettre que la durée soit donnée à une expérience qui — selon lui, bien sûr — a fait faillite ».

Qu'est-ce que cela signifie ? M. Jean-Paul Charié [député R.P.R. du Loiret], *de son côté, aurait affirmé que le peuple souhaite* « exprimer son mécontentement en-dehors des problèmes de légitimité ou de légalité ».

Comment voulez-vous qu'en prenant connaissance de tels propos un chef de gouvernement ne se pose pas un certain nombre de questions ? » « *Oui*, ajouta-t-il, *Monsieur Aubert, l'opposition a des droits, mais qu'elle n'oublie pas ses devoirs. Devoirs vis-à-vis de la démocratie, devoirs vis-à-vis de la France, devoirs vis-à-vis des Français. »*

Le porte-parole du R.P.R. ne voulut pas admettre la « leçon » du premier ministre : *« Ni vos vingt-trois ans d'opposition ni vos fonctions de chef du gouvernement et de la majorité ne vous autorisent à dicter sa conduite à l'opposition. »*

Débattre « autrement » ?...

Th. B.

AU SÉNAT

Cinq textes

Le Sénat a examiné, mercredi 29 juin, les cinq textes suivants :

● **Enquêtes publiques.** — Après l'échec de la commission mixte paritaire (C.M.P.), qui n'a pas réussi à dégager un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le projet de loi *« relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement »* (*le Monde* des 22 avril, 15, 24 et 29 juin), les sénateurs s'opposent à la réintroduction des *« travaux »* dans le champ d'application de la loi. Ils rétablissent les autorisations implicites, notamment pour l'exploitation des carrières.

● **Communication audio-visuelle dans les T.O.M.** — La C.M.P. n'est pas parvenue à un accord, et l'Assemblée nationale, mercredi 29 juin, a confirmé en nouvelle lecture sa volonté d'inscrire les frais de fonctionnement des comités territoriaux de la communication audiovisuelle dans le budget des assemblées territoriales. En revanche, le Sénat, procédant à une nouvelle lecture du projet de loi *« rendant applicables dans les T.O.M. certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle »*, a maintenu son point de vue.

● **Fiscalité des entreprises.** — Le Sénat a approuvé définitivement le *texte de la C.M.P. pour le projet de* loi portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle (*le Monde* du 30 juin).

● **Règlement du budget de 1981.** — A la suite de l'application de la procédure du vote bloqué, décidée par le gouvernement en première lecture (*le Monde* daté 26-27 juin), le Sénat avait rejeté le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1981. Appelé à examiner de nouveau ce texte — lequel, dans sa nouvelle version, approuvée par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 30 juin), prévoit une *information* limitée du Parlement sur les textes réglementaires modifiant la répartition initiale des crédits budgétaires alors qu'initialement cette information avait été souhaitée exhaustive par les parlementaires — le Sénat repousse successivement les quinze articles du projet.

● **Exposition universelle.** — La C.M.P. n'avait pu que constater la persistance du désaccod entre les deux Assemblées sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1989. L'Assemblée nationale a rétabli, à quelques modifications de forme près, le texte qu'elle avait adopté en première et deuxième lectures (*le Monde* daté 20, 22-23 mai, 18, 19-20, 29 et 30 juin). En nouvelle lecture, le Sénat est revenu au *texte qu'il avait précédemment* approuvé.

La mission d'information sur la décentralisation constate que les collectivités locales deviennent des collectrices d'impôts

MM. Hoeffel (Un. cent., Bas-Rhin) et Poncelet (R.P.R., Vosges) ont rendu compte, mercredi 29 juin, des premiers travaux de la mission sénatoriale d'information sur le déroulement et la mise en œuvre de la décentralisation, dont ils sont respectivement président et rapporteur. Avant que le rapport de cette mission ne soit publié, à la mi-septembre, ils observent que la mise en œuvre de la décentralisation présente notamment des risques financiers.

Estimant *« préoccupante »* la diminution des concours de l'Etat aux collectivités locales, la mission constate que s'y ajoute un tarissement des possibilités d'emprunt, qui conduira les collectivités à accroître leur capacité d'autofinancement et donc leur fiscalité. Elle évalue le coût de la décentralisation, en fonction du seul effort passé de l'Etat au titre des compétences transférées, à 28 milliards de francs (base 1982).

La mission chiffre le coût du transfert de l'exécutif, en un an, à 450 millions de francs en fonctionnement et à 200 millions en équipement. Elle souligne que la compensation financière *« ne suit pas »* et s'inquiète des futurs transferts de compétence organisés par la proposition de loi actuellement en discussion au Parlement ainsi que des responsabilités nouvellement confiées aux collectivités locales en matière d'interventionnisme économique.

En conclusion, la mission note : *« On a le sentiment que l'Etat cherche à se décharger des dépenses auxquelles il ne peut plus faire face sur les collectivités locales, dont il va faire des collectrices d'impôts. C'est le transfert de l'impopularité de l'impôt. Dans ces conditions, la mise en œuvre de la décentralisation risque d'en pervertir l'idée même, idée à laquelle pourtant nous sommes tous attachés. »*

Le « troisième tour » des municipales commence à Trappes

Administrée depuis plus d'un mois par une délégation spéciale mise en place après la suspension des élus prononcée par le tribunal administratif de Versailles, Trappes sera dimanche la première des communes de France où les élections ont été annulées à connaître un « troisième tour » de scrutin. Et cette fois les bureaux de vote seront présidés par des pesonnes désignées par le président du tribunal de grande instance de Versailles.

Comme le 6 mars, trois listes sont en présence : celle de l'union de la gauche conduite par M. Bernard Hugo (P.C.), sénateur et maire sortant ; celle de l'opposition conduite par Mme Janine Cayet (U.D.F.), et celle de l'extrême gauche (Lutte ouvrière et Ligne communiste révolutionnaire) conduite par M. Stafin.

Si les questions d'intérêt local — immigration, fiscalité, urbanisme — sont toujours présentes dans la campagne, la fraude mobilise l'énergie des uns et des autres. L'opposition place son combat sur le plan de la morale, et le parti communiste, qui gère la commune depuis cinquante-quatre ans, dénonce pour sa part la *« campagne d'intoxication »* dont il s'estime victime.

Trappes. — Même si elle se défend de vouloir livrer *« une bataille de partis »*, Mme Cayet n'en dénonce pas moins avec une certaine violence les pratiques du parti communiste. En témoignent ces propos relevés dans la *« lettre d'information »* de la liste qu'elle conduit : *« A qui donc comptez-vous faire avaler vos fables. Messieurs les fraudeurs ? Messieurs les démis, croyez-vous que c'est en parlant de mise en scène, de complot, que vous arriverez une fois de plus à abuser les Trappistes ? »* Mme Cayet, qui souhaite *« sortir Trappes de l'emprise d'un parti »*, ne voulait pas mener une campagne trop politique. Elle en donne pour preuves la composition de sa liste (3 candidats R.P.R., 3 U.D.F.-P.R., 1 U.D.F.-C.D.S., *vingt-huit ne se* réclamant d'aucune formation politique) et le fait qu'elle n'a pas demandé à des responsables de l'U.D.F. ou du R.P.R. de venir la soutenir lors de ses meetings. Ses attaques contre le parti communiste, elle les formule au nom de la morale. Mme Cayet est indignée — *« On nous a volé ! »* — mais elle n'est pas inquiète face aux affirmations selon lesquelles les fraudes auraient pu être provoquées par l'opposition : elle a porté plainte contre X..., les fraudeurs seront donc, dit-elle, nommément connus.

Des nombreuses irrégularités dénoncées par la liste d'opposition, le tribunal administratif a retenu, après examen des procès-verbaux, que le nombre des enveloppes trouvées dans l'urne était supérieur dans plusieurs bureaux de vote à celui des émargements ; que les mentions relatives au nombre des votants figurant sur les procès-verbaux ne pouvaient toutes être tenues pour incontestables. Il a également tenu compte des quatorze attestations, produites par Mme Cayet, qui émanent d'électeurs inscrits affirmant ne pas avoir voté le 13 mars alors qu'on a émargé en face de leurs noms.

P.C. : dossier « truqué »

Pour M. Bernard Hugo, les erreurs ont été commises par ses adversaires afin qu'ils aient la possibilité de contester les résultats du scrutin, et le dossier remis au tribunal administratif est *« truqué »*. S'il n'a pas fait appel au Conseil d'Etat — un recours aurait repoussé la date des élections à la rentrée de septembre, — c'est qu'il ne voulait pas faire attendre davantage les dossiers que la délégation spéciale chargée d'expédier les affaires courantes n'a pas pouvoir de traiter. C'est aussi parce qu'il souhaite la *« clarté politique »*.

Adjoint au maire en 1959, premier adjoint en 1965 et maire de Trappes depuis 1966, M. Bernard Hugo est un peu ébranlé d'avoir été pour la première fois mis en ballottage le 6 mars et de n'avoir devancé la liste adverse que de 129 voix le 13 mars. La désaffection d'une partie de son électorat habituel, il l'explique tout d'abord par les problèmes que pose l'immigration. Dans certains quartiers, les communautés étrangères représentent plus de 30 % de la population, et cette concentration provoque des réflexes xénophobes. Il l'explique aussi par l'incompréhension des habitants devant les différences de pression fiscale : dans la vieille ville, les impôts locaux sont plus élevés mais la taxe professionnelle, en revanche, plus faible que dans la ville nouvelle. Enfin les projets d'aménagement du centre de la ville nouvelle, qui prévoient la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'un centre commercial de 9 000 mètres carrés, n'emportent pas, semble-t-il, l'adhésion des commerçants du vieux Trappes, qui redoutent la concurrence.

La campagne que mène M. Hugo est donc une campagne d'explication. Fort des enseignements qu'il a tirés du scrutin de mars et désirant prendre en compte les aspirations de la population des nouveaux quartiers, qui ne se reconnaît pas forcément dans les partis de gauche, il a modifié sa liste. Elle se compose de 17 communistes, 9 socialistes et 3 apparentés, 1 P.S.U., 1 M.R.G. et 4 personnalités sans étiquette. *« Notre présence sur la liste de M. Hugo*, écrivent ces quatre nouveaux candidats dans le journal de la liste d'union de la gauche, *confirme avec plus de vigueur l'ouverture du dialogue permanent avec l'ensemble de la population. »*

Cette « ouverture » à des candidats n'appartenant à aucun parti, les socialistes l'avaient réclamée pour le précédent scrutin. Ils considèrent donc que le parti communiste a fait *un effort louable. Sera-t-il suffisant* pour permettre à la gauche de garder ce « bastion » qualifié jusqu'à mars d'imprenable ?

Au-delà du choix de l'équipe municipale, le scrutin de dimanche comporte un autre enjeu : celui de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en Yvelines. Il s'agit pour la majorité, en confirmant son élection de *Trappes, de conserver la direction* de la ville nouvelle. Pour l'instant, cinq des onze communes qui la composent sont gérées par l'opposition, six par la majorité. La présidence de l'Etablissement public d'aménagement (E.P.A.) est assurée par M. Hugo depuis 1979, celle du Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (S.C.A.A.N.) par M. Dominique Rimbaud, P.S. L'importance de cet enjeu est telle qu'il assure, si besoin était, la combativité et la cohésion des deux principales formations de la majorité, au-delà des divergences qui avaient pu apparaître quant à la conception de la campagne électorale à Trappes.

NADINE AVELANGE.

● *Les sections socialiste et communiste* de Suresnes (Hauts-de-Seine) ont exprimé leur *« indignation »*, mercredi 29 juin, *« devant le projet présenté par la nouvelle municipalité* [conduite par M. Dupuy, R.P.R.] *de débaptiser le stade Salvador-Allende »*. Elles estiment que, *« au moment même où le peuple chilien manifeste son rejet de l'odieuse dictature imposée par le général Pinochet (...), cette décision relève de la provocation pure et simple »*. La nouvelle municipalité voulant donner à ce stade le nom de Jean Moulin, les deux sections dénoncent *« la médiocrité de la démarche qui vise à opposer deux patriotes tombés par amour pour leur pays et la liberté »* et soulignent qu' *« il ne manque pas, à Suresnes, d'équipements neufs et de qualité pouvant être dédiés à la mémoire de ce grand résistant que fut Jean Moulin »*.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres le mercredi 29 juin au palais de l'Elysée. Le communiqué suivant a été publié :

● **CONVENTION INTERNATIONALE**

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres un projet de loi approuvant la convention franco-allemande du 6 décembre 1982 relative à l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier.

Cette convention permettra, au bénéfice de la population alsacienne, la réalisation d'importants travaux visant à parer aux risques dus aux crues du Rhin ainsi qu'à l'érosion et à l'abaissement du plan d'eau en aval de Strasbourg.

● **REVALORISATION DU SMIC**

Après consultation de la nouvelle commission nationale de la négociation collective, le gouvernement a décidé de porter le salaire minimum interprofessionnel de croissance de 21,65 F à 21,89 F, soit une augmentation de 1,1 %.

Pour la plupart des salariés concernés, le nouveau taux correspond à une rémunération mensuelle brute de 3 794,19 F.

Cette augmentation sera appliquée dans les départements d'outre-mer.

● **LA REVALORISATION DES TRAITEMENTS DES PERSONNELS CIVILS ET MILITAIRES DE L'ETAT**

Le conseil des ministres a approuvé le décret majorant de 2 % les traitements des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er juillet 1983.

Cette mesure est conforme au relevé de conclusions soumis le 22 novembre 1982 aux organisations syndicales par le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives. Elle a pour effet de porter à 4 340 F le minimum de la rémunération mensuelle brute des personnels civils et militaires de l'Etat en région parisienne.

La partie des traitements des personnels hors échelle ayant dépassé 250 000 F en 1982 n'est pas revalorisée.

● **LE BILAN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE**

Le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement a présenté le bilan, extrêmement positif, de la session parlementaire ordinaire qui se termine.

Soixante et onze lois auront été adoptées définitivement au cours de cette session, dont certaines revêtent une grande importance :

— La première loi du IXe Plan ;

— La loi relative à la fiscalité des entreprises nouvelles ;

— La loi relative à la démocratisation du secteur public ;

— La loi autorisant le gouvernement à prendre, en application de l'article 38 de la Constitution, diverses mesures financières ;

— La loi abrogeant la loi du 2 février 1981, dite « sécurité et liberté » ;

— La loi relative à l'indemnisation des victimes d'infraction ;

— La loi de programmation militaire et la loi relative au service national ;

— La loi définissant les conditions d'intégration des agents non titulaires de l'Etat et la loi relative aux *droits et obligations des fonctionnaires*.

Quatre de ces soixante et onze lois sont d'origine parlementaire, en particulier la loi portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance et celle créant un office parlementaire d'évaluation des choix technologiques et scientifiques.

En outre, et cela constitue une innovation, l'Assemblée nationale *aura débattu du budget social de la* nation à partir d'un Livre blanc sur la protection sociale présenté par le gouvernement. D'autre part, un débat sur la politique étrangère de la France a été organisé au Sénat.

Cet important travail législatif a pu, pour l'essentiel, être réalisé selon les procédures normales. Pour les soixante et onze projets de loi, le gouvernement n'a déclaré l'urgence que six fois.

L'équilibre entre les deux chambres dans l'œuvre législative a été conforté : le gouvernement a déposé trente et un projets de loi à l'Assemblée nationale et vingt-neuf au Sénat.. Sur les soixante et onze textes, cinquante-six ont été adoptés avec l'accord du Sénat, dont cinquante et un sans qu'une comission mixte paritaire ait été nécessaire et cinqaprès élaboration d'un texte commune par une commission paritaire.

L'attitude de l'opposition sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur ayant entraîné un retard dans l'exécution du programme législatif prévu en début de session, la convocation d'une brève session extraordinaire s'est révélée nécessaire. Elle permettra au Parlement de se prononcer définitivement sur la proposition de loi relative au transfert des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, et sur les projets de loi relatifs à la sécurité des consommateurs et à l'économie sociale, et d'examiner en première lecture à l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à la prévention des difficultés des entreprises.

● **L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE L'UNEDIC**

En l'absence d'accord des partenaires sociaux représentés au sein de l'UNEDIC sur les mesures à prendre pour assurer l'équilibre financier du régime d'assurance chômage, le gouvernement, ainsi que l'y autorise l'article L. 351-18 du code du travail, a décidé de porter, à compter du 1er juillet 1983, le taux des cotisations de l'assurance chômage de 4,8 à 5,8 %.

Conformément au règlement de l'UNEDIC, l'augmentation de 1 % ainsi décidée sera pour 0,6 % à la charge des employeurs et pour 0,4 % à la charge des salariés.

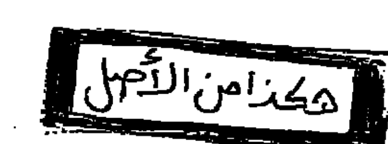
● **LES SUITES DONNÉES AU RAPPORT 1982 DE LA COUR DES COMPTES**

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, a présenté au conseil des ministres une communication sur le dernier rapport de la « commission des suites » chargée d'examiner les suites à donner au rapport public de la Cour des comptes.

Ce rapport traite d'une trentaine de sujets ayant donné lieu à des observations de la Cour, soit en 1982, soit au cours des années précédentes. Il fait apparaître que, si diverses mesures ont été prises ou sont envisagées pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour, les suites données à ces recommandations sont encore insuffisantes, puisqu'un tiers d'entre elles seulement ont été suivies d'effet.

Les propositions de la commission des suites, concernant notamment les relations entre la puissance publique et le secteur privé subventionné, la gestion de certains services (UGAP, Haras, Manufacture de Sèvres) et l'application de la loi d'orientation du 30 juin 1975 sur les handicapés adultes, donneront lieu, à bref délai, à des mesures nouvelles.

L'ensemble des membres du gouvernement ont été invités à veiller personnellement à la mise en œuvre des recommandations de la Cour au sein de leur département ministériel.



Le Monde

société

SCIENCES

M. Gérard Renon, administrateur général du C.E.A.

M. Gérard Renon a été nommé, mercredi 29 juin, administrateur général du C.E.A. (Commissariat à l'énergie atomique), en remplacement de M. Michel Pecqueur récemment nommé président-directeur général de la société Elf Aquitaine (*nos dernières éditions*).

Que M. Gérard Renon succède, à bientôt *quarante-trois ans*, à la poignée d'hommes – les Dautry, Guillaumat et Giraud – qui ont fait de la France l'une des grandes puissances nucléaires pourrait surprendre. Grand, blond aux yeux bleus, parfois distant, cet homme séduisant a gardé des nonchalances d'adolescent. Mais ce sont là les apparences, tant sa carrière le prédisposait à ce poste.

Né le 12 septembre 1940 à Saint-Amand-Montrond (Cher), entré major à Polytechnique, il commence sa vie professionnelle comme, nombre d'ingénieurs des Mines, à la direction des carburants. Toute sa carrière sera ensuite dévouée à l'énergie, à l'exception d'une courte *désertion, en 1971-1972*, auprès du directeur des industries métallurgiques.

Le quadruplement du prix du pétrole en 1973 le voit assister – comme adjoint – MM. Jean-Blancard puis Paul Mentré, ces délégués généraux à l'énergie qui seront la réponse institutionnelle de la France à la crise ; la réponse énergétique, c'est le nucléaire, dont il s'occupe alors.

En 1977, il entre à Gaz de France où, nommé directeur, il sera chargé *des affaires internationales*, donc de la négociation délicate des contrats algérien et soviétique.

Une succession naturelle

Ces deux dossiers, M. Gérard Renon les retrouvera, parmi d'autres, comme conseiller technique à l'Elysée, où M. Bérégovoy – originaire lui aussi de Gaz de France – l'appellera le 2 juin 1981, plus sans doute pour ses compétences que pour des sympathies politiques pourtant réelles. Mais avouons qu'en France on est « *X-Mines* » avant d'être de droite ou de gauche.

Le dossier algérien sera réglé par M. Cheysson seul, et celui du gaz soviétique signé – mal à propos – peu après la normalisation en Pologne. *Responsable ou non, M. Renon en* sera fort marri. Il quittera l'Elysée peu après, non sans avoir largement contribué à *maintenir la France sur* les rails du nucléaire, et se retrouvera, en mai 1982, administrateur général adjoint du Commissariat à l'énergie atomique au côté de M. Michel Pecqueur.

C'est donc une succession naturelle qu'il assure aujourd'hui après la nomination de l'administrateur général comme président d'Elf Aquitaine. Même si dans le corps des Mines certains « parrains » le trouvaient trop jeune, c'était un argument de faible poids auprès d'un ministre de l'industrie et de la recherche âgé de trente-six ans.

M. Gérard Renon, qui préfère parfois la séduction à l'autorité, prend donc la tête d'un ensemble *lourd, mi-centre de recherche* mi-entreprise, en pleine mutation. Si l'ambition nucléaire demeure, il va *falloir de nouvelles vocations, et il* sera sans doute difficile de maintenir les équipes du surgénérateur alors que cet *aboutissement logique* du programme nucléaire français risque de voir son développement industriel retardé de plusieurs années par le déclin de la demande énergétique.

Les travaux de recherche-développement sur l'atome ne seront pas pour autant mis en sommeil : amélioration des performances des combustibles et sûreté demeurent *des priorités civiles*, tandis que les charges des missiles M-4, la propulsion des sous-marins et du porte-avions, *la fabrication éventuelle* de la bombe à neutrons occuperont les militaires.

Mais le ralentissement du programme nucléaire civil va aussi contraindre le C.E.A. à une diversification et à la valorisation des activités industrielles du groupe et de ses filiales (la Compagnie générale des matières nucléaires – COGEMA – et FRAMATOME pour 30 %, *principalement dans le nucléaire*, la CISI en dehors).

Dans cette optique, la négociation engagée avec Creusot-Loire pour une augmentation éventuelle de la participation du C.E.A. dans FRAMATOME sera la première occasion de juger ce jeune patron, qui ne cache pas son intention de travailler *dans la continuité. Quand on connaît* le prestige de ses six prédécesseurs, il est difficile de le lui reprocher.

BRUNO DETHOMAS.

Après plusieurs semaines de mauvais fonctionnement

LE SATELLITE T.D.R.S.-1 EST PLACÉ SUR ORBITE GÉOSTATIONNAIRE

Le satellite *T.D.R.S.-1* a *été* placé, mercredi 29 juin, en orbite géostationnaire, à 35 784 kilomètres d'altitude, après une mission de sauvetage sans précédent.

Le 5 avril dernier, la *navette spatiale* avait déposé en orbite basse le satellite, fixé sur un propulseur chargé de l'amener en orbite géostationnaire. Ce dernier fonctionna mal et plaça le satellite sur une orbite elliptique dont l'altitude variait entre 14 000 et 35 700 kilomètres, ce qui le rendait inutilisable.

T.D.R.S.-1, le plus gros satellite de télécommunications jamais construit – il pèse 2,5 tonnes et a coûté cent millions de dollars, – a pour mission de relayer les communications entre la navette spatiale et le sol, actuellement impossibles *quand la navette ne survole* pas une des stations de réception installées au sol par la NASA. Il est en particulier indispensable au laboratoire européen Spacelab que la navette doit emporter dans sa soute, le 30 septembre prochain.

La chance a voulu que le système de contrôle d'attitude du satellite – de petites fusées fonctionnant à l'hydrazine – dispose de plus de carburant qu'il n'était nécessaire. Certains équipements avaient été retirés *du satellite à la fin de sa construction*, et, pour maintenir le poids, du carburant supplémentaire fut embarqué. Il fut ainsi possible, par une série de petits déplacements successifs, de ramener progressivement le satellite sur la bonne orbite.

ÉDUCATION

Les principales dispositions des projets de décret sur les carrières universitaires

Voici les principales dispositions du projet de statut des enseignants-chercheurs :

● **DEUX CORPS.** *« Les personnels enseignants-chercheurs titulaires sont répartis en deux corps » : les maîtres de conférences*, corps de base correspondant à l'actuel corps des maîtres-assistants, et un corps de professeurs des universités calqué sur l'actuel dans son organisation et son échelonnement indiciaire. Chacun des deux corps comprend deux classes.

● **OBLIGATION DE RÉSIDENCE.** *« Les enseignants-chercheurs résident au lieu d'exercice de leurs fonctions »*. Ils peuvent être dispensés de cette obligation par le président de leur établissement *« dans la limite compatible avec les besoins du service »*.

● **OBLIGATIONS D'ENSEIGNEMENT EN PRÉSENCE D'ÉTUDIANTS** : réparties par le chef de l'établissement en fonction des différentes activités (formation initiale, continue, recherche, etc), elles s'étendent sur trente-deux semaines. Chaque enseignant-chercheur, quel que soit son corps, devra dispenser annuellement *4 heures de cours pendant* 32 semaines (au lieu de 3 heures pendant 25 semaines pour les professeurs) ou *6 heures* de travaux dirigés pendant 32 semaines (au lieu, théoriquement, de 6 heures pendant vingt-cinq semaines) ou encore 300 heures annuelles de travaux pratiques *réparties sur 32* semaines (au lieu théoriquement de 300 heures sur 25 semaines), *« ou toute combinaison équivalente »*.

Ces obligations peuvent être diminuées pour les enseignants soumis à des obligations particulières de recherche ou participant à la gestion de l'établissement (minimum 96 heures de cours ou 144 heures de travaux dirigés *ou 240* heures de travaux pratiques), mais aussi augmentées en cas d'activités de recherche réduites (maximum 160 heures de cours ou 240 heures de T.D. ou de 360 heures de T.P.).

● **CUMUL D'EMPLOIS PUBLICS** : il doit être *« autorisé par le ministère de l'éducation nationale »*.

● **SEMESTRE OU ANNÉE SABBATIQUES** : *une dispense d'enseignement* d'une durée de six mois ou d'un an non immédiatement renouvelable *peut-être accordée par arrêté* ministériel sur proposition du conseil scientifique au vu des projets présentés. Ces dispenses *« pour recherches et conversions thématiques »* exigent une ancienneté de six années et comportant le maintien de la rémunération. En 1984, 400 enseignants devraient bénéficier d'une dispense d'un an.

● **RECRUTEMENT DES MAITRES DE CONFÉRENCES** : des concours sont ouverts aux candidats titulaires du diplôme de docteur, institué par un décret à paraître. Un neuvième des emplois mis au concours sont réservés aux non-enseignants justifiant notamment de huit années d'activité professionnelle.

● **RECRUTEMENT DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ** : les candidats au concours de recrutement *doivent être titulaires d'une « habilitation à diriger des travaux de recherche »* (décret à paraître). Ils doivent, en outre, soit changer d'académie au moment de leur recrutement, soit justifier de deux ans d'une activité professionnelle. A titre transitoire, les conditions d'accès actuelles *au corps des professeurs* sont maintenues pendant vingt ans.

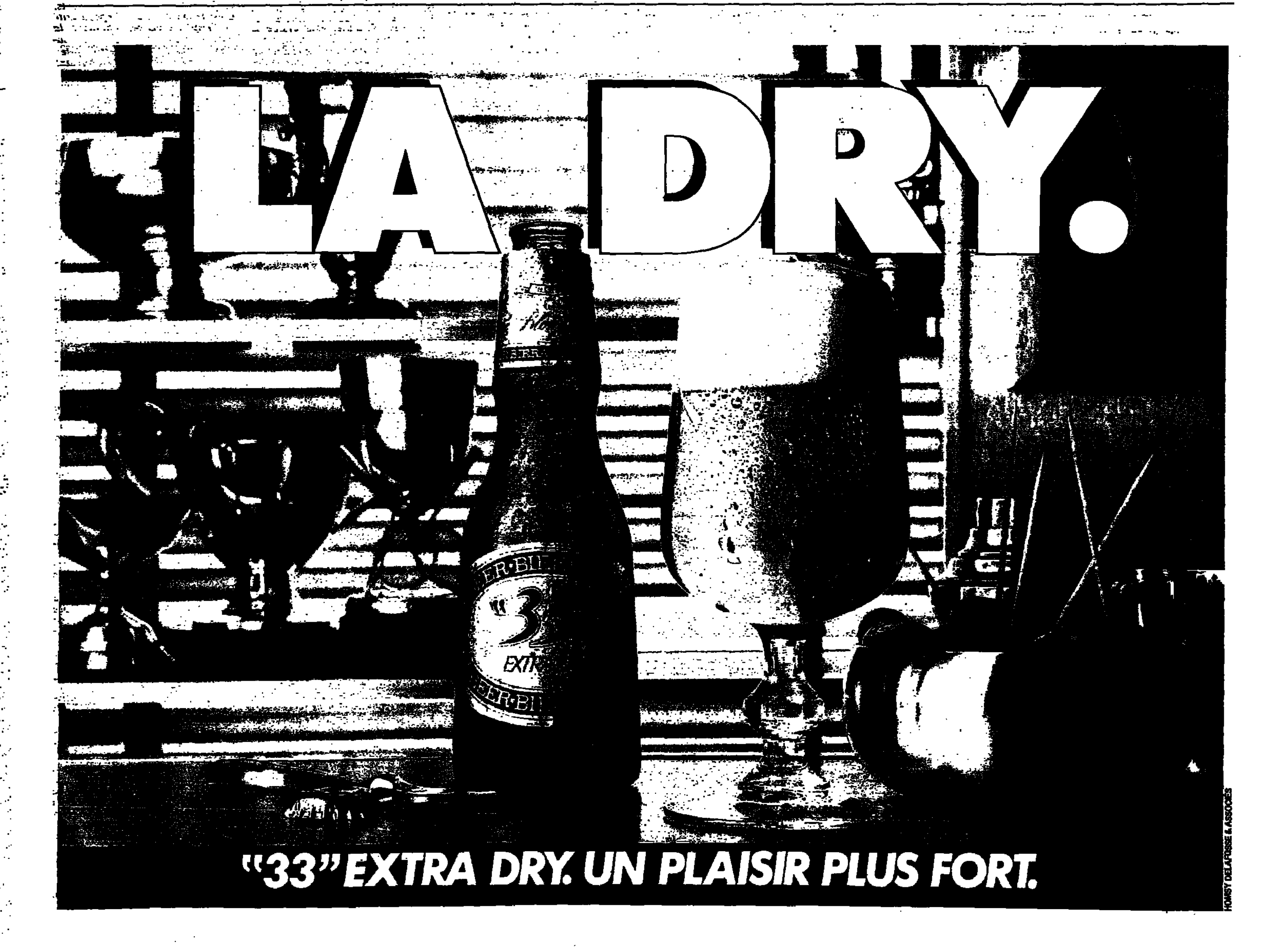
Des concours dérogatoires peuvent être *réservés* à des maîtres de conférences comptant dix ans d'ancienneté, *des coopérants en mission* depuis quatre ans ainsi qu'à certains non-enseignants et enseignants associés. Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, des concours nationaux spécifiques seront organisés conformément à un décret à paraître.

● **MUTATIONS DES MAITRES DE CONFÉRENCES ET DES PROFESSEURS** : elles sont *prononcées* par le ministre sur avis favorable du conseil de l'établissement en cas de *mutation d'un établissement à un autre*, et en outre sur avis favorable du conseil supérieur des universités pour *les mutations d'une discipline* à une autre.

100 MILLIONS DE FRANCS A ÉCONOMISER

Les motifs d'ordre budgétaire *sont clairement mentionnés* à l'appui du projet de décret sur les services d'enseignement pour l'année 1983-1984 dans une note signée par M. Jean-Jacques Payan, directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche. Si ce texte n'était pas *appliqué dès l'automne, affirme* M. Payan, il faudrait financer *« 100 millions de francs d'heures complémentaires »*. Il indique que l'amélioration de la rédaction du second projet de décret portant statut des enseignants demandera *« un délai plus long » et note que plusieurs* de ses dispositions visent à *« renforcer l'autonomie des établissements »*. Pour le ministère, ce texte devrait être l'instrument d'une politique de *« déblocage des carrières »*. M. Jean-Jacques Payan souhaite *« assainir une situation catégorielle complexe »* et *« imprimer l'élan nécessaire à la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement supérieur »*.

Ph. Be.



Le baccalauréat dans ses contradictions

Revu et corrigé

A cent soixante-quinze ans, le baccalauréat porte encore beau. Certes, les ennuis de santé ne l'épargnent pas totalement : sujets de mathématiques jugés trop difficiles cette année à Paris, comme en 1978, convocations tardives ou erronées, fuites des sujets de philosophie à Orléans, etc. Mais, à vrai dire, l'âge ne fait rien à l'affaire. La question brutale : *« Y a-t-il lieu de supprimer purement et simplement le baccalauréat ? »*, on l'entend déjà... en 1885, posée par Armand Fallières, alors ministre de l'instruction publique, dans une vaste enquête auprès du corps enseignant (1).

Plus que l'âge, c'est la taille qui donne des raisons d'alarme. Si le baccalauréat est malade aujourd'hui ou, mieux, s'il y a un problème du baccalauréat, c'est d'abord à cause de son développement.

En 1950, les candidats reçus étaient quelque 32 000 (pour la petite histoire, ils étaient *trente-deux* la première année de délivrance du diplôme, en 1809). En 1960, ils approchent 60 000. Le taux moyen de réussite ayant toujours avoisiné 66 %, il y avait donc cette année-là moins de 100 000 candidats présentés. Douze ans plus tard, ils sont 286 000. La progression, appliquée alors à des chiffres déjà massifs, ne cesse pas puisqu'en 1982 ils sont 366 600. En 1983, le nombre des inscrits (peu supérieur à celui des présentés) grimpe encore jusqu'à 397 650. Voilà le nombre qui, à lui seul, en dit long : ils sont près de 400 000 jeunes, adultes, élèves du public, élèves du privé, sportifs des sections de sports-études absents en juin, élèves à l'étranger, malades, aveugles... pour qui l'administration doit organiser des épreuves, trouver des salles, des surveillants et des correcteurs, concevoir, « cobayer », imprimer, conserver et acheminer des sujets dans le plus grand secret.

Si l'on compte les sujets eux-mêmes, les sujets de remplacement pour la session de septembre, les sujets de secours (à utiliser en cas d'incident), les sujets pour les centres d'examen à l'étranger, les sujets pour le baccalauréat D' (préparé dans des établissements relevant du ministère de l'agriculture), l'on atteint la bagatelle de deux mille cinquante sujets que l'éducation nationale doit fabriquer pour le seul baccalauréat.

Encore ne s'agit-il que des épreuves écrites. Reste à organiser les oraux — qui peuvent appartenir au premier groupe d'épreuves, c'est-à-dire qu'ils sont prévus pour tous les candidats d'une série donnée. Lorsqu'on sait que douze langues étrangères figurent parmi les épreuves obligatoires, et trente-neuf comme épreuves facultatives (dont cinq langues régionales auxquelles s'ajoutera le gallo l'an prochain) et qu'il faut pour chacune un jury — parfois unique pour toute la France, il est vrai, — on mesure la complexité du problème. Que l'on comprend encore mieux en notant que le jeu des options et épreuves facultatives aboutit à pas moins de quarante-cinq possibilités pour les baccalauréats d'enseignement du second degré et trente-neuf pour les baccalauréats de technicien. D'une année sur l'autre, a observé M. Gilles Monnerie, directeur du Centre interacadémique des examens et concours installé à Arcueil pour l'Ile-de-France, le nombre de candidats à l'épreuve facultative d'éducation manuelle et technique est multiplié par deux.

Quand les sujets sont fabriqués, il faut trouver les examinateurs. Dans les trois académies de la région parisienne, pour le baccalauréat du second degré (60 000 candidats environ) l'on dispose de dix mille enseignants. Mais treize cents sont dispensés pour des raisons diverses : maladies, congés de maternité, détachement, ou parce qu'ils se présentent eux-mêmes à un concours tel que l'agrégation. Encore l'administration n'accorde-t-elle qu'une dispense sur trois, ce qui révèle que quatre mille enseignants sur dix mille sollicitent une dispense... On pourra aussi s'interroger sur cette constatation...

Sur les huit mille sept cents « mobilisables », cinq mille examinateurs sont convoqués. Les autres constituent une réserve pour faire face à l'imprévu. Sage précaution : l'an dernier, toujours dans la seule région parisienne, mille examinateurs ont dû être remplacés au pied levé.

Pas de recette magique

Les locaux ont aussi leur part dans le casse-tête. Selon M. Monnerie, les candidats scolarisés dans des établissements privés et les candidats « libres » représentent 35 % du total des candidats bacheliers. Autant de places « supplémentaires » à trouver, le temps de l'examen, dans les locaux de l'enseignement public. Complexité accrue pour les baccalauréats de technicien qui requièrent non seulement des tables et des chaises mais aussi machines-outils, matériaux et laboratoires.

Dépenses d'énergie qui conduisent inévitablement à évoquer les dépenses tout court. Les enseignants auteurs de sujets ne sont pas rémunérés. Les examinateurs le sont. Ils perçoivent une indemnité de jury et des frais de déplacement. En 1981, les crédits ainsi engagés étaient évalués à 205,05 F par candidat. Total pour l'ensemble des baccalauréats : quelque 80 millions de francs. Cette somme ne rend qu'incomplètement compte du coût réel de l'examen. Il faut y ajouter la matière d'œuvre pour les épreuves techniques, les frais de confection des copies, des sujets, des formulaires, les convocations, etc. Sans oublier les traitements des agents chargés de l'organisation du baccalauréat : cinquante-cinq personnes à Arcueil (il y en a deux cent vingt en plus pour les autres examens et concours : C.A.P., B.E.P., B.T.S., D.E.C.S., etc.). Il faudrait enfin pouvoir comptabiliser le temps payé aux enseignants qui, dès la mi-juin, ne peuvent plus assurer leurs cours.

En tout cas, à la direction des lycées au ministère de l'éducation nationale, on rapproche deux chiffres : le coût total des examens — étendu toutefois aux C.A.P., B.E.P., B.T.S., etc. — évalué à 230 millions de francs en 1981, et le montant des crédits pédagogiques alloués par l'État aux lycées, 308 millions de francs. A peine plus pour apprendre et compléter les manuels scolaires que pour vérifier ce qui a été appris...

S'il fallait trouver des raisons de remettre en cause le baccalauréat tel qu'il est organisé actuellement, elles afflueraient donc. Les « ratés » — peu nombreux, en définitive — qui se produisent nécessairement dans une machinerie aussi lourde et complexe ont au moins le mérite de rappeler que, selon le mot de M. Monnerie, le baccalauréat repose sur un système *« fragile et sensible »*. Dont les éléments psychologiques ne sont pas absents. Sait-on qu'en 1981 le baccalauréat, qui se passait peu après l'élection présidentielle et au moment des élections législatives, n'a suscité pratiquement aucune réclamation ? *« Et l'an dernier*, sourit M. Monnerie, *si la Coupe du monde de football avait tourné autrement pour la France, nous l'aurions tout de suite ressenti dans les contestations et critiques... »*



Dessin de PLANTU.

Ce qui n'interdit pas la question, tout de même, fondamentale : *« A quoi sert le baccalauréat ? »* On a tout écrit sur l'aspect mythique de cet examen, sur le sort funeste promis à ceux qui se risquent à le défier et à le modifier. Les passions, circonscrites mais violentes, déchaînées par la suppression des mentions annoncée il y a quelques mois l'attesteraient, si besoin était.

Pourtant, moins formulées encore que l'apparent consensus sur le maintien du baccalauréat révélé notamment par un sondage en 1980, des pistes de recherche sont ouvertes par des chercheurs, des enseignants, des responsables de l'administration. La recette, magique aux yeux de certains, du contrôle continu, et que réclamaient trois personnes sur quatre dans le sondage précité, semble écartée. L'un des griefs qu'elle suscite réside dans le danger d'étaler le bachotage sur l'année entière.

Écartée en tant que panacée. Mais valorisée comme élément d'un ensemble. Il s'agit en fait de satisfaire à des exigences contradictoires : souhait que le troisième trimestre ne soit pas amputé et, en même temps, que le baccalauréat n'empiète pas sur les vacances ; prix attaché à l'anonymat des corrections et à l'indépendance du jury et, en même temps, conviction parfois que le résultat est le fruit... du hasard ; importance du caractère national du diplôme et, en même temps, exigences très vastes d'options, de langues différentes et demandes de subir l'examen près de son lieu de résidence.

Ces contradictions, si elles découragent la recherche d'un modèle idéal, militent en faveur d'une formule à la fois allégée et plus composite. Ainsi, beaucoup plus qu'actuellement où l'examen final est prépondérant et la consultation du dossier scolaire accessoire, l'appréciation sur le travail de l'année, voire des trois années, pourrait compter autant que l'examen de fin de terminale. Pour les C.A.P. et les B.E.P., des modalités ont été mises au point au cours de plusieurs années ; le jury composé d'enseignants et de professionnels se déplace et vient juger le travail des élèves dans leur établissement. Pourquoi ne tirerait-on pas profit pour le baccalauréat, en l'adaptant bien sûr, d'une pratique qui fonctionne de mieux en mieux à la satisfaction des élèves, des enseignants et des employeurs ? Le baccalauréat dans son propre lycée : pourquoi pas, si l'évaluation est portée par des regards extérieurs et divers. Qui se mettraient en face de questions essentielles : que voulait-on apprendre dans cette discipline ? Que veut-on vérifier en interrogeant cet élève ? Questions évidentes, tellement évidentes que beaucoup d'observateurs se demandent si les auteurs de sujets du baccalauréat actuel se les posent quelquefois...

Allégement aussi dans l'examen des options facultatives. Si le carnet scolaire est satisfaisant à leur propos, est-ce bien nécessaire de les contrôler encore ? En revanche, les jurys pourraient être amenés à juger une réalisation des élèves ; ils s'assureraient, par un entretien avec eux, qu'ils ont bien compris ce qu'ils s'étaient, par contrat, assigné comme objectifs, qu'ils ont assimilé savoir et savoir-faire. Dans les séries « industrielles » du baccalauréat de technicien, une épreuve de ce type sera d'ailleurs introduite l'an prochain.

Personne ne songe actuellement à bousculer le baccalauréat de fond en comble. C'est peut-être dommage, mais il est assez évident que trop de résistances compromettraient l'issue de l'entreprise. A la direction des lycées, l'on aimerait beaucoup, en revanche, que les « bavures » constatées deviennent impossibles et qu'à terme l'examen-fétiche soit amélioré. Des commissions par discipline ont été constituées, et elles auront aussi, entre autres tâches, celle d'établir un bilan du baccalauréat, un peu comme les jurys d'agrégation le font chaque année. C'est un début...

CHARLES VIAL.

(1) *Le Monde de l'éducation*, nº 18, juin 1976.

**Le « bac », premier grade universitaire, symbole séculaire de l'accession à la culture académique, touche aujourd'hui un adolescent sur trois.
Il attire de plus en plus de candidats. Sauf dans la série qui demeure la plus valorisante pour le destin de ses titulaires, la série C, où les inscrits sont de seize cents moins nombreux que l'an dernier. Alors que la France manque d'ingénieurs.
A bien des signes et pour mille raisons, le baccalauréat, périodiquement remis en question, aurait besoin de faire peau neuve. Un « toilettage » a commencé, depuis quelques années, par petites touches : rééquilibrage entre disciplines scientifiques et littéraires, suppression des mentions, options nouvelles.
Un toilettage, car la refonte de fond en comble n'est pas à l'ordre du jour. Le baccalauréat de demain n'a pas de visage.**

Vrais et faux littéraires

Pour la cinquième année consécutive, le nombre des candidats au baccalauréat des séries littéraires (A) s'est accru cette année tandis que les effectifs présentés aux épreuves de la série C (mathématiques et sciences physiques) chutaient sensiblement (1), confirmant une tendance constatée depuis 1980. Conséquence d'une sélection accrue à l'entrée de la filière-vedette de l'enseignement secondaire ou fruit d'un glissement des motivations vers les matières littéraires ?

LES lauréats des premiers prix du concours général 1983 de composition française ont un point commun : ils sont élèves de première S ou de terminale C où sévit « *la dictature des mathématiques* », selon l'expression de M. Claude Maury, polytechnicien et secrétaire général du Centre d'études sur les formations d'ingénieurs (CEFI). « *Meilleurs professeurs* », élèves triés sur le volet, débouchés expliquent « *l'acharnement des familles* » à réclamer l'admission en série C, comme le constate le censeur d'un lycée parisien, qui, du fait de la sélection rigoureuse opérée à l'entrée des classes scientifiques (2), distingue deux catégories d'élèves de la section A : « *La moitié sont de vrais littéraires, les autres ont été refusés en C ou D* ».

La suprématie du baccalauréat C semble plus vivace que jamais. Il fournit 92,3 % des effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (options « mathématiques » et « physique »), 67 % des élèves préparant H.E.C. et même 11,8 % en « lettres supérieures » (3). Pourtant, en dépit d'une demande toujours forte d'ingénieurs sur le marché de l'emploi, le plafonnement du nombre des bacheliers C se confirme d'année en année depuis 1980. Conséquence directe de cette stabilisation, le flux global d'ingénieurs diplômés en 1981 marque pour la première fois depuis la guerre des signes d'essouflement, avec une hausse limitée à 0,8 % au lieu d'environ 2,7 % par an depuis trente ans (4). L'appel plus large aux autres bacheliers scientifiques et techniques pourrait permettre une certaine compensation. Mais, observe M. Didier Sarfaty, chargé d'études au CEFI, « *le système concurrentiel conduit les grandes écoles à privilégier consciemment ou non la filière dominante pour préserver la qualité de leur recrutement* ». Et de constater le « hiatus » existant selon lui « *entre la politique d'accueil des écoles et les proclamations des pouvoirs publics* », qui récusent l'équation « qualité = élite » et souhaitent élargir le recrutement des sections scientifiques dans les lycées afin de résorber le déficit en ingénieurs.

Au ministère de l'éducation nationale en effet, on s'inquiète de la stagnation des effectifs scientifiques attribuée à « *la politique trop sélective* » menée par les établissements secondaires. Deux séries de réformes déjà engagées visent précisément à « *agrandir le vivier des élèves scientifiques sans supprimer l'élite* ». La création à la rentrée 82 de la classe de première S, une première scientifique unique qui a déjà attiré 5 % d'élèves de plus que les anciennes premières C et D réunies. De plus, la nouvelle section de première A 1, comprenant cinq heures de mathématiques hebdomadaires, relève de la volonté de « *revaloriser les matières scientifiques dans l'enseignement littéraire* ». Faire de la filière C « *une section comme les autres* » et s'orienter « *vers une sélection identique dans toutes les séries* », tels sont les objectifs de la direction des lycées.

Un « regain de romantisme »

Si une sélection accrue semble bien être à la base du rétrécissement du recrutement des bacheliers scientifiques, les facteurs sociaux et psychologiques n'y sont pas étrangers. L'orientation vers la filière A résulte encore le plus souvent d'un « choix » négatif. La réussite au bac C ouvrant davantage de portes.

Un récent rapport de la direction des lycées au ministère de l'éducation nationale explique la baisse des effectifs du baccalauréat A entre 1972 et 1978 par « *le manque de débouchés* » mais reconnaît qu' « *il est plus difficile* » d'expliquer le renversement de tendance constaté aujourd'hui. Sans doute, avance prudemment le rapport, les lycéens ont-ils pris conscience que « *les études littéraires pouvaient mener à autre chose que l'enseignement* ».

La crispation du marché de l'emploi a conduit à l'intensification de la sélection à l'entrée des filières scientifiques. Les familles ont alors opéré, par nécessité, des « choix » plus littéraires. La création d'une classe de seconde de détermination depuis la rentrée 1981, celle des premières S et A 1 depuis 1982, pourraient permettre de contrarier cette évolution et de mieux faire coïncider le choix des filières au lycée avec l'orientation des études supérieures. Les sections littéraires accueilleraient enfin les éléments les plus motivés pour les lettres, telle cette élève de khâgne au lycée Condorcet à Paris, qui, dès la seconde, « *a refusé d'entrer dans le cercle vicieux de C* » contre l'avis de ses parents et de ses professeurs, et s'en félicite aujourd'hui. Elle explique l'attrait croissant pour le baccalauréat A par un « *regain de romantisme* » parmi la jeunesse. Et puis, confie-t-elle, « *les littéraires sont tellement plus heureux !* ».

PHILIPPE BERNARD.

(1) Les effectifs présentés au baccalauréat 1983 (général et de technicien) étaient en hausse de 5 % par rapport à ceux de 1982. La hausse atteignait 5,09 % pour la série A, mais la série C enregistrait une baisse de 3,57 % et les séries D et D' ne progressaient que de 1,85 %.

(2) Sur quatre lycéens inscrits en seconde C, un seul obtenait le baccalauréat C après trois années de sélection successives, avant la création de la seconde de détermination en 1981.

(3) Enquête statistique sur les classes préparatoires aux grandes écoles 1982-83. Service de l'informatique de gestion et des statistiques du ministère de l'éducation nationale.

(4) « La lettre du CEFI ». Avril 1983. Centre d'études sur les formations d'ingénieurs (CEFI) 2, avenue Hoche 75008 Paris.

Des candidats « psychologiquement vulnérables »

ÇA y est. Ils ont, enfin, pu plancher pour obtenir ce bac H (informatique) qui les a fait rêver et reprendre, adultes, le chemin des salles de cours.

Mais que de difficultés et de sacrifices n'ont-ils pas supportés pour en arriver là, que de déconvenues, aussi.

En suivant un stage de formation continue, pendant neuf mois dans un Greta (1) d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), ces dix ouvriers professionnels de la SNECMA à Corbeil et cet employé de la B.N.P. auront appris, aussi, à découvrir l'administration et ses règlements.

Alors que leur salaire antérieur devait être maintenu, disent les textes (les cinq cents premières heures rétribuées par l'employeur, les sept cents suivantes prises en charge par la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre), ils ont additionné, à onze, un manque à gagner de 60 000 F. Pourtant, affirme-t-on au ministère de la formation professionnelle, le mode de calcul qui a été appliqué « *leur a été extrêmement favorable* ». Basé sur les heures de formation, il a pris en compte tous les éléments fonctionnels de la rémunération, y compris les primes d'équipe (mais évidemment pas les heures supplémentaires). Par quel mystère chaque stagiaire a-t-il donc enregistré une perte d'un tiers de ses revenus, en moyenne, sauf à considérer que le temps de formation ne correspond pas au temps de travail ?

Et puis, trois de ces stagiaires, malades, ont obtenu des arrêts de travail de dix jours que la Sécurité sociale s'est proposé d'indemniser sur la base du forfait journalier de 9,35 F. « *Normal* », affirme-t-on encore au ministère, où l'on rappelle qu'ils ont été soumis au régime général et n'ont pas payé de cotisations durant leur stage. On précise d'ailleurs que le même problème se posera pour les cotisations de retraite complémentaire ou de mutuelle...

Pour les onze stagiaires, dans la vie professionnelle depuis deux à onze ans, et chefs de famille, les conséquences, parfois dramatiques, n'ont pas tardé. Ils ont tous accusé des découverts bancaires et, les uns après les autres, se sont vu retirer leurs chéquiers et leurs cartes de crédit. « *Pour nous c'est une honte,* explique l'un d'entre eux. *Nous sommes des travailleurs honnêtes, et puis, être à la production ou en formation, c'est la même chose.* » Ils ne comprennent pas ce qui leur est arrivé et ressassent tous les tracas qu'ils ont subis, vécus comme autant de vexations. « *C'est bien la peine de faire autant de publicité pour la formation* », disent-ils, amers et déçus.

Au ministère, on se montre serein. Cette situation n'est pas nouvelle. Elle dure depuis la loi de 1971 sur la formation. De plus, elle est conforme aux textes. Alors ? La seule solution consisterait, veut-on croire, en un nouvel effort de l'employeur qui prendrait en charge la totalité de la rémunération pendant toute la durée du stage, quitte à se retourner vers les pouvoirs publics pour récupérer toutes les aides individuelles. Plus facile à dire qu'à faire admettre pour une entreprise — qu'on suppose grande, — qui a déjà accepté de se séparer d'un salarié pendant une aussi longue période et qui hésitera dès lors à favoriser la formation de son personnel.

« *Il ne faut pas négliger que la formation continue rend vulnérable sur le plan psychologique* », rétorque-t-on au ministère pour repousser tous les griefs des stagiaires. Vulnérable ? On le serait à moins !

ALAIN LEBAUBE.

(1) Groupement d'établissements.

A, C, D, S...

Seconde indifférenciée : créée à la rentrée 1981, cette classe offre le même type d'enseignement à tous les élèves admis en classe de seconde.

Première scientifique (S) : elle regroupe, depuis la rentrée 1982, les anciennes classes de première C et D. Son programme hebdomadaire comprend notamment six heures de mathématiques, cinq heures de sciences physiques et deux heures et demie de sciences naturelles.

Première philosophie-lettres (A). Depuis la rentrée 1982, elle propose trois options au lieu de sept : lettres-sciences (A 1, qui comprend notamment, en première comme en terminale, cinq heures hebdomadaires de mathématiques, au lieu de deux auparavant) ; lettres-langues (A 2) et lettres-arts (A 3).

Terminale : la distinction entre les sections C et D réapparaît à l'entrée de cette classe. Neuf heures de mathématiques en C, six heures en D, sont programmées.

JUSTICE

AUX ASSISES DE PARIS

Conte cruel

Deux Iraniens habitant en France comparaissent depuis le 28 juin devant la cour d'Assises de Paris que préside M. Guy Floch pour *« coups et blessures volontaires sur mineur de moins de quinze ans ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. Chahrouz Rastegar Namdar, trente-cinq ans, étudiant, et Roza Taghavy, vingt-huit ans, son épouse, avaient ramené d'Iran, en 1979, Fatemoh Gourdazi, dite Zari, quatorze ans, pour leur servir de domestique.

La jeune fille, qui était, selon le voisinage, souvent battue par les époux Rastegar, est morte après une correction infligée par le mari le 3 septembre 1980. Son corps mutilé a été retrouvé quinze jours plus tard dans la Seine.

Quand le *prince est malheureux*, il sort son mouchoir. Il essuie une larme, puis une autre. Son épouse l'imite en retrait. Ensemble ils démontrent au peuple, au jury, leur chagrin. Chahrouz Rastegar Namdar et Roza Taghavy, devant la cour d'assise de Paris, verse des pleurs comme dans un conte persan. Le beau front de Roza, la barbe frisée de Chahrouz, ils retrouvent les gestes élégants d'une civilisation millénaire. Graciles, trop graciles, pour cette cour de stuc et pour des magistrats carrés d'hermine et bardés de décorations. Un Etat de droit les a mis en cage car ils ont battu à mort leur petite Zari, qu'ils avaient achetée pour une poignée de *rials* et qui devait, en France, tromper l'ennui de Roza.

Fatemoh Gourdazi, Zari de son nom domestique, était la fille d'un homme fruste qui vivait dans les forêts du nord de l'Iran. Elle travaillait depuis l'âge de cinq ans. Elle ne savait ni lire ni écrire. Zari la misère, couverte de poux et vêtue de haillons. On lui fit prendre l'avion. On la mit, dans Paris, dans un appartement avec Roza, sa maîtresse, et Palmir, l'enfant du bonheur. Chahrouz était chargé des questions de la jeunesse dans le « gouvernement » en exil de M. Chapour Bakhtiar. Lui était opposé au régime du chah, mais son père, général, avait appartenu à la SAVAK. Il craignait donc pour la vie du vieux tortionnaire.

Les femmes ne cessaient de se disputer à la maison. Roza, de Bobal, une ville des bords de la mer Caspienne, riche et belle, ne savait commander sa petite souillon sauvage et révoltée. Elles hurlaient en persan dans tout l'immeuble. *« Je voulais lui apprendre à lire. J'avais pitié d'elle. Je voulais lui apprendre le français. Je voulais... »* Mais Zari qui devenait femme s'opposait avec fureur. *« Elle cassait des meubles. Elle a caché exprès des boucles d'oreilles que mon mari m'avait offertes »*. Palmir souriait dans son berceau. Zari dormait par terre, si pauvre, si peu civilisée, pratique mais irrécupérable. Roza la rose lui parlait de Dieu, du bien et du mal et, pour finir, la giflait. Mais Chahrouz le prince ne l'aurait pas touchée.

A la barre une sociologue de la communauté iranienne de Paris explique : *« En Iran, les enfants sont traditionnellement battus et les jeunes qui sont accueillis pour travailler sont considérés comme des membres de la famille. C'est un contrat moral avec les parents. Les patrons s'occupent de leur éducation. Il arrive qu'on utilise ce que vous appelez un martinet. »*

L'ours volé

Les migraines de Mme Rastegar, l'arrestation du général, les hésitations du mari *(« Chahrouz réfléchit sept jours pour aller voir un film »)*, enfin le désespoir farouche de Cendrillon méritaient châtiment. Le 3 septembre 1980, pour la première fois, Zari, à qui on avait coupé les cheveux ras et qui n'avait plus le droit de sortir, se rebella ouvertement en volant l'ours en peluche de Palmir, l'innocence même. Chahrouz, excédé, la battit. *« Je prenais une règle ou l'antenne de la télévision, monsieur le président, car je n'aurais jamais levé la main sur elle pour la gifler. »* Il la battit, mais elle ne manifestait aucun signe de la souffrance humaine, *« sinon j'aurais cessé »*. Roza, qui s'était réfugiée dans la chambre de Palmir, l'entendait hurler, mais *« ce n'était pas des cris de douleur, c'était sa façon de crier »*.

Puis les Rastegar l'abandonnèrent, toute pâle, pour rendre visite à des amis occidentaux. A leur retour, Zari, sans explication, était morte. *« Je ne voulais pas le croire. J'ai appelé S.O.S. Médecins pour avoir des conseils de réanimation,* dit M. Rastegar. *J'ai prié, puis je l'ai mise dans un placard. »* L'épouse tremblait dans sa chambre, comme une petite fille qui ne voulait plus savoir, qui ne posait pas de questions, qui prenait du valium et qui berçait Palmir. Au matin, comme Zari ne vivait toujours plus, Chahrouz, aidé, dit-il, par un ami de son père, la coupa en deux avec un couteau de cuisine et la jeta dans la Seine.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Deux procès en marge de l'affaire du Coral

La vénéneuse affaire du Coral est de celles qui engendrent des procédures annexes dont elles demeurent la toile de fond. Ainsi, mercredi 29 juin, c'est à son sujet que se débattaient au palais de justice de Paris deux dossiers dont elle fut à l'origine. A la dix-septième chambre correctionnelle, présidée par Mme Jacqueline Clavery, c'était M. Gabriel Matzneff, écrivain, qui poursuivait pour dénonciation calomnieuse M. Jean-Claude Krief. A la première chambre de la cour d'appel, M. Jean Vassogne, premier président, avait à conduire une audience disciplinaire délicate visant Me Thierry Maleville, avocat au barreau de la Seine-Saint-Denis, auquel il est reproché d'avoir adressé à M. Michel Salzmann, juge d'instruction chargé du dossier du Coral, des écrits le mettant gravement en cause à l'époque où Me Maleville assistait l'un des inculpés, M. Claude Sigala.

Gabriel Matzneff contre la « calomnie »

Gabriel Matzneff est un plaignant calme, mais déterminé. Ce qu'il reproche à M. Jean-Claude Krief, jeune homme de vingt-deux ans qui fut un bon auxiliaire de l'accusation dans l'affaire du Coral, c'est de l'avoir mis en cause à deux reprises en affirmant qu'il l'avait vu dans l'établissement d'Aimargues (Gard) se livrer à des attouchements sur des enfants et en ajoutant que l'écrivain lui avait demandé des photographies pornographiques. Plus tard, M. Krief devait, dans une lettre publiée par *Libération* le 9 novembre 1982, expliquer que ses accusations étaient fausses et qu'il avait été poussé à les produire par une personne qui voulait discréditer les méthodes employés dans le « lieu de vie » dirigé par M. Sigala.

Il n'empêche que M. Matzneff n'a pas oublié cette journée du 20 octobre 1982 où des policiers de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme perquisitionnèrent chez lui puis l'emmenèrent quai des Orfèvres pour une garde à vue. *« Là, on m'a lu les passages de la confession de M. Krief qui me concernaient. J'ai tout de suite répondu que je n'avais jamais mis les pieds au Coral et que je ne m'étais pas davantage rendu dans la région de Montpellier depuis mon mariage. Cela a suffi, puisque, au bout de trois heures, le commissaire Morin, chef de la brigade, m'a dit que j'étais définitivement hors de cause et que, finalement, il était bénéfique pour moi d'avoir été ainsi entendu car, maintenant, on ne pourrait plus me soupçonner de quoi que ce soit. Je n'ai donc même pas été déféré à M. Salzmann, qui ne m'a jamais interrogé et, à plus forte raison, ne m'a jamais inculpé. »* Mais, ajoute-t-il, le préjudice a été grand : *« Déjà, la télévision, les journaux avaient annoncé ma garde à vue, y compris* le Monde, *où je collaborais depuis cinq ans à la demande de Jacques Fauvet. Naturellement, le lendemain, on a dit que j'étais hors de cause. Cela n'a pas empêché que j'ai été encore insulté et que certains ont pu écrire que si je n'étais pas coupable, je pouvais l'être parce que j'étais l'auteur de tels poèmes ou de tels romans. »*

Telle est la doléance. Mais la dénonciation calomnieuse prévue par l'article 373 du code pénal est un de ces délits qui exigent plusieurs conditions pour être constitués, et notamment la preuve de la fausseté des faits énoncés dans la dénonciation. Or la réalité de cette dénonciation, M. Jean-Claude Krief refuse de la reconnaître. A Me Thierry Lévy, avocat de M. Matzneff, qui lui demande si les propos visés par la citation sont bien ceux qu'il a énoncés, comme il lui demande s'il est bien l'auteur de la lettre à *Libération* qui les rétractait, il oppose de sa voix un peu bégayante un systématique refus de répondre. Sa position est simple : il y a une instruction en cours au cabinet de M. Salzmann et, tant qu'elle n'est pas terminée, il ne dira rien.

Du coup, au siège du ministère public, M. Marc Domingo se montre perplexe. Assurément, dit-il en substance, l'action de M. Matzneff est recevable, mais peut-elle être examinée au fond tant que la preuve de la fausseté des faits énoncés n'est pas juridiquement établie ? La réaction de Me Thierry Lévy est vive : *« Le parquet serait-il un allié objectif de M. Krief ? Cette fausseté des faits dénoncés n'est-elle pas amplement établie par sa rétractation reproduite dans* Libération *? Que faudrait-il donc de plus ? Suffit-il que M. Krief refuse de répondre, de livrer lui-même au tribunal son aveu pour que l'on ne débatte pas sur le fond, pour que l'on n'entende pas les témoins, à commencer par les policiers qui ont mis M. Matzneff hors de cause ? Suffit-il de se réfugier dans une attitude de dérobade, de lâcheté, d'hypocrisie ? Le tribunal ne peut-il pas se faire communiquer le dossier en cours d'instruction au cabinet de M. Salzmann pour s'éclairer ? Veut-on laisser entendre que M. Matzneff, qui n'a jamais été inculpé, pourrait encore l'être ? »* Et, dans cette intervention, Me Thierry Lévy révélera ce qu'il appelle *« un secret de polichinelle »*, c'est-à-dire que M. Krief avait mis en cause non seulement M. Matzneff, mais aussi le ministre de la culture. Il est vrai, dit-il, que le ministre, lui, peut se sentir au-dessus de tout soupçon et n'a pas besoin de recourir à une citation pour dénonciation calomnieuse.

Le tribunal a décidé de réfléchir. Il fera savoir, le 6 juillet, si, à son avis, les éléments en sa possession permettent de dire si la fausseté des faits imputés à M. Matzneff est actuellement établie. Après quoi, on verra pour la suite...

Avocat contre magistrat

Plus complexe et ardu est apparu, sur le plan juridique, le cas posé par Me Thierry Maleville à la première chambre de la cour d'appel. Le 28 décembre 1982, Me Maleville, avocat au barreau de la Seine-Saint-Denis et défenseur de M. Claude Sigala, le directeur du Coral, alors inculpé et écroué, adressait à M. Salzmann une demande de mise en liberté de son client. Mais cette demande était accompagnée de quelques petites phrases assassines accusant, entre autres, le magistrat de partialité, parlant de ses *« méthodes de subornation de témoins »* pour conduire l'information. Le 12 janvier 1983, après le rejet de la demande de mise en liberté par le magistrat, Me Maleville réitérait ses propos dans sa plaidoirie devant la chambre d'accusation de Paris. Du coup, le procureur général de cette ville demandait au conseil de l'ordre des avocats de la Seine-Saint-Denis d'engager des poursuites disciplinaires contre Me Maleville.

Le conseil devait se saisir du cas, mais il estimait qu'il lui fallait des éléments complémentaires, et notamment une communication du dossier. Bref, dans les deux mois de la demande du procureur général, il n'avait pas statué, et celui-ci, en application d'un décret du 9 janvier 1972, considérait qu'il n'y avait pas eu de décision rendue et faisait appel. On se retrouvait donc devant la cour de Paris pour savoir d'abord si cet appel était ou non recevable. Recevable, a estimé Mme Françoise Flipo, avocat général. Irrecevable, a soutenu Me Maleville, assisté de Me Nicole Rein.

Quant au fond de l'affaire, Me Maleville, loin de renier ses sentiments à l'endroit de M. Salzmann, les a réitérés avec éclat et ouvert carrément le dossier du Coral, qui, selon lui, les justifiait en tous points. Deux mois de suspension, a demandé Mme Flipo. Libre exercice des droits de la défense et donc absolution, ont soutenu Mes Maleville et Nicole Rein. Réponse le 12 juillet.

J.-M. THÉOLLEYRE.

FAITS ET JUGEMENTS

L'affaire de Vincennes : gendarmes inculpés et sanctionnés

Dans l'affaire des « Irlandais de Vincennes », la justice continue de se retourner contre les gendarmes responsables de l'arrestation en août 1982 de Stephen King, Michael Plunkett et Mary Reid. M. Alain Verleene, juge d'instruction à Paris, a été chargé le 29 juin par Mme Thérèse Gilhem, premier vice-président du tribunal de Paris, de l'information visant les gendarmes mis en cause pour de fausses déclarations : M. Verleene étant déjà chargé du dossier des Irlandais, ce choix garantit que, les deux affaires étant jointes, l'on pourra aller jusqu'au « pourquoi ? » des irrégularités commises (*le Monde* du 11 juin).

M. Verleene a immédiatement notifié au major José Windels son inculpation de subornation de témoins. Il devrait inculper prochainement, pour le même motif, le commandant Jean-Michel Beau, actuellement en traitement à l'hôpital du Val-de-Grâce. De son côté, M. Pierre Arpaillange, procureur général de Paris, a suspendu l'habilitation territoriale de six gendarmes officiers de police judiciaire (O.P.J.) : une année pour le major Windels, six mois pour le maréchal-des-logis Auguste Simonnet et les gendarmes Gérard, Kiss et Mathy, quatre mois pour le gendarme Michel Lemonnier.

Enfin, M. Arpaillange a saisi M. Jean Bertholon, président de la chambre d'accusation, d'une requête tendant au retrait de la qualité même d'O.P.J. au capitaine Paul Barril, qui dirigea l'opération de Vincennes et que l'on vient de remplacer à la tête du G.I.G.N., ainsi qu'au commandant Beau et aux six gendarmes dont l'habilitation territoriale a été suspendue. Si elle aboutit, cette requête a pour conséquence d'interdire tout travail de police judiciaire aux gendarmes concernés.

ESCROQUERIE MAGNÉTIQUE

(De notre correspondant.)

Nice. — Après treize mois d'enquête, les policiers de la brigade financière de la police judiciaire de Nice viennent d'arrêter un artisan-peintre de quarante ans, Roland Lava, demeurant à Nice, qui s'apprêtait, à l'aide de fausses cartes magnétiques, à vider les distributeurs automatiques des banques de la ville. Il a été inculpé et incarcéré mercredi 29 juin.

Roland Lava, qui, selon les déclarations faites aux enquêteurs, escomptait un gain de quelque 200 millions de francs, a été arrêté dans un entrepôt où il mettait la dernière main au distributeur automatique de billets de banque qu'il avait fidèlement reconstitué à partir de pièces volées dans les établissements bancaires des Alpes-Maritimes et du Var, il y a près d'un an.

C'est à partir de cet appareil dont il se servait comme d'une matrice que Roland Lava fabriquait et testait des cartes magnétiques vierges qui, dotées d'un numéro de code « bidon » — il ne lui manquait plus qu'une ou deux clés, — aurait pu lui permettre d'utiliser tous les types de distributeurs.

Les policiers pensent que ce peintre féru d'électronique a bénéficié de l'aide technique d'un informaticien qui reste à démasquer. — M. V.

Les escroqueries à l'épargne : précisions

A la suite de notre article sur l'ouverture d'informations judiciaires sur des escroqueries à l'épargne et l'inculpation de MM. Bernard Rauber et Michel Senouf, respectivement directeur général et administrateur du groupement économique G 2 I (Forêt-Invest, Dic S.A., France-Immobilier Loisirs et France-Energie) (*le Monde* du 30 juin), des précisions doivent être apportées.

Aucun lien n'est établi entre G 2 I et les sociétés A.S.H., Catu-France et Iccu, spécialisées dans l'investissement dans des conteneurs loués pour le compte de leurs propriétaires. Les sociétés n'ont aucune relation entre elles et existent toujours, notamment CATU-France et Iccu-France, néanmoins, a cessé ses activités de placement de conteneurs en janvier du fait du marasme du marché, entraînant une baisse de la rentabilité de ce genre d'investissement. A cette occasion, sur la demande de la Commission des opérations de Bourse (COB), saisie de plaintes d'épargnants à propos précisément de cette rentabilité, le parquet a, le 23 avril 1983, ouvert une information générale sur les placements en conteneurs. Aucune inculpation n'a été notifiée à ce sujet.

Quant à la COB, habilitée par la loi du 3 janvier 1983 à remplir une mission de surveillance des placements en « biens divers », elle a entrepris l'examen du dossier des sociétés spécialisées dans les conteneurs, celui de la société A.S.H. ayant été déposé le 30 juin 1983.

Le docteur Alain Colombani restera en prison

La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé, mercredi 29 juin, l'ordonnance de refus de mise en liberté du Docteur Alain Colombani délivrée par M. Christian Raysseguier, juge d'instruction au tribunal de Marseille. Le Docteur Colombani, ancien médecin-chef de la prison-hôpital des Baumettes, inculpé dans l'affaire du trafic des grâces médicales, est incarcéré depuis le 10 février à la prison d'Avignon.

● *A Vénissieux*, appelés pour constater un cambriolage dans le quartier des Minguettes, deux policiers de permanence ont été pris à partie mardi 28 juin, vers 20 h 30, par une dizaine de personnes. L'un des deux policiers a été blessé à la tempe par un projectile indéterminé et devra subir un arrêt de travail de sept jours.

Plus tard, dans la même rue, les vitrines de deux magasins ont été brisées, les vandales emportant un maigre butin (environ 6000 francs). L'une des victimes, M. Gilles Bied, débitant de tabac, a aussitôt entrepris une grève de la faim pour exprimer son « ras-le-bol ».

La justice au fond des urnes

(Suite de la première page.)

Pour autant, le sentiment d'insécurité existe. Il est alimenté par l'augmentation, de 10 % en moyenne depuis 1970, de la petite et moyenne délinquance urbaine. Le gouvernement ne nie pas ce phénomène et a lancé une politique de prévention dont il espère recueillir les fruits, à terme. Encore faudrait-il, pour que cette politique réussisse, que, dans le même temps, l'opposition n'exploite pas ce sentiment d'insécurité, contribuant ainsi à l'amplifier.

Ayant perçu tardivement le danger qu'il y avait à laisser se développer une telle campagne, le gouvernement s'est décidé à réagir. La première riposte, essentiellement à usage de l'électorat de gauche, est venue de M. Badinter, qui insiste sur l'ampleur des réformes accomplies, abolition de la peine de mort, suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, etc.

Il y a du Mendès France à prendre date ainsi, malgré les critiques, avec l'histoire. La deuxième riposte est celle de M. Mauroy, qui accuse l'opposition de mettre en péril la démocratie en menant une telle campagne. La troisième n'est qu'esquissée, mais elle vise juste. Elle émane de M. Mitterrand, qui, tout en saluant les qualités « d'*homme d'Etat* » de M. Badinter, reconnaît que *« beaucoup de gens mal informés mais sensibles et justes »* pensent que la politique du garde des sceaux n'est pas la bonne.

Mal informés ? C'est que les efforts du gouvernement pour convaincre l'opinion de la justesse de sa politique pénale sont insuffisants. M. Mitterrand l'a répété mardi sur Europe 1 : les responsables politiques devraient *« davantage s'expliquer »*.

Cette remarque du chef de l'Etat en forme de critique contre M. Badinter — ou d'autocritique, on ne sait — montre qu'il a perçu le danger qu'il y avait à laisser l'opposition occuper le terrain de l'insécurité, mais aussi qu'il s'est rendu compte qu'il ne suffit pas d'avoir raison pour convaincre, sauf à laisser le terrain libre aux « factieux » ou à revenir sur ses engagements électoraux. Tel est le nouveau cours pris par le débat sur l'insécurité depuis la manifestation des policiers du 3 juin. Ayant pris la mesure de ce défi, le gouvernement saura-t-il le relever ?

BERTRAND LE GENDRE.

Le Monde

LIVRES

billet

Retour en force du culturel

PLUS de deux cents ethnologues et sociologues ont participé, à l'université de Nantes, à un colloque sur les «cultures populaires» (1). Cette convergence de deux corporations qui naguère s'ignoraient est le signe d'une double évolution : bien des ethnologues, chassés de leurs domaines «exotiques» du fait de la décolonisation, se sont repliés sur l'Hexagone, et de nombreux sociologues, lassés des surenchères idéologiques des années post-68, sont retournés sur le terrain pour retrouver la saveur du concret.

La soixantaine de contributions présentées à ces journées ont montré la diversité et le dynamisme de la recherche dans ce domaine, même si la notion de «culture populaire» ne manque pas d'ambiguïté. Quel est ce «peuple» qu'on se propose d'étudier ? S'agit-il des communautés, ethniques ou régionales, traditionnelles, chères aux folkloristes ? Ou des prolétaires, exclus de la culture savante ? Les ethnologues auront plutôt tendance à s'intéresser aux premières, les sociologues aux seconds.

Mais ce genre de clivage tend à se dissoudre. Les ethnologues ne veulent plus se cantonner dans le rural et l'archaïque. Et les sociologues ne se contentent plus des grandes classifications qui découpent à coups de serpe la société en classes stéréotypées. Ils prennent aussi conscience de la difficulté qu'il y a, pour les lettrés qu'ils sont, à «se pencher» sur le peuple sans tomber dans le double piège du misérabilisme *(«Voyez comme les pauvres sont démunis, spoliés, écrasés par la culture dominante !») ou du* populisme *(«Qu'elle est belle, cette culture du peuple, dans sa simplicité, son authenticité, face à la futilité des riches !»).*

Déclin de l'économie

Le problème posé ici est celui de la coexistence, à l'intérieur d'une même communauté, de groupes n'ayant ni les mêmes valeurs, ni les mêmes pratiques, ni les mêmes rythmes d'évolution. Comment se fait leur articulation ? Comment en viennent-ils à se rapprocher ou, au contraire, à accentuer leurs divergences ? On comprend que, face à un mécanisme aussi complexe, il ne soit pas inutile d'avoir recours à des méthodes très différentes.

Les ethnologues peuvent apporter à la compréhension de la société française la richesse de l'observation empirique, de l'attention au concret, au gestuel, au non-dit, aux codes secrets de la parenté, de l'alimentation, des rites... La sociologie peut fournir l'appui de ses outils théoriques et statistiques, sa vocation à élaborer des modèles d'interprétation.

Cette réflexion sur les limites de la sociologie, on l'a retrouvée dans une autre rencontre, réunissant, à l'Institut d'études politiques de Paris, des spécialistes de sciences politiques sur le «concept de culture politique» *(2). Concept qui fut balayé d'un revers de main par l'animateur de cette réunion, M. Bertrand Badie : pour lui, la politique est une dimension de la culture, laquelle peut se définir comme le système de significations organisant les rapports entre les hommes, à travers les institutions, les lois, les croyances, les symboles... (3).*

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(Lire la suite page 16.)

(1) Colloque organisé par la Société d'ethnologie française (M.N.A.T.P.), 6, avenue Mahatma-Gandhi, 75116 Paris) et la Société française de sociologie (82, rue Cardinet, 75017 Paris).

(2) L'Association française de science politique (27, rue Saint-Guillaume, 75341 Paris, Cedex 07).

(3) Voir *Culture et Politique*, par Bertrand Badie, Éd. Economica, 140 p., 65 F.

Fascinant Baltasar Gracián

Baltasar Gracian, philosophe, écrivain et jésuite, qui naquit en 1601 en Aragon, connut des heures de gloire dans les années 20 en France. Puis il a été oublié : on ne l'a plus traduit. Les éditions Champ libre avaient, il y a quelques années, publié *l'Homme de cour*, *le Héros* et *l'Homme universel* dans d'anciennes traductions.

Mais on ne pouvait lire encore l'*Agudeza y arte de ingenio : Art et figures de l'esprit*, ce traité du style, avec «des pointes» où le fascinant jésuite déploie en même temps son génie baroque et son talent aphoristique. La traduction que Benito Pelegrin publie au Seuil livre au public français une relecture de ce grand livre.

Un jésuite paradoxal

COMMENT faire le portrait d'un jésuite discret et paradoxal, amateur de masques, parfait penseur de l'habileté et de la réussite, et qui eut les pires ennuis avec ceux qu'il appelait ses «parâtres», les hauts dignitaires de l'ordre de Saint-Ignace ?

On ne sait rien de Baltasar Gracian jusqu'à ses trente six ans, sinon qu'il fut un bon élève des soldats de Jésus, qu'il devint Père, et créa une chaire de casuistique, cet art de la direction souple des consciences. Né en 1601 dans le royaume d'Aragon, il ne quitta sa terre qu'une fois, pour se rendre à Madrid : il avait des espoirs politiques. C'est de 1637 que date son premier livre, *le Héros*, *«un art d'être supérieur, avec quelques règles de prudence»*, qu'il dédie au roi Philippe III. En 1640, paraît *le Politique*; en 1642, *Art et figures de l'esprit*; en 1646, *l'Homme universel* et en 1647, *l'Homme de cour*. Rien de très religieux dans tout cela, et sûrement déjà il irrite. Il ne demande jamais d'autorisation pour publier et signe d'un pseudonyme transparent — Lorenzo Gracian, — des ouvrages qui lui semblent peut-être ne pas relever de la compétence du général des Jésuites. Pourtant, si l'on en croit son exégète Benito Pelegrin, Gracian ne fait que pratiquer, d'une manière personnelle, et en écrivain, la politique et l'enseignement jésuitiques. Il obéit à un idéal de maîtrise et de séduction ; il veut comprendre les mouvements de l'âme humaine ; il essaie de concilier le surmoi religieux et les aspirations vitales.

On l'a dit amoral, esprit fort, athée ou moraliste, pessimiste ou romantique. Tant de jugements contradictoires s'annulent, mais ils indiquent la complexité de l'œuvre et de l'homme. C'est un écrivain curieusement moderne en tout cas, dont les démêlés avec son ordre soulignent encore la modernité.

Ses ennuis venaient de ce qu'il était trop brillant ; de ce qu'il restait fidèle à qui tombait en disgrâce, comme ce vice-roi d'Aragon dont il était le confesseur et qui fut compromis et déchu. Il écrivait trop de lettres, trop de dédicaces, il s'achetait des livres et surveillait les rentrées de fonds occasionnées par ses publications, oubliant un peu ses vœux de pauvreté. Il s'occupait de l'enfant d'un sien ami, jésuite lui aussi. Etrange cynique. Lui qui disait *«connaître les fortunés pour s'en servir, et les malheureux pour les fuir.»*

Un sens très moderne de la liberté

Les vrais problèmes commencent en 1651, quand il publie le premier tome du *Criticon*, un énorme roman que Schopenhauer tiendra pour le plus grand roman allégorique de tous les temps. Les «parâtres» lui interdisent de continuer. Il brave la tempête ; le deuxième tome sort en 1653. Et la situation se tend. Pour se faire pardonner peut-être, Gracian écrit son premier et unique ouvrage religieux, un *Art de communier*, signé de son nom, et précédé d'une énigmatique préface où il indique qu'il s'agit là d'un ouvrage entrepris *«à un moment où (sa) vie était en péril.»*

Mais bientôt paraît le troisième tome du *Criticon*, qui entraîne la déchéance de son auteur, relégué dans une maison de la Compagnie, privé de sa chaire, mis au pain et à l'eau. Trois mois plus tard, il est rétabli dans sa charge, et il meurt. On est en 1658.

«Il a défendu sa vérité d'écrivain sous l'uniforme du jésuite», dit Benito Pelegrin. Quelle était cette vérité ? *«D'abord, un style»*, explique-t-il. Héritier de Gongora, Gracian appartient aux deux traditions baroques, l'excessive et l'énigmatique, et possède un sens très moderne de la liberté. *«Vous êtes libre de vous damner, ou de vous sauver»*... Dans le cas de Baltasar Gracian, le salut, c'était l'écriture.

GENEVIÈVE BRISAC.

Une redécouverte «baroque» de l'«Agudeza»

● *Les aventures de la rhétorique*

PUISQUE l'on s'est interrogé partout sur les moyens de gouverner et les façons de résister ou de feindre, *l'Homme de cour* a été souvent traduit et toujours réédité. Le dernier «retour» de Gracian en France coïncidait d'ailleurs avec l'apparition de Simon Leys (1) ; il préludait au recul du stalinisme à la chinoise, comme si, des siècles après leur reconnaissance réciproque, la finesse extrême-orientale et la subtilité des jésuites avaient pu agir ensemble sur les idées et sur la morale.



Illustration de la réédition de L'Homme de cour *aux éditions Champ libre.*

Agudeza y arte de ingenio, au contraire, ne fut, jusqu'à aujourd'hui, jamais traduit dans aucune langue. Ceux qui ont ouvert ce légendaire traité des «pointes», ce récit des aventures de la rhétorique, savent pourquoi. On imagine aussitôt un imprenable labyrinthe, hérissé de pièges, qui ferait aussi la théorie de ses détours et de ses embûches. L'esprit s'y contemplerait lui-même, en train de se perdre et de s'y retrouver. A sa dernière page brille le «soleil de l'intelligence» où tout se confond et se consume, mais, pour l'atteindre, il faudrait d'abord saisir la beauté de ses perspectives, démêler la complexité de ses enfilades de miroirs truqués, orientés en spirale autour d'une colonne invisible, omniprésente. Il faudrait aller ensuite de la prolixité de ses ornements à l'économie de ses maximes, en épouser les contraires, selon une herméneutique récurrente et infinie.

Le «gongorisme», où Gracian prend bon nombre de ses exemples et qui est passé dans son style, a défié les traducteurs les mieux armés. Ses emprunts à la poésie latine (Martial), transposée en espagnol, ou portugaise (Camoens), *fournissent des figures et des effets* également déroutants. L'*Agudeza*, pour être comprise, exige une bonne connaissance de Platon, d'Aristote et des exégètes médiévaux, mais aussi que l'on perçoive son insolente nouveauté : Gracian, en multipliant les néologismes et les rapprochements inattendus, ne cache pas ses ambitions d'oracle (poète) ni de guide (pédagogue). L'élève, avant de se lancer à ses trousses, a besoin de quelques notions de casuistique et de scolastique. Il peut réviser les termes étranges qui correspondent *au vertige de la rhétorique* ; grâce à la congérie, la synecdoque ou l'oxymoron, familier des tropes, il connaîtra peut-être une extase presque mystique.

Réhabilitation du baroquisme

La traduction de l'*Agudeza* *(Art et figures de l'esprit)* que propose héroïquement Benito Pelegrin (2) permet-elle d'espérer de telles délices ? La présomption de Pelegrin avait déjà agacé quand il présenta une nouvelle mouture de *l'Homme de cour*, sous le titre affreux de *Manuel de poche d'hier pour hommes politiques d'aujourd'hui et quelques autres* (3). En reprenant les procédés que Gracian indique dans l'*Agudeza*, contre les trois traducteurs «classiques» qu'il accusait d'avoir ignoré la richesse polysémique de l'original, Pelegrin voulait imiter le *«système de rimes, d'assonances internes, de paranomases et d'allitérations qui donnent un cachet particulier à son style»*. Il ne gardait que deux cent vingt-quatre des trois cents aphorismes réunis par Gracian et les disposait à sa guise, afin de mettre en évidence la *«plurifocalisation morale de Gracian, son sens, très leibnizien, du multiple»*.

Cette relecture abusive de *l'Homme de cour* — préparation à une redécouverte «baroque» de l'*Agudeza* — *s'inscrit dans une tentative plus maligne de réhabilitation* du baroquisme, «refoulé» depuis Richelieu en France par les empêcheurs de jouir. Avec leur apologie de Bernin ou de Leibniz contre Perrault et Descartes, Philippe Sollers et Jean-Marie Benoist datent et dépassent l'«originalité» de Pelegrin.

RAPHAËL SORIN.

(Lire la suite page 15.)

(1) Aux éditions Champ libre.

(2) Les éditions l'Age d'homme préparent une édition complète de l'*Agudeza*. B. Pelegrin a «allégé» le texte pour sa traduction.

(3) Éditions Libres/Hallier.

Vladimir Jankélévitch et le «philosophe des pointes»

VLADIMIR JANKÉLÉVITCH cite volontiers Baltasar Gracian. Et ce depuis des années. Tout en se défendant de le vraiment bien connaître. A entendre parler Jankélévitch du *«philosophe des pointes»*, ainsi qu'il le nomme, on ne peut cependant qu'être frappé par la familiarité profonde qui le lie à ce mystérieux père jésuite aragonais mort il y a plus de trois siècles.

«Gracian, dit Jankélévitch, *c'est le philosophe des circonstances, de l'occasion. C'est la rapidité du coup d'œil, et le goût de la lenteur. Il pratique un art de précision, comme Simenon, qui attire le regard sur les circonstances impondérables. Il se meut dans le monde des choses qui se forment, et s'oppose ainsi à la rigueur un peu sotte de ses contemporains. J'aime étudier, pour moi, le paradoxe. Gracian est un homme de paradoxes, son univers est celui de la finesse raisonnable...*

» Schopenhauer lisait Gracian. Comme le dix-septième siècle qui l'a glorifié. La Rochefoucauld n'existerait pas sans lui. Et sa tradition, on la retrouve chez Chamfort, chez Vauvenargues, qui sont bien plus importants que tous les métaphysiciens allemands. Ou chez mon cher Fénelon, le cygne de Cambrai, qui était doux et très méchant. Fénelon, c'est Gracian réincarné, l'homme de la subtilité, qui vous empêche de tomber dans l'esprit de sérieux, qui vous oblige à vous tenir sur le fil. La beauté du style vous épargne l'épaisseur.

» Est-ce que l'abbé Brémond, cet autre jésuite, avait lu Gracian ? Son Histoire du sentiment religieux *est imprégnée de l'esprit de finesse gracianesque qui capte les nuances les plus impalpables du cœur et de la raison. Penser l'occasion, la fine pointe de la saison, comme disait les Grecs, tel est leur propos à tous. La vie même, vous savez, n'est qu'une occasion assez courte.»*

(Propos recueillis par G. B.)

le feuilleton

«SOUVENIRS DÉSORDONNÉS», de José Corti

Au temps des coupe-papier

par Bertrand Poirot-Delpech

FACE aux jardins du Luxembourg, entre Odéon et Panthéon, une librairie brune tient vaillamment tête à l'invasion, par les fripiers, des hauts quartiers de l'esprit. A la caisse et au téléphone veille un vieillard, un Léautaud qui serait bon, Berl en plus rustique encore, des airs de patriarche corse comptant ses sacs de pois cassés au frais d'une cave bastiaise. Cet ermite à l'œil bleu comme la Méditerranée les jours de libetche, c'est José Corticchiato ; Corti pour les intimes, c'est-à-dire la secte des quelques milliers de fanatiques qui ont découvert sous son label frappé d'une *rose des vents*, les surréalistes, Bachelard, Fourest, Gracq, Mauron ; rien que du rare ! Signe particulier accordé à cette rareté : les textes de chez Corti sont les derniers à nous parvenir enfermés comme des vierges dans les draps de leurs pages non massicotées, *exigeant qu'on les conquière coupe-papier à la main.* Non par coquetterie rétro, mais par vénération pour la lecture, entendue comme une félicité qui se mérite.

Notre époque n'aime rien tant que les originaux qui la boudent et les vertueux qui confirment la règle de ses bassesses. On a évidemment supplié cent fois Corti de publier ses Mémoires. Il avait tenu bon jusqu'ici, ayant peu de goût pour les à-côtés de sa passion ; et le voilà qui craque, pour notre bonheur. Dans ces cahiers remplis, voici vingt ans, de sa fine écriture, il rassemble ses souvenirs sans ordre ni ambition, comme il le fait, dans sa boutique, avec ses intimes.

SEULE entorse au principe de la discrétion sur soi : l'évocation du fils unique qu'une imprudence de résistants a jeté, à moins de vingt ans, dans le dernier convoi de déportés, en août 1944. *Un nom gravé au Panthéon, auprès des héros écrivains* que cet enfant rêvait de rejoindre, c'est tout ce qui reste d'une adoration massacrée qui, jointe à une foi religieuse puissante, forme l'âme secrète du livre.

Le reste n'est que littérature, ou plutôt amour fou pour elle. Cet amour a une belle histoire. Il naît dès la veille de la Grande Guerre, où Corti va s'illustrer (à sa manière : sans qu'on s'en aperçoive) *en maniant, avant le coupe-papier,* la baïonnette. Comme tous les futurs fous de livres, il a écrit des drames en vers à douze ans. Il a envoyé un poème à Mistral, qui, c'était l'usage, lui a répondu. Mais déjà l'éditeur, en lui, pesait ses propres mérites. Il ne serait jamais un grand, comme Baudelaire, son éblouissement de jeunesse. Mieux vaudrait servir les maîtres que de courir piètrement derrière eux. Il serait libraire, éditeur ; où est la honte ?

Les revues, alors, fleurissaient. Il a monté sa première en 1912. Titre d'un temps où les valeurs ne faisaient pas sourire : *Vers l'idéal.* Dès 1925, sa librairie de la rue de Clichy diffuse des périodiques ; pas moins de dix-sept en 1930. Plus tard, ce seront plusieurs revues de cinéma. Qui dit revues dit fêtes de l'*affinité* ; et qui dit souvenirs dit défilé d'amis. Voici le Hongrois Fiser, passionné de Wagner, Baudelaire, Mallarmé, Bergson et Proust ; le Roumain Fondane, philosophe de la conscience malheureuse et qui mourra à Auschwitz en amusant les enfants...

VOICI Gracq, la vedette maison — sinon qu'en l'occurrence le *mot vedette n'a aucun sens. Dès que Corti reçoit le manuscrit d' Au château d'Argol,* en septembre 1938, il reconnaît, sous la même encre verte que Breton, un même goût de la phrase ample, nombreuse, accueillante aux incidentes et aux délires domestiqués. Edmond Jaloux, alerté par Breton, vient prendre chez Corti une leçon de surréalisme, et crie à la découverte. Une des œuvres les plus littératurantes du demi-siècle a commencé.

L'homme Gracq *n'est pas plus jovial avec son éditeur* qu'avec ses élèves du lycée Claude-Bernard. Corti le Méridional se sent un peu frustré par cet abord lisse et sans ouverture, par cette froide courtoisie. Il préfère l'exigence apprivoisée et riante d'un René Char.

Gracq aura l'audience que l'on sait, du meilleur aloi que l'on puisse rêver. Et que serait-il devenu si Corti, manquant de flair ou *craignant l'insuccès, avait refusé Argol* ? La profession se console de ses légèretés en assurant que les chefs-d'œuvre finissent toujours par voir le jour : Corti n'en est pas du tout certain. La rage d'écrire a ses éclopés de génie, ses suicidés. Il cite Sadeg Hedayat, *l'auteur de la Chouette aveugle* ; Crevel, bien sûr.

AVEC Bachelard, l'intelligence supérieure ne se paie pas en mal de vivre. Le sosie de Marx aime la bonne bouffe, au pire de l'occupation, sans recourir, comme *Cocteau* et quelques autres, aux restaurants de marché noir. Grâce à Albert Béguin, Corti édite ses quatre titres. Pour la suite, Bachelard ira aux PUF, fort de ce que Corti n'aime pas ligoter ses auteurs et sait ne pas leur en vouloir de le quitter, notoriété faite.

Autres contributions à la petite et à la grande histoire littéraire du demi-siècle : les affaires juteuses de Dali, vues par Bunuel ; le *mécénat des Noailles en faveur du cinéma et des éditions surréalistes.* Parmi les amis, certains purs, tels Char, ne déçoivent jamais. Péret, si. Mais Corti ne laisse pas les méfaits entamer ses admirations. Assez chrétien pour pardonner, pas assez *coglione* pour oublier, et trop amoureux des livres pour bouder sa joie !

(Lire la suite page 15.)

Le docteur Alain Colombani restera en prison









la vie littéraire

La dernière saison de Nadia Tuéni

Nous apprenons la mort de la poétesse libanaise Nadia Tuéni.

Née à Beyrouth en 1935, Nadia Tuéni écrivait en français son pays, sa terre intérieure, et au-delà, un corps meurtri où les mots tombent par impuissance, par désespoir. L'été, la mer, la lumière, l'enfance et tant d'autres malentendus sont les repères de cette poésie. Ainsi, pour Nadia, *« la mer est un souvenir de vieillesse »* ; quant à la terre, c'est celle qui a reconnu ses lèvres. Elle, qui allait coexister des années avec la maladie, écrivait, comme pour devancer le destin de son exil : *« Il faut avoir connu l'intransigeance du soleil pour amuser la mort. »* Cette intransigeance devint celle des hommes de guerre. Le Liban perdait son sang et mutilait son corps. Nadia nous disait à l'époque : *« Je reproche aux poètes de nos pays de ne pas réagir à l'événement sur le plan de l'expression. Ils ne soulèvent pas, ils ne soustendent pas les grands courants de leur pays. Ce décalage prouve que le corps arabe est malade. »*

Des six livres qu'elle a publiés en vingt ans, citons *Juin et les mécréants* (Seghers 1968), *le Rêveur de terre* (Seghers 1975), dans *Poèmes pour une histoire* (Seghers 1972), elle écrit :

Ce sont des vérités aux énormes couleurs
comme un paysage ;
il n'y a pas d'ombre sur le soleil
rien n'est plus tendre que la mort.
A l'heure des choses de la nuit
l'œil voit plus loin
c'est ainsi que le vent ramène le matin
froid de pleine-lune.
Et pourtant il arrive que la terre soit
[prodigieuse !

T. B. J.

(Lire page 18 les articles d'Alain Bosquet et de Tahar Ben Jelloun sur la poésie arabe.)

Goethe et Freud dans *l'Infini*

Heinrich Heine avait eu ce mot fameux : *« La Nature voulait voir son propre portrait ; elle créa Goethe. »* En le paraphrasant, on pourrait écrire : *« L'Inconscient voulait savoir à quoi il ressemblait ; il inventa Freud. »* Goethe, Freud : ils ont tant de choses en commun, nous dit Philippe Boyer, à commencer par le fait qu'ils n'entendent rien à la musique. *« L'homme de Weimar s'en prend à la totalité de l'univers, l'homme de Vienne à la singularité du sujet parlant ; l'un fait œuvre poétique exemplaire, l'autre exemplaire découverte scientifique. »*.

On ne saurait trop recommander la suite des réflexions de Philippe Boyer intitulées *Enigmatiques Freud et Goethe* que publie Philippe Sollers dans le second numéro de la revue *l'Infini* (Printemps 83. Ed. Denoël, 128 p., 54 F.). On y trouvera également le discours de Freud, inédit en Français, que sa fille Anna prononça à Francfort, le 28 août 1930, à l'occasion de la remise du prix Goethe.

La psychanalyse est encore présente dans *l'Infini* avec des extraits des cahiers de Marie Bonaparte et avec un entretien passionnant d'Elisabeth Roudinesco à propos de ses recherches sur l'histoire du mouvement freudien en France.

Au sommaire de ce même numéro, signalons enfin *La marquise revint à minuit*, de Philippe Muray, *Réflexions postmodernes »*, de Guy Scarpetta, *l'Analyse infinie*, de Philippe Sollers, *Loyola*, de Jacques Henric, *le Livre*, de Pierre Guyotat, *Shakespeare in progress : les sonnets*, de Marcelin Pleynet, ainsi qu'une fort belle traduction des fragments de *l'Enfer*, de Dante, par Jacqueline Risset. — ROLAND JACCARD.

L'œuvre de René Char au crible du savoir

Le premier colloque international René Char vient de se tenir à l'université de Tours.

L'œuvre du grand poète n'a pas manqué d'exercer son incontestable fascination sur la plupart des participants, même si certains d'entre eux ont parfois préféré délaisser le tremplin de l'enthousiasme pour le crible du savoir. Le texte de René Char a subi maintes explorations ferventes. On y a tour à tour discerné une poétique de la décision (M.-A. Caws), de la tension (J.-Y. Debreuille), de la répétition (G. Gelas), voire une *« poétique de l'ange »* (D. Jaquet) ou de *« la trace illuminante »* (G. Nonnenmacher). L'*« imaginaire désimagé »* du poète a suscité une riche réflexion de Jean Burgos, tandis que Jean Onimus privilégiait la temporalité, et Yves-Alain Favre, l'image et le sacré dans les derniers recueils de Char. L'incursion dans le théâtre a été évoquée (M. Décaudin), tout comme les rapports avec Heidegger (J.-P. Madou et R. Lamboley). Les différents ressorts de la critique ont été essayés, de la thématique à la linguistique, mais sans entamer l'étonnante irréductibilité de l'œuvre. On s'est enfin penché sur le compagnonnage du poète avec ses *« ascendants »* (H. Labrusse) ou ses *« alliés substantiels »*, les amis peintres (Renée Riese-Hubert, J.-Ch. Gateau).

Une belle exposition de documents, livres, manuscrits et œuvres plastiques a d'ailleurs servi d'utile contrepoint au colloque. Elle fut inaugurée — comme il se doit pour René Char — sous la foudre.

Les actes du colloque (trente-deux communications où l'on trouvera encore les signatures de Raymond Jean Daniel Oster, J.-Cl. Margolin, etc.) feront l'objet d'un substantiel numéro spécial de la revue *Sud* (62, rue Sainte, 13100 Marseille), à paraître en mars 1984.

D. L.

en poche

Les matins de Jean Giraudoux

Il a vingt-cinq ans et il écrit pour rire. Que ferait-il d'autre après avoir raté l'agrégation d'allemand et s'être diverti une année à Harvard ? Demain, il cédera aux conseils de son ami Paul Morand, qui le presse de préparer le concours des affaires étrangères. Mais la carrière peut attendre, pas la jeunesse ! De 1908 à 1911, Jean Giraudoux se dissipe donc, égrenant ses contes (dans *le Matin* et dans *Paris-Journal*), comme le Petit Poucet ses cailloux blancs.

L'heureux garçon ! Il lui suffit de lancer les mots en l'air pour qu'ils retombent sur leurs pattes, sous la forme de gags, de sketches, de rêves éveillés. Rien dans les mains, rien dans les poches, mais tant d'idées en tête que son canotier à la Harold Lloyd en perd l'équilibre. Parfois, le résultat déçoit l'auteur, qui ne daigne pas le signer de son nom. Vaine précaution, le lecteur ne s'y trompe pas, qui reconnaît le maître au détour d'une phrase. Voyez ce célibataire à qui des lettres anonymes signalent son invraisemblable déshonneur conjugal. Bravant le sort, il se marie et découvre que *« les énigmes du passé prennent, quand vient le malheur, une vérité rétrospective »*. Suivez l'enquête de Sherlock Holmes qui cueille un cheveu suspect sur l'épaule de l'amant de sa femme, l'étale sur la table, l'examine à la loupe, au vif désarroi du coupable pour qui *« ce cheveu semble encore plus long mort que vivant »*. Faites un bout de conduite aux côtés du persécuté de la malchance *« qui se promène dans la vie avec la méfiance et les précautions d'un enfant condamné à porter perpétuellement un costume neuf »*. Les personnes défilent en sautillant comme les acteurs d'un film muet, peut-être de René Clair.

« Peu de gens se salueraient s'ils se rencontraient dans la rue », affirme Giraudoux, conscient de l'ignorance où nous tenons notre propre visage. Lui nous invite à sortir de l'ombre, à laisser s'épanouir les velléités cocasses ou héroïques auxquelles nous avons renoncé avec l'âge, à redevenir des enfants. A cette condition, nous retournerons aux marionnettes, sous la conduite de Laurent Le Sage, professeur préfacier, qui s'exprime exactement comme un contrôleur de poids et mesures.

GABRIELLE ROLIN.

★ Les Contes d'un matin, de Jean Giraudoux, « Folio » 1439.

vient de paraître

Récit

GEORGES PEREC : *W ou le souvenir d'enfance.* — L'auteur restitue subtilement l'indicible horreur de l'univers concentrationnaire en recourant à un savant montage qui fait alterner fiction et autobiographie. Réédition d'un texte publié en 1975 (Denoël, 220 p., 59 F.)

Lettres étrangères

KNUT HAMSUN : *Enfants de leur temps.* — Dans un domaine du Nordland, une extraordinaire galerie de héros hamsuniens. Traduit du norvégien par Régis Boyer (Calmann-Lévy, 270 p. 79 F).

VLADIMIR ORLOV : *L'altiste Danilov.* — Un musicien engage une lutte serrée contre les puissances infernales dont il dépend. L'enjeu n'est rien moins que son existence... Traduit du russe par Svetlana Delmotte (Acropole, 470 p. 98 F).

JOHN COWPER POWYS : *Les Sables de la mer.* — Dans une ville de la côte anglaise, en 1912, l'histoire d'Adam Skald, le caboteur sur fond de mer qui *« ne laissait pas entamer son individualité »*. Traduit de l'anglais par Marie Canavaggia (Christian Bourgois, 510 p. 100 F).

R.K. NARAYAN : *Swami et ses amis.* — Le premier roman d'un grand écrivain indien admiré par Updike et Henry Miller, découvert par Graham Greene. Traduit de l'anglais par Anne-Cécile Padoux (Acropole, 220 p. 69 F).

Histoire littéraire

PASCAL FOUCHÉ : *Au Sans-Pareil.* — L'étude d'une maison d'édition fondée par René Hilsum en 1919 pour soutenir le mouvement surréaliste naissant, à partir de sa production et de documents (Bibliothèque de littérature française contemporaine, Université Paris-VII, 2, place Jussieu, 75005 Paris. Un album de 446 p., 150 F.)

Document

STEFAN WYSZYNSKI : *Notes de prison.* — Le cardinal Wyszynski, primat de Pologne, fut emprisonné, par le gouvernement de son pays, de 1953 à 1956. Ces *Notes de prison* qu'il écrivit alors ne furent pas publiées de son vivant. Le cardinal y livrait ses réflexions sur l'avenir de la Pologne, sur le rôle de l'Eglise dans un système communiste et sur les mécanismes du pouvoir totalitaire, qui s'avèrent aujourd'hui prophétiques (Cerf, 306 p., 75 F.)

Spiritualité

PAUL TOINET : *Luther en lui-même.* — Une approche moderne des thèses de Luther inspirée par la cause de l'œcuménisme (Fac éditions, 30, rue Madame, 75006 Paris, 182 p., 78 F.)

Essais

PAUL MATTICK : *le Marxisme hier, aujourd'hui et demain.* — Un recueil d'articles sur le marxisme qui illustre la pensée d'un communiste des conseils ouvriers. Présentation de Claude Orsoni. Biographie de Michaël Buckmiller (Spartacus, 156 p., 45 F.)

Humour

PIERRE DAC ET FRANCIS BLANCHE : *le Parti d'en rire.* — Un montage des meilleurs passages des émissions de P. Dac et F. Blanche, réalisé par leur compère Pierre Arnaud de Chassy-Poulay. Des « Aveux spontanés en Broncho-Pulmonie » aux « Fumeries clandestines de jambon », se mêlent gags et dérapage verbal (Le Cherche-Midi Editeur, 264 P., 65 F.)

au fil des lectures

Récits

LES ENFANTS DE LA MÉDITERRANÉE

Les mille et une histoires qui composent le livre de Georges Walter évoquent toute la Méditerranée. Elles évoquent l'histoire, les mythes, la poésie et, surtout, les innombrables voyages des peuples qui habitent ses rivages. *« Si la mer pouvait conserver les sillages des navires depuis les premiers voyages des Phéniciens, quel écheveau inextricable ils dessineraient sur la Méditerranée ! »*, écrit l'auteur. Il considère que ce va-et-vient permanent de soldats, d'esclaves, de marchands a tissé des liens indéfectibles entre les peuples riverains. Il nous dit qu'à force de se rendre visite ils sont un peu partout chez eux.

Georges Walter note que les frères Barberousse étaient originaires de Lesbos, que le même code de l'honneur est en vigueur dans bien des régions, que les lois de l'hospitalité sont un peu partout les mêmes. Il trace une foule de portraits hauts en couleur : celui de Champollion, qui avait appris douze langues avant de s'attaquer aux hiéroglyphes, d'Esope, de Spartacus, de saint Vincent de Paul... En lisant ce livre fort divertissant, on découvre notamment qu'Hercule avait du goût pour les jeunes gens, et que l'on pouvait apprendre le turc en deux semaines, comme le fit Schliemann, l'archéologue qui découvrit le site de Troie.

VASSILIS ALEXAKIS.

★ MILLE ET UNE HISTOIRES DE MÉDITERRANÉE, de Georges Walter, édit. J.-C- Lattès - Radio Monte-Carlo, 280 p., 70 F.

Histoire

UN ROI IDÉALISTE

Le roi Saint-Louis occupe depuis la fin du dix-huitième siècle une place de choix dans la mythologie nationale, aux côtés de Vercingétorix, Charlemagne (que les Allemands nous disputent), Jeanne d'Arc, et quelques autres : à notre époque de destruction de mythes, Jean Richard, professeur à l'université de Dijon, démontre dans une fort importante biographie que cette réputation n'est pas usurpée.

Louis IX a de qui tenir : fils de Louis VIII Cœur de Lion et de Blanche de Castille (femme à la forte poigne s'il en fut !), il hérite d'un royaume riche et relativement paisible.

Législateur infatigable, ne dédaignant pas d'agrandir son domaine, initiateur de deux croisades peu glorieuses, monarque profondément pieux qui vécut en strict respect de l'Evangile, justicier à la main lourde, Saint-Louis est tout cela. Sa plus grande originalité est ailleurs : il se considère avant tout comme l'arbitre suprême qui tranche toutes les querelles, grandes et petites, en jugeant les faits sans se préoccuper de l'origine des plaignants. Roi féodal, profondément attaché à ses barons et soucieux de préserver l'organisation de son royaume, Saint-Louis dépasse la féodalité et la nie quand il donne raison à un ennemi dans son droit aux dépens d'un ami qui a tort. Nouveauté aberrante que ses successeurs se hâteront d'oublier.

ALEXIS LECAYE.

★ SAINT-LOUIS, de Jean Richard, Fayard, 638 pages, 120 F.

Écrits intimes

L'APPROCHE DU NÉANT DE MICHEL CAMUS

Michel Camus, qui fut, il y a quelques années, l'animateur d'un numéro remarqué de la revue *Obliques* sur le marquis de Sade, nous invite, aujourd'hui, à partager quelques-uns de ses secrets.

Ses *Paraphrases hérétiques* ont la grâce d'un journal intime éclaté. L'auteur ne cherche pas à dissimuler l'influence qu'exercent sur sa démarche, les théories mystiques et panthéistes de maître Eckart, le philosophe allemand du quatorzième siècle, en qui il pressent un penseur habité par l'*« infinité du négatif »*.

L'approche du néant guide les réflexions de Michel Camus, qui n'en finit pas de s'interroger sur les dilemmes de l'*« homme intérieur »*. Certaines de ses maximes emportent la conviction mais d'autres se perdent dans le dédale d'un hermétisme guindé qui ternit une évidente sincérité.

« La seule fin du détachement dans la vie, c'est la mort de soi et la mort du monde », écrit cet homme habité par le doute qui sait que *« le voyant qui cesse d'être ému devient aveugle »*. Il manque à ce livre les étincelles d'humour qui lui auraient sans doute permis d'échapper au carcan moral qui l'emprisonne et restreint sa portée.

PIERRE DRACHLINE.

★ PARAPHRASES HÉRÉTIQUES, de Michel Camus. Ed. Lettres vives, 4, rue Beautreillis, 75004 Paris, 64 p., 49 F.

en bref

● LE PRIX MARCEL-PROUST a été décerné à Jean Delay, de l'Académie française, pour son roman *la Fauconnière* (Gallimard).

● LE IVe FESTIVAL DE POÉSIE DE SENS se déroulera du 1er juillet au 3 juillet. Parmi les nombreuses manifestations prévues, notons la tenue d'un colloque le 2 juillet (de 10 h 30 à 18 heures, dans la salle du district) consacré au grand poète polonais Cyprian Norwid (1821-1883) sous le patronage du Pen-Club et d'Obsidiane et sous la direction de Christophe Jezewski.

● PRÉCISIONS : A propos de *« Walter Benjamin à Paris »* (dans *le Monde* des livres du 24 juin), nous avons omis, dans la liste des livres disponibles en français : *Charles Baudelaire, un poète lyrique à l'apogée du capitalisme.* Traduit par Jean Lacoste (Petite Bibliothèque Payot, 1982).

Le Journal de Moscou aux éditions de l'Arche est traduit par Jean-François Poirier.



lettres étrangères

Fascinant Baltasar Gracián

Une redécouverte «baroque» de l'«Agudeza»

(Suite de la page 13.)

On assiste ici à une fin de « charge théorique » confuse qui, sur un champ de bataille vide, déserté par les brigades d'idéologues, veut donner l'illusion du mouvement. Alors, toutes les drôleries sont permises : dans sa longue Introduction, Pelegrin laisse même entendre que Jean Ricardou pourrait être l'une des réincarnations de Gracian !

« Que peut être une vie qui commence au milieu des cris de la mère qui la donne et des pleurs de l'enfant qui la reçoit ? » A cette question posée par Gracian dans son *Criticon*, l'*Agudeza* apporte, au-delà de son effarante complexité et de l'éloignement de ses exemples, non pas *la* réponse mais des moyens de répondre que chaque homme, animé par le désir de perfection, se doit de passer sa vie à améliorer et à vérifier. On peut, surtout dans la traduction, rechigner à lire les quarante-sept chapitres consacrés aux différentes « figures de l'esprit » — « Par disparité », « Par exagération », « Par énigme », etc. Cette souffrance fait sans doute partie du plaisir que l'on a à commencer l'exploration des voies ténébreuses et claires de l'intelligence. Gracian a mis au point une « machine à recerveler ». On comprend pourquoi ses maîtres l'ont persécuté. Derrière cette poursuite de l'« acuité », de la finesse et de la beauté du style, une façon de vivre commençait à naître. Elle ne ressemble à rien de ce qui s'enseigne autour de nous. Perdu dans un repli du temps, entre les sentences de Sénèque et les subtilités de Pline, elle a été miraculeusement préservée.

RAPHAËL SORIN.

★ **ART ET FIGURES DE L'ESPRIT, de Baltasar Gracian, traduction, introduction et notes de Benito Pelegrin. Éditions du Seuil, 363 pages, 130 F.**

Bibliographie

MANUEL DE POCHE D'HIER POUR HOMMES POLITIQUES D'AUJOURD'HUI *(Oraculo Manual y Arte de prudencia.)*, traduction, introduction et notes de Benito Pelegrin. Éditions Libres-Hallier.

ART ET FIGURES DE L'ESPRIT, traduction, introduction et notes de Benito Pelegrin. Éditions du Seuil.

L'HOMME DE COUR *(Oraculo Manual)*, traduction d'Amelot de la Houssaye (1684). Éditions Champ libre.

LE HEROS, traduction de Joseph de Courbeville (1725). Éditions Champ libre.

L'HOMME UNIVERSEL, traduction de Joseph de Courbeville (1723). Éd. Plasma.

Négligence ?

CE que les éditions du Seuil annoncent comme la première traduction française de l'*Agudeza y Arte de ingenio*, de Baltasar Gracian, n'est pas la traduction intégrale de l'œuvre. Rien ne le mentionne, ni sur la couverture ni dans les premières pages du livre. Il faut attendre la page 85 de l'introduction pour que le traducteur, Benito Pelegrin, précise son projet : *« Dans l'impossibilité de conserver la totalité des exemples,* écrit-il, *il m'a paru sage de suivre la première version pour me guider dans l'élagage nécessaire de ce livre. Précisons que ces coupures ne portent en rien préjudice à l'analyse du jésuite, dont je respecte le strict déroulement, me contentant de supprimer les compliments, parfois fort longs, à de grands personnages, révérence habituelle à l'époque lorsqu'il est fait mention de célébrités artistiques ou politiques. J'en conserve certains pour donner malgré tout l'image particulière du livre (...). Les coupures affectent essentiellement les exemples superfétatoires. »*

Le projet du Seuil et de Benito Pelegrin, *« ne pas faire une édition savante », « donner au public quelque chose qui soit lisible », « toucher un public plus large que celui des spécialistes »*, était certainement défendable. Encore eût-il fallu l'annoncer d'emblée et peut-être expliquer plus clairement, à la fois les coupures et le parti pris de traduire la deuxième version (1648) tout en suivant la première (1642) pour l'*« élagage nécessaire »*.

L'éditeur comme l'auteur affirment que ces silences ne sont en rien liés à la parution — qu'ils assurent ignorer — d'une traduction intégrale de l'*Agudeza* aux éditions L'Age d'homme à l'automne, par Michèle Gendreau et Pierre Laurens, préfacée par Marc Fumaroli. Mais, pour éviter tout malentendu, on eût gagné à faire l'économie de cette présentation trop elliptique du travail de Benito Pelegrin.

Jo. S.

le feuilleton

Au temps des coupe-papier

(Suite de la page 13.)

Moralisateur, l'homme à la rose des vents ? Un brin. Mais *plutôt goguenard qu'indigné, devant les coquineries du temps.* Ainsi des lauriers littéraires. Bien avant le refus du Goncourt 1951 par Gracq pour *le Rivage des Syrtes*, il avait nargué l'institution en créant un prix bidon, le prix Rabelais, décerné, entre autres, par le champion cycliste Pélissier. Cet éternel étudiant croit aux farces qui déshabillent les habiles. Pour lui, ce ne sont pas seulement les jurys qui faussent le jeu et le goût : ce sont les mœurs publicitaires en général, l'industrie de la retape qui ravale la littérature à l'état de lessive, les ventes où l'écrivain, flanqué de vedettes, tient comptoir...

IL y a des coquineries plus pendables : celles auxquelles les auteurs se laissent entraîner par aveuglement politique. Corti n'a pas oublié comment, à cause d'une boutade contre Aragon, Eluard lui a refusé un texte sur son fils disparu. Ce qui ne l'a pas empêché, lui Corti, d'assister aux obsèques du poète communiste, condition suffisante, soit dit en passant, pour interdire d'Amérique, au temps du maccarthysme, des penseurs aussi peu marxistes que Béguin ou Gabriel Marcel !

Le personnage principal de ces *Souvenirs*, c'est sans doute... le quartier Latin. Après la rue de Clichy et le petit monde interlope du Casino de Paris, le Boul'Mich' des années 40 respirait encore la bohème selon Murger. Des vaches pâturaient rue Saint-Jacques. Moins crispés sur leur petit pécule de gloriole, les artistes gardaient du temps pour l'ironie sur soi et la chaleur.

CORTI ne se défend pas des naïvetés généreuses qui ont *marqué sa génération. Il prend le risque du ridicule en* suggérant que Simone de Beauvoir se serait sentie moins « flouée » si elle avait conservé sa foi d'enfant... et consenti à la maternité. De même, le malheur et le silence de Breton seraient *venus de ce qu'il croyait en Dieu sans le dire ou sans se l'avouer...* Pauvre Breton ! Ses violences *« m'ont gâté l'homme »*, dit joliment Corti.

Léautaud marchait à la rancœur myope : Corti en est l'exact contraire. *Il a repéré les vrais talents et s'est moqué de perdre* provisoirement au change. Tant pis si l'idée de « la Pléiade », qu'il revendique, a profité à d'autres ! La modestie de sa vie, en argent et en gloire, il s'en vante, riche des joies de la découverte pionnière et de celles du cœur. *« Les pieds dans le plat et la tête dans la vitrine »*, disait Crevel, dont Corti a admirablement senti venir la fin, du dedans : *« La mort faisait le trottoir devant sa porte et l'avait longtemps aguiché au passage. »*

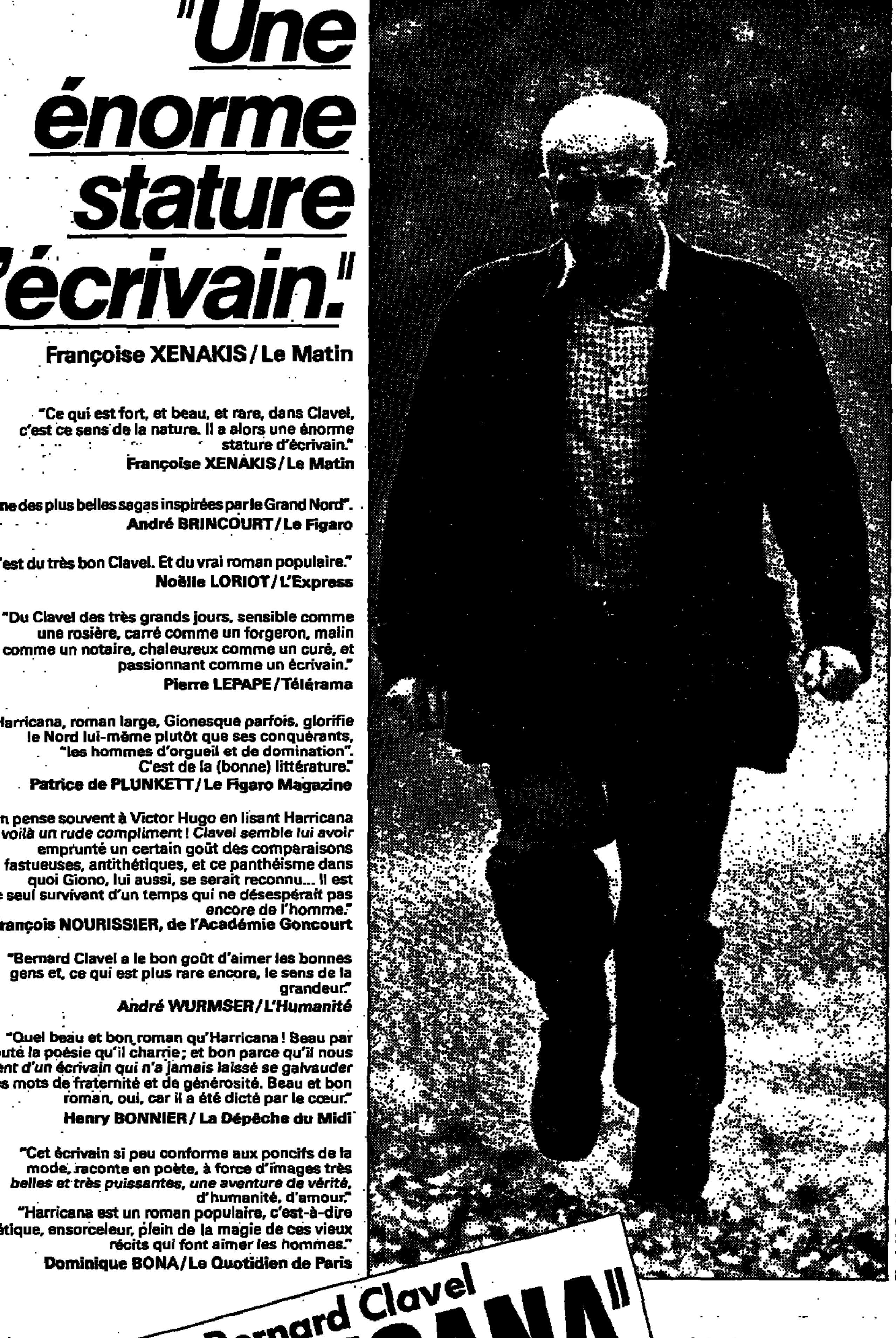
Tous les vrais croyants de la littérature auront à cœur de lire ces *Souvenirs désordonnés*. Il fait bon savoir que, quelque part au flanc de la montagne Sainte-Geneviève, un homme de foi, de ses longues mains pâles, protège la flamme de nos rêves.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **SOUVENIRS DÉSORDONNÉS (....-1965), de José Corti. Librairie José Corti, 236 pages, 85 francs.**







lettres étrangères

UN GRAND ROMAN JAPONAIS « DE CAPE ET D'ÉPÉE »

Le samouraï Musashi : un héros positif

DE la littérature japonaise, le public français ne connaît guère que certains classiques (de Tanizaki, Mishima ou Kawabata), quelques « monuments » comme le *Dit du Genji* et des romans d'auteurs contemporains de renommée internationale comme Kobo Abe, Kenzaburo Oe ou Sawako Ariyoshi. Mais il ignore en général le roman populaire. Avec la traduction (de l'anglais) de *la Pierre et le Sabre*, c'est l'un des sommets du genre qui est mis à sa portée : le roman historique, de « cape et d'épée », la saga du héros nippon, archétype du samouraï pénétré des vertus supposées la quintessence de la japonicité (maîtrise de soi, force intérieure acquise dans l'autodiscipline du type zen, sens éthique et esthétique). En fait, ce type de livre offre en raccourci l'image idéalisée du Japonais que véhiculent les médias tant au Japon qu'à l'étranger.

Volumineux roman d'aventures, *la Pierre et le Sabre* se situe dans la veine de *Shogun*, et il n'est sans doute pas fortuit que sa traduction aux États-Unis ait suivi la publication du roman de James Clavell. Cette fois l'auteur est japonais. Eiji Yoshikawa (1892-1962) est l'un des représentants de la littérature de masse (*taishu saekka*) qui a fait son apparition dans l'entre-deux-guerres comme l'une des expressions de cette culture populaire, essentiellement urbaine, engendrée par la modernisation. *La Pierre et le Sabre* parut en feuilleton dans le quotidien *Asahi* entre 1935 et 1939. Il a connu depuis quatre rééditions (au total cent vingt millions de volumes), a été à l'origine de sept films, et les séries télévisées qui en ont été tirées ne se comptent plus.

De l'art du sabre à la philosophie zen

L'histoire se situe au début du dix-septième siècle : une époque de mutation profonde pour le Japon. Après plus d'un siècle de guerres féodales, le clan des Tokugawa, ayant établi son contrôle sur l'ensemble du pays, a pris le titre officiel de shogun. *La Pierre et le Sabre* raconte la vie de Musashi, fils d'un petit seigneur de province devenu samouraï sans maître après la fameuse bataille de Sékigahara (1600) marquant la victoire des Tokugawa sur leurs rivaux.

Après trois ans de retraite dans un temple, Musashi va naître à lui-même, passant de l'état de sabreur sans foi ni loi à celui d'homme maître de soi, tendant, par sa force intérieure et l'art du sabre, à atteindre ce « non-substantiel » *(muga)* du zen. Musashi dut notamment sa célébrité au fait qu'il maniait simultanément deux sabres et pourfendait ses ennemis en un tour de main.

Musashi a vraiment existé : il vécut de 1584 à 1645. Escrimeur, il pratiquait aussi la philosophie, la calligraphie et la peinture. Il publia en outre un traité célèbre sur le maniement du sabre, *Gorin no sho (le Livre des cinq anneaux)*. Mais, en fait, la version romancée de sa vie, et en particulier celle due à Yoshikawa, a éclipsé la vérité historique : aujourd'hui le seul « vrai » Musashi, c'est celui dont les Japonais connaissent les prouesses que lui a attribuées Yoshikawa, qui, dans bien des cas, a réduit l'histoire au simple plausible.

Aventures, romances mélodramatiques, manichéisme sommaire des personnages, sens du devoir et principes moraux ramenés à quelques poncifs, la saga de Musashi se lit comme un roman d'aventures — bien que quelque peu répétitif. Chacun peut y trouver ce qu'il aime : prouesses viriles, amours contrariés, reconstruction colorée de la vie d'une époque et de lieux, comme le Kyoto du début du dix-septième siècle. Mais l'action l'emporte trop souvent sur l'analyse psychologique et le cadre historique est trop schématisé pour qu'on puisse, comme le fait pourtant O. Reischauer dans l'avant-propos, comparer *la Pierre et le Sabre* à *Autant en emporte le vent*. Ni sur le plan de la reconstruction historique, ni du point de vue strictement littéraire, le roman de Yoshikawa ne peut être considéré comme un événement.

L'idéologisation du passé

C'est en revanche, sociologiquement, un bon exemple de l'univers de représentation dans lequel baigne le Japon contemporain : ce livre véhicule en effet les stéréotypes qui sont présentés depuis l'époque Meiji (qui commence en 1868) comme étant la tradition japonaise, c'est-à-dire un corpus de valeurs supposées représenter l'essence du Japon : en réalité, comme l'a montré le célèbre ethnologue de la première moitié de ce siècle Kunio Yanagida, du point de vue idéologique, l'époque Meiji a contribué à une « samouraisation » de la société, c'est-à-dire à l'extension à l'ensemble du corps social des valeurs de la classe guerrière au détriment de toute une « petite tradition » populaire.

Le roman de Yoshikawa a été publié à une époque, les années 30, où la société japonaise, surtout celle des villes, était profondément ébranlée par la modernisation. Il lui fallait à la fois trouver un héros « positif » et glorifier le passé national.

L'attrait qu'exercent aujourd'hui les séries télévisées de samouraïs du type *chanbara* (et le roman de Yoshikawa se situe dans cette veine), témoigne de la persistance d'une demande du public pour ce type d'idéologisation du passé, en l'occurrence de la période Tokugawa (dix-septième - dix-neuvième siècles), en occultant aussi bien certains aspects de celle-ci que d'autres époques de l'histoire nationale. Ce discours vulgarisateur sur la culture japonaise tend en réalité à couper celle-ci de ses sources. Elle devient intemporelle et a-historique : des données culturelles, historiquement datées et socialement circonscrites à une classe numériquement mineure, étant présentées comme la tradition du Japon éternel. On peut penser que cette fixation sur le passé « mythifié », comme c'est le cas pour la période Tokugawa, dans la littérature de masse et dans les productions télévisées, n'est pas étrangère à la nécessité psychologique de se découvrir un ancrage culturel à une époque de vacillement des valeurs.

Dans le cas de l'étranger, le succès aux États-Unis de livres comme *Shogun* ou comme celui de Musashi (la traduction du *Livre des cinq anneaux* a déjà été vendue à trente mille exemplaires) témoigne de la même appétence du public pour les stéréotypes mais aussi des fantasmes des Occidentaux sur les vertus ancestrales des Japonais, tous supposés nourris de zen, qui seraient l'« explication » de leurs prouesses économiques. *Le Livre des cinq anneaux* n'a-t-il pas été présenté aux États-Unis comme un « *guide pour la stratégie... des affaires* », une sorte de pendant à l'Harvard Business School ? A quand Musashi au programme de nos écoles de gestion ?

PHILIPPE PONS.

★ LA PIERRE ET LE SABRE, de Eiji Yoshikawa. Traduit (de l'anglais) par Léo Dilé. Balland, 782 p., 98 F.

Un film sur la vie de Mishima

Le réalisateur et producteur américain Francis Ford Coppola, qui était à Tokyo la semaine dernière, a annoncé qu'un film sur la vie de Yukio Mishima allait être réalisé en co-production américano-japonaise.

Le film sera dirigé par Paul Schrader (*Taxi Driver, American Gigolo*, etc.) sur un scénario écrit en collaboration avec Jun Shiragi, critique-traducteur et exécuteur littéraire du Fonds Mishima. Le tournage devrait commencer en février 1984.

DIX NOUVELLES DE MISHIMA

Rites d'amour et de mort

LES dix nouvelles groupées ici, admirablement retraduites de l'anglais par Dominique Aury, forment un éventail complet des diverses tendances propres au talent de Mishima. On y retrouvera son humour grinçant *(la Perle)*, son réalisme dramatique *(la Mort en été)*, sa poésie la plus limpide *(le Prêtre du temple de Shiga et son amour)* et surtout son attirance aiguë de la mort.

Celle-ci règne dès le premier récit, *la Mort en été* : Tomoko, qui a confié ses deux enfants à sa jeune belle-sœur, Yasue, tandis qu'elle-même fait la sieste, apprend leur triple mort. Ce qui compte le plus dans ce récit, qui pourrait n'être qu'un atroce fait divers, c'est la manière dont Mishima sonde l'événement pour dire ce qui le hante lui-même depuis l'enfance. Après le drame, Tomoko et Masaru décident de concevoir un autre enfant, mais Mishima n'insiste pas sur l'apaisement que peut apporter cette nouvelle vie.

Bien au contraire, l'auteur s'insurge contre l'oubli qui commence à s'infiltrer : « *L'oubli attaquait l'organisme comme un microbe invisible.* » Mishima analyse ici les réactions différentes de l'homme et de la femme devant la mort : « *Même volage et léger, un homme est en général plus sentimental qu'une femme.* » Après la naissance, Tomoko exige de retourner au lieu maudit. Une étrange torpeur fascinée — où l'on reconnaît la curiosité voluptueuse de Mishima pour tout ce qui se décompose — s'empare de la femme telle une passion froide.

La volupté suprême

Le malheur se transmue en plaisir face au bonheur possible, loin de cet épanouissement heureux que Mishima récuse comme une trahison de ses valeurs essentielles. Ce que Tomoko attend au bord des flots meurtriers, c'est qu'ils viennent la réclamer avec son nouvel enfant, mettant ainsi en échec l'envie de vivre du mari, sournoisement dépeinte comme un vouloir médiocre.

La mort consentie — mieux encore, appelée — est aussi le sujet de *Patriotisme* (1960), nouvelle superbe dont on sait que Mishima avait fait un film, interprétant lui-même le rôle du lieutenant qui commet le rite antique du *seppuku* au nom de l'empereur, avant d'être rejoint par sa jeune femme dans la mort. Film sanglant, bouleversant, où Mishima parvient à une étrange prémonition de sa mort future, jouant son rôle, la visière de sa casquette baissée sur un regard absent, voilé, déjà voué à ce suicide qu'il commettra à Tokyo en 1970. Dans le rapport amoureux entre les deux jeunes gens, la mort joue le rôle d'un ferment intense qui porte les sentiments à leur comble. L'homme offre sa vie à l'empereur, ou plutôt à un idéal moral et viril, mais ce qui fait également partie de sa mort, c'est ce regard que sa femme porte sur lui, regard empreint d'une compassion qui confine à la volupté.

C'est bien de « *rites d'amour et de mort* » qu'il s'agit, car Mishima avait confié à son biographe Henry Scott-Stockes : « *Une telle nuit fut certes la plus heureuse du couple. Aucune ombre de bataille perdue ne plane au-dessus de cet homme et de cette femme, et ce suicide douloureux atteint à la grandeur d'un combat de guerre. De telles pensées furent encouragées chez moi par la lecture de Nietzsche pendant la guerre et par mes affinités avec Bataille, ce Nietzsche de l'érotisme...* » Tout le récit est marqué par cette hantise : celle d'une mort héroïque et partagée.

Cette notion de partage se retrouve dans *le Prêtre du temple de Shiga et son amour* : la concubine impériale et le prêtre qui l'aperçoit un jour sont tous deux à la recherche de la perfection. Exédée par l'amour que lui témoignaient les hommes de ce monde-ci, elle rêve d'une « *passion située aux frontières de l'impossible* ». Mais sa beauté a suscité chez le prêtre, « *éclopé qui semble surgi de l'enfer.* », quelque chose qui dépasse l'objet de son amour et qui n'a plus besoin d'expression humaine. Finalement le grand-prêtre va plus loin que la femme : « *Il parvient à cette frontière même de l'oubli où la chair est sur le point de se dissoudre.* » Le grand-prêtre a cherché à se libérer de l'illusion ; la femme, à se délivrer d'un enfer possible. Dans cet admirable texte où Mishima atteint l'apogée de son talent, on retrouve ce lancinant crescendo présent depuis le début du recueil, cette course vers la mort que l'homme et la femme se disputent comme volupté suprême.

La rivalité des sexes face à la perfection

Onnagata, l'histoire d'un acteur dont le rôle est d'incarner toujours des personnages féminins, ne fait que confirmer cette rivalité des sexes face à la perfection ; mais ici le récit est d'un symbolisme exemplaire, c'est au sein d'un même être que le féminin et le masculin s'affrontent ; l'expérience de l'acteur comme celle du guerrier, ou du prêtre, doit être conduite jusqu'au bout au mépris des contingences, de l'habitude et du corps. C'est pourquoi pas un instant, au cours de sa vie quotidienne, Mangiku ne cesse de jouer un rôle de femme, afin de mieux pouvoir l'incarner et se confondre avec l'essence féminine elle-même. Mishima connaissait bien le grand acteur du kabuki, Utaemon, et ce qui le fascinait sans doute chez l'onnagata, c'est le point de rencontre ambigu entre le masque et la vérité : « *L'onnagata naît de l'union illégitime du rêve et de la réalité.* »

La pièce de théâtre qui paraît en même temps que ces nouvelles, *le Palais des fêtes (Rokumeikan)*, composée en 1956, la même année que *le Pavillon d'or*, est un drame évoquant des luttes politiques de 1886, mais ce qui frappe surtout le lecteur, c'est le thème cher à Mishima du heurt entre les sentiments d'une banalité vécue et une relation « *mise à l'abri de la froide réalité humaine* ». Il y a dans tous ces textes de Mishima comme une inquiétante équation entre la pureté et l'inhumanité. Aussi fait-il dire à la comtesse, dans *le Palais des fêtes* : « *C'est seulement quand vous chassez tout sentiment humain que vous pouvez prétendre à la pureté, la pureté d'un bloc de glace.* » Cette pureté n'est-elle pas précisément ce que Mishima lisait sur le visage de la mort quand rêve et réalité coïncident à jamais ?

DIANE DE MARGERIE.

★ LA MORT EN ÉTÉ, par Yukio Mishima, traduit par Dominique Aury. Gallimard, « Du monde entier », 252 p., 68 F. LE PALAIS DES FÊTES, par Yukio Mishima, traduit par Georges Neyrand. Gallimard « Le manteau d'Arlequin », 130 p., 42 F.

billet

Retour en force du culturel

(Suite de la page 13.)

On conçoit que, pour comprendre la culture prise dans une acception aussi large, il faille battre le rappel de toutes les sciences sociales : l'ethnologie, mais aussi l'histoire, la sémiologie, la philosophie, la théologie, le droit...

Ce retour en force du culturel — et du politique dans le culturel — correspond sans doute, a-t-on fait observer, à un déclin de l'économie, après une période d'arrogante hégémonie. La preuve a été récemment administrée — aussi bien dans les pays développés que dans le tiers-monde — que le développement économique ne produit pas toujours sur les sociétés les conséquences attendues et que certaines réalités, considérées comme caduques, font preuve d'une surprenante robustesse. Après tout, n'est-ce pas la « culture populaire » (dans sa forme la plus « archaïque » : religieuse et nationale) qui tient en échec l'Occident (capitaliste et marxiste) en Iran et en Pologne ?

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

science-fiction

Retour aux étoiles

● **CAROLYN J. CHERRYH** a reçu le Hugo, la plus haute distinction américaine du genre, pour ce gros livre où son talent se déploie et s'assagit en même temps : *Forteresse des Étoiles*. Le récit met en scène avec un luxe de détails inouï et une précision parfois accablante la vie d'un groupe humain, confronté à des problèmes quotidiens et tragiques, dans une station de l'espace, Pell, et sur une planète, Downbelow, peuplée de primitifs naïfs et un peu conventionnels.

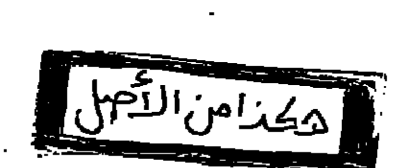
On trouve dans ce roman à la fois plus et moins que dans les œuvres précédentes de C.J. Cherryh. Plus, car le schématisme des débuts, l'intrigue à système, sont dépassés par un foisonnement qui convient bien au sujet. Moins, car un certain sens tragique s'est émoussé et la force émotionnelle diluée... La primitive Lily exprime dans son langage la philosophie du « retour aux étoiles » des néo-classiques américains : « *Moi vouloir marcher loin, faire nid là-bas... trouver étoile et aller.* » (p. 554). *(Forteresse des Étoiles*, de C.J. Cherryh, Opta, 560 p., 160 F).

● **« LES BEST-SELLERS DE LA SCIENCE-FICTION SOVIÉTIQUE »**, collection du Fleuve noir dont le titre indique le programme, publient leur cinquième livre qui est aussi le troisième Strougatski, *Un milliard d'années avant la fin du monde*. Arcadi et Boris Strougatski sont les auteurs soviétiques les plus connus en France. Une bonne raison à cela : leurs œuvres sont en général très proches de la science-fiction occidentale. Par exemple : *Il est difficile d'être un dieu* et *Stalker* (Ed. Denoël). Leur dernier roman est plus « russe » que les précédents, puisque le récit se situe dans le milieu des chercheurs soviétiques de haut niveau. Personnages vivants, typés avec maîtrise, psychologie percutante, dialogues qui sonnent le vrai, humour sous-jacent : c'est un habillage de qualité pour une idée de science-fiction qui se révèle à la fin du livre originale et forte. Voici une bonne occasion de découvrir la science-fiction soviétique. *(Un milliard d'années avant la fin du monde*, d'A. et B. Strougatski, Ed. Fleuve noir, 192 pages, 15,50 F).

● **CONTRE L'INFINI**, le dernier roman de Gregory Benford, un jeune et brillant écrivain américain, est exactement défini par une phrase que l'on trouve page 15 : « *Ils étaient seuls aux frontières de l'univers humain, acculés à l'infini qui ne tolérait pas la contemplation.* » Ce pourrait être un manifeste de l'esprit « nouvelle frontière »... Un vieil homme, Matt, apprend la vie et la chasse à un jeune garçon, Manuel. On croirait du Hemingway. Mais les hommes du colonel Lopez, père de Manuel, sont en train de « terraformer » Ganymède. Les animaux « métaformés », au Q.I. presque humain, courent sur les rives glacées des rivières d'ammoniaque. La quête du mystérieux Aleph marquera le destin de Manuel. L'auteur de ce roman d'aventures et d'« apprentissage » traditionnel est un scientifique de renom. Il écrit mieux qu'Asimov, et, s'il acquiert le sens épique de Heinlein, il pourra se poser en héritier des deux grands de l'âge d'or. *(Contre l'infini*, de Gregory Benford, Ed. Denoël, 256 p., 32 F.)

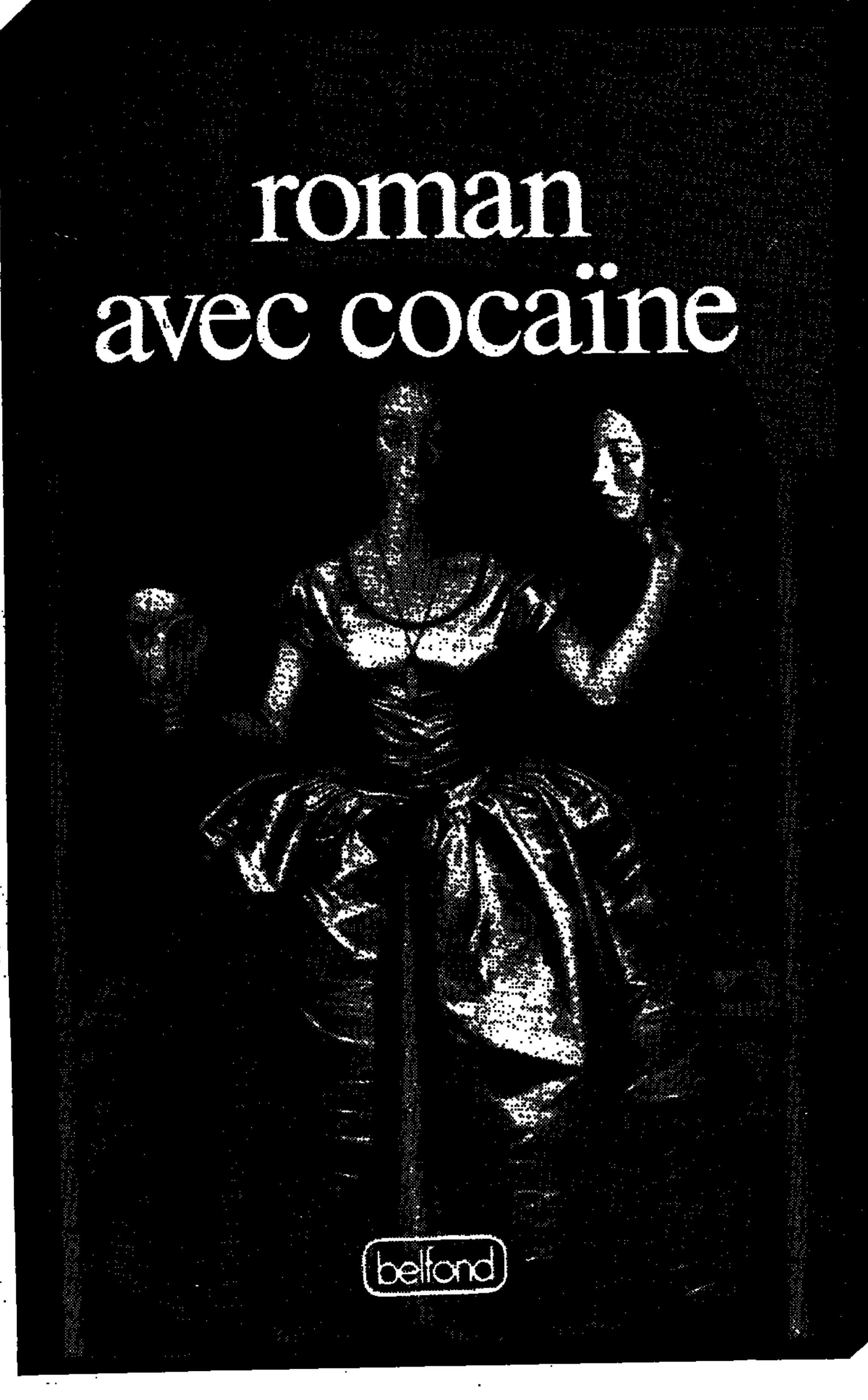
● **LE CANAL OPHITE**, paru en 1977, réédité aujourd'hui par J'ai lu, est le premier roman de John Varley : encore une nouvelle étoile de la science-fiction américaine. Dans ce livre, dix thèmes au moins s'entrecroisent, saupoudrés d'une bonne centaine d'idées étonnantes. L'univers du XXVe siècle y est raconté avec un mélange rare d'invention et de rigueur, sans que le côté humain soit jamais sacrifié. Deux thèmes se détachent, exaltant une action grouillante et touffue : le contact avec les Extraterrestres et le clonage humain. Ce dernier est celui qui nous touche le plus. La duplication totale des êtres humains crée des situations neuves, étonnantes. Le lecteur hésite entre le doute et le vertige. Un livre passionnant. *(le Canal ophite*, de John Varley, Ed. J'ai lu, 256 p., 15 F.)

MICHEL JEURY.



des livres pour l'été...

Aujourd'hui, Pierre Belfond vous propose:



Il s'agit d'un livre unique... je veux dire d'un livre capital, hors du temps... Aguéev a peut-être bien fait de disparaître. Après avoir tout dit. Un livre peut valoir une vie.
ANDRÉ BRINCOURT
(Le Figaro)

C'est un âpre et grand livre que ce "dictando" de souffrance d'un être déchu.
ARNOLD MANDEL
(L'Arche)

"Roman avec cocaïne" est un livre âpre et fort, l'autopsie d'un monstre, fascinant de vérité. On est rarement allé aussi loin dans l'autobiographie psychologique...
JEAN-CLAUDE PERRIER
(Le Quotidien de Paris)

"Le livre refermé, on sait qu'on a rencontré, avec M. Aguéev, un écrivain complexe et fascinant."
NICOLE ZAND
(Le Monde)

"Enfin, la voix d'Aguéev se fait entendre. Est-il mort ou vivant? Peu importe, le voici immortel. Son chef-d'œuvre est sorti du néant."
JEAN-LUC FROMENTAL
(Le Nouvel Homme)

"Tombé on ne sait d'où, un livre météorique. Une brûlure de neige carbonique. Une caresse de talc et un froid de couteau. Pour les lecteurs lassés des graisseuses complaisances, voici la nudité, la rayure du diamant."
ALAIN GARRIC
(Le Magazine littéraire)

"Une œuvre, par delà le temps, nous interpelle. Elle est sauvée matériellement de l'oubli. Il reste à ses lecteurs nouveaux de faire revivre en eux cet étonnant chef-d'œuvre."
JEAN CONTRUCCI
(Le Provençal-Dimanche)

"Roman avec cocaïne" est un livre cruel et beau.
MICHEL BOUÉ
(L'Humanité-Dimanche)

Roman avec cocaïne. et avec génie.
PIERRE COMBESCOT
(Les Nouvelles littéraires)

On se doit de dire les mots que tout romancier rêve d'entendre. Aguéev est un génie, son "Roman avec cocaïne" appartient à ces rares livres émouvants et complexes que l'on referme avec la certitude d'avoir suivi ligne à ligne le cours même de la vie.
JEAN-FRANÇOIS FOGEL
(Le Point)

"Le livre est à la hauteur des mystères dont il émerge, il porte une angoisse, une espèce de folie furieuse rentrée, qui sont infalsifiables."
FRANÇOIS-OLIVIER ROUSSEAU
(Le Matin)

"Aguéev est un écrivain qu'il sera difficile d'oublier. Et son livre pourrait bien être l'événement littéraire de la saison."
JACQUES BOFFORD
(Radio Suisse Romande)

"Cette scission du vrai et du faux, du jeu et du drame, préside en fait au livre lui-même, donnant une grande force à l'irruption finale de la cocaïne."
J.-M. DE MONTRÉMY
(La Croix)

"Ce roman noir, avec poudre blanche, ce galop désespéré de l'autodestruction, cette écriture moite comme l'hallucination..."
DOMINIQUE DURAND
(Le Canard enchaîné)

"Roman avec cocaïne" est un livre capital. Un de ces ouvrages-limite, comme "Mars" de Zorn, dans lesquels l'auteur se livre à nu... Aguéev a mis toute sa vie dans un roman. Du coup, il gagne son pari sur l'éternité. Alors qu'il a disparu sans laisser de traces, il nous reste de lui ce "Roman avec cocaïne", chef-d'œuvre sauvé du temps.
JEAN-PIERRE ENARD
(V.S.D.)

LA RÉSURRECTION D'UN CHEF-D'OEUVRE
LA DÉCOUVERTE D'UN GÉNIE

Publiscope

belfond



poésie arabe

Rapporter les paroles tues

Il est des pays où la poésie préexiste au poète. La Syrie et le Liban, l'Irak de Chaker Es-Sayyab et Bayati ou l'Egypte de Higazy et Abdessabour (1) sont de ces pays. En ces lieux, le poète porte sa solitude et sa singularité sur la place populaire où, par milliers, les gens viennent l'écouter dire, chanter, déclamer le poème. Lorsque le poète palestinien Ahmed Dahbour s'est *« produit »* en février dernier à Casablanca, il a attiré une foule nombreuse et impatiente ; ceux qui n'ont pu trouver place dans la salle du théâtre ont manifesté ; la police a dû intervenir ! Le poète est, comme le fait remarquer le Libanais Salah Stétié, *« porteur du plus menaçant témoignage : il est l'homme qui ne veut ni ne peut renoncer à l'air vif de la liberté »*. En cela, on le considère comme celui qui *« doit »* rapporter les paroles tues, les chants traduits du silence.

Dans son essai *les Porteurs de feu*, Salah Stétié rappelle, à propos de la poésie arabe, cette réflexion du critique Ibn Rachid, qui vécut à l'époque des Abbassides : *« Jadis, les Arabes étaient des errants qui se déplaçaient continuellement, et c'est pourquoi leur poésie commençait toujours par la commémoration des endroits abandonnés, témoins de leur vie passée (2). »* Aujourd'hui, l'errance n'est plus celle des individus mais celle des pays et des villes. Ainsi le Liban ne cesse de partir, et avec lui quelques-uns de ses grands poètes. L'un d'eux, Khalil Hawi, s'est tiré une balle dans la tête lors de l'entrée des Israéliens à Beyrouth.

Témoin d'une époque de brisure, le Libanais Adonis tourne le dos à l'événement. Il l'entoure de silence. Son poème ne s'inscrit point dans le quotidien, mais dans un espace neuf et très ancien, celui de l'inquiétude et de la métaphysique. Le poète, d'après Adonis, est celui dont *« l'incertitude est la patrie »* et *« les yeux, innombrables »*. *« Il marche dans l'abîme et a la silhouette du vent. »*

T.-B. J.

(1) Les éditions Sindbad ont publié *le Golfe et le Fleuve*, d'Es-Sayyab, et *Poèmes d'amour des sept portails du monde*, de Bayati. Il faut signaler aussi une traduction superbe d'un choix de poèmes de Higazy par J.-E. Bencheikh *Terre émeraude* (Le Sycomore).

(2) Gallimard ; Les Essais ; 1972.

Les voix de la terre et du ciel

● ***Es-Sayyab, Salah Stétié, Andrée Chédid, Hubert Haddad, Jean Amrouche.***

LA courte vie d'Es-Sayyab, mort en 1963 à l'âge de trente-sept ans, fut un long et douloureux poème errant, à la recherche de l'origine essentielle : la mère, la terre du village natal — Djaykour, au sud de l'Irak, — la lumière et l'eau (1).

Cet homme, qui a peu lu, peu voyagé, peu vécu, a donné à la langue arabe certains de ses plus beaux poèmes, intensément chargés de spirituel, de la mémoire du peuple arabe, nourris de mythologie et du religieux dans le sens de l'exaltation de quelques figures mystiques. La langue d'Es-Sayyab, raffinée, travaillée comme des mains nues travaillent la terre, directe, cernée de clarté qui devance la poésie, est une langue de rupture et de réconciliation avec les admirables archaïsmes de la pureté et de l'exigence de la langue du Coran. Salah Stétié, qui a traduit ce choix de textes avec le poète irakien Kadhem Jihad, écrit, dans une belle préface, que *« la langue d'Es-Sayyab est la plus apte à traduire l'immémorial »*. Cet homme, qui était encombré d'un corps malade et mal nourri, a écrit *« Je meurs comme les arbres »*, ou bien *« Je suis de mon passé la tombe et lui ma tombe »*. « La chanson de la pluie », son poème peut-être le plus beau, commence ainsi :

Tes deux yeux sont deux palmeraies à l'aurore
ou deux balcons dont va s'éloignant la lune,
Tes deux yeux, quand ils sourient, les vignes de feuilles se couvrent
et dansent les lueurs... comme lunes en un fleuve
où bat à l'aube, faiblement, un aviron.
On aurait dit qu'en leur fond les étoiles tremblent.
Ils se noient dans une brume de diaphane mélancolie
comme une mer sur qui le soir promène ses paumes : en elle est tiédeur de l'hiver en elle frisson de l'automne
et mort, et naissance, et ténèbre, et radiation...

∴

Es-Sayyab se demande, rêvant à Djaykour de quiétude entouré, *« Et qui, un jour, ramènera Dieu ici ? »*. Salah Stétié répond en écho dans *l'Être poupée* (2) : *« Où es-tu, Dieu torride ? Tes déserts dorment et brillent dans la brume des poumons... »* Ce dernier recueil rassemble *« une mémoire d'herbe »* comme pour composer un *« opéra d'arbres »*. Car la matière est ici nommée : elle est blé, orage, eau, arbre et enfance. Les poèmes tissés par les mots exacts, telle une algèbre pure, s'interpellent à l'insu de la nuit restée illisible et intouchée.

Poète de la matière la plus inattendue qui a la fragilité de la brume et de l'écriture, Salah Stétié, un peu comme Lorand Gaspar, arpente l'invisible des sables. Ce chant nu comme une brûlure fait suite à *Inversion de l'arbre et du silence*, son précédent livre. Salah Stétié poursuit ainsi, dans une langue dont la pureté rappelle celle de son compatriote Georges Schéhadé, le long poème d'une terre intérieure, nourricière des saisons difficiles :

Rivage, l'arbre et l'emmêlement [des rives
Dans le désordre de l'orage au [matin
A cause d'une idée ô dévêtue
Avivant l'être en son théâtre [inapparent
L'image s'étant retirée, la parole
Livre son blé à des oiseaux [limpides
Volant l'aurore aux gardiens des [eaux vives
Avant de s'effacer dans l'écriture.

∴

On pourrait paraphraser Braque, que cite Andrée Chédid dans *Epreuves du vivant* (3), et dire que *« le poème est une blessure qui devient lumière »*, une épreuve pour défigurer le visage de la mort. Les ressources du mot « épreuve » sont immenses. Andrée Chédid en a choisi quelques-unes qui évoquent le visage *« ancré dans l'argile »*, ou devançant le temps, le mystère — cet *« otage des mots »* — de la vie, ce *« pain des songes »* ou de la mort, cette *« graine mûrie »*. Andrée Chédid inscrit et efface sur les sables ses incertitudes, son amitié, ses doutes et ses énigmes avec humour et dérision :

Enlacés de gel et d'ombre
leurs cœurs
s'endeuillent
de la terre.

∴

C'est à l'épreuve du rire que Hubert Haddad livre quelque cinq cents aphorismes (4). C'est un genre difficile qui sait le poids et la qualité du silence. Aucun mot ne peut se permettre de se glisser par mégarde. Hubert Haddad a manqué parfois d'un peu de vigilance. Les mots sont méchants et se vengent quand on les manipule par erreur. Il le dit lui-même : *« L'indicible est au bout de la plume, mais ce sont des mots toujours. »* Il reste cependant la poésie : *« Les saisons ont des masques de charité qui bleuissent sur le catafalque. »* Ou bien : *« J'ai tant de sable dans les yeux que je ne vois plus passer les caravanes et que je poursuis mon chemin sans distinguer le sang de mes pieds blessés de la boue des oasis. »*

« Il faut découvrir ta lumière, l'orient secret de ton sang », dit Jean Amrouche, grand poète oublié, voix singulière de l'Algérie des blessures. Issu d'une famille kabyle convertie au christianisme, Jean Amrouche a vécu dans le désarroi, le deuil impossible et les déchirements de l'histoire. Ses textes publiés dans les années 30 sont réédités aujourd'hui (5). Sa religion, comme dit Aimé Césaire, s'appelle poésie. Il fut en quête d'un langage inaccessible, primordial, celui qu'un mystique comme Ibn Arabi a approché. Car il s'agit, au-delà des cruautés et des mensonges de l'histoire d'être de la poésie. Pour cela, Jean Amrouche traverse par moment le verbe biblique pour s'enraciner dans une terre méditerranéenne acquise depuis des siècles à l'Islam.

Ses *Lettres de l'absent* sont une douleur vive qui parle de l'enfant orphelin de père, de mère et de patrie. Il y est souvent question d'amour et de source jaillissante. C'est une sorte de journal de quelqu'un qui a tout perdu et qui se sent riche de *« tout ce qui est loin »* de son regard ; il attend pour reconquérir l'enfance et le poème nu :

Il est une île dans la mer [d'ombres,
La tête au sein des étoiles,
Les pieds emmêlés aux racines de [la Terre.
Ses yeux sont comme les yeux [des oiseaux de soleil,
Avec un regard oblique
Qui traverse et cerne les objets,
Pèse leur masse secrète
Contemple leur noyau de miel et [d'or mêlés,
Et les établit avec leur volume [vrai
Dans l'univers interne où il est [dieu,
Où il est celui qui voit en Dieu.

TAHAR BEN JELLOUN.

(1) *Les Poèmes de Djaykour*, de Badr Chaker Es-Sayyab, traduits de l'arabe par Salah Stétié et Kadhem Jihad ; calligraphies de M. Saïd Saggâr ; Ed. Le Calligraphe (24, rue Alain-Chartier, Paris) ; 72 F.

(2) *L'Etre Poupée, suivi de Colombe aquiline*, de Salah Stétié ; Gallimard ; 138 pages, 85 F.

(3) *Epreuves du vivant*, poèmes d'Andrée Chédid ; Flammarion ; 108 pages ; 45 F.

(4) *Retour d'Icare Aile d'abîme*, de Hubert Haddad ; Ed. Thot ; 126 pages ; 49 F.

(5) *Cèdres*, poèmes (1928-1934), et *Etoile secrète*, de Jean Amrouche ; présentés par Ammar Hamdani ; Ed. L'Harmattan, écritures arabes ; 106 pages et 108 pages ; 42 F le volume.

Adonis, le messager de l'absolu

ADONIS apparaît comme un messager de l'absolu, hors du temps et de l'espace, malgré les allusions voilées à l'actualité qui teintent, ci et là, son œuvre de pur et d'admirable poète.

A ses yeux, il est important de se reporter à la tradition des poètes mystiques. Comme eux, il repense les données psychiques du monde et ne s'abandonne pas à ses passions du moment. Ses *Chants de Mihyar le Damascène* sont d'une profondeur et d'une séduction incomparables. Ce qu'Adonis garde de la poésie arabe classique, c'est la tendance à l'intériorité : il procède, comme elle, par images douces et pleines, par rythmes courts, par mots qui savent exploiter toute leur saveur sans jamais verser dans l'éloquence.

Au coin de chaque poème nous attend un proverbe insaisissable, qui nous ordonne, en quelque sorte, de prendre en considération non pas le réel, mais le « rêvable », et de bien réfléchir à la fragilité de la raison. Parfois, le proverbe fait place à la parabole, et nous cédons devant l'exercice du verbe considéré comme une force indépendante de la sagesse qu'elle dispense.

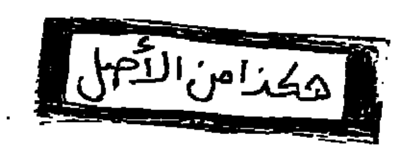
Ces vertus et ces harmonies ne suffiraient pas à faire d'Adonis l'une des voix contemporaines les plus originales. Il a fait son apprentissage de l'Occident. Il a su assimiler Hölderlin et son aliénation, Rilke et sa prière déchirée, Rimbaud et sa révolte, Mallarmé et ses sonorités ésotériques. Freud non plus, ni les existentialistes, ne sont loin d'Adonis. Le pourquoi et le comment le tourmentent. Mais il a une manière tout orientale de les aborder : au lieu de se rebeller et d'accuser son époque, il considère toute incertitude comme matière à extase tranquille. La crise de l'homme est pour lui partie intégrante d'une ascèse libératrice, sans déchirure visible. L'absolu, il est sans doute le seul, de nos jours, à l'accueillir avec les signes d'une grâce et d'un apaisement. Il y a quelques poètes d'envergure dans le monde. Adonis pourrait être le seul poète heureux.

Tu n'as pas le choix

Détruiras-tu alors le visage de [la Terre
et lui dessineras-tu un autre [visage ?
N'y aurait-il pour toi d'autres [choix
qu'un chemin de feu
ou l'enfer du refus
lorsque la Terre deviendra
guillotine muette
[ou Dieu

ALAIN BOSQUET.

★ **« CHANTS DE MIHYAR LE DAMASCÈNE », d'Adonis. Traduit de l'arabe par Anne Wade Minkowski. Éditions Sindbad. 220 pages. 98 F.**



Le Monde

culture

DANSE

LES ÉTOILES DU BOLCHOI AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

Une certaine ingénuité dans le déjà-vu

Le spectacle que Vladimir Vassiliev est venu présenter avec les étoiles du Bolchoï au Théâtre des Champs-Elysées m'a laissé sur des impressions mitigées : du déjà-vu dans sa partie classique, une certaine ingénuité dans « l'audace » de sa partie moderne, le tout saupoudré d'un ennui insidieux, réveillé soudain par ces acrobaties en ouragan dont les danseurs soviétiques ont le secret.

Un plateau dénudé, le faisceau des projecteurs sur de simples barres à exercices, des effets de miroirs reflétant une classe de solistes, d'abord crochées et vibratiles comme des libellules, puis réunies « au milieu » pour détailler la plupart des figures de la danse académique aux bras de partenaires mâles : l'Opéra nous avait déjà révélé cet envers du décor avec les *Etudes* d'Harald Lander, qui datent de 1952, soit trente ans avant *l'Hommage à Oulanova* affiché en lever de rideau, une « création » donnée salle Pleyel en novembre dernier.

Le *Divertissement* qui suit se compose d'un enchaînement de pas classiques *(Coppelia, Giselle* et *Don Quichotte)* terminés en codas : l'Opéra — toujours — nous en avait offert la primeur avec *Variations* et *Grand Pas*, de Serge Lifar, en 1953, la palme restant à *Ni fleurs ni couronnes*, le captivant contre-chant d'avant-garde à *la Belle au bois dormant* de Petipa que Maurice Béjart nous avait présenté à Grenoble pendant les Jeux d'hiver de 1968. Toute cette première partie classique n'en est pas moins exécutée brillamment dans le style du Bolchoï, les danseuses faisant admirer leurs bras volubiles, les danseurs parcourant des distances énormes avec une projection théâtrale que possèdent seuls les Russes, comédiens dans l'âme.

C'est ce sens artistique polymorphe que Vassiliev a voulu mettre en valeur en présentant ses étoiles sous l'aspect, tout nouveau pour lui et pour elles, de la partie moderne intitulée *Fragments d'une biographie*. Les hommes s'affublent de feutres en casseurs, les femmes troquent les tutus pour des jupettes au ras du genou et frétillent sur des tangos argentins diffusés à la sono sans rapport avec celui qu'Oscar Araiz vient d'illustrer au Théâtre de la Ville *(le Monde* du 21 juin).

Vassiliev s'impose ici au premier plan et la présence magique de ce grand et probe artiste mérite l'estime. Ses jeunes partenaires masculins, Andris Liepa — fils de Maris, — Alexeï Fadeetchev — fils de Nicola, — Valeri Anissimov, Victor Barykine, s'efforcent avec vaillance de lui venir à la cheville. Quant aux étoiles féminines, parmi lesquelles la divine Ludmilla Semeniaka est curieusement absente bien qu'annoncée, elles ne se distinguent pas par un éclat particulier, et Ekaterina Maximova, naguère bonbon fondant, épaule en dame mûre son mari et chorégraphe pour soutenir son premier ballet d'avant-garde.

J'allais oublier la reine de la soirée, que Vassiliev présenta en personne dans son lever de rideau et dont le salut à la modestie si élégante suscita l'ovation générale : Galina Oulanova, à jamais *prima ballerina assoluta*.

OLIVIER MERLIN.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 (jusqu'au 20 juillet).

CINQ COMPAGNIES FRANÇAISES AUX ÉTATS-UNIS

L'attente du Festival de Durham

Pour la première fois, cinq jeunes compagnies représentent la France au Festival de danse de Durham, en Caroline-du-Nord. Evènement symbolique qui annonce peut-être une ouverture possible sur les Etats-Unis. Le Festival prend en charge les défraiements et l'Action artistique le voyage. Les danseurs partent après leur passage à Aix-en-Provence du 2 au 4 juillet.

Le Festival d'été « Danse à Aix » est à l'origine de l'opération. Sur les conseils de Charles Reinhardt, y avait été invité en 1981 Charles Moulton, ancien élève de Merce Cunningham, qui y est revenu en 1982 pour diriger un stage. En même temps était accueilli le Ballet-Théâtre de Caroline-du-Nord, dirigé par Salvatore Aiello, et le groupe de Johanna Boyce. Cet été, la compagnie de « tap dance » Man Sims vient les 6 et 7 juillet, et c'est en contre partie que les Français se produiront à Durham.

Avant de diriger l'American Dance Festival, Charles Reinhardt était imprésario (Paul Taylor, Glen Tetley, Pilobolus). En novembre 1982, il a séjourné à Paris pour choisir les chorégraphes susceptibles de danser devant les Américains. Sur soixante compagnies, il en a choisi six (1).

« L'an prochain, explique-t-il, *le Festival fêtera son cinquantième anniversaire. Il a vu le jour en 1934 au Bennington College, dans le Vermont. Des stages d'été y étaient organisés. Les pionniers de la Modern Dance sont venus enseigner : Martha Graham, Doris Humphrey, Charles Weidman. Peu à peu les disciplines se sont multipliées : jazz, danses ethniques, notation... Après l'interruption de la guerre, le Festival s'est transporté au Connecticut College de New-London, où sont venus les expressionnistes Mary Wigwam, et Kurt Joos. Paul Taylor et Merce Cunningham y ont monté plusieurs ballets. C'était l'âge d'or. J'ai pris la direction du festival au temps de la contestation, qui se répercutait aussi dans le ballet, avec Yvonne Rainer, Anne Halprin. Je les ai accueillies, ainsi que Wyla Tharp, Meredith Monk, Kei Takei, Laura Dean. Puis les étudiants ont formé le groupe Pilobolus. Je ne me suis pas cantonné dans l'avant-garde. J'ai invité, par exemple, le ballet d'Eliot Feld, plus conventionnel, mais que j'apprécie.*

» En 1977, pour des raisons financières, nous nous sommes installés à Durham, cité en développement qui nous assure une aide matérielle et le soutien de ses habitants. Une cinquantaine de villes sont partie prenante. Pour survivre, nous devons quitter le champ protégé des universités. Il ne faut pas imaginer que les Etats-Unis vivent à l'heure de la Modern Dance. On compte quatre mille ou cinq mille groupes qui vivent difficilement.

» En 1978, malgré le succès, nous nous sommes trouvés en déficit. Il nous fallait de nouveaux financements. J'ai organisé un séminaire sur la richesse et l'originalité de notre patrimoine artistique, et nous avons été entendus. Récemment, il nous est apparu que nous étions trop fermés sur nous-mêmes et que nous devions regarder au-dehors. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, la création chorégraphique se raréfie. Donc, l'an dernier, nous avons invité des Japonais. Mais c'est en France que j'ai découvert un courant de danse personnel et diversifié qui, je l'espère, va donner un nouveau souffle à notre festival. »

MARCELLE MICHEL.

(1) Jean-Jacques Gallotta, également sélectionné, a dû renoncer au voyage en raison de ses engagements au Festival d'Aix-en-Provence.

LES COMPAGNIES INVITÉES

Les compagnies françaises invitées sont :

● *Le Théâtre de l'Arche de Maguy Marin*, de Créteil, avec *May be*, projection scénique des personnages et du climat de Beckett

● *Caroline Marcadé et Dominique Petit*, ex-danseurs du groupe de recherche de Carolyn Carlson à l'Opéra de Paris. Ils proposeront *Pierre Robert*, duo d'une grande générosité de mouvement sur le thème du double, de la passion, de la tendresse.

● *Dominique Bagouet*, très influencé par Carlson, lauréat de Bagnolet 1976, aujourd'hui responsable du Centre chorégraphique de Montpellier, présentera une nouvelle version d'*Insaisis*, image de la jeunesse où s'exprime, dans un style très contemporain, une sensibilité de Pierrot lunaire.

● *Joelle Bouvier et Regis Obadia* (compagnie l'Esquisse), lauréats des concours de Nyon et de Bagnolet, donneront *Tête close*, danse obstinée, toute en affrontements, en heurts.

● *Karine Saporta* est un peu un franc-tireur. Elle emporte dans ses bagages un duo pour Benjamin Lemarche et Christine Labadie et une création où se retrouve son goût pour une danse chargée d'implications psychologiques.

LES GRANDS PRIX DE LA CRITIQUE DRAMATIQUE ET MUSICALE

« L'Oiseau vert » et « les Boréades »

Le syndicat professionnel de la critique dramatique et musicale vient de rendre public le 18 juin, au Théâtre de l'Athénée, son vingtième palmarès, en présence de MM. Abirached et Fleuret, directeurs du théâtre et de la musique au ministère de la culture.

THÉATRE

● Trophée du théâtre : *l'Oiseau vert* de Carlo Gozzi, par Benno Besson, au T.E.P.

● Meilleur spectacle en province (Prix Georges Lherminier) : *les Trois Mousquetaires* par Marcel Maréchal, à la Criée de Marseille.

● Meilleure pièce de langue française : *le Fauteuil à bascule* par Jean-Pierre Miquel au Petit-Odéon et au Studio des Champs-Élysées.

● Meilleur comédien : Michel Bouquet, dans *le Neveu de Rameau* de Diderot, mise en scène de Georges Werler, à l'Atelier.

● Meilleure comédienne : Delphine Seyrig dans *Sarah ou le cri de la langouste*.

● Révélation de l'année : Myriam Boyer dans *Combat de nègre et de chiens* de Bernard-Marie Koltes, mise en scène de Patrice Chéreau, au Théâtre des Amandiers de Nanterre.

● Meilleur spectacle étranger : *la Bonne Ame de Se Tchouan* de Bertolt Brecht, par Giorgio Strehler au Théâtre de la Porte Saint-Martin.

● Meilleur livre : *Avignon en festivals* de Paul Puaux (éd. Hachette).

MUSIQUE

● Trophée du théâtre lyrique : *les Boréades* de Rameau, création mondiale par le Festival d'Aix-en-Provence, direction John Eliot Gardiner, mise en scène de Jean-Louis Martinoty.

● Meilleur spectacle en province (Prix Claude-Rostand) : *la Clémence de Titus* de Mozart, par l'Opéra de Lyon, direction Theodor Guschlbauer, mise en scène de Pierre Strosser.

● Musicien de l'année : Philippe Beaussant pour son activité en faveur de la musique baroque à l'Institut de musique et de danse ancienne de l'Ile-de-France, et spécialement la préparation de l'année Rameau.

● Révélation de l'année : Nicolas Joël pour ses mises en scène de *Faust* à la Halle aux grands de Toulouse, de *Roméo et Juliette* au Grand Théâtre de Nancy et de *la Walkyrie* à l'Opéra du Rhin (Strasbourg).

● *Meilleur livre : Domenico Scarlatti* de Ralph Kirkpatrick (éd. Jean-Claude Lattès).

● Le prix de la *meilleure création musicale française* n'a pas été décerné.

[Ce palmarès offre un reflet assez fidèle de la saison. Rameau y est doublement à l'honneur pour son tricentenaire, où son œuvre revit avec éclat. *Les Boréades* l'emportent en qualité musicale sur *les Indes galantes* du Châtelet, malgré le beau spectacle de Pizzi.

Ce « trophée » attribué au Festival d'Aix indique aussi la pâleur d'une saison lyrique parisienne (jusqu'à la fin mai) où seuls *les Dialogues des carmélites* et *l'Amour des trois oranges* ont obtenu des suffrages (*la Flûte enchantée* de Serban au Châtelet étant une reprise d'un spectacle de Nancy).

Le prix Claude-Rostand couronne justement un metteur en scène encore peu connu, Pierre Strosser, et en général la saison Mozart de l'Opéra de Lyon, tandis que Nicolas Joël, parvenu à pleine maturité, est la « révélation de l'année », notamment pour son *Faust* de Toulouse, grande réussite à laquelle il faut associer Michel Plasson.

Le livre de Kirkpatrick sur *Scarlatti*, un des sommets de la littérature musicale, met en évidence l'excellente collection des Éditions Lattès, en une saison qui a vu naître également le *Stravinsky* de Boucourechliev (Fayard) et le *Larousse de la musique*. — J. L.]

ACTION CULTURELLE

Mouvements de solidarité en faveur des institutions menacées

L'offensive des nouvelles municipalités d'opposition contre certains établissements culturels suscite la mobilisation des professions concernées, et aussi celle du public. A Saint-Etienne, une manifestation a eu lieu le 28 juin devant la mairie sur l'initiative du comité de soutien à la vie culturelle, à propos du licenciement de M. Max Serveau, directeur de la maison de la culture, et des menaces qui pèsent sur les Rencontres cinématographiques. A cette occasion, a été lu un télégramme de M. Jack Lang, ministre délégué à la culture, qui apporte son *« soutien personnel »* à M. Max Serveau et aux responsables des Rencontres : *« Les décisions arbitraires prises dans un certain nombre de villes*, estime M. Jack Lang, *relèvent davantage de la chasse aux sorcières et d'un esprit d'asservissement de la vie culturelle que d'un projet culturel clairement défini ».*

Le directeur du développement culturel a, de son côté, annoncé le 24 juin que le versement du solde de la subvention annuelle de fonctionnement accordée à la maison de la culture était suspendu, le licenciement de M. Max Serveau remettant en cause les orientations précédemment élaborées entre la ville et l'État.

Pour sa part, le maire de Saint-Étienne s'étonne : *« Il paraît que je porte atteinte aux activités culturelles stéphanoises. Je dirai simplement que, le 13 mars dernier, il y a eu un changement et que je prends les collaborateurs en qui j'ai confiance. » (Corresp.)*

« Rendez-vous à Avignon »

Ils étaient là, le mercredi 29 juin en fin de journée, dans la salle Gémier du Théâtre de Chaillot à l'appel d'Antoine Vitez : « mobilisés » donc, des artistes, des professionnels de l'action culturelle, réunis pour élaborer une stratégie de riposte, ou de résistance, face aux « décisions autoritaires » prises par certaines nouvelles municipalités de l'*opposition à l'encontre des maisons* de la culture, centres d'action culturelle ou autre association à vocation artistique (*le Monde* des 17, 21 et 22 juin).

Dire qu'ils étaient tous là serait exagéré ; il s'agissait d'une *mince centaine de personnes*. Primo, les représentants des établissements culturels victimes de « la vague de répression » : venus de Nantes, de Brest, de *Saint-Etienne, de Poissy*, de Chalon-sur-Saône, et encore de Tourcoing. Il y avait aussi le directeur du conservatoire de musique de la Ferté-sous-Jouarre (*ville de sept mille habitants*, proche de Meaux), récemment licencié, qui racontait son cas. Secondo, les responsables des fédérations et syndicats professionnels, *quelques* piliers de la décentralisation et une petite poignée d'hommes de théâtre — Patrice Chéreau, n'ayant pu venir, avait envoyé un télégramme de soutien. M. Jack Lang, ministre délégué à la culture qui avait préféré se déplacer lui-même plutôt que d'envoyer M. Dominique Wallon, directeur du développement culturel de son ministère, a prononcé une allocution : *« La droite, c'est son vrai nom — son vrai visage — tire sur tout ce qui bouge »*, a-t-il dit, déclarant *« Nous pèserons de tout notre poids »* et aussi : *« Non à la normalisation, non à l'ordre moral. » Le ministre a cité en triste exemple* le cas de la Ville de Paris, où la part du budget consacréE à la culture (3 % seulement) est parmi les plus faibles. La télévision était là.

Antoine Vitez a peut-être été le seul à dire : *« Il serait important qu'il y ait ici affrontement parmi nous, que se dégagent des pensées diverses. Il faut poser les questions même si elles sont douloureuses. »* Alors M. Lucien Attoun, responsable du Théâtre ouvert, a dit *« non au ministre pape »*, alors le peintre Cueco s'est mis à faire à voix basse des apartés impertinentes et drôles, tandis que M. Paul Puaux, ancien directeur du Festival d'Avignon et auteur du rapport sur *les établissements culturels*, publié en mars 1982, répétait *« Rendez-vous à Avignon pour une journée nationale d'étude, de débats, de spectacles de protestation. »*

Le président du Syndeac (Syndicat national des directeurs d'entreprise d'action culturelle) ajoutait : *« Soyons plus concrets, interrogeons les partis de la droite, pour savoir s'ils suivent en s'attaquant à la culture un mot d'ordre généralisé, s'ils défendent une conception de la culture, et laquelle. »* Mais on n'entendait plus rien que *« Rendez-vous à Avignon ; le lieu est ultra symbolique. »* La séance était levée, le temps de rédiger un communiqué commun — dans ce théâtre qui était celui de *Jean Vilar, ce lieu également* « ultra-symbolique »... Les participants avaient l'air de so souvenir, nostalgiques, des états généraux de Villeurbanne, ces assises *au cours desquelles les mêmes* avaient cru très fort à la décentralisation culturelle. Ils étaient alors dans l'opposition. C'était plus facile. c'était 1968.

MATHILDE LA BARDONNIE.

MUSIQUE

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

PIANO (femmes). — *Premiers prix* : Florence Millet, Nathalie Juchors, Maria Llorente-Lopez, Béatrice Rauchs, Béatrice Thoreux, Sophie Cieren, Catherine Cornuot, Hélène Desmoulin, Endo Masumi, Jin Keum Lee, Véronique Menuet-Guilbaud, Chizuko Tokoyo. *Deuxièmes prix* : Ichiko Takishima, Laurence Contini, Sylvie Barret, Bénédicte Harle, Claude Collet, Nada Loutfi, Marie-Christine Val.

PIANO (hommes). — *Premiers prix* : Jean-Marc Laforet, Jean-Marie Cottet, Thierry Huillet, Miklos Schon, Thomas Girard, Alain Lefèvre, Michel Maurer, Emmanuel Mercier. *Deuxièmes prix* : Pierre Blanchard, Diego Manuel, Cayuelas Pastor, Paul Gaye, Stéphane Petitjean, Patrick Gessi.

PERCUSSION. — *Premiers prix : Lionel Postollec, Olivier Ducatel*, Florent Jodelet, Béatrice Daudin, Vincent Limousin. *Deuxièmes prix* : Pascal Bertrand, Luc Candardjis, Alain Anselme.

TROMBONE. — Premiers prix : Benoît Marchand, Gilles Lallement, Philippe Defurne. *Deuxième prix : Patrick Hanoun.*

TROMPETTE. — *Premiers prix* : Richard Lubet, Pascal Legay, Jean-Bernard Beauchamp. *Deuxièmes prix* : Jean-Christophe Mentzer, Claire Bienfait.

CORNET. — *Premiers prix* : Frédéric Presle, Yvon Welmane. *Deuxième prix* : Jean-François Raymond.

GUITARE. — *Premiers prix* : Gabrielle Dupont, Murielle Geoffroy, Éric Bellocq, Guy Delhommeau. *Deuxième prix* : Annedore Meng.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : le Médecin volant/Amphitryon.

ODÉON (325-70-32), relâche.

PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.

BEAUBOURG (277-12-33). Débats, 21 h : Quelle psychiatrie pour demain ? ; le 4 juillet : « Présences polonaises », à 16 h : S.I. Witkiewicz ; 18 h 30 : le constructivisme. — Cinéma-vidéo, 15 h et 18 h : « Présences polonaises ». Danse, 18 h 30 : « Marie chien noir » (Marie Chouinard).

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), voir concerts.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 21 h : Darling Darling.

ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...laque.

CARTOUCHERIE, Epée de bois (808-39-74), 20 h 30 : Patience... patience dans l'azur ; Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : la Débutante.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), 20 h 30 : Roman Rock à l'heure du thé.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Pauvre France !

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : George Dandin.

CREATIS (887-28-56), 21 h : Aurelia Steiner.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : Un canapé-lit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h : Mourir à Colone.

ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : Théâtre de Bouvard.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 20 h 30 : M. Baquet.

ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : la Malibran.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : la Fausse Libertine.

GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Play it again, Sam.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; 22 h 30 : les Atours de Nell.

JARDIN SHAKESPEARE DU PRÉ CATELAN (602-55-30), 20 h : The Comedy of Errors.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Stella Memoria ; 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; 22 h : Jeu même. — II. 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : l'Intrus. — Petite salle, 22 h 15 : Permis de séjour.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Amour fou.

MARAIS (278-50-27), 20 h 30 : le Plaisir berlinois.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : la Surprise.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos. — Petit-Montparnasse, 21 h 15 : l'Astronome.

MUSÉE DU PETIT PALAIS (277-92-26), 21 h 15 : Lorenzaccio.

POCHE (548-92-97), 21 h : Vera Baxter.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il signor Fagotto.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : le Fauteuil à bascule.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. — II. 20 h 30 : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DU LYS (327-88-61), 20 h 30 : le Monte-Plats.

THEATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : A petit feu de chagrin.

THEATRE-18 (226-47-47), 20 h : Ville sans sommeil ; 22 h : la Voûte.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Opéra de quat'sous.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.

UNION (770-90-94), 20 h 30 : Vol au-dessus d'un nid de coucou (en anglais).

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h : Un caniche sur la banquise.

AU BEC FIN (296-29-35), 19 h : Gertrude morte cet après-midi ; 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Touchez pas au frichti.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 45 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : J.-P. Reginal ; 22 h : Histoire de diablesses.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 22 h : les Gros.

LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.

LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.

LES LUCIOLES (526-51-64), 19 h 45 : Oy, Moïsheley, mon fils.

PATACHON (606-90-20), 20 h 30 : Un sifflet dans la tête ; 22 h : D. Loury ; 23 h : F. Fanel, N. Poli : Hommage à Edith Piaf.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Guide des convenances 1919 ; 22 h 30 : J'viens pour l'annonce.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Casanova's babies ; 22 h 30 : l'Argent de Dieu.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 22 h : M. Sergent.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 21 h 30 : Offenbach « Apothicaire ou Perruquier » ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 21 h : Métamorphoses d'une mélodie.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 30 juin

Les concerts

LUCERNAIRE, 19 h 45 : A. Kerrigan, S.O. Bodley, (Copland, Hugues, Barber...).

ESCALIER D'OR, 19 h : Ensemble vocal J.-P. Loré (Monteverdi, Mozart, Schubert) ; 21 h : S. Milbert, M.-Th. Ghirardi (Schubert, Villa-Lobos).

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Mozart).

CRYPTE STE-AGNÈS, 20 h 30 : G. et Ch. Andranian (Schubert, Brahms, Dvorak).

ÉGLISE SAINT-MÉDARD, 21 h : Orchestre de Chambre Ad Artem de Paris, dir. : J. Thorel (Bach, Pergolèse, Mozart).

CENTRE MUSICAL BOSENDORFER, 20 h 30 : D. Corbi, Ph. Saliceti.

KIOSQUE DU JARDIN DU LUXEMBOURG, 15 h : All Student Band And Chorus.

CARRÉ SILVIA MONFORT, de 20 h à 23 h : « Une nuit au rythme du Brésil » (Les Étoiles, N. Pereira, Novelli, A.L. Musso, M. Llerena).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), 20 h 30 : Ovo.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : G. Badini.

DEPOT-VENTE (637-31-87) 21 h 30 : le 1er : Imperial et Dadie Ho.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Cl. Barthélemy, J.-L. Ponthieux.

FORUM (297-53-39), 21 h : les Civils, Via Maria.

GIBUS (700-78-88), 24 h : les Dandies

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Alma Latina.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 21 h : J. Baez.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven + One.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M. Sardaby.

RADIO-FRANCE (524-15-16), Auditorium 106, 18 h 30 : Trio Culbier.

Festivals

XXe FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31)

HOTEL DE BÉTHUNE-SULLY, 21 h 30 : Pygmalion et Anacréon.

HOTEL D'AUMONT, 21 h 30 : Cie de Ballets du Four solaire.

CENTRE CULTUREL DE WALLONIE-BRUXELLES, 20 h 45 : Vingt minutes d'entracte.

TH. ESSAION I, 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : le Nô de Saint-Denis ; 21 h 45 : Sally Mara ; II : 19 h 30 : le Caleul ; 20 h 15 : Bertrand strip-tease.

PLACE DU MARCHÉ-SAINTE-CATHERINE, 19 h 30 : C. Bluteau ; 20 h 30 : Caméléon.

CAVE GOTHIQUE DE L'HOTEL DE BEAUVAIS, 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande.

PRINTEMPS DE LA JEUNE CREATION (547-50-85)

THEATRE :
Th. de l'Epicerie, 20 h 30 : Cie J.-M. Boyer.

MUSIQUE :
Crypte Ste-Agnès, 20 h 30 : G. et Ch. Andranian.
Espace de l'Horloge, 20 h 30 : Duo G. Magne.
Galerie des Lombards, 20 h 30 : Samarkand Djinn Concept.

En région parisienne

MONTREUIL, T.E.M. (858-65-33), 21 h : Lysistrata.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Présence de W. K. Everson : les Amants de Tolède, d'H. Decoin ; 19 h, le Chemin du ciel (Himlaspelet), d'A. Sjoberg ; 21 h, Carte blanche à la cinémathèque du Luxembourg : Mauvaise graine, de B. Wilder.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Crainquebille, de J. Feyder ; 17 h, Mémoires d'un Mexicain, de C. Toscano de Moreno ; 19 h, Cinéma indien : l'Homme-auto, de R. Ghatak.

Les exclusivités

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN U.S.A. (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

L'AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

ANNA (Port., v.o.) : Républic cinéma, 11e (805-51-33).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

L'ARGENT (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES AVENTURES SEXUELLES DE NÉRON ET POPPÉE (It., v.f.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE (A., v.o., v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

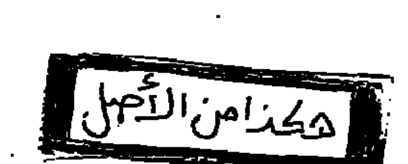
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp), 14e (321-41-01).

LA BÊTE NOIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Rivoli Beaubourg (H. sp.), 4e (272-63-32) ; Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21).

CARBONE 14, LE FILM (v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

C'EST FACILE, ÇA PEUT RAPPORTER VINGT ANS (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).



SPECTACLES

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CREEPSHOW (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; George V, 8e (562-41-46). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-09-07) ; Athéna, 12e (343-05-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Images, 18e (522-47-94).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LA DERELITTA (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Quintette, 5e (633-70-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Calypso, 17e (622-44-21).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

ÉDUCATION ANGLAISE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

FAITS DIVERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA FEMME DU CHEF DE GARE (All., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

FEMMES (Fr.-Esp.) (**) : Forum, 1er (233-63-65) ; Arcades, 2e (233-54-58) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles Convention, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

FURYO (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Clichy, 18e (522-46-01).

GALJIN (Bré., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01) ; Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'HISTOIRE DE PIERRA (Franco-Ital., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'HOMME BLESSÉ (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aus., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

JE SAIS QUE TU SAIS... (It., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).

LE JEUNE MARIÉ (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

MONTY PYTHON LE SENS DE LA VIE (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (522-46-01).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA MORT DE MARIO RICCI (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LE MUR (Franco-Turc, v.o.) (*) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

NEWSFRONT (Austr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

NOUS ÉTIONS TOUS DES NOMS D'ARBRES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA PALOMBIÈRE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

PIÈGE MORTEL (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Cinoches (H. sp.), 6e (633-10-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

ROLLING STONES (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TOOTSIE (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : H. sp. Denfert, 14e (321-41-01).

LA VALSE DES PANTINS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82).

LE VENT (Mal., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

ZOMBIE (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

BARRY LINDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 6e (633-63-20) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

BYE BYE BRASIL (A.) : Denfert, 14e (321-41-01).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) Forum, 1er (233-63-35) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

LE CRI (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

DRIVER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).

DROLE DE COUPLE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.), (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LES ENSORCELÉS (It., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Cluny Palace, 5e (354-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 2e (636-10-96).

L'EXTRAVAGANT Mr RUGGLES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

LES FAUCONS DE LA NUIT (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

FLESH (A.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Action Christine, 6e (325-47-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

GÉORGIA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (H. sp.) (A., v.o.) : Châtelet, 1er (508-94-14).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

JE SUIS TIMIDE MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re et 2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

NEW YORK NEW YORK (version intégrale) : Calypso, 17e (380-30-11).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

OUTLAND (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6e (633-10-82).

LE PIGEON (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

PINOCCHIO (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (A., v.o.) : U.G.C. Danton 6e (329-42-62) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).

ROCKY I (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

RIZ AMER (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83) ; Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic, 14e (542-67-42).

SEX SHOP (Fr.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SPARTACUS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

REDS (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-79).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (707-28-04).

WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

COMMUNICATION

Jeudi 30 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 **Téléfilm : Paris-Madagascar.**
D'A. Revel-Bertrand, avec D. Volle, P. Pradier.
En stage à Madagascar, une jeune pédiatre tombe amoureuse de son médecin-chef, misogyne mais compétent. Comédie musicale, entrecoupée de reportages scientifiques incongrus et violents.

22 h 15 **Documentaire : Au petit bonheur la réussite.**
De P. Le Gall et H. Delebecque.
Comment réussir sans marcher sur des cadavres ? Une émission drôle, vivante.

23 h 10 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 **Film : le Risque de vivre.**
Film français de G. Calderon (1980).
Selon les lois de la nature, la lutte pour la vie des insectes, des poissons, des oiseaux, des animaux. Un admirable documentaire en couleurs, réalisé avec un matériel très spécialisé et montrant de près un univers ignoré de l'homme. Le commentaire, la musique et le bruitage contribuent à l'originalité de l'entreprise.

22 h **Magazine : Les enfants du rock.**
Au sommaire : Houba-Houba, avec un concert U2, Screamin'Jay Hawkins, The Nitecaps, The Stranglers, Tony Powels ; Les modernistes : un reportage sur le Jam.

23 h 20 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 **Cinéma sans visa,** de J. Lacouture et J.-C. Guillebaud.

20 h 40 **Film : le Sacrifice.**
Film turc d'A. Yilmaz (1979), avec T. Akan, N. Nazir, Y. Okav, E. Naskin, C. Troyon, C. Ipekkaya, D. Turkali (v.o. sous-titrée).
Un paysan pauvre, accusé d'un vol qu'il n'a pas commis, fait le vœu de tuer son prochain enfant mâle s'il sort de prison, innocenté. Ce qui arrive. Sa femme, enceinte, accouche, alors, d'un fils. D'après un fait divers réel des années 60, l'étude d'un comportement aberrant, provoqué par une foi religieuse aliénante et le sous-développement. La Turquie, l'islam, les traditions, la misère. Un ton de reportage parfois. Film inédit.

21 h 55 **Débat.**
Avec Atif Yilmaz, le réalisateur, Mme Kerima Ulussoy, comédienne turque, MM. Jalladeau, directeur du Festival de Nantes, et Mehmet Basutcu, journaliste, spécialiste du cinéma turc.

22 h 40 **Journal.**

23 h 3 **Une minute pour une image,** d'Agnès Varda.
L'album imaginaire de Robert Delpire commenté par P. Dumayet, journaliste.

23 h 5 **Prélude à la nuit.**
« Concerto pour orchestre en la majeur », d'A. Vivaldi, par les solistes de l'Opéra de Paris, P. Doukan au violon.

FRANCE-CULTURE

20 h, **Nouveau répertoire dramatique :** Le dîner de Lina, de P. Minyana, suivi d'un entretien avec l'auteur.

22 h 30, **Nuits magnétiques :** langues de vipères et autres serpents.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert** (donné le 21 février 1983 au Grand Auditorium) : « Sonate pour violon et piano » de Beethoven, Ravel, Prokofiev, sol. P. Fontanarosa, violon, et Y. Boukoff, piano.

22 h 30, **Fréquence de nuit :** Polar Celluloïd ; œuvres de Mozart, Beethoven.

Vendredi 1er juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 **Vision plus.**
12 h **H.F. 12 (info).**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal.**
13 h 50 **Portes ouvertes.**
La prise de conscience chez l'enfant handicapé.
16 h 50 **Tour de France.**
18 h **C'est à vous.**
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **Météorologie.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Les uns pour les autres.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Francis Cabrel.**
A l'hôpital St-Camille de Montréal.
21 h 40 **Caméra une première : Opération bonheur.**
Réal J.-C. Cabanis avec R. Girand, M. Peterson...
Un producteur de télévision se marie en direct, et érige son couple en étalon-or : une comédie dite « burlesque ».
22 h 5 **Histoires naturelles : Les gardes-pêche.**
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
23 h 15 **Journal et cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h **Journal** (et à 12 h 45).
12 h 10 **Jeu : L'Académie des neuf.**
13 h 35 **Emissions régionales.**
13 h 50 **Série : Les amours des années folles.**
14 h 5 **Aujourd'hui la vie.**
Voici vos chefs-d'œuvre.
15 h **Tennis à Wimbledon.**
18 h **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Verdi.**
De R. Castellani.
Premier épisode de la colossale biographie de Giuseppe Verdi destinée à animer d'un souffle lyrique nos soirées estivales. Le résultat est un pensum didactique qui défie les meilleurs moments de la télévision scolaire...
21 h 25 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
L'homme blanc à travers le monde, sont invités : A. Brink (Sur un banc du Luxembourg), *P. Bruckner* (le Sanglot de l'homme blanc), *R. Charnay* (la Terre des adieux), *M. Droit* (Et maintenant, si nous parlions de l'Afrique du Sud), *R. Dumont* (Finis les lendemains qui chantent).
22 h 40 **Journal.**
22 h 50 **Ciné-club (cycle les années 70) : Corps à cœur.**
Film français de P. Vecchiali (1979), avec H. Surgère, N. Silberg, M. Robinson, M. Mezières, B. Bruno, S. Saviange.
Un garagiste du Kremlin-Bicêtre tombe amoureux fou d'une pharmacienne, bourgeoise de vingt ans son aînée. Elle finit par céder à sa passion, chacun se perdant dans le gouffre de l'autre. L'amour plus fort que les différences sociales et la morale traditionnelle. Poésie et tragédie des sentiments. Quelques scènes populistes dans la tradition des années 30 gâtent un peu le lyrisme de cette œuvre, de toute façon profondément troublante.

TROISIÈME CHAINE : FR 3 :

18 h 55 **Tribune libre.**
Francs et franches camarades.
19 h 10 **Journal.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 35 **Pour les jeunes.**
19 h 50 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20 h **Les jeux.**
20 h 35 **Vendredi : Brizola, l'homme de Rio.**
Magazine d'information de A. Campana.
(Lire page 22)
21 h 35 **Journal.**
21 h 55 **Festival international du jazz à Juan-les-Pins.**
Emission de J.-C. Averty.
Avec Ray Charles.
22 h 23 **Une minute pour une image.** D'Agnès Varda.
L'album imaginaire de Robert Delpire, commenté par C. Ockrent, journaliste.
22 h 25 **Prélude à la nuit.**
« Fantaisie en ut mineur » de Mozart par A. Kontarsky, (piano).

FRANCE-CULTURE

8 h 50 **Echec au hasard.**
9 h 7 **Matinée des arts du spectacle.**
10 h 45 **Le texte et la marge :** « Enquête sur le procès du roi Louis-XVI », avec P. et P. Girault de Coursac.
11 h 2 **Musique :** opération décentralisée... festival de La Rochelle (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5 **Agora.**
12 h 45 **Panorama :** l'Amérique du Sud.
14 h, **Sons.**
14 h 5, **Un livre, des voix :** « Satan, sa psychothérapie et sa guérison par l'infortuné Dr Kassler, L.P.C.V. », de J. Leven.
14 h 45 **Les après-midi de France-Culture :** Les inconnus de l'histoire (le frère Guérin, éminence grise de Philippe-Auguste).
18 h 30 **Feuilleton :** Le grand livre des aventures de Bretagne.
19 h **Actualités magazine.**
19 h 30 **Les grandes avenues de la science moderne :** La vie dans l'univers, avec J.-C. Pecker, *professeur au* Collège de France.
20 h **Majorités politiques et alternatives,** avec G. Russo, B. Olivi, J. Rovan, A. Mathieu et P. Viveret.
21 h 30 **Black and blue :** Festival d'été, avec P. Carles.
22 h 30 **Nuits magnétiques :** langues de vipères et autres serpents.

FRANCE-MUSIQUE

7 h 45, **Le journal de musique.**
8 h 10, **Concert :** Œuvres de Scarlatti, Beethoven, par C. Zacharias, piano.
9 h 5, **Le matin des musiciens** (voir lundi) : œuvres de Dvorak, Bartok, Berio...
12 h, **Actualité lyrique.**
12 h 35, **Jazz s'il vous plaît.**
13 h, **Avis de recherche :** Schoenberg.
13 h 30, **Jeunes solistes :** œuvres de Kodaly, Jertic, Faure, par J.-E. Bavouzet, piano et D. de Williencourt, violoncelle.
14 h, **Equivalences :** Schubert.
14 h 30, **D'une oreille à l'autre :** Œuvres de Haydn, Granados, Warlock, Beethoven.
17 h 5, **Les intégrales de Mendelssohn.**
18 h, **Jazz.**
18 h 30, **Studio-concert** (en direct du Studio 106) : musique française du XVIIIe siècle (Couperin, Rameau, Leclair, Forqueray).
19 h 35, **L'imprévu.**
20 h 30, **Concert :** (en direct de Lausanne) : « Prélude à l'après-midi d'un faune » ; « Six épigraphes antiques », de Debussy ; « L'Enfant et les sortilèges » de Ravel, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, les chœurs et la maîtrise de Radio-France, dir. A. Jordan, sol. C. Alliot-Lugaz, G. Raphanel...
22 h 30 **Fréquence de nuit :** Nuits noires : la peur du vide.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 30 JUIN

– *M. Vadim Zagladine,* chef adjoint de la section politique étrangère du P.C. de l'Union soviétique, parle des relations entre la France et l'U.R.S.S., au cours de l'émission « Le téléphone sonne » de France-Inter, à 19 h 20.

VENDREDI 1er JUILLET

– *M. Jean-Paul Fuchs,* député (U.D.F.) du Haut-Rhin, est l'invité de l'émission « Plaidoyer » de R.M.C., à 8 h 30.

DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNEL DU « MONDE »

La société des rédacteurs du « Monde », réunie en assemblée générale le 28 juin, a approuvé (91 pour, 0 contre et 47 abstentions) le rapport d'activité de son conseil d'administration. Après renouvellement du quart de ses membres, le conseil a reconduit Jean-Pierre Clerc dans ses fonctions de président, Bruno Dethomas et Alain Rollat étant élus vice-présidents.

La société des cadres du « Monde », réunie en assemblée générale le 21 juin – après avoir élu deux nouveaux membres de son conseil d'administration, – a reconduit M. Didier Dupont dans ses fonctions de président.

COMMUNICATION

SUR ANTENNE 2

Les magazines d'information prennent aussi des vacances

On ne verra aucun des magazines d'information d'Antenne 2 pendant l'été. « Résistances », le mensuel présenté par Bernard Langlois, « A nous deux », l'hebdomadaire du samedi animé par Patrick Poivre d'Arvor, et « Dimanche magazine » partent en vacances. Retour prévu à la rentrée.

Réduction des équipes pendant l'été ? Certes, mais aussi, surtout, question d'économie. Antenne 2 se prépare en ronchonnant à se serrer la ceinture. Lancés à toute vitesse, à peine deux mois après l'arrivée de Michel Thoulouze comme adjoint au directeur de la rédaction à Antenne 2, les trois magazines ont obtenu en quelques mois des scores assez satisfaisants. Bousculé, déprogrammé plusieurs fois (à cause des grèves, de l'harmonisaion des programmes), changé d'horaires, « Résistances » est passé de 8,9 points à l'Audimat (1) à 13 quand il a été programmé à 22 h. « A nous deux » oscille entre 9 et 10. « Dimanche magazine », qui atteignait 13, est en baisse légère. Enfin, « Résistances », surtout, coûte cher.

Un battant, Michel Thoulouze, le style jeune reporter dynamique et ambitieux, qui a le goût du risque et de l'entregent, toujours en avance de quelques foulées. C'est lui qui a lancé « Sept sur sept » sur TF 1, après le « Vendredi » — en coproduction — sur FR 3. Un prospecteur d'idées à qui Pierre Desgraupes, P.-D.G. d'Antenne 2, a donné les pleins pouvoirs pour lancer des magazines d'information. Qu'il prenne des risques ! Il en a pris. Il bénéficiait, il faut le dire, d'une rédaction en pleine ascension.

« La difficulté, c'était de faire quelque chose qui n'existait pas », nous déclare Michel Thoulouze. Il a cherché un ton, une grammaire différents. En regardant notamment du côté de l'étranger. « A nous deux » (le samedi à 12 heures), par exemple, s'inspire d'une émission britannique et hollandaise. Ce bizarre magazine, déversoir des impasses en tout genre, entièrement bâti à partir des lettres envoyées par les téléspectateurs, présente chaque semaine douze cas en quarante-cinq minutes, sept journalistes sur un plateau — ils ne se parlent jamais entre eux, ils font face à la caméra — commentent, épluchent, dissèquent les vacheries de la vie dans la plus grande divrsité de ton. On y découvre ce qui peut inciter au désespoir chronique, une dame qui s'est fait opérer de bourrelets aux jambes et s'est retrouvée avec des cicatrices telles que son mari a divorcé ; un couple qui a commencé de se faire construire une maison face à une société immobilière qui a fait faillite ; des chômeurs escroqués, des gens sans défense, victimes de l'administration — d'E.D.F., des P.T.T., de la justice... — mais aussi d'avocats, de médecins, de sociétés privées... Le travail de l'équipe consiste à faire d'abord une contre-enquête (beaucoup de déchets, paraît-il), puis à constituer un dossier sérieux. « A nous deux » a résolu pas mal de cas, pas tous. La nouveauté, c'est d'avoir osé mélanger le comique et le dramatique. *« Les services de sondages nous avaient averti qu'on allait « se planter ». En France, on ne mélange pas l'information avec les variétés ! On nous a dit : « Vous allez faire du Bellemare », « le Petit Rapporteur ». On n'a rien fait de tout cela, on est allé plus loin. Ce qui m'intéressait, c'est que cela ressemble à la vie — rires et pleurs, — changer la rythmique habituelle, enlever un certain nombre de tics de la télévision. »* « A nous deux » est assez vulgaire, mais populaire et efficace.

« Dimanche magazine » (dimanche, 18 h 10) a un côté un peu papier glacé, joli, bien fait, avec un beau générique. Mais il manque ici et là de densité dans l'information, il sacrifie parfois au « croustillant ». Comment ne pas ressembler aux magazines déjà créés, en particulier à « Sept sur sept » ? Comment mettre le plus d'informations possible en cinquante minutes ? Michel Thoulouze a supprimé le présentateur, cherché une mise en pages très « hebdo ». D'où ces petits sujets, des informations très brèves de quarante-cinq secondes, « l'édito » de Pierre Lescure, des liaisons graphiques (possibles avec la vidéo). Une formule classique avec une présentation qui ne l'est pas. Michel Thoulouze pense à le transformer un peu à la rentrée, le « tirer » davantage vers l'enquête, expliquer davantage les pouvoirs, les mécanismes de la société.

De tous les magazines lancés par Michel Thoulouze, « Résistances », confié à Bernard Langlois — l'exclu d'Antenne 2 midi, — est le plus difficile à réaliser. Il n'a pas d'équivalent dans le monde (mais il commence à intéresser les télévisions étrangères, qui achètent déjà des reportages). C'est un magazine à hauts risques financiers et humains. Les reportages, pour la plupart, sont clandestins. Ils n'arrivent pas toujours à temps (sur quinze tournages, il en rentre en moyenne trois), mais il met le doigt une fois par mois sur les multiples aspects de la violence dans le monde — qu'elle s'exerce à gauche ou a droite, dans les régimes totalitaires ou démocratiques. On peut ergoter sur la forme, le décor, la mise en scène (un peu théâtrale), la qualité technique, les difficultés qu'il crée à l'intérieur de la rédaction (certains critiquent les achats à l'extérieur, la non-reconnaissance des sujets à leurs auteurs)... Il est devenu indispensable. On le retrouvera à la rentrée, le mercredi à 21 h 30.

CATHERINE HUMBLOT.

(1) Système de sondage automatique placé auprès de 650 foyers, représentatifs des téléspectateurs français, enregistrant la date, l'heure et la chaîne regardée.

NOUVEAUX MÉDIAS ET DROITS D'AUTEUR

Les inquiétudes de la SACEM

L'essor des nouvelles technologies de la communication se fera-t-il au détriment des créateurs ? C'est ce que redoute M. Jean-Loup Tournier, directeur général de la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), qui présentait, mercredi 29 juin, les résultats de l'exercice 1982, *« momentanément satisfaisants »* (1). *« Nous assistons déjà à un véritable transfert de la consommation publique de la musique vers une consommation domestique. »* Le nombre des spectacles et bals serait en effet en régression : 130 000 l'année dernière contre 180 000 en 1979, tandis que l'usage des magnétophones et magnétoscopes se généralise au point que *« l'homme de la rue devient un véritable exploitant musical »*, selon M. Tournier, avec plus de trente heures d'œuvres enregistrées par foyer.

Avec l'apparition du câble, du satellite et des ordinateurs domestiques, qui vont encore accroître les possibilités de réception à domicile, M. Tournier redoute que la manne rétribuant les créateurs ne disparaisse. La généralisation de ces médias rendant la perception des droits d'auteur plus difficile dans le cas du câble, impossible dans celui des appareils privés, le directeur de la SACEM formule diverses propositions, qu'il souhaite voir prises en compte dans le projet de loi sur l'œuvre audiovisuelle, actuellement en préparation au ministère délégué à la culture : une redevance sur les cassettes vierges notamment et un paiement par le particulier à la consommation sur les réseaux câblés, et non par abonnement forfaitaire, comme c'est déjà le cas le plus souvent à l'étranger.

M. Tournier a indiqué d'autre part que des négociations étaient actuellement en cours avec la Fédération nationale des télévisions et radios locales indépendantes (F.N.T.R.L.I.) et que vingt-cinq stations locales privées avaient déjà signé un accord avec la SACEM. Celles-ci devraient lui verser 5 % de leur budget, 2,5 % seulement si la programmation musicale représente moins de 30 % du temps d'antenne. — E.R.

(1) Les perceptions de droits d'auteurs réalisées en 1982 par la SACEM se sont élevées à 1,321 milliard contre 1,128 milliard de francs en 1981, soit une progression de 17,04 %. Les frais de gestion interne qui diminuent d'autant les reversements à quelque 50 000 créateurs français et étrangers sont en baisse : 14,8 % des perceptions contre 15,2 %.

A VOIR

Le Brésil de Brizola

Il y a eu cette explosion populaire. Toute la nuit, les écoles de samba sont descendues dans la rue. Klaxons, sifflets, et cette atmosphère de carnaval inimaginable pour fêter l'investiture du nouveau gouverneur de l'État de Rio-de-Janeiro, Leonel Brizola, candidat du parti démocratique travailliste, le 15 mars 1983. Brizola a été élu contre le candidat même du gouvernement (militaire), par les pauvres, par les Noirs, par la favela.

Le « candidat de la révolte » comme on a dit, est aussi le candidat de l'espoir, à écouter ceux que Mariella Righini et Pierre-Bernard Soulier ont interrogés au hasard de la rue. *« Il a beaucoup d'idées », « le peuple va se sentir mieux » : « c'est quelqu'un qui va changer les choses », « on attend »*... Brizola, l'agitateur, l'extrémiste, allié aux mouvements de guérilla, qui est rentré chez lui après dix ans d'exil, Brizola, cet ancien « ennemi nº 1 » *des militaires, qui s'est assagi*, qui a changé, dit-on (ce qui rassure les uns et irrite les autres), a un programme un peu flou, populiste, mais généreux. Il a promis de scolariser 40 % des enfants qui ne vont pas à l'école dans l'État de Rio-de-Janeiro, de nourrir ceux qui sont sous-alimentés. Il ne veut pas détruire les favelas, où deux millions de personnes vivent dans la boue, la violence et la faim et où 700 000 enfants sont quasiment à l'abandon. Il veut les aménager.

La population a commencé de s'organiser, avec les programmes d'assistance scolaire et alimentaire aux enfants déshérités. Mariella Righini et Pierre-Bernard Soulier ont montré le climat actuel, l'attente du petit peuple du Brésil, la violence quotidienne, celle de la délinquance, celle des Escadrons de la mort qui organisent des expéditions punitives pour éliminer ceux qu'ils appellent *« la lie de la société »*. En fait-il partie, cet homme interviewé à la sortie d'un cimetière clandestin où l'on enterre par dizaines, à la sauvette, les victimes des Escadrons ? Le sigle E.M. collé sur sa voiture signifie selon lui *« Escadrons motorisés, ma chérie »*, une simple organisation parapolicière...

Brizola a déclaré la guerre aux Escadrons de la mort comme à la pauvreté. Quelles sont ses chances dans un pays en pleine débandade économique, en proie à la corruption, à la violence ? Il manque peut-être à ce reportage très vivant un regard plus aigu sur les rapports de forces. — C.H.

★ « Vendredi » : *Brizola, l'homme de Rio*, le 1er juillet, FR 3, 20 h 35.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur du Portugal, M. Antonio de Siqueira Sreire, a donné une réception mercredi à l'occasion de son départ, pour prendre congé de ses nombreux amis.

Naissances

— M. Bertrand BACHÉ et Mme, née Chantal NEDJIB,
ainsi que Philippe sont heureux d'annoncer la naissance de

Caroline,

le 6 avril 1983.
2 *bis*, rue de Billancourt,
92100 Boulogne.

— M. DARTHENAY et Mme, née TOUSSAINT, ont la joie de faire part de la naissance de leur fils

Aurélien,

le 21 juin 1983.
3, avenue Saint-Exupéry
92160 Antony.

— M. Alain HUCHON et Mme, née Anne COINTREAU laissent à Pierre-Henri et Dorothée la joie de faire part de la naissance de

Paul-Antoine,

le 24 juin 1983.
Segonzac. Paris. Grenoble.

— M. Paul OSTIER a la joie d'annoncer la naissance de son quatorzième petit-enfant

Sophie-Elisabeth,

chez M. et Mme H. ELMERING.
818, Tegernsee,
Sonnleitenweg 16 (R.F.A.).

Mariages

Florence BLAEVOET
et
Thierry LAROYE

sont heureux d'annoncer leur mariage, le 2 juillet 1983, à Fâches-Thumesnil (Nord).

— Sandra FINKEL et le docteur Claude RANVAL, ont le bonheur de faire part de leur mariage, qui a été célébré le 21 juin 1983.

Décès

— M. Georges Delhomme,
son époux,
M. et Mme Claude Bruaire,
Jean-Pierre et Alain,
ses enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès survenu à son domicile, le 18 juin 1983, de

Mme Georges DELHOMME,
née Jeanne Lambrouck.

Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
10, avenue Daniel-Lesueur,
75007 Paris.

— Mme Gabriele Ianni-Alice, née Monique Govin, son épouse,
Dimitri et Elisa, ses enfants,
Les familles Ianni-Alice, Morelli, Ciotti, Govin, Vauxion,
Son frère, ses sœurs et beaux-parents,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Gabriele IANNI-ALICE,
directeur de l'usine Benetton
à Troyes,

survenu le 25 juin 1983, dans sa quarante-cinquième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 4 juillet, à 11 heures, en l'église Saint-Ayoul de Provins.
Cet avis tient lieu de faire-part.
25, villa Rothier, 10000 Troyes.

— Nous avons la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre LAFON,
vétérinaire à Saint-Pierre-d'Oléron.

survenu le 19 juin, à Montpellier, dans sa soixante-quatorzième année.
Campagnan,
34230 Paulhan.

— Anne et Dominique Commeau,
Isabelle Mariojouls de Saint-Vincent,
Louis de Saint-Vincent,
Claire Mariojouls,
Catherine Mariojouls,
Cécile, Florian, Judith,
Antoine, Lucie,
ses enfants et petits-enfants,
La famille Carcaillon,
Marie-Paule Bourcereau,
font part de la mort de

Jean MARIOJOULS,

décédé au milieu des siens, le 26 juin 1983, à l'âge de cinquante-six ans, dans la Foi et l'Espérance de la Résurrection.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 5 juillet 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Merri, 78, rue Saint-Martin, Paris-4e, et sera suivie de l'incinération au cimetière du Père-Lachaise.

2, avenue de la Bourdonnais,
75007 Paris.

— M. Paul Mérimée, doyen honoraire de l'université de Toulouse,
M. et Mme Jean-Pierre Domain et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Mérimée et leurs enfants,
M. et Mme François Mérimée et leurs enfants
M. et Mme Bernard Azam, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Mérimée, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Paul MÉRIMÉE,
née Anne-Marie Azam,

pieusement décédée le 21 juin 1983 dans sa soixante-treizième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu le 23 juin 1983 en l'église de Puylaurens (Tarn).
Arifa,
81700 Puylaurens.

— L'Assistance publique de Paris fait part du décès de

M. Claude
MOULONGUET DOLERIS,
officier de la *Légion* d'honneur,
officier de la santé publique,
croix de guerre 1939-1945,
inspecteur général des affaires sociales
et ancien secrétaire général
de l'Assistance publique,

survenu le 25 juin 1983, dans sa soixante-sixième année.
Une cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 29 juin 1983 en l'église Saint-Séverin, Paris-5e.

[Né le 6 mai 1918 à Lembeye (Pyrénées-Atlantiques), Claude Moulonguet Doleris était diplômé d'études supérieures en droit et ancien élève de l'Ecole libre des sciences politiques. Administrateur civil, il a effectué la plus grande partie de sa carrière au *ministère* des affaires sociales, où il était entré comme rédacteur en 1946. Affecté à l'inspection générale des affaires sociales en 1961, il a été nommé inspecteur général en 1971, et s'occupa plus particulièrement de l'organisation sanitaire de la région Midi-Pyrénées et des départements d'outre-mer.

M. Claude Moulonguet Doleris fut nommé secrétaire général de l'Assistance publique en 1978, fonction qu'il occupa jusqu'à sa retraite, le 6 mai 1983.]

— Mme Georges Ory, son épouse,
M. et Mme Radu Plessia,
Isabelle et Diane,
M. et Mme Jean Josseran,
M. et Mme Christopher Van Cleef,
Philippe et Florence Giroux et Alexia,
Carol Pereire, Armand Pereire, Ivan et Roy Van Cleef,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille.
M. et Mme Georges Raab,
leurs enfants et petits-enfants,
ses beaux-frère, sœur et neveux,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges ORY,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
médaillé de la Résistance
et de la déportation,
commandeur du Mérite commercial,
ancien conseiller municipal de Paris,
ancien conseiller général de la Seine,
administrateur civil honoraire,
membre de la société des gens de lettres,

survenu le 23 juin 1983, dans sa quatre-vingt-sixième année.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité au nouveau cimetière de Neuilly.
B.P. 310
83703 Saint-Raphaël cedex.
64, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.
28, rue de Longchamp
92200 Neuilly-sur-Seine.
Culross Manor, Faygate,
Nr Horsham, West Sussex.

— Mme Aimé Teyssier d'Orfeuil,
son épouse,
Luc, Marc, Flavie et Yves,
ses enfants,
Le colonel et Mme Teyssier d'Orfeuil,
M. et Mme Henri Teyssier d'Orfeuil,
Mme Casimir Kovacshazy de Rigyicsa,
ses frères, sœur, belles-sœurs et leurs enfants,
M. et Mme Correa de Azevedo,
ses beaux-parents,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Aimé TEYSSIER D'ORFEUIL,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 27 juin 1983 à Paris.
Le service religieux aura lieu le vendredi 1er juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard (7e).
L'inhumation sera faite dans le caveau de famille, à Chaumeil, Corrèze.
Ni fleurs ni couronnes.
Priez pour lui.
4, rue Mario-Nikis,
75015 Paris.

Remerciements

— Mme Charles Frappart,
Et toute la famille,
très touchées par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Charles FRAPPART,

remercient de tout cœur toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs, se sont associées à leur immense peine.

— Oran. Tlemcen. Marseille.
Les familles Kalifa, Elkoubi, Espy, Dray, Bentata,
Leurs enfants, parents et alliés,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui par leur présence, leurs marques de sympathie, leurs envois de fleurs, se sont associées à leur peine lors du décès de leur très chère et regrettée

Mme veuve BENKALIFA LAZARE,
née Elkoubi Esther,

survenu à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
Les obsèques ont eu lieu le dimanche 26 juin 1983 dans l'intimité.

— Mme Lucien Boccara
et ses enfants
remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de

M. Lucien BOCCARA.

Anniversaires

— **Roger E. MOURÈREAU**
quittait les siens le 1er juillet 1979.

Tous ses amis, tous ceux qui ont gardé son souvenir, penseront à lui aujourd'hui.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université Paris-II, vendredi 1er juillet, à 9 h 30, salle des Commissions, M. Jean-Louis Masson : « Provinces, départements, régions : l'évolution des circonstances administratives de la fin de l'Ancien Régime à nos jours ».

— Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), samedi 2 juillet, à 14 heures, amphithéâtre Lefevre (Sorbonne), Mme Dora Piguet : « Les mouvements bulgares à l'époque des Paléologues ».

— Université Paris-IV (Sorbonne), lundi 4 juillet, à 14 heures, salle des Actes, Mme José Turpin : « Doute et croyance chez Cicéron ; étude des rapports de la philosophie et de la religion du *De republica* au *De fato* ».

— Université Paris-II, lundi 4 juillet, à 15 h 30, salle des Commissions, Mme Chafica Haddy : « Les idées politiques des réformateurs musulmans ».

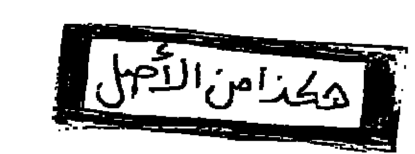
— Université Paris-II, lundi 4 juillet, à 18 heures, salle des Commissions, M. Jean-Pierre Jourdren : « Essai sur la vision libérale de l'administration française au XIXe siècle ».

— Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), mercredi 6 juillet, à 9 h 30, salle des Commissions au centre Panthéon, M. Abdeldjalil Belala : « Les Etats africains et la notion de zone économique exclusive ; l'exploitation des ressources halieutiques ».

— Université Paris-X (Nanterre), mercredi 6 juillet, à 9 h 30, salle C 26, M. Mostafa Abd el Aal : « Les intellectuels égyptiens et Israël ; de la veille de la guerre de 1967 à l'application des accords de Camp David ».

— Université Paris-II, mercredi 6 juillet, à 17 heures, salle des Commissions, M. Vassili Notis : « L'industrialisation de la Grèce et la Communauté économique européenne ».

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.



Le Monde

économie

SOCIAL

Les suites du relèvement des cotisations de l'assurance-chômage

● Le C.N.P.F. se retire du conseil d'administration de l'UNEDIC
● Le gouvernement veut amener les partenaires sociaux à conclure une nouvelle convention

A l'occasion du conseil des ministres du 29 juin, le gouvernement a fait connaître ses décisions concernant le financement de l'assurance-chômage et la hausse du SMIC. Il a ainsi décidé de *« porter, à partir du 1er juillet 1983, le taux des cotisations de l'assurance-chômage de 4,8 à 5,8 % »*. Conformément au règlement de l'UNEDIC, *« l'augmentation de 1 % ainsi décidée sera pour 0,6 % à la charge des employeurs et pour 0,4 % à la charge des salariés »*. Le SMIC sera relevé de 1,1 %, ce qui représente, compte tenu de l'augmentation des prix de 0,7 % en mai, une revalorisation de 0,4 %, qui compense pour les « smicards » le relèvement de la cotisation. Enfin, le plafond de la Sécurité sociale est relevé de 6,22 %.

La réaction du C.N.P.F. ne s'est pas fait attendre. Considérant ces décisions comme un *« contresens économique »*, l'organisation patronale a décidé de ne plus *« siéger au conseil d'administration de l'UNEDIC jusqu'à l'adoption d'un nouveau système d'assurance »*.

***Les ponts ne sont toutefois pas totalement rompus.* La nécessité de conclure une nouvelle convention fait son chemin, et il est clair que les pouvoirs publics veulent amener les partenaires sociaux à aller dans ce sens.**

Mercredi *29* juin dans l'après-midi, la nouvelle tombe : le C.N.P.F. annonce qu'il ne siégera plus au conseil d'administration de l'UNEDIC. Pour la première fois dans l'histoire du système d'assurance-chômage, créé en *1958*, l'organisation patronale décide de pratiquer la politique de la chaise vide (1).

Certes, le C.N.P.F. continue de siéger dans les conseils d'administration des ASSEDIC. En clair, les prestations continueront d'être versées aux allocataires, les guichets resteront ouverts et les organisations syndicales se déclarent toutes soucieuses d'assurer la gestion quotidienne du système.

Ce sont les décisions concernant le financement de l'assurance-chômage et la hausse du SMIC prises en conseil des ministres, le matin *29* juin, qui ont provoqué les foudres patronales.

« En accroissant de plus de 8 milliards de francs les charges sociales des entreprises, le gouvernement vient de prendre des mesures graves, très graves pour l'économie. »

La seule augmentation de la cotisation UNEDIC, décidée *« de façon autoritaire »* par le gouvernement, représenterait une charge supplémentaire de 6 milliards de francs par an, selon le patronat. *« Cette augmentation ne règle rien. Nous payons en vain. Depuis deux ans, tous les six mois il faut trouver de nouvelles recettes pour l'assurance-chômage. La seule solution, c'est une réforme en profondeur. C'est ce que nous proposons. C'est par là qu'il faut commencer. »*

En prenant la décision de ne plus *« siéger au conseil d'administration de l'UNEDIC jusqu'à l'adoption d'un nouveau système d'assurance »*, le C.N.P.F. entend marquer par *« un geste politique son exaspération »* face à *« un contresens économique. A force de nous entendre crier au loup, personne n'y croyait plus »*.

Le patronat ne s'arrête pas là. Après avoir estimé à 2 milliards de francs de charges supplémentaires le relèvement du plafond de la Sécurité sociale, il demande que la hausse du SMIC soit compensée *« par une exonération correspondante des cotisations de sécurité sociale »* (2).

Le C.N.P.F. a donc nettement élevé le ton. Nul doute qu'en annonçant sa décision de ne plus siéger au conseil d'administration de l'UNEDIC il ait voulu faire la preuve de sa détermination à un moment où sa base donne des signes d'exaspération. Pour autant, il ne refuse pas d'ouvrir une négociation visant à réformer profondément le système, en faisant la part de ce qui revient à l'assurance-chômage et de ce qui revient à la solidarité nationale.

M. Bergeron : le bon sens l'emportera

M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a immédiatement réagi à la décision du C.N.P.F. Mais c'est évidemment en tant que président de l'UNEDIC que M. Bergeron s'est exprimé. *« Déplorant la décision du patronat, a-t-il déclaré, je me refuse néanmoins à dramatiser. Je vais tout de suite demander audience à M. Gattaz* [président du C.N.P.F.]. »

Mais le secrétaire de F.O. n'en est pas moins véhément. *« Quoi qu'il arrive*, poursuit-il, *en tant que président de l'assurance-chômage, je me battrai, bec et ongles, pour préserver l'institution à un moment où deux millions de demandeurs d'emploi, chômeurs et préretraités ne vivent que grâce aux prestations des ASSEDIC »*. *« Que personne ne s'affole, l'abstention patronale n'aura pas de conséquences à court terme. Pour la suite, j'espère que le bon sens l'emportera »*, a conclu M. Bergeron.

Que va-t-il maintenant se passer ?

Selon la réglementation, la convention actuelle régissant le système d'assurance-chômage prend fin le 19 novembre prochain. Mais les partenaires sociaux siégeant au conseil de l'UNEDIC peuvent décider de la prolonger de trois mois, voire plus. Au point où en sont les choses, cette hypothèse pourrait bien devenir réalité.

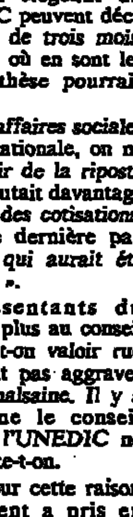
Au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, on ne paraît pas s'émouvoir de la riposte du C.N.P.F. On redoutait davantage la menace de grève des cotisations, brandie la semaine dernière par M. Yvon Chotard, qui aurait été *« un acte d'incivisme »*.

Que les représentants du C.N.P.F. ne siègent plus au conseil d'administration, fait-on valoir rue de Grenelle, ne peut pas aggraver une situation déjà malsaine. Il y a déjà longtemps que le conseil d'administration de l'UNEDIC ne fonctionne plus, ajoute-t-on.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement a pris en conseil des ministres la seule décision qui lui est juridiquement reconnue par l'article L.351-18 du code du travail, à savoir l'augmentation des cotisations par décret.

Pour prendre d'autres mesures, comme par exemple une contribution de l'Etat à l'apurement du déficit de l'UNEDIC, il aurait fallu que la demande en soit expressément formulée par son conseil d'administration. Or non seulement cet appel à l'aide publique n'a pas été fait, mais le bureau de l'UNEDIC, venu rendre compte de la situation à MM. Bérégovoy et Ralite le lundi 27 juin, n'était pas mandaté pour faire une proposition ou présenter un plan. L'audience n'avait pour seul objet que de faire connaître l'impossibilité, pour les partenaires sociaux, de parvenir à un accord.

Dans ces conditions, le conseil des ministres ne pouvait tergiverser et devait prendre une *« position minimaliste »* en utilisant un décret dont l'application prendra fin le 19 novembre.



(Dessin de PLANTU.)

Sur ce point, également, les choses sont maintenant clarifiées. A M. André Bergeron qui, en son nom propre, demandait un report de trois à quatre mois de cette date butoir — en prétextant de la confusion qu'entraînerait une telle négociation sur le déroulement des élections à la Sécurité sociale prévues le 19 octobre prochain — le gouvernement réplique par une incitation à conclure à l'échéance annoncée. Le président de la République a voulu souligner cet impératif quand il a déclaré, devant le conseil des ministres, qu'il souhaitait voir des mesures prises *« vite, très vite »*.

Les partenaires sociaux devraient être d'autant plus incités d'aller dans ce sens, que l'augmentation de un point des cotisations ne couvrirait que partiellement — à hauteur de 4 milliards selon M. Bergeron — le déficit prévu pour 1983,qui devrait s'élever à 5,2 milliards de francs.

Restent donc en suspens les 6,3 milliards de déficit de 1982, qui nécessiteront sans aucun doute un effort de l'État sous forme de contribution exceptionnelle, mais que le gouvernement, manifestement, veut lier au règlement définitif de l'ensemble du dossier, surtout dans son aspect financier. Ainsi, ne s'étant pas engagé dans l'engrenage par cette décision du 29 juin, il se garde de laisser préjuger ce que sera sa position finale et la hauteur de sa participation quand les partenaires sociaux lui feront connaître la nouvelle convention.

Là se situe l'enjeu de cette partie de bras de fer. Pour l'heure, et on le répète au ministère des affaires sociales, le gouvernement, en restant dans le cadre strict de ses compétences, n'a accompli qu'un geste de pure gestion. En lieu et place du conseil d'administration de l'UNEDIC défaillant, il a voulu assurer l'équilibre financier pour 1983, c'est-à-dire garantir l'essentiel. Les pouvoirs publics ne s'en tiendront pas là. M. Bérégovoy a ainsi indiqué à Antenne 2 que le gouvernement était *« prêt à apporter son concours »* à la définition d'un nouveau système qui devrait notamment permettre *« d'alléger les charges des entreprises de main-d'œuvre »* par le déplafonnement des cotisations employeurs et la réforme du système de l'assiette, tout en rappelant au C.N.P.F. que *« ce sont les licenciements qui créent les besoins de financement de l'assurance-chômage... »*

ALAIN LEBAUBE.

(1) Le prochain conseil d'administration de l'UNEDIC, qui doit se tenir le 6 juillet, ne pourra donc avoir lieu normalement. En dépit de cette « carence », le bureau de l'UNEDIC sera en mesure d'assurer la gestion courante du régime. En revanche, l'absence du C.N.P.F., si elle devait se prolonger, bloquerait les décisions statutaires que l'UNEDIC doit prendre au mois d'octobre, en particulier les revalorisations des prestations de chômage.

(2) En juin 1981, le gouvernement, qui avait décidé une hausse de 10 % du SMIC, avait accordé aux entreprises un allègement de 50 % du coût provoqué par cette mesure.

Ce qui augmente au 1er juillet...

● ***Les cotisations UNEDIC***, dont le taux passe de 4,8 % à 5,8 %. La répartition de la charge reste inchangée, 0,6 % de la cotisation étant payée par les employeurs et 0,4 % par les salariés.

● ***Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)*** augmente de 1,1 % et est ainsi porté de 21,54 F de l'heure à 21,89 F. La rémunération mensuelle brute sera de 3 794,19 F pour cent soixante-neuf heures.

● ***Le traitement des fonctionnaires*** (personnels civils et militaires de l'Etat) est majoré de 2 %. La rémunération mensuelle brute minimum s'établit à 4 340 F. A noter que la partie des traitements des personnels hors échelle ayant dépassé 250 000 F en 1982 n'est pas revalorisée.

● ***Le plafond de la Sécurité sociale*** (*J.O.* du 29 juin), qui progresse de 6,22 %, passant de 7 410 F au 1er janvier à 7 870 F. Pour les rémunérations ou gains versés par trimestre, le plafond s'élève à 23 610 F ; pour ceux par quinzaine à 3 935 F, et pour ceux versés par quatorzaine à 3 632 F.

● ***La vignette « Sécurité sociale » sur les tabacs de 5 %*** se traduira par un relèvement moyen de 6,2 % du prix des cigarettes. Le paquet de « Gauloises » passe de 4 F à 4,30 F (+ 7,5 %), et celui, par exemple, des « Malboro », de 7,35 F à 7,80 F (+ 6,1 %).

● ***Les loyers des logements*** encore soumis à la loi de 1948 seront augmentés de 8 %, à l'exception des logements de la catégorie IV qui ne pourront, comme habituellement, subir aucune augmentation. Paru au *Journal officiel* du 29 juin, ce décret, en raison du plan de rigueur du gouvernement, ne différencie pas les hausses suivant les catégories (II B, II C, III A et III B, ainsi que les appartements de la catégorie II A encore occupés par des personnes âgées disposant de ressources limitées).

● ***L'essence au 12 juillet*** augmentera de 5 centimes par litre pour l'essence ordinaire et de 3 centimes pour le super.

● ***Les prix des automobiles françaises*** (Renault, Peugeot, Citroën et Talbot) va augmenter en moyenne de 5,5 %. Les constructeurs étrangers vont aussi relever leurs prix, mais les hausses seront de moindre ampleur. Volkswagen et Audi, par exemple, annoncent une augmentation moyenne de 4,75 %.

... et ce qui diminue

● ***Le fuel domestique et le gas oil***, qui baisseront respectivement, au 12 juillet, de 3,4 et 3 centimes par litre.

● ***Les médicaments*** remboursés par la Sécurité sociale dont les prix reculent de 1,5 % par une diminution d'un point du taux de marque des pharmaciens d'officine, ramené de 33,44 % à 32,44 %.

ÉTRANGER

ACCENTUATION DE LA REPRISE AUX ÉTATS-UNIS

L'indice américain des indicateurs économiques, censé annoncer l'évolution à court terme de l'activité, a progressé de 1,2 % en mai. Cet indice, élaboré chaque mois par le département du commerce à partir de onze données, a ainsi enregistré sa onzième hausse successive. En avril, l'indice avait augmenté de 1,4 %, et en mars de 2 %. En mai, sept composantes de cet indice ont progressé, la plus forte hausse provenant de la formation de nouvelles entreprises. Parmi les autres évolutions positives figurent une baisse des demandes d'allocations chômage, une augmentation des commandes de biens durables et un accroissement des permis de construire. En outre, pour la deuxième fois en trois mois, le gouvernement américain a révisé en hausse ses prévisions de croissance pour 1983, les portant à 5,5 % contre 4,7 % et 3,1 % précédemment. *« L'économie américaine est en train de devenir brillante »*, a déclaré M. Reagan. — *(A.F.P.)*.

Les réactions patronales...

● LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES P.M.E. (C.G.P.M.E.) considère que le relèvement du SMIC et des cotisations à l'assurance-chômage *« porte un coup grave à l'emploi et à la lutte contre l'inflation »*. Ces mesures *« vont mettre à genoux un nombre considérable d'entreprises petites et moyennes et accélérer la dégradation de l'emploi »*. Pour l'organisation patronale, la hausse *« politique »* du SMIC montre *« que la volonté gouvernementale de lutter contre le cancer inflationniste n'est que poudre aux yeux »*.

● M. GÉRARD DEUIL, président national du S.N.P.M.I., ironise : *« Monsieur le président de la République s'étonne que les patrons ne baignent pas dans la béatitude. Comment cela pourrait-il se faire lorsque le bain qu'on leur propose est fait d'huile bouillante puisée à la source des décisions des conseils des ministres qui, les uns après les autres, alourdissent les charges des entreprises, détruisent la compétitivité et paralysent chaque jour davantage l'économie. Nouvelles charges, nouvelles contraintes, quand donc comprendra-t-on que les entreprises sont à bout de souffle ? La confiance ne se décrète pas : la défiance, par contre, s'est construite jour après jour. »*

... et syndicales

POUR F.O., *« le problème du financement de l'assurance-chômage n'est pas résolu »* par le relèvement de la cotisation. *« J'aurais souhaité*, dit M. Bergeron, *que le gouvernement décide un accroissement de la participation de l'Etat dans l'indemnisation du chômage. Il faudra, dès le lendemain des élections à la Sécurité sociale, qu'on s'attaque vraiment à l'élaboration d'un nouveau système mieux adapté aux circonstances actuelles »*, a-t-il conclu.

Parlant du SMIC, F.O. estime que *« cette augmentation, minime, du pouvoir d'achat du salaire minimum interprofessionnel de croissance risque d'être rapidement neutralisée par l'évolution des prix, car rien ne permet d'affirmer que l'inflation sera contenue dans les limites prévues par le gouvernement »*. F.O. considère, d'autre part, comme indispensable la signature d'accords significatifs au niveau des branches professionnelles sur les minima conventionnels et les salaires réels, permettant de préserver une hiérarchie satisfaisante des salaires ouvriers et de garantir le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des salaires.

● LA C.G.C., dans un communiqué, demande au gouvernement et au patronat de mettre *« les couteaux aux vestiaires »*. *« Parallèlement, et dans le même temps, gouvernement et patronat s'affrontent de plus en plus durement, avec pour résultat la dégradation progressive de la couverture sociale des salariés privés d'emploi »*, commente ce syndicat. *« Aujourd'hui, l'Etat ne veut pas participer à l'effort de financement supplémentaire qu'il fait supporter en totalité aux salariés et aux entreprises. Le C.N.P.F. répond en se retirant provisoirement du conseil d'administration de l'UNEDIC. Ces deux attitudes sont irresponsables*, ajoute-t-il. *Les princes qui nous gouvernent ont choisi la solution de facilité : ils décident et nous payons. Les salariés auront ainsi un peu moins de pouvoir d'achat, les entreprises un peu plus de difficultés et le nombre de chômeurs augmentera »*, dit-il en conclusion.

● LE BUREAU CONFÉDÉRAL DE LA C.G.T., dans un communiqué, affirme : *« Le recours au relèvement de la cotisation des salariés à l'UNEDIC n'assurera pas durablement l'équilibre financier du régime, et il aura un effet négatif sur le pouvoir d'achat des travailleurs, et donc sur l'emploi. »* *« Il faut, au-delà, l'élargissement de la solidarité nationale prélevée sur les hauts revenus et la fortune, pénaliser les entreprises qui réduisent abusivement leurs effectifs. »* Quant à l'augmentation du SMIC, *« si elle exprime une intention, elle ne suffit pas à assurer une amélioration de son pouvoir d'achat cette année »*. La C.G.T. demande une progression du pouvoir d'achat de 5 % pour 1983 (dont 3 % au 1er juillet), et souligne que le salaire minimum *« doit demeurer l'un des instruments essentiels d'une politique conséquente et soutenue de revalorisation des bas salaires »*.

● POUR LA C.F.D.T., en décidant une augmentation de 1 %, le gouvernement *« a pris une décision insuffisante parce que l'augmentation de la cotisation, fixée à un point, ne suffit pas pour combler le déficit prévisible de l'UNEDIC, et injuste, car ce sont seulement les travailleurs et les entreprises du secteur privé qui sont appelés à renforcer les participations financières à l'assurance-chômage. L'ampleur du chômage exige un effort de solidarité nationale »*.

La C.F.D.T. déplore que le gouvernement décide *« au coup par coup »* de l'évolution du SMIC, demande une progression de 4 % du pouvoir d'achat du SMIC, en 1983 (dont 2 % au 1er juillet), et elle revient sur sa revendication de salaire *« binôme »* afin de remédier à l'écrasement de la hiérarchie ouvrière.

● LA C.F.T.C. considère que *« le relèvement du SMIC est trop faible »*, et *« regrette l'abandon par le gouvernement d'une élévation programmée du pouvoir d'achat — 1 % par trimestre en 1983-1984 — qui avait été mise en place en 1981-1982 »*. *« La situation économique, rendue plus difficile à la suite d'une erreur manifeste de pilotage, conduit aux incertitudes habituelles quant aux évolutions du SMIC, qui n'a plus de chances d'atteindre un niveau satisfaisant en 1984 »*, ajoute la confédération

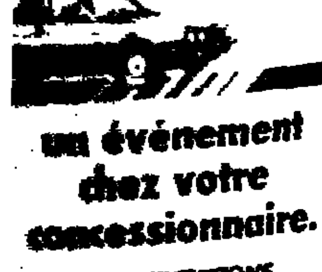


M. Lucien BOCCARA.

Anniversaires

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT





SOCIAL

La fin du XIIIe congrès de la C.I.S.L. à Oslo

L'unité dans la diversité

Oslo. — Si l'on excepte une vive passe d'armes libano-israélienne sur le Liban (1) et l'exclusion de la C.G.T. uruguayenne dont l'affiliation avait déjà été suspendue, le XIIIe congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.), qui n'a réuni en définitive que 543 participants (102 organisations sur 136 étaient présentes), se sera déroulé sans incident. A la veille de la clôture des travaux, les délégués ont adopté, le 29 juin, à l'unanimité les trois déclarations sur le désarmement, les droits syndicaux et l'emploi.

De notre envoyé spécial

Il n'y a donc pas eu, contrairement à ce que certaines délégations redoutaient, d'affrontement majeur sur le point chaud du congrès d'Oslo, à savoir le désarmement. Le texte proposé n'a subi qu'une très minime modification : il précise que la progression de la technologie militaire *« y compris de la technologie spatiale »* conduit à l'escalade dans la course aux armements. Et il demande, comme dans le projet initial, *« en même temps »* le retrait des SS-20 soviétiques et l'abandon du déploiement des Pershing-II et des missiles Cruise américains. Un tel unanimisme n'est-il pas pour une large part de façade, alors que le camp européen est apparu plutôt divisé et que les interprétations du texte de la C.I.S.L. sont parfois loin d'être identiques ? La volonté d'éviter une confrontation ouverte l'a, semble-t-il, emporté sur toute autre considération.

M. Jean Rouzier, qui a conduit, en l'absence de M. Bergeron, la délégation de Force ouvrière, a ainsi apporté un soutien total à la position ferme défendue par le président de l'A.F.L.-C.I.O., M. Kirkland. Tout en admettant qu'il y a parmi les manifestants pacifistes *« des gens de bonne foi »*, il a dénoncé derrière ces manifestations l'*« orchestration du communisme international au service des intérêts et des objectifs de l'Union soviétique »*.

Les propos du secrétaire confédéral de F.O. ont suscité une vive réplique du président de la F.G.T.B. belge, M. Van Den Broucke, qui a affirmé qu'en manifestant pour la paix « son organisation n'a pas été manipulée par les communistes ». Même s'ils ont finalement renoncé à présenter des amendements, les pays scandinaves se sont retrouvés derrière la déclaration de M. Tor Halvorsen, président de L.O. (Norvège) affirmant que *« aucune arme nouvelle ne peut être développé tant que les négociations sont en cours »*. Au nom du T.U.C. britannique, M. Jenkins a répété que *« la Grande-Bretagne devrait se débarrasser de toutes ses armes nucléaires et devrait refuser l'installation de nouveaux missiles »*. Dans ce débat, le D.G.B. allemand est resté en retrait sans intervenir. Mais le 24 juin son président, M. Breit, s'était prononcé en faveur de la poursuite de la détente.

La déclaration sur les droits syndicaux (*le Monde* du 29 juin) a été en revanche sensiblement remaniée. Proclamant d'emblée que *« le droit à la liberté syndicale est inaliénable »*, elle a été rendue plus concise et par là même plus ferme. C'est ainsi qu'elle affirme que la C.I.S.L. va s'efforcer de faire accepter au niveau international une série d'instruments en vue de pouvoir exercer une pression déterminante sur les gouvernements qui violent les droits syndicaux... Les mesures préconisées pouvant aller jusqu'à la rupture des relations économiques.

Comme l'a souligné M. Wim Kok, président de la F.N.V. hollandaise, la déclaration sur le plein emploi et la pauvreté est marquée par le *« réalisme »* et le souci de prendre mieux en compte l'interdépendance des économies. *« La fragile reprise qui se manifeste dans certains pays,* souligne-t-elle, *ne peut être soutenue sans des mesures internationales actives et coordonnées. En outre une reprise ne réduira pas le chômage ou la pauvreté tant que des mesures spéciales ne seront pas prises pour créer des emplois »*.

La C.I.S.L. préconise un accord international *« sur une action coordonnée »* de relance, l'augmentation de l'investissement et de l'aide au développement (qui devrait être portée d'ici à 1985 à 0,7 % du produit national brut) ainsi qu'une *« réduction des heures de travail sans que cela entraîne une baisse des niveaux de salaires existants »*. De telles recommandations confortent les positions de F.O. globalement satisfaite de ce congrès. Il est en revanche peu vraisemblable que la centrale de M. Bergeron mette en pratique d'autres propositions de la C.I.S.L., comme celle de conclure *« des accords de principe entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats sur les priorités de la politique économique »* ou encore celle consistant à participer à des discussions gouvernements-employeurs-syndicats sur *« toutes les questions économiques, y compris des perspectives de croissance, d'emploi et de contrôle de l'inflation »*. La C.I.S.L. a démontré à Oslo son unité, unité dans la plus grande diversité.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) La commission des résolutions de la C.I.S.L. a adopté un texte sur le Liban qui soutient « *sans restriction* » la décision du gouvernement libanais de « *demander le retrait absolu de toutes les troupes étrangères du territoire libanais* ». Elle a également adopté une résolution très ferme sur la Pologne.

QUARANTE STATIONS DE MÉTRO SONT TOUCHÉES PAR LA GRÈVE DU NETTOIEMENT.

Une réunion était prévue, jeudi 30 juin, entre l'inspection du travail, la direction de la société Métronet et les syndicats de l'entreprise, pour tenter de mettre un terme à la grève déclenchée par cent cinquante employés de la société et qui affecte, depuis une semaine, trente-neuf stations de métro de l'ouest de Paris et la station Etoile du R.E.R.

Ces stations ne sont plus nettoyées, ni les couloirs qui y donnent accès.

A la R.A.T.P., on indique que la Régie n'a pas pour le moment l'intention de se mêler de cette affaire, qui relève d'un conflit du travail interne à une société privée, et qu'elle n'envisagera de prendre des mesures d'urgence que lorsque la situation deviendra réellement préoccupante pour les voyageurs.

SIDÉRURGIE

La C.E.E. demande une nouvelle baisse de la production d'acier en Europe

(Suite de la première page.)

Il ajoute que les aides publiques devront complètement disparaître après 1985 et que d'ici là, par conséquent, la restructuration de la sidérurgie communautaire devra être conçue de façon à assurer la rentabilité des entreprises. Il incombe à la Commission d'évaluer si les efforts programmés par les Etats membres sont suffisants par rapport à ces objectifs. C'est ce qu'elle vient de faire, après une année de dialogue continu, de tractations avec les entreprises sidérurgiques et les gouvernements membres.

En novembre 1982 à Elsneur (Danemark), les ministres de l'industrie des Dix avaient évalué à un minimum de 30 millions de tonnes la réduction nécessaire de la production. Mais chacun estimant comme il se doit que c'est au voisin de faire davantage de sacrifices, les programmes de restructuration transmis ensuite à Bruxelles n'aboutissaient dans leur version finale, c'est-à-dire après déjà de nombreux rappels à l'ordre et bien des grincements de dents, qu'à une réduction de capacité totale de 19 de tonnes. La Commission impose donc un effort global supplémentaire d'à peu près 8 millions de tonnes.

Compte tenu des rationalisations, des regroupements qui sont en cours et de la dynamique industrielle qu'ils engendrent, compte tenu également de l'épuisement des réserves financières des industriels et des États, MM. Davignon, Ortoli et Andriessen, les trois commissaires qui ont la rude charge de piloter cette affaire, estiment qu'en réalité la diminution de capacité de production effective atteinte en 1985 dépassera le seuil minimum de 26,7 millions de tonnes fixé aujourd'hui pour se situer plutôt aux alentours de 30 millions de tonnes. L'écart entre les engagements souscrits par les gouvernements et les décisions arrêtées par Bruxelles varient sensiblement d'un État membre à l'autre. Voilà *grosso modo* comment se présente la situation.

En France, nous l'avons vu, l'offre gouvernementale atteignait 4,7 millions de tonnes ; la Commission réclame 5,3 millions de tonnes, la différence est de 500 000 tonnes. Au Royaume-Uni, la Commission fixe la réduction nécessaire à 4,5 millions de tonnes, soit également 500 000 tonnes de plus que ce qui était programmé. Au Luxembourg, 1 million de tonnes, soit 500 000 tonnes de plus. Aux Pays-Bas, 1 million de tonnes, soit aussi 500 000 tonnes de plus.

En R.F.A., la Commission estime nécessaire une réduction de capacité de 6 millions de tonnes au lieu des 5 millions de tonnes offerts. La différence est donc de 1 million de tonnes. Ces calculs ne prennent pas en compte, semble-t-il, le cas de Klöckner, groupe du nord de l'Allemagne, qui connaît de graves difficultés. On peut donc en conclure que particulièrement en R.F.A. la réduction effective, en 1985, sera supérieure à ce qui est aujourd'hui projeté, y compris par la Commission. La Belgique offrait 1,7 million de tonnes, la commission réclame 3,1 millions de tonnes, soit 1,4 million de tonnes de plus. C'est, on s'en rend compte, un écart important pour une sidérurgie de taille moyenne.

En Italie, la différence est encore plus considérable puisque la Commission impose une réduction de capacité de 5,8 millions de tonnes, alors que le gouvernement, non sans mal, offrait 2,4 millions de tonnes. L'effort supplémentaire exigé est donc de 3,4 millions de tonnes ! Il est déjà jugé *« inacceptable et insupportable »* par le ministre italien des participations d'État, M. de Michelis.

Des sacrifices partagés

Par rapport aux équipements fonctionnant en 1980, la réduction de capacité devant être atteinte d'ici à 1985 se situe autour de 19 % en France, en Belgique, au Luxembourg et au Royaume-Uni, de 16 % en Italie, de 13 % aux Pays-Bas, de 11 % en R.F.A. Comment la Commission a-t-elle procédé à la répartition du sacrifice ? L'idée de base, conformément à l'esprit du « code des aides » consiste à réclamer le moins de réduction de capacité aux pays membres qui accordent le moins d'aides. C'est qu'en fait leur sidérurgie tourne dans de meilleures conditions de rentabilité et a, en bonne logique, moins besoin d'être restructurée.

La Commission, considérant que la solidarité communautaire doit jouer, et que par conséquent tous les pays membres doivent participer de façon relativement homogène aux sacrifices nécessaires, a pondéré cette méthode d'évaluation en fonction d'autres critères. 1° L'importance des sidérurgies nationales respectives : il y a une certaine dose de linéarité dans sa décision : la réduction des installations qui est exigée est fonction en partie de la capacité existante. 2° La gravité des problèmes sociaux et régionaux qu'implique l'effort de restructuration. 3° La nécessité de laisser en place des outils industriels cohérents. La Commission s'est efforcée de rendre au bout du compte un verdict politiquement et économiquement équilibré.

La décision de la Commission ne précise pas quelles installations devront être démantelées et à quel rythme. Mais ce n'est évidemment pas une donnée qu'elle ignore, les pourparlers avec les industriels et les autorités nationales ont porté sur des volumes de production, mais bien sûr en tenant compte des différents schémas industriels possibles. Les gouvernements membres ont jusqu'à la fin de l'année pour trancher. En d'autres termes, pour préciser quels équipements ils ont l'intention de fermer pour parvenir au seuil de réduction demandé par Bruxelles. Chez certains d'entre eux, en particulier en Italie et surtout en Belgique, où la crise de la sidérurgie est hyperpolitisée, l'exercice impliquera des arbitrages très difficiles.

Les réductions de capacité décidées affectent les laminoirs (1), mais il est bien clair que pour fabriquer moins de produits laminés il faut moins d'acier, et que par conséquent, au regard de la rentabilité des entreprises — rentabilité qu'il leur faudra démontrer à Bruxelles, — les gouvernements membres vont devoir aussi revoir ce qu'on appelle la *« phase liquide »*, autrement dit se posera dans plusieurs pays membres le problème non seulement de la fermeture de laminoirs mais également celui de la fermeture éventuelle d'aciéries, c'est le cas notamment en France, où une ou deux aciéries sont menacées.

PHILIPPE LEMAITRE

(1) La réduction de capacité, nous l'avons dit, est établie en produits laminés à chaud.

AFFAIRES

La Générale des eaux souhaite que Saint-Gobain limite sa participation autour de 10 %

Si un calme relatif et peut-être précaire est revenu, mercredi, sur le marché des actions de la Compagnie générale des eaux, un petit coup de théâtre a eu lieu jeudi en fin de matinée : M. Jean Maxime Leveque a « démissionné » de ses fonctions d'administrateur de la société. Dans un communiqué publié mercredi après-midi, la direction de la société estime qu'*« il existe ou il peut exister entre les deux groupes certaines synergies industrielles dans divers domaines où l'action de la compagnie se développe actuellement (exportation, activités aux Etats-Unis ou domaines spécifiques techniques nouveaux » (...) « Pour ce qui concerne l'actionnariat, son caractère bien spécifique, qui rassemble beaucoup de petits épargnants, donnerait à toute prise de participation dont le niveau dépasserait sensiblement celui de ses principaux actionnaires traditionnels un sens particulier. »*

A travers ce communiqué, la Générale des eaux paraît vouloir tracer à Saint-Gobain un certain nombre de limites à ne pas dépasser. *« D'accord pour coopérer*, dit-elle en substance, *d'accord pour que vous preniez une participation, mais il ne serait pas souhaitable qu'elle dépasse 10 %. »*

Or Saint-Gobain a l'intention d'acquérir plus. Autour de 20 %, semble-t-il. D'ores et déjà, le groupe nationalisé a 8 %, et des options à plus ou moins brève échéance ont été prises sur des paquets détenus par des institutionnels. Sans parler des 6,2 % détenus par la Compagnie générale d'électricité, qui a besoin d'argent frais.

Ira-t-on à l'affrontement ? Ni M. Dejouany, ni Saint-Gobain n'y auraient intérêt. En fait, des deux côtés, une évidente volonté de coopérer se manifeste, et la direction de la Générale des eaux semble décidée à éviter que l'entreprise soit le champ d'un affrontement boursier sur fond politique. Peut-être faut-il voir dans la « démission » de M. Jean-Maxime Leveque, qui passait à tort ou a raison pour un des animateurs d'une contre-offensive politisée de la part de certains groupes privés, le sugne qu'il n'y aura pas de bataille. Ou à tout le moins que la majorité des administrateurs de la Générale des eaux se refusent à soutenir une telle action.

J.-M. Q.

LE SECTEUR AUTOMOBILE FRANÇAIS SE PORTE BIEN

Décidément l'automobile n'est pas atteinte par la morosité ambiante. Alors que les achats de biens durables ont été sensiblement réduits, la production française d'automobiles a augmenté de 20,4 % en mai par rapport à mai 1982. Les exportations ont, quant à elles, progressé de 27,7 %.

Sans doute le mois de mai avait-il été perturbé l'an passé par des grèves, mais sur cinq mois la production a crû de 12,2 % par rapport à la même période de 1982, les exportations de 6,6 % et le marché s'est établi au même niveau que l'année dernière.

Ce *« bon climat »* ne devrait d'ailleurs pas trop se détériorer : les intentions d'achat de voitures neuves des ménages interrogés par l'INSEE sont plus favorables en mai que dans les enquêtes précédentes.

Enfin, dans cette bonne conjoncture, la position des constructeurs français s'améliore. Les immatriculations de véhicules nationaux ont progressé de 14 % en mai quand celles des voitures étrangères n'augmentaient que de 9,4 %. Pour la première fois cette année, les immatriculations d'automobiles étrangères pourraient, même en juin, représenter moins de 30 % du marché (contre 34 % en janvier). C'est en tout cas la situation après les trois premières semaines du mois.

● **Volkswagen rappelle 510 000 Rabbit et Scirocco aux Etats-Unis.** — Il s'agit de contrôler le système de freinage des véhicules pour mettre en évidence une éventuelle corrosion des circuits de freinage. L'enquête de l'organisme de sécurité routière a été déclenchée à la suite de cinquante et une plaintes concernant trois accidents. — *(A.F.P.)*

MOTOSTANDARD DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE

Une journée décisive

Le sort de l'entreprise Motostandard de Mâcon se joue le vendredi 1er juillet devant le tribunal de commerce. Celui-ci aura à choisir entre deux projets : l'un soutenu, semble-t-il, par l'ancien directeur de l'entreprise de petit matériel agricole, en liquidation de biens depuis le 13 novembre 1982 (*le Monde* du 31 mai) ; de l'autre présenté par le groupe des salariés licenciés et de leurs experts. Indépendamment de la viabilité supposée de l'un ou l'autre projet, le choix du tribunal de commerce pourra avoir une autre lecture, plus politique. La seconde solution est, en effet, celle dans laquelle la C.G.T. est engagée, et les patrons du tribunal de commerce peuvent ne pas vouloir, à ce titre, la privilégier.

Motostandard continue de donner un bon exemple du traitement possible, sous un gouvernement de gauche, d'un dossier industriel. Lors de son « pèlerinage » sur la roche de Solutré, M. Mitterrand avait rencontré une délégation des travailleurs de Motostandard (*le Monde* du 24 mai 1983) et avait indiqué qu'il confiait l'affaire à M. Pierre Dreyfus, ancien ministre de l'industrie et ancien P.-D.G. de la régie Renault. Depuis, les « Motostandard » n'ont plus eu de nouvelles de l'Élysée...

A l'inverse de l'administration, peu encline aux solutions qui sortent du classicisme, il est des citoyens prêts à s'engager dans l'aventure. A la lecture du *Monde*, M. Jacques de France, ancien directeur du service « exportation » de la société lyonnaise Julien et Mège, *« ayant largement de quoi vivre, à cinquante-six ans, du fait de* [son] *licenciement »*, a proposé ses services pour appliquer le plan des « Motostandard ». Un autre lecteur, d'Abidjan, propose, lui, d'investir de 2 à 3 millions de francs dans l'affaire. Qui a dit que l'industrie n'était pas aimée ? — J. G.

A.T.T. se lance dans la télématique domestique

De notre envoyé spécial

New-York. — Profitant de la conférence « Videotex 83 », qui s'est achevée mercredi 29 juin à New-York, A.T.T. et View Data Corporation for America (filiale du très important groupe de presse Knight Ridder), ont présenté le terminal vidéo Spectre (fabriqué par Western Electric, filiale d'A.T.T.) et le service d'information à domicile Viewtron. Ce système fait appel à la nouvelle norme nord-américaine N.A.P.L.P.S. (Nord American Presentation Level Protocol Syntax), qui devrait être officialisée d'ici à deux mois. Il permet de relier un récepteur de télévision couleurs à des banques de données Videotex par l'intermédiaire du réseau téléphonique.

Les futurs abonnés à ce premier service commercial, qui ouvrira en septembre prochain à Miami (Floride), devront acheter ce terminal au prix de 600 dollars (1). A ce tarif s'ajouteront un abonnement mensuel de 10 dollars et le coût des communications téléphoniques (1 dollar de l'heure environ). D'après les responsables de cette opération, cinq mille personnes devraient s'abonner à Viewtron.

D'ici à 1985, ils espèrent étendre le service aux principales villes américaines, avec le soutien des groupes de presse régionaux, dont le *Boston Globe*. La production du terminal Spectre, qui sera probablement commercialisé sur l'ensemble du territoire américain — l'Europe ne serait pas concernée, — marque l'entrée d'A.T.T. sur le marché de la télématique domestique. — R. C.

(1) Le prix de vente sur le reste du territoire sera de 900 dollars.

La C.G.C.T. coopérera avec Thomson

La Compagnie générale de constructions téléphoniques, cette ex-filiale d'I.T.T., nationalisée voilà près d'un an, va coopérer avec le groupe Thomson. M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche, a donné son feu vert aux conclusions du rapport que M. Lestrade, président-directeur général de la C.G.C.T., venait de lui remettre (*le Monde* du 29 juin).

Comme prévu, la société va fabriquer sous licence certains éléments des centraux téléphoniques M.T. 20 de Thomson (avec un taux de royalties de 3 %).

En fait les deux sociétés vont décider une certaine spécialisation des tâches. La C.G.C.T. se consacrera, pour l'essentiel, à la fabrication des calculateurs qui gèrent le trafic téléphonique des M.T. 20, pour laquelle la société a déjà une compétence. Thomson et la C.G.C.T. vont également coopérer dans la téléphonie privée et les terminaux.

Bien des problèmes restent cependant en suspens. Ne serait-ce que les aspects financiers. Ainsi les P.T.T. ont garanti à la C.G.C.T. pour 1983 un certain volume de commandes et d'aides à l'exportation. Mais cette aide est subordonnée à une rallonge budgétaire, à l'autorisation du ministère de l'économie et des finances. Dans l'état actuel des choses, les P.T.T. estiment qu'il leur faut dégager 1 milliard de francs pour honorer leurs engagements 1983 vis-à-vis de la C.G.C.T. et commencer le programme de câblage de la France. Faute de l'accord de la Rue de Rivoli, les P.T.T. n'auront pas, disent-elles, les moyens de faire face à ces deux programmes sur leur budget 1983. De belles empoignades en perspective pour les prochains mois.

Selon les compagnies pétrolières

LA MODIFICATION DE LA FORMULE DES PRIX LEUR COUTERA 2 MILLIARDS DE FRANCS

Prenant la parole devant le Forum de l'énergie, mercredi 29 juin, M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, a défendu les modifications que le comité national des prix venait d'apporter à la formule de fixation des prix des produits pétroliers.

Pour le secrétaire d'Etat, en effet, celles-ci ne mettent pas en cause le principe même de la formule qui n'a jamais eu pour objet d'être « intangible », aucun secteur d'activité ne pouvant prétendre devenir un « sanctuaire ». Par ailleurs ces changements s'inscrivent dans la logique d'une politique orientée sur la *« vérité des prix et des coûts »*.

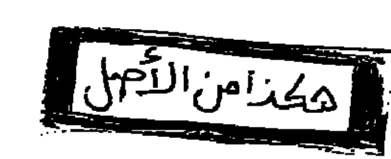
Les compagnies pétrolières, qui n'ont pas été consultées, estiment en revanche ces mesures affectées de *« considération de pure opportunité »* que le principe même de la formule avait pour objet d'éliminer. Cette modification du système des prix, conjuguée à la hausse du dollar, entraînera, selon M. François Bizard, président de l'Union des chambres syndicales de l'Institut du pétrole (UCSIP, une perte de l'ordre de 2 milliards de francs en année pleine.

THOMSON-BRANDT VA ÉMETTRE POUR 1,5 MILLIARD DE FRANCS DE TITRES PARTICIPATIFS

Suivant l'exemple de Saint-Gobain et de Rhône-Poulenc, le groupe Thomson va se lancer à son tour dans l'émission de titres participatifs.

Sous réserve de l'accord de la Commission des opérations de Bourse (COB), Thomson-Brandt, nationalisé en 1982, va procéder prochainement — et selon des modalités exactes qui seront bientôt annoncées — à l'émission d'une première tranche de 750 millions de francs de titres participatifs assortis d'un warrant de souscription dans la perspective d'une seconde tranche de même montant, de façon à aboutir à un montant total de 1,5 milliard de francs.

La rémunération de ces titres sera « assise » sur le taux du marché obligataire (actuellement aux alentours de 15 %) pendant les premières années avec une rémunération comportant une partie variable indexée sur le résultat de l'entreprise.



aisse
ope

PHILIPPE LEMAITRE

avec Thomson

THOMSON-BRANDT VA ÉMETTRE POUR 1,5 MILLIARD DE FRANCS DE TITRES PARTICIPATIFS

CIRCULATION

Plus de quatre millions d'automobilistes pour les départs en vacances

Plus de quatre millions de personnes – dont six cent mille étrangers – vont emprunter les routes françaises entre le 1er et le 3 juillet, à l'occasion des premiers grands départs en vacances. « Bison futé » et les spécialistes du ministère des transports appellent les automobilistes à la plus grande prudence et indiquent que le jour le plus chargé sera le samedi 2 juillet. Mais, d'une façon générale, *« il ne devrait pas y avoir de difficultés exceptionnelles de circulation »*.

Pour leur part, les responsables de la Fédération C.G.T. des transports ont indiqué, le 29 juin, lors d'une conférence de presse, que les patrons étaient *« les premiers responsables des accidents d'autocar, car ils ne respectent pas la réglementation relative au temps de travail des chauffeurs »*. La C.G.T. réclame des mesures pour réprimer plus sévèrement les infractions au droit du travail et éventuellement l'immobilisation des véhicules. Il n'existe, selon le syndicat, que 852 contrôleurs et 79 inspecteurs du travail pour 32 000 entreprises et 150 000 chauffeurs salariés.

La Fédération nationale des associations des usagers des transports (FNAUT) s'inquiète, elle aussi, *« de la complaisance du gouvernement à l'égard des transporteurs routiers. Rien de sérieux n'a été entrepris pour limiter l'utilisation des autocars aux déplacements à courte distance et pour donner à la S.N.C.F. les moyens de faire face aux trafics de pointe des vacances »*.

Enfin, soixante-dix-sept députés de toutes tendances viennent de mettre au point une proposition de loi visant à tenter de réduire le nombre des accidents de la route. M. Jean-Paul Fuchs (U.D.F., Haut-Rhin), président de l'intergroupe sur la sécurité routière a indiqué que cette proposition suggérait notamment une aggravation des sanctions en cas d'infraction et une diminution du taux d'alcool toléré dans le sang.

Deux inculpations un an après la catastrophe de Beaune

Deux personnes ont été inculpées après l'accident de l'autoroute A-6, près de Beaune (Côte-d'Or), le 31 juillet 1982, au cours duquel quarante-six enfants et sept adultes avaient trouvé la mort. Après lecture du rapport des experts, remis à la fin du mois de mai, le parquet de Dijon a annoncé l'inculpation, le 29 juin, de M. Jean Bouttaz, transporteur à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) et propriétaire des deux cars, pour homicides et blessures involontaires ; M. Antoine Alu, employé occasionnel de la société Bouttaz, qui conduisait le premier car, a été inculpé pour homicides et blessures involontaires et défaut de maîtrise.

A M. Bouttaz, il est reproché d'avoir mis en circulation un car au *freinage défectueux* (celui où ont péri brûlés vifs quarante-quatre enfants de Crépy-en-Valois et de Creil, dans l'Oise), qui avait parcouru 20 000 kilomètres depuis le dernier contrôle. Au chauffeur du premier car, il est reproché d'avoir *« freiné trop brusquement et trop tardivement »* après la collision des deux voitures qui ont entraîné la catastrophe. Les experts, en revanche, observent qu'il n'y a pas eu dépassement de la vitesse autorisée (90 kilomètres/heure) ni infraction en matière de condition de travail (les temps de repos ont été respectés).

Pour sa part, l'association des parents des victimes de la catastrophe de Beaune estime qu'il *« devrait y avoir d'autres personnes mises en cause, notamment des fonctionnaires du service des mines qui ont délivré l'autorisation de rouler aux cars »*, dont l'un datait de 1969.

Homicides par inconscience

(Suite de la première page.)

Lorsqu'une accalmie apparaît dans la litanie tragique (ainsi, le début de 1983 a fait apparaître une baisse de 5 % du nombre des tués), c'est pour enregistrer, *coup sur coup*, deux graves accidents d'autocars qui *démolissent le redressement fragile* des statistiques et ruinent les espoirs.

Les médecins, les experts, les industriels, la police, proposeront chacun « leurs solutions », certainement judicieuses. Mais il faut, à l'opinion collective, « assener » quelques évidences irréfragables :

– L'alcool est l'ennemi juré du conducteur.

– La fatigue, même si le conducteur croit pouvoir la vaincre, amoindrit les réflexes, invite à l'assoupissement. Il faut s'arrêter souvent, se relayer au volant, éviter les heures entre « chien et loup ».

– La conduite est une technique, et il faut que les automobilistes passent régulièrement des tests pour vérifier leurs connaissances et leurs capacités à tenir le volant.

– La circulation des autocars, des camions, des caravanes, doit être sévèrement réglementée.

– Personne ne conteste que la vitesse excessive constitue la cause essentielle des accidents graves. Abaisser les plafonds de vitesse, au moins à certaines périodes de l'année, relèverait par conséquent d'une décision judicieuse, efficace et sage.

Comme les citoyens-automobilistes, à l'expérience, se révèlent plus égoïstes que raisonnables, plus indisciplinés que responsales, il n'est d'autre recours que de se tourner vers l'Etat pour que, par une réglementation *plus sévère (à propos de la vitesse surtout)*, il supplée leurs défaillances.

Pour la route aussi, on attend un plan de rigueur.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Les travaux sur le boulevard périphérique et sur les autoroutes

Les travaux d'insonorisation et d'entretien du boulevard périphérique ne devraient engendrer aucune restriction de circulation pendant les périodes de pointe des départs en vacances. La mairie de Paris indique qu'il n'y aura *« aucune réduction de chaussée du 1er juillet à 6 heures au 4 juillet à 3 heures, du 29 juillet à 6 heures au 1er août à 21 heures, et à partir du 30 août à 4 heures*.

Les chantiers d'isolation phonique seront réalisés pendant les congés scolaires devant le lycée Maurice-d'Ocagne (XIVe) et devant le groupe scolaire Le Vau (XXe). Commencée en 1982, la construction d'une dalle de béton couvrant le périphérique sera poursuivie entre la porte d'Asnières et la porte Champerret.

Pour ce qui concerne les travaux d'entretien, 150 000 mètres carrés environ de revêtement seront refaits au nord et à l'est. On travaillera soit le jour par demi-chaussée (ce qui laisse constamment ouvertes deux files de circulation), soit la nuit en fermant la totalité de la chaussée sur l'un des sens de circulation.

Entre la porte des Lilas et la porte de Clignancourt seront installés des détecteurs magnétiques, noyés dans les chaussées et reliés à un ordinateur. Ce dispositif permet aux services de secours d'avoir une connaissance immédiate des incidents ou des accidents et donc d'intervenir plus rapidement.

Tous renseignements sur les travaux du périphérique peuvent être obtenus vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en téléphonant au 276-52-52.

D'autre part, le Centre régional d'information et de coordination routière d'Ile-de-France vient de publier un plaquette sur les 19 plus importants chantiers ouverts durant l'été sur les grands axes de la région. Parmi ces 19 chantiers, 5 risquent d'être particulièrement gênants pour les automobilistes :

– les 2 chantiers de l'autoroute A 3, du 5 au 22 juillet et du 2 au 12 août, avec coupure complète de la chaussée province-Paris en juillet ;

– les 2 chantiers du boulevard périphérique à Bercy, en juillet et en août ;

– le chantier de l'autoroute A 6, du 2 au 27 août.

Pour toute information complémentaire, appeler : « Information routière », tél. : 898-92-18.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –
$ E.-U.	7,6430	7,6460	+ 160	+ 210	+ 340	+ 410	+ 950	+ 1090
$ can.	6,2250	6,2300	+ 150	+ 200	+ 325	+ 390	+ 850	+ 980
Yen (100)	3,1890	3,1960	+ 145	+ 175	+ 315	+ 355	+ 945	+ 1015
DM	3,0030	3,0065	+ 170	+ 210	+ 370	+ 410	+ 1050	+ 1130
Florin	2,6795	2,6835	+ 155	+ 180	+ 310	+ 350	+ 870	+ 940
F.B. (100)	14,9890	15,0020	+ 405	+ 505	+ 860	+ 1030	+ 2140	+ 2545
F.S.	3,6270	3,6320	+ 220	+ 260	+ 470	+ 510	+ 1400	+ 1490
L.(1 000)	5,0589	5,0623	– 190	– 140	– 400	– 310	– 1390	– 1230
£	11,6650	11,6760	+ 250	+ 330	+ 540	+ 660	+ 1550	+ 1790

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 5/8	9 7/16	9 13/16	9 1/2	9 7/8	9 7/8	10 1/4
DM	4 9/16	4 15/16	4 7/8	5 1/8	4 15/16	5 5/16	5 5/16	5 11/16
Florin	3 1/4	4 1/4	4 3/4	5 1/4	5 1/16	5 11/16	5 3/4	6 1/4
F.B. (100)	8 3/4	9 3/4	8 3/4	9 3/4	8 3/4	9 3/4	9 1/4	10 1/4
F.S.	2 5/8	3 1/8	4 1/2	4 7/8	4 9/16	4 15/16	4 5/8	5
L.(1 000)	13 1/4	14 1/2	15 7/8	16 7/8	16 1/8	17 1/8	18	19
£	9 3/16	9 13/16	9 3/8	10	9 7/16	10 1/16	9 3/16	9 13/16
F. franç.	12 1/8	13	12 1/8	13	12 7/8	13 3/4	16 1/2	17 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

RÉGIONS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Carry-le-Rouet

RÉFÉRENDUM POUR UN PORT DE PLAISANCE

(De notre correspondant.)

Marseille. – Comme cela a été fait à Grenoble pour le tramway, la municipalité de Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), station balnéaire de la Côte bleue entre Marseille et Martigues, vient de consulter la population sur l'opportunité du projet relatif au nouveau port de plaisance. Une question qui a longtemps divisé l'opinion.

L'ancienne municipalité avait projeté de faire construire un port de mille anneaux. Les associations de défense s'étaient élevées contre une opération jugée « démesurée ».

La nouvelle municipalité sortie des urnes en mars 1983, conduite par M. Roger Montagnac (R.P.R.), a donc consulté la population, ou plus exactement les six cent dix familles (une voix pour chacune).

Les résultats sont les suivants : 17 bulletins nuls ou se prononçant pour un *statu quo*, 49 voix pour l'ancien projet de mille places, et 544 voix pour l'actuel projet, beaucoup plus modeste. – J. C.

Ile-de-France

Le jury du concours pour un « opéra populaire » examine 780 projets

Une trentaine de personnes membres de l'association des habitants du XIIe-Bastille ont pénétré, le mardi 28 juin, dans l'ancienne gare de la Bastille, où est réuni le jury du concours d'architecture pour la construction d'un opéra populaire à cet emplacement.

Après quelques minutes d'hésitation, ils ont été reçus par le président du jury, M. François Bloch-Lainé, et trois architectes français à qui ils ont lu une déclaration. Ils demandent que le jury prenne en compte les conséquences humaines du projet et empêche *« un petit exode de plus vers les banlieues »* pour les deux cents personnes qui habitent rue de Charenton dans les immeubles qui seraient démolis.

Réuni depuis le dimanche 26 juin et jusqu'au 3 juillet, le jury international (1) doit examiner les 780 projets rendus (sur 1 650 concurrents inscrits, dont 700 Français environ). Cela représente environ 3 kilomètres de cimaises, mais un équipement audiovisuel et informatique permet aux jurés de « compulser » les documents, analysés au préalable par une commission technique de 40 personnes.

Le jury désignera plusieurs lauréats (moins de dix, espère M. Bloch-Lainé) et sera reçu, le mardi 5 juillet, par le président de la République, qui choisira en dernier ressort, l'anonymat étant conservé jusqu'à la fin. Le choix pourrait être annoncé avant le 14 juillet, mais l'exposition de tous les projets ne pourra être présentée au public qu'à la rentrée.

La construction d'un nouvel opéra populaire est *« un projet auquel le gouvernement tient, mais, dans la conjoncture actuelle, il ne m'appartient pas de dire si c'est un coup parti*, a précisé M. Bloch-Lainé, quelques jours avant la réunion du jury. *On ne peut pas dire que ce soit un luxe d'époque facile car la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Il faut construire le nouvel opéra ou fermer l'ancien : la subvention représente actuellement 700 francs par spectateur ; avec le même montant, on pourra tripler le nombre des spectacles, et donc des spectateurs. »*

Le nouvel opéra offrirait une salle de 2 700 à 3 000 places, et une salle annexe de 600 à 1 500 places. Des espaces de dégagement pour les décors, adjacents à la scène, permettraient de jouer en alternance plusieurs œuvres, sans démonter les décors. Une scène à l'identique pour les répétitions améliorerait aussi la « rentabilité » de l'endroit. Pour faciliter le travail des architectes, un schéma de fonctionnement a été proposé, et il semble que beaucoup de concurrents l'aient utilisé. Ils devaient, outre les problèmes de scénographie et d'espaces intérieurs, proposer un embellissement de la place de la Bastille, actuellement très médiocre.

(1) Deux jurés absents, le metteur en scène Patrice Chéreau et l'architecte américain Robert Venturi sont remplacés par les architectes Mario Botta (Suisse) et Horst Birr (Berlin).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Paiement des dividendes en actions

Faisant application aux dividendes de l'exercice 1982 des dispositions des articles 351 à 353 nouveaux de la loi du 24 juillet 1966, les assemblées générales des trois principales filiales cotées du groupe C.G.E. : CIT Alcatel, Alsthom Atlantique et Société Générale d'Entreprises Sainrapt et Brice ont décidé d'accorder à leurs actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux actions dont ils sont propriétaires.

Les actions nouvelles distribuées en paiement des dividendes sont émises à un prix égal à 95 % de leur moyenne, diminuée du montant net du dividende, des premiers cours du marché à terme lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'assemblée. Elles portent jouissance du 1er janvier 1983.

Pour chacune des sociétés concernées, le montant des dividendes nets mis en paiement, le prix d'émission des actions et le délai d'option sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

	Dividende net par action	Prix d'émission de l'action	Délai d'option
CIT-Alcatel	61,30 F	1 025 F	20-06/15-07
Alsthom Atlantique	13,50 F	132,36 F	30-06/31-08
S.G.E-S.B.	10 F	107 F	30-06/24-09

La C.G.E. et les sociétés de portefeuille de son groupe ont décidé d'opter pour le paiement des dividendes en actions en ce qui concerne les participations qu'elles détiennent dans ces trois filiales.

Les actionnaires sont invités à exercer leur option auprès des établissements dépositaires de leurs titres. Leur attention est attirée sur le fait que l'option pour le paiement du dividende en actions ne change en rien la déclaration fiscale des revenus de valeurs mobilières qu'ils auront à effectuer. Les actions obtenues en paiement du dividende peuvent bénéficier, selon le cas et si les conditions nécessaires sont remplies, soit de la réduction d'impôt attachée aux titres placés dans un compte d'épargne en actions, soit de la déduction fiscale par la loi du 13 juillet 1978 (loi Monory).

société nationale elf aquitaine

Les principaux éléments des comptes consolidés du groupe ELF-Aquitaine, établis à l'issue du premier trimestre de 1983 sont les suivants :

	1er trimestre 1983	1er trimestre 1982	Année 1982
Chiffre d'affaires (1)	30 247 M.F.	29 138 M.F.	114 888 M.F.
MBA après exploitation	5 067 M.F.	3 358 M.F.	11 311 M.F.
Résultat net consolidé	2 907 M.F.	1 277 M.F.	3 527 M.F.
(dont Iran)	—	—	(1 592 M.F.)
Résultat par action	32 F	14 F	39 F

Ces résultats marquent un très net redressement sur ceux de la période homologue de 1982.

A l'origine de cette amélioration se trouve le raffinage, secteur dand lequel la perte a pu être réduite de moitié au premier trimestre et où, de surcroît, la liquidation d'une partie des stocks a généré un profit supplémentaire voisin de 600 M.F. Ce profit exceptionnel sera probablement grevé ultérieurement par des provisions correspondant à l'arrêt d'unités industrielles et de transport maritime.

Les résultats dégagés par la production d'hydrocarbures se sont maintenus à un niveau proche de ceux de 1982 malgré la récente baisse des prix des bruts. Dans l'optique des résultats annuels, il y a cependant lieu de rappeler que les ventes de gaz en début d'exercice sont largement supérieures à la moyenne annuelle et que, de ce fait, les résultats du premier trimestre sont traditionnellement meilleurs que ceux des périodes de moindre consommation.

(1) Hors consolidation des sociétés chimiques ATO et CHLOE.

Moulinex

Réunie le 25 juin sous la présidence de M. Mantelet, l'assemblée générale ordinaire a approuvé toutes les résolutions proposées par le conseil.

Elle a fixé le dividende, identique à celui de l'exercice précédent, à 4 F, auxquels s'ajoute l'impôt déjà versé au Trésor de 2 F procurant un revenu global de 6 F. Il sera mis en paiement le 18 juillet contre remise du coupon n° 13.

Dans son allocution, le président a rappelé les efforts importants d'investissements effectués notamment dans le secteur « préparation et cuisson des aliments » depuis dix ans. Il a souligné la nécessité pour Moulinex de généraliser progressivement l'automatisation de l'ensemble de la production. Tout en entreprenant de nombreuses et nouvelles fabrications pour sauvegarder l'emploi.

Ainsi, dans une conjoncture en pleine dégradation, Moulinex entend continuer ses efforts d'investissements pour augmenter son agressivité sur les marchés extérieurs.

RORENTO%

CROISSANCE CONTINUE

Pendant le premier trimestre de l'exercice en cours, (mars à mai 1983), le patrimoine de RORENTO, le fonds obligataire international du groupe ROBECO, s'est accru de 14 % pour atteindre 12,5 milliards FF. Cela est dû d'abord, à l'émission de 1,8 million d'actions nouvelles, et ensuite à la hausse des cours.

Le cours de l'action en Bourse a augmenté de 3,2 %, passant de 620 FF à 640 FF, en raison des rentrées d'intérêts reçus.

RORENTO est toujours favorable aux placements en obligations, qui produisent, sans exception, des intérêts réels très élevés. Les prévisions d'une baisse de l'inflation restent entières, malgré la hausse des intérêts, dans un grand nombre de pays.

RORENTO a mis cette hausse à profit pour réduire ses liquidités de 14,4 % à 10,3 % environ par des achats aux États-Unis, en Allemagne et au Japon. Les dépôts libellés en florins ont été convertis en dépôts en deutschemarks. Le risque de change sur le portefeuille en dollars a été totalement couvert, en grande partie contre du deutschemark et du yen.

QUELQUES CHIFFRES ÉLÉMENTAIRES

	31-5-1983	28-2-1983
	FF	FF
Actifs nets	12 558	10 970
Valeurs boursières par actions	640	620

RÉPARTITION DES ACTIF NETS PAR MONNAIES APRÈS OPÉRATIONS EN DEVISES A TERME

	%	%
Deutschemark	41,9	9,0
Yen	28,8	17,2
Florin	24,1	38,9
Livre Sterling	2,2	2,0
Dollars	0,2	32,2

UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

UGIMO

Réunis en Assemblée générale ordinaire le 24 juin 1983 sous la présidence de M. Michel CALDAGUÈS, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1982 qui font ressortir, après dotation de 7 322 000 F aux comptes d'amortissements et de provisions, un bénéfice net de 47 451 000 F contre 41 750 000 F en 1982, en progression de 13,6 %.

L'Assemblée a décidé de distribuer un dividende de 16,50 F par action contre 14,50 en 1982.

Sa mise en paiement aura lieu le 18 juillet 1983 sur présentation du coupon n° 18 A, le coupon B correspondant étant, à nouveau, cette année reporté eu égard à la modicité des primes à la construction à mettre en distribution.

Au cours de son allocution, le Président a souligné que les conditions d'exploitation du domaine demeuraient très satisfaisantes, précisant qu'au cours des 5 premiers mois de l'année 1983, la Société n'a enregistré en moyenne qu'un peu plus de 3 appartements en instance de relocation sur un total de 1824. Une nouvelle augmentation du dividende est prévue au titre de l'exercice 1983.

DELALANDE S.A.

L'Assemblée générale des actionnaires de DELALANDE S.A., réunie le 27 juin 1983, a renouvelé les mandats d'Administrateur de M. André COURTAIGNE, de M. Michel DELALANDE et de Mme Odile MOINEL.

M. COURTAIGNE n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat de Président, le Conseil d'administration a nommé Président-Directeur Général de DELALANDE S.A., M. Jean Carlos POMARET, qui exerçait déjà les fonctions d'Administrateur-Directeur Général.

SAINT-GOBAIN

Afin de faciliter une coopération industrielle avec la Compagnie Générale des Eaux dans le domaine de l'eau, des travaux publics et des services urbains, en France et à l'étranger, la Compagnie de Saint-Gobain a décidé de se porter acquéreur d'une part significative du capital de celle-ci. Elle n'entend pas cependant prendre le contrôle de la Compagnie Générale des Eaux.

Les acquisitions de titres se feront principalement auprès d'institutions et sociétés appartenant au secteur public, qui détiennent actuellement des parts du capital de la Compagnie Générale des Eaux.

Les acquisitions, qui ont débuté le 27 juin, se font par voie d'applications sur la base du cours coté à la Bourse, ainsi que par l'exercice éventuel de contrats optionnels.

AGF — GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES DES SOCIÉTÉS A.G.F. VIE - A.G.F.-I.A.R.T. ET DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES A.G.F.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ A.G.F.-I.A.R.T.

Le collège exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire s'est réuni le mercredi 29 juin 1983 sous la présidence de M. Raymond Janot, conseiller d'Etat, pour examiner et approuver les comptes de l'exercice 1982. M. Michel Albert, président du groupe des A.G.F., a présenté les comptes des trois sociétés :

A.G.F. VIE

Le chiffre d'affaires mondial s'est élevé à 5 290 millions de francs, enregistrant une progression de 18,9 % par rapport à l'exercice 1981 : les branches individuelles marquent comme l'année précédente une forte augmentation (+ 20,9 % contre 20,3). La branche Groupe a connu un développement satisfaisant (+ 14,7 %) et maintient sa seconde place sur le marché. L'exercice a été marqué par les conséquences de la Loi de Finances qui a modifié sensiblement le calcul des provisions mathématiques en adoptant la méthode dite de « zillmérisation » :

— l'excédent exceptionnel ainsi dégagé au titre des exercices antérieurs au 1-1-1982 a fait l'objet d'une affectation à hauteur de 686 MF à une provision de participation exceptionnelle aux bénéfices, à répartir aux assurés ultérieurement ;

— une contribution fiscale exceptionnelle de 156 MF a été prélevée sur cet excédent ;

— le reliquat soit 228,6 MF a été affecté à la réserve pour éventualités diverses ; après attribution aux assurés des participations bénéficiaires normales qui sont cette année encore en forte augmentation : 1 177 MF contre 986 MF en 1981, le résultat de l'exercice s'élève à 113,4 MF contre 46,4 MF en 1981.

Il sera distribué à la Société Centrale un dividende net de 42,54 MF, soit compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor 21,27 MF, un dividende global de 63,81 MF.

A.G.F.-I.A.R.T.

Le chiffre d'affaires mondial s'est élevé à 7 106 millions de francs, en augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente.

Malgré le redressement des résultats de la branche automobile et la progression favorable du bénéfice dégagé en « responsabilité civile générale » la société enregistre une détérioration sensible de son compte d'exploitation (perte de 53,9 MF contre 29,9 MF l'an dernier), en raison notamment de la charge des sinistres dus aux tempêtes et inondations survenues en 1982 et de certains résultats à l'étranger.

Le bénéfice net de l'exercice, y compris les plus-values nettes de cessions de valeurs, est de 13,3 MF (contre 57,4 millions en 1981) ;

Il sera distribué un dividende net identique à celui de l'exercice 1981, soit 10,8 MF ; compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor (5,4 MF) le dividende global s'élève donc à 16,2 MF.

Le dividende net de 10,8 MF sera versé à raison de :
- 2,34 millions à la Société Centrale des A.G.F. (qui détient 21,67 % de A.G.F.-I.A.R.T.) ;
- 8,46 millions à la Société A.G.F. VIE (qui détient 78,33 % de A.G.F.-I.A.R.T.).

DIVIDENDE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

La Société Centrale des A.G.F. aura à répartir à ses actionnaires en 1983 au titre de l'exercice 1982, la somme de 44 880 000 F à laquelle s'ajoutera le solde non distribué de l'exercice précédent conformément à la Loi du 30-7-1982 sur le plafonnement des bénéfices distribués en 1982 et 1983, soit 1 100 000 F, assorti d'un avoir fiscal de 22 990 000 F, pour former un dividende global de 68 970 000 F, soit pour chacune des 2 200 000 actions de 185 F composant le capital social au 31 décembre 1982 :
- dividende .... 20,90 F
- avoir fiscal .... 10,45 F
- dividende global .... 31,35 F

IL EST RAPPELÉ QUE CHAQUE ACTION A.G.F. AVAIT REÇU AU TITRE DE :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Dividende global	Nombre d'actions rémunérées	Valeur nominale
1979	F 33	F 16,50	F 49,50	1 000 000	F 145
1980	F 36	F 18	F 54	1 100 000	F 370
1981	F 19,50	F 9,75	F 29,25	2 200 000	F 185

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL D'A.G.F.-I.A.R.T.

Il a été proposé au Collège exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale extraordinaire d'augmenter le capital social d'A.G.F.-I.A.R.T.

Le but de cette opération est de permettre à la Société de poursuivre son expansion tant en France qu'à l'Étranger en renforçant pour les années à venir la marge de solvabilité réglementaire.

Cette augmentation portera le capital d'A.G.F.-I.A.R.T. de 540 MF à 850 MF, par l'émission de 310 000 actions nouvelles de 1.000 F de valeur nominale chacune. Elle sera entièrement souscrite par A.G.F. VIE, en conformité avec l'article L 322-12 du Code des Assurances. A la suite de cette opération, la Société Centrale détiendra toujours 100 % du capital d'A.G.F. VIE mais sa participation dans le capital d'A.G.F.-I.A.R.T. passera à 13,76 % tandis que celle d'A.G.F. VIE passera à 86,24 %.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE GROUPE DES A.G.F

(en millions de francs)

	1981	1982	Variation
Chiffre d'affaires mondial consolidé	13 041	15 092	15,7 %
Chiffre d'affaire mondial (A.G.F. VIE + A.G.F.-I.A.R.T.)	10 763	12 397	15,1 %
Portefeuille de placements en France	23 329	27 296	17 %
Revenus en France	2 223	2 853	28,3 %

Les effectifs s'élèvent à 12 398 personnes dont 7 345 pour le personnel administratif et 5 053 producteurs salariés

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT MICHEL ALBERT

Au cours de l'année 1982, le chiffre d'affaires mondial consolidé du Groupe des A.G.F. s'est élevé à 15 milliards de francs environ, soit une augmentation de 15,7 % par rapport à 1981.

... L'année 1982 a été marquée par le lancement d'une seconde étape de décentralisation des activités en province qui a pris effet au 1er janvier 1983.

Il y a une dizaine d'années les Assurances Générales de France ont pris la décision de mettre en œuvre un programme de décentralisation prévoyant la création de délégations régionales à Marseille, Lyon, Rennes, Tours, Bordeaux et Toulouse ainsi que la transformation de l'ancien centre administratif national de Reims en délégation régionale. Cette première étape de décentralisation est arrivée à son terme en 1982 avec l'ouverture des délégations de Toulouse et de Bordeaux.

Dans le prolongement de ce programme, il a été décidé de faire des délégations régionales non seulement des centres administratifs de gestion, mais de véritables plates-formes commerciales...

Les objectifs de cette deuxième étape du programme de décentralisation sont les suivantes :

— constituer dans chaque région une équipe pleinement responsable de la réalisation et de la gestion des affaires décentralisées ;

— regrouper à la délégation régionale les moyens de soutenir efficacement l'activité des Agents généraux ;

— simplifier la gestion administrative, raccourcir les circuits et éliminer les tâches faisant double emploi entre Paris et la province.

... Le développement de la Compagnie en effet dépend largement de son efficacité commerciale et s'appuiera plus que jamais sur une meilleure responsabilisation des hommes.

ROUSSELOT

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 23 juin 1983 sous la présidence de M. Paul Berthier.

Pour l'exercice 1982 le chiffre d'affaires consolidé du groupe Rousselot s'est élevé à 2 350.8 millions de francs en augmentation de 13,14 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé s'est élevé à 39,6 millions de francs contre 45,4 millions de francs en 1981. La marge brute d'autofinancement a atteint 166,2 millions de francs contre 149,5 millions de francs.

Pour Rousselot S.A. l'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 32,9 millions de francs contre 26,3 millions de francs en 1981, soit une hausse de 25 %.

L'assemblée générale a approuvé toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration. Elle a notamment décidé la mise en paiement le 1er juillet 1983 du coupon numéro 10 d'un montant de 20 francs qui, augmenté de l'avoir fiscal, correspond à un revenu global de 30 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. René Sautier comme administrateur, en remplacement de M. Schneider Maunoury démissionnaire.

Au cours de son allocution, le président a indiqué que l'activité des cinq premiers mois a été marquée par une stagnation des tonnages vendus et un tassement des marges, à l'exception de la division chimie qui a maintenu un bon niveau de rentabilité.

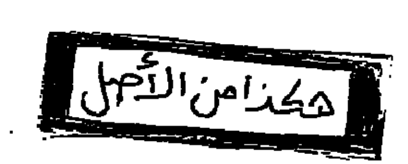
Il a rappelé que le 1er janvier 1983 les sociétés Roonchemie (Hollande) et Polyrez (U.S.A.) sont entrées dans le groupe et contribuent dès maintenant au renforcement des positions internationales de Rousselot ainsi qu'au développement des exportations des usines françaises.

Ets V.Q. PETERSEN & Cie

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le lundi 13 juin 1983 à Dakar, a approuvé, à l'unanimité, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1982.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée a fixé le dividende net par action à 393,75 F CFA, soit 7,875 FF. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1er juillet 1983 contre remise du coupon n° 7, soit au siège social à Dakar, soit aux guichets de la Banque Worms et du Crédit du Nord, ainsi qu'à ceux de la Banque nationale de Paris, le Crédit lyonnais, la Société générale et le Crédit commercial de France.

Les actionnaires ayant leur domicile réel ou leur siège social en France bénéficieront d'un crédit d'impôt de 36 %, soit 2,835 FF.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

29 juin

Léger repli

Mercredi, le marché parisien était encore en recul (– 0,33 %) environ, mais dans de moindres proportions que la veille lorsque les valeurs françaises avaient abandonné 0,78 % au son de cloche final.

La baisse de Wall Street, cette fois-ci plus accentuée (un peu plus de 20 points mardi soir pour l'indice Dow-Jones), n'a pas encouragé les opérateurs à prendre position, mais on ne peut pas dire qu'elle ait pour autant pesé sur les cours.

Parmi les replis les plus significatifs figurent Elf-Aquitaine (– 6,8 %), Bull (– 6,5 %), Chantiers Fce-Dunkerque (– 5,2 %), Facom (– 4,9 %) et Révillon (– 4,2 %).

A l'inverse, Prétabail, Hachette, Comptoir des entrepreneurs, Cetelem, Générale des Eaux et Printemps s'adjugent des gains de 5 % à 7 %, suivis par Chargeurs et Matra (+ 4 %).

Une fois de plus, la Générale des Eaux est très surveillée, et la décision enfin annoncée par Saint-Gobain « d'acquérir une part significative » *du premier groupe français de distribution d'eau ne répond pas à toutes les interrogations, loin de là.*

En chute de 5,5 % la veille, les actions de la Générale des Eaux ont regagné mercredi sensiblement le terrain perdu quarante-huit heures auparavant dans des transactions manifestement plus calmes.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once de métal fin est remonté de 413,75 à 415,25 dollars dans la City, tandis que le lingot gagnait 400 F à Paris, à 102 400 F, le napoléon se contentant de reproduire son cours de la veille : 670 F.

A 9,51/54 F environ lors des transactions de gré à gré, le dollar-titre est en léger progrès (9,44/48 F).

NEW-YORK

Légère amélioration

Durement secoué au cours des deux précédentes journées, surtout pendant la seconde, Wall Street a récupéré mercredi un peu des forces qu'il avait perdues. Mais cela n'a pas été sans mal. *Une forte tendance à l'irrégularité s'est* dégagée. Un moment retombé à 1 201,22, l'indice des industrielles repassait à 1 222,16, avant de s'établir en clôture à 1 213,73 (+ 4,50 points).

Le bilan de la session est très révélateur de ces mouvements erratiques. Sur *1 949* valeurs traitées, *816* ont monté, 781 ont baissé et 352 n'ont pas varié.

Les espoirs manifestés par M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, de voir le « prime rate », actuellement à 10 1/2 %, baisser à la fin de l'année, ont, semble-t-il, un peu revigoré le marché. Mais ils n'ont pas vraiment occulté la menace d'un renchérissement des taux d'intérêt. Si la onzième hausse consécutive du principal indicateur économique en mai (+ 1,2 % contre 1,4 % en avril) a produit une bonne impression en confirmant le retour à l'essor économique, elle porte en germe le risque d'une relance inflationniste si d'aventure la surchauffe s'organisait.

L'activité a porté sur 81,58 millions de titres contre 82,29 millions.

VALEURS	Cours du 28 juin	Cours du 29 juin
Alcoa	37 5/8	37 7/8
A.T.T.	62 3/4	63 1/8
Boeing	44 7/8	46 3/8
Chase Manhattan Bank	51 7/8	52 1/2
Du Pont de Nemours	48 7/8	48 1/8
Eastman Kodak	71 1/2	72 1/2
Exxon	33 1/2	33 5/8
Ford	55	57
General Electric	52 1/2	53 3/4
General Foods	44 1/4	44 1/4
General Motors	72	72 1/4
Goodyear	31 1/2	31 1/4
I.B.M.	118 1/4	120
I.T.T.	40 5/8	40 5/8
Mobil Oil	30 7/8	31 1/8
Pfizer	85 7/8	88
Schlumberger	52 3/8	52 3/4
Texaco	34 7/8	34 1/2
U.A.L. Inc.	39 3/4	40 1/2
Union Carbide	70 1/2	69 1/2
U.S. Steel	24 3/4	24 3/4
Westinghouse	49 1/4	49 1/2
Xerox Corp.	47 1/8	46 7/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

DUNLOP AURAIT PERDU SA NATIONALITÉ BRITANNIQUE. – Le groupe britannique Dunlop, cinquième fabricant mondial de pneus, n'est sans doute plus contrôlé par des capitaux insulaires. La banque américaine Morgan Guaranty Trust vient, en effet, de révéler qu'elle avait récemment acquis 17,5 millions d'actions de la société, soit 12,2 % de son capital pour le compte de clients.

Cette prise de participation écarte, pour l'instant, la menace d'OPA qui, depuis plusieurs semaines, pesait sur la compagnie. Mais elle renforce l'idée que Dunlop a perdu sa nationalité britannique.

De fait, par rachats en Bourse également, la firme malaysienne Pegi avait porté, voici quelques semaines, de 18 % environ à 26,1 % sa participation au capital de Dunlop et deux de ses dirigeants viennent même d'être appointés directeurs surveillants.

D'autres investisseurs d'Extrême-Orient détiennent, de leur côté, à peu près 9 % du capital de la firme. Bref, globalement, 47,3 % du capital de Dunlop sont désormais en main étrangère. *En réalité, ce* taux est bien supérieur dans la mesure où d'autres actions Dunlop sont détenues dans divers pays, en France notamment. A moins que des Britanniques ne figurent dans la liste des clients pour le compte desquels la Morgan Guaranty Trust a opéré, Dunlop a bel et bien perdu le passeport de Sa Gracieuse Majesté.

I.B.M.-FRANCE. – Avec un chiffre d'affaires de 22,9 milliards de francs, en hausse de 29,1 %, I.B.M.-France a enregistré, en 1982, *« une nette progression dans tous les domaines de son activité »*, a indiqué le P.-D.G. de la société, M. Jacques Lemonnier. Le chiffre d'affaires à l'exportation atteint 10,265 milliards de francs (+ 20,4 %). *« Comme par le passé, a précisé M. Lemonnier, la balance commerciale d'I.B.M.-France est largement positive. »*

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	28 juin	29 juin
Valeurs françaises	125,1	124,7
Valeurs étrangères	137	136,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	28 juin	29 juin
Indice général	124,5	123,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 30 juin .... 12 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29 juin	30 juin
1 dollar (en yens)	238,25	239,30

BOURSE DE PARIS — Comptant — 29 JUIN

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	26 60	2 236
5 %	40 10	2 041
3 % amort. 45-54	71	2 737
4 1/4 % 1963	104 80	3 540
Emp. 7 % 1973	9025	..
Emp. 8,80 % 77	110 20	0 914
9,80 % 78/93	86 50	9 478
8,80 % 78/86	89 20	4 822
10,80 % 79/94	89 30	8 847
13,25 % 80/90	98 45	0 977
13,80 % 80/87	100 80	9 717
13,80 % 81/99	100 46	6 276
16,75 % 81/87	108 30	13 446
16,20 % 82/90	108 30	7 466
16 % juin 82	108 10	0 918
E.D.F. 7,8 % 61	131	6 626
E.D.F. 14,5 % 80-82	99 60	1 141
Ch. France 3 %	145	..
CNB Bques janv. 82	100 75	7 667
CNB Paribas	100 70	7 667
CNB Suez	100 70	7 667
CNI janv. 82	100 75	7 667

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 670	7 625	7 410	7 810
Allemagne (100 DM)	300 450	300 400	290	310
Belgique (100 F)	15 031	15 013	14 500	15 800
Pays-Bas (100 fl.)	267 880	267 690	258	276
Danemark (100 krd)	83 430	83 600	80	88
Norvège (100 k)	104 900	104 720	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 695	11 680	11 350	12 150
Grèce (100 drachmes)	9 085	9 030	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 065	5 082	4 847	5 300
Suisse (100 fr.)	363 300	363 020	350	371
Suède (100 krs)	100 380	99 860	96	103
Autriche (100 sch)	42 660	42 630	41 800	43 800
Espagne (100 pes.)	5 279	5 283	5 250	5 250
Portugal (100 esc.)	6 500	6 540	6 850	8 250
Canada ($ can 1)	6 231	6 207	6 070	6 390
Japon (100 yens)	3 198	3 190	3 050	3 210

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/6
Or fin (kilo en barre)	102250	102500
Or fin (en lingot)	102000	102400
Pièce française (20 fr)	670	670
Pièce française (10 fr)	414	.....
Pièce suisse (20 fr)	671	671
Pièce latine (20 fr)	640	636
Souverain	823	825
Pièce de 20 dollars	3905	3915
Pièce de 10 dollars	1925	1930
Pièce de 5 dollars	1326	.....
Pièce de 50 pesos	4200	4205
Pièce de 10 florins	677	670

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

LE CRÉDIT AGRICOLE CRÉE UN COMITÉ NATIONAL POUR LA MISE EN LIBERTÉ DE M. ANDRÉ COSTABEL

Un banquier en prison

Un banquier est en prison, et l'émotion à son comble. A l'égard de M. Costabel, directeur depuis 1960 de la Caisse de Crédit agricole du Gard, arrêté vendredi 24 juin, et qui devait être entendu par le juge d'instruction, M. Christian Baujault, ce jeudi 30 juin, les signes réels ou intéressés de sympathie, sont multiples.

Le directeur général de la Caisse nationale du Crédit agricole, M. Bonnot, est intervenu auprès du ministre de l'agriculture et du cabinet de M. Badinter pour obtenir des informations et la mise en liberté de M. Costabel. La Fédération nationale du Crédit agricole, qui regroupe, outre les présidents des caisses régionales, les pairs de M. Costabel, directeurs comme lui, entend susciter dans les départements un large mouvement en sa faveur. Un comité national pour sa mise en liberté a été constitué sous la présidence de M. Yves Barsalou, président de la F.N.C.A., comprenant notamment MM. Guillaume (F.N.S.E.A.), Guyau (C.N.J.A.), Laur (C.N.M.C.C.A.), ainsi que MM. Lallement, ancien directeur général de la C.N.C.A., et Philippe Lamour, président du comité économique et social du Languedoc-Roussillon. Au-delà de la solidarité avec un prévenu, il y va pour l'institution du Crédit agricole de sa crédibilité auprès du public et pour les dirigeants des caisses d'une sorte d'auto défense collective.

C'est que le prévenu est de taille. Prophète en son pays d'abord, fonceur, il est de ceux qui croient que le Crédit agricole doit accompagner le développement économique des régions. C'est pour cela qu'il a soutenu *la constitution du groupe* agro-alimentaire de M. Bernard Serre, un autre fonceur qui voulait démontrer que la monoculture de la vigne et l'inorganisation des producteurs de légumes n'étaient pas des fatalités pour le Languedoc-Roussillon.

Prophète à Paris aussi, M. Costabel a été, comme secrétaire général de la Fédération nationale du Crédit agricole de 1968 à 1982, le chantre de l'extension du champ de compétence de la « banque verte », le champion de l'autonomie des caisses régionales face à la Caisse nationale, organisme d'Etat. Il est également, depuis 1982, membre de la commission plénière de cette Caisse nationale.

La dimension du personnage est à la hauteur des interrogations que suscitent sinon son inculpation du moins son incarcération qui survient après celle de M. Serre, de plusieurs responsables *de son groupe* et de celle aussi du commissaire aux comptes, M. Pons, qui, lui, a été libéré. Aux interrogations correspondent les rumeurs qui courent aujourd'hui entre Nîmes, Montpellier et Paris. On parle par exemple de vengeance politique, thèse aussi fragile qu'inévitable. Mais on trouve dans le comité de soutien des dirigeants agricoles à l'engagement socialiste notoire.

L'autre thèse fait appel au syndrome du « petit - juge - rouge - irresponsable - qui - ne - connaît - rien - à - la - banque » et qui, bien sûr, entend faire un exemple. Les partisans de cette thèse sont alors prompts à manifester et à faire pression sur l'exécutif, oublieux qu'ils sont du principe de la séparation des pouvoirs.

Si l'on exclut la légèreté du juge et de sa hiérarchie, que reste-t-il ? Dans une affaire de ce genre, l'incarcération d'un prévenu ne s'explique que si son maintien en liberté nuit à la recherche de la vérité.

De l'argent a disparu

S'il est reproché à M. Costabel d'avoir joué au banquier à haut risque en soutenant, au-delà du raisonnable, les entreprises de M. Serre, il peut être considéré comme coresponsable de la faillite de celui-ci. Mais les actes d'une banque sont-ils si peu accessibles qu'il faille emprisonner le directeur pour en examiner les comptes ? Notons, au passage, que le banquier qui sauve une entreprise, dût-il outrepasser le droit, sera certainement considéré comme un grand homme. Si l'affaire échoue, il sera soumis à la vindicte générale.

En d'autres termes, certains observateurs pensent que des opérations bancaires, fussent-elles délictueuses, liées au sauvetage du groupe Serre ne sont pas des motifs suffisants pour justifier l'incarcération de M. Costabel. D'où une autre piste possible.

De l'argent a disparu. Plusieurs commissions d'enquête ont été lancées en Amérique du Sud, où M. Bernard Serre, pour le compte de tiers, gérait plusieurs milliers d'hectares. Il se peut que le nom de M. Costabel croise celui de M. Serre dans ces opérations américaines.

Que le directeur du Crédit agricole du Gard ait cru à la nécessité pour des entrepreneurs français de prendre pied dans l'agriculture sud-américaine n'est pas invraisemblable. Économiquement cette idée se défend.

Mais il se peut aussi que ces opérations cachent des exportations illicites de capitaux. Dès lors, l'incarcération pour les besoins de l'enquête, qui ne préjuge en rien de la responsabilité de M. Costabel, s'expliquerait mieux.

Au total, la solidarité et l'émotion, pour légitimes qu'elles soient, ne devraient-elles pas, dans l'intérêt même peut-êre du principal intéressé, rester dans des limites utiles à l'exercice de la meilleure justice possible ? C'est sans doute la raison pour laquelle le comité de soutien a annoncé, mercredi 29 juin, à Nîmes, qu'il annulait son mot d'ordre de manifestation pour le vendredi 1er juillet.

JACQUES GRALL.

REMONTÉE DU DOLLAR : 7,64 F

Les mouvements de yo-yo du dollar se sont poursuivis jeudi 30 juin 1983 sur le marché des changes : la monnaie américaine est remontée de 2,53 DM à 2,5450 DM à Francfort et de 7,62 F à 7,64 F, après 7,66 F, sur la place de Paris. Aucun élément nouveau n'est intervenu pour justifier ces mouvements, si ce n'est l'échéance de fin de semestre et les déclarations des officiels américains sur la baisse des taux, auxquelles personne ne croit.

Le Monde
DIMANCHE
de l'été

Au sommaire du numéro du 3 juillet

- Portrait imaginaire de ... Manet, par Gilbert Lascault.
- Les « Beurs » prennent la parole, Enquête d'Anne Bouissou.
- Histoire des France : Dauphiné : La Révolution « modérée » de Vizille, par Pierre Barral.
- Feuilleton : Tentation par Catherine Rihoit. Chapitre II : Les mystères de Paris-choc.
- Une page de jeux, avec le « portrait chinois » de Claire Bretécher.

Et aussi

- Demain : Prospective à l'européenne, par Annie Batlle.

Des irrégularités dans les marchés de la caisse maladie des Alpes-Maritimes

Deux entrepreneurs sont écroués

De notre correspondant régional

Nice. — A la suite d'une enquête de la police judiciaire de Nice, des irrégularités dans la passation de marchés de la Caisse primaire d'assurance-maladie des Alpes-Maritimes, M. Gérald Marnet, juge d'instruction, a inculpé de faux, usage de faux et infraction aux lois sur les marchés trois entrepreneurs.

Deux d'entre eux, MM. Louis Bruscato, artisan menuisier à Nice, et Richard Benni, P.-D.G. de la société Alu-Bâtiment à Carros, ont été écroués. Plusieurs autres personnes, dont l'architecte de la C.P.A.M., M. Michel Clermont, ont été placées en garde à vue, et devraient être déférées jeudi au magistrat. Les marchés litigieux porteraient sur une somme de quatre millions de francs.

En octobre 1982, la section C.F.D.T. de la caisse avait saisi l'occasion d'un contrôle de routine de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales pour dénoncer des pratiques irrégulières. Les investigations effectuées par trois inspecteurs de la DRASS portaient sur les appels d'offres des années 1978 à 1982 et mettaient en évidence *« un nombre élevé d'anomalies répétées dans la passation des marchés »*.

Les contrôleurs relevaient, au stade du lancement des appels d'offres, l'omnipotence de l'architecte de la C.P.A.M. En violation de la réglementation, celui-ci avait non seulement établi seul la liste des entreprises jugées aptes techniquement à assurer les travaux, mais il s'était également chargé de la remise des dossiers et avait reçu directement de nombreux plis. Le rapport mentionnait aussi une série d'*« anomalies troublantes »* relatives aux devis et notait que *« les entreprises mises en concurrence* [étaient] *toujours les mêmes pour des lots identiques »*. Ils signalaient enfin la disparition de pièces et, notamment, des dossiers d'appels d'offres concernant l'entretien et le nettoyage des locaux de la caisse.

Conclusion des inspecteurs : *« Les faits relevés paraissent constituer plus qu'une simple succession de « coïncidences » et l'on peut supposer certaines ententes entre entreprises. »*

Des responsables de la caisse avaient minimiser l'affaire. Dans une déclaration commune, le 18 février 1983, le président du conseil d'administration, M. Roger Mai, qui est aussi secrétaire de l'Union départementale F.O., et le directeur de la C.P.A.M., M. Jean-Claude Thysse, affirmaient que *« les procédures administratives n'ont jamais cessé d'être régulières »*.

GUY PORTE.

LES COTISATIONS DES EMPLOYEURS A L'ASSURANCE-MALADIE POURRAIENT ÊTRE DÉPLAFONNÉES

Les cotisations que versent les employeurs à l'assurance-maladie pourraient être complètement déplafonnées. Cette décision qu'annoncera M. Bérégovoy, probablement vendredi 1er juillet, serait compensée par une baisse du taux moyen de cotisation.

L'opération, qui serait globalement blanche pour les entreprises, est à l'étude depuis l'été 1981. Elle aurait deux avantages. Le premier serait de modifier un système dans lequel le poids des cotisations s'allège au fur et à mesure que s'élèvent les salaires (contrairement à l'impôt sur le revenu, par exemple, qui est progressif). Le second avantage serait d'aider les entreprises qui, comme celles du textile, du cuir, de l'habillement, ont été handicapées — vis-à-vis de la concurrence étrangère — par les fortes hausses du SMIC intervenues depuis le printemps 1981.

La réforme des cotisations de l'assurance-maladie transférera à raison de 2,3 milliards de francs par point déplafonné des charges que paient actuellement des entreprises à bas salaires sur des entreprises à salaires élevés. Elle vise donc avant tout à alléger les coûts de main d'œuvre des secteurs traditionnels et à renforcer leur compétitivité par rapport aux produits étrangers.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Roland Nungesser*, député R.P.R. du Val-de-Marne, maire de *Nogent-sur-Marne*, a été élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, président de l'Union des maires de l'agglomération parisienne, qui regroupe les cent vingt-trois communes de la « petite couronne ». Les maires socialistes et communistes se sont abstenus. Le bureau sortant était présidé par M. Jacques Carat, sénateur socialiste du Val-de-Marne, maire de Cachan.

● *Mgr Marcel Lefebvre*, fondateur de la Fraternité Saint Pie X — le séminaire traditionaliste d'Ecône (Suisse) — a quitté son poste de supérieur général de la Fraternité mercredi 29 juin, comme il l'avait annoncé (*le Monde* du 21 juillet 1982). Agé de soixante-dix-huit ans, Mgr Lefebvre a déclaré, au cours d'un entretien accordé à l'Agence France-Presse, qu'il n'entend pas *« pour l'instant »* sacrer un évêque afin d'assurer l'ordination de prêtres « traditionalistes » après sa disparition. Faisant le bilan de son action avant de transmettre sa charge à l'abbé allemand Franz Schmidberger qu'il avait désigné en 1982, Mgr Lefebvre s'est montré convaincu que son *« œuvre continuera »*.

● *La commission de la carte d'identité des journalistes professionnels* a procédé, mercredi 29 juin, à l'élection de son nouveau bureau pour 1983-1984 :

Présidente : Mme Nicole du Roy (S.J.F.-C.F.D.T.) ; *vice-présidents :* journaliste, M. Daniel Pautrat (C.G.C.), et employeur M. Louis-Olivier Lecorre (F.N.P.F.) ; *secrétaires généraux* journalisteM. Philippe Dominique (C.G.T.), et employeur M. Jean Pauly (F.F.A.P.) ; *trésorier :* M. René Finkelstein (F.N.P.F.).

A *l'issue de cette élection*, le Syndicat national des journalistes (S.N.J.) et le Syndicat général des journalistes F.O. dénoncent *« l'exclusive, cette année comme en 1982, des représentants patronaux à l'égard du S.N.J., pourtant majoritaire dans la profession, et de F.O., au profit d'une coalition de la C.F.D.T. et du syndicat minoritaire, la C.G.T. »*.

Le numéro du « Monde » daté 30 juin 1983 a été tiré à 474 649 exemplaires



UN MÉDECIN DE NICE CONDAMNÉ POUR VIVISECTION

Nice. — Le tribunal correctionnel de Nice a condamné le 28 juin à 3 000 francs d'amende M. Pierre Martin, professeur agrégé et chef des services neuro-psychiatriques des hôpitaux de Nice, pour avoir procédé à des expérimentations sur des animaux vivants sans autorisation ministérielle préalable (*le Monde* du 19 mai). La Société protectrice des animaux de Nice, partie civile, qui avait intenté le procès, a obtenu 2 000 francs de dommages-intérêts.

Elle reprochait au professeur Martin des *« actes de cruauté envers des animaux domestiques »* pour avoir pratiqué entre le mois de décembre 1978 et le mois de juillet 1979 une série d'expériences sans anesthésie sur dix chiens vivants, dans le but d'une *« recherche de substances devant permettre aux plongeurs sous-marins d'atteindre de plus grandes profondeurs. »* — (Corresp.)

UNE SECONDE DE PLUS

La journée du 30 juin durera vingt-quatre heures et une seconde. Comme c'est souvent le cas depuis plusieurs années, cet ajout est nécessaire pour tenir compte des irrégularités de la rotation de la Terre, elles-mêmes causées par des déplacements de matière à l'intérieur du globe et par les phénomènes de marée.

La seconde est définie par référence à une transition atomique de l'atome de césium, et l'échelle correspondante est le « temps atomique international » (T.A.I.). Mais l'usage de ce temps aurait comme conséquence que l'heure marquée midi s'éloignerait progressivement de l'instant où le soleil est au plus haut — et pourrait même tomber pendant la nuit, dans un avenir très lointain.

Pour éviter ce décalage, le temps des horloges est le « temps universel coordonné » (T.U.C., autrefois G.M.T.), obtenu en ajoutant au T.A.I. un nombre entier de secondes maintenant midi à sa place. Ces ajouts se font le 31 décembre et, si cela est nécessaire, le 30 juin.

M. A.

Au Lesotho

Des combats entre les forces paramilitaires et les opposants de l'Armée de libération ont fait seize morts

De notre correspondant

Johannesburg. — Les forces paramilitaires du Lesotho ont repoussé mercredi 29 juin deux nouvelles attaques au cours desquelles, selon Radio-Maseru, treize assaillants *« venus d'Afrique du Sud »* et trois soldats ont été tués. Les premiers combats se sont déroulés à une centaine de kilomètres au nord de la capitale, autour de la résidence de campagne du premier ministre, le *chef Lebua Jonathan. Celui-ci était* alors à Maseru. La bataille se serait poursuivie plusieurs heures entre les forces de l'ordre et une trentaine de « bandits », selon la terminologie officielle.

Dix d'entre eux auraient été éliminés et plusieurs capturés. Un stock *« important »* d'armes et de munitions *« d'origine sud-africaine »* aurait été saisi. Une autre escarmouche a éclaté dans l'extrême sud du pays. Selon Maseru, trois assaillants et un soldat auraient été tués avant que soient repoussés les attaquants. L'un d'eux aurait été fait prisonnier.

Six attaques en quelques jours : depuis que l'armée de libération du Lesotho (L.L.A.) branche militaire de l'opposition en exil fait parler la poudre, le petit royaume n'avait jamais connu une telle effervescence. La multiplication des attaques lancées par une organisation essentiellement basée en Afrique du Sud, donne à penser que les négociations directes entre Pretoria et Maseru auraient bel et bien avorté.

A New-York, le Conseil de sécurité des Nations unies a appelé mercredi la communauté internationale à fournir une aide exceptionnelle de 46 millions de dollars au Royaume. Il s'agit, selon la résolution adoptée à l'unanimité par le conseil, de compenser les dégâts commis par les commandos sud-africains au cours du raid du 9 décembre sur Maseru, de créer un stock de médicaments d'urgence et d'aider les autorités à renforcer leur défense. La résolution comporte aussi une phrase de félicitations adressées à Maseru pour *« sa générosité à l'égard des réfugiés sud-africains et son opposition à l'apartheid »*. Pour un premier ministre dont la politique pro-sud-africaine était telle il y quelques années, qu'il passait aux yeux de ses ennemis pour *« une marionnette de Pretoria »*, le virage est spectaculaire et le compliment inespéré...

PATRICE CLAUDE.

